De l’exil à l’avenir

Cet ouvrage reprend des analyses et des témoignages de professionnels œuvrant quotidiennement dans l’accompagnement psychosocial des personnes étrangères et d’origine étrangère. Les différents articles proposés entendent donner une place aux difficultés que peuvent rencontrer les professionnels en contact avec ce public mais surtout offrir des pistes de réflexion et des clés de compréhension pour un accompagnement qui rend toute leur dignité aux personnes exilées. Ces outils seront distillés tout à long des 4 chapitres principaux de cet ouvrage collectif que sont le contexte de l’accueil, la santé mentale, l’accompagnement et le soutien des professionnels. En vous plongeant dans les différentes réalités que recouvrent l’accompagnement social des personnes en situation d’exil, nous espérons lever les difficultés que peuvent rencontrer les travailleurs de terrain.

Le CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale ASBL) soutient l’action des professionnels de la santé mentale et leur intégration dans le réseau de soins en santé mentale. Dans le cadre de ses missions, le CRéSaM coordonne depuis 2016 la Concertation Wallonne « Exil et Santé mentale ».

La Fédération des CPAS de l’Union des Villes et Communes de Wallonie représente et défend les intérêts des centres publics d’action sociale de Wallonie.

De l’exil à l’avenir

CRéSaM asbl

Fédération des CPAS

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Rue de l’Étoile 14 - 5000 Namur
www.uvcw.be

Avec le soutien de la Wallonie

Cofinancé par l’Union européenne

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

Fédération des CPAS

ÉTRANGERS

De l’exil à l’avenir

RECUEIL D’EXPERTISES ET TÉMOIGNAGES DE TERRAIN

2023

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

De l'exil à l'avenir

Ouvrage collectif

Octobre 2023

Financé par le Fonds Asile, Migration, Intégration

CRéSaM asbl

Avec le soutien de la Wallonie

Fédération des CPAS

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Cofinancé par l'Union européenne

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

De l'exil à l'avenir

Le présent ouvrage a été écrit par 24 auteurs, avec le soutien d'un comité éditorial composé de :

- Claire BIVORT, Responsable de projet au CRéSaM ;
- Valérie DESOMER, Conseillère au service formation de la Fédération des CPAS de l'UVCW ;
- Emmanuel BURY, Responsable de projets au secteur formation du Ce.R.A.I.C. asbl ;
- Pascal MINOTTE, Codirecteur du CRéSaM

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE asbl
rue de l'Etoile, 14 - 5000 Namur
Tél.: 081.24.06.11
Fax : 081.24.06.10
Site internet : http://www.uvcw.be

D/2017/7119/9
ISBN : 978-2-930923-75-8

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, même partielles, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.

Remerciements

La Fédération des CPAS remercie chaleureusement l'ensemble des auteurs et autrices qui ont contribué à cet ouvrage. Leur investissement quotidien auprès des personnes émigrées et leur réflexivité font la richesse des outils, expérimentations et questionnements proposés ici.

La Fédération témoigne toute sa reconnaissance au CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale ASBL) et en particulier à Claire Bivort pour avoir mis son expertise au service de l'orchestration de cet ouvrage.

Et enfin, nous remercions le Fonds Asile, Migration et Intégration qui nous a donné l'occasion, grâce au financement accordé, de mettre par écrit des outils à destination des travailleur.euses sociaux.ales en charge de l'accompagnement de personnes étrangères et d'origine étrangère.

Table des matières

PRÉAMBULE 7

INTRODUCTION 9

CONTEXTE DE L'ACCUEIL 15

ODYSSÉE BANALE D'UN ENFANT-HÉROS 16
CRISE DE L'ACCUEIL : UNE ACTUALITÉ QUI N'EN EST PLUS UNE 23
FUIR L'ÉPUISEMENT : POURQUOI LA BELGIQUE EST UN PAYS DE TRANSIT 33
MIGRANTS, EXILÉES, RÉFUGIÉS : DE QUI PARLE-T-ON ? 50
ENTRE « BONS » ET « MAUVAIS » RÉFUGIÉS, COMMENT NE PAS SE LAISSER AVEUGLER PAR LES PRÉJUGÉS ? 64
LE TRAVAIL SOCIAL FACE À LA QUESTION RACIALE 75
SENTIMENT D'INJUSTICE : INTERVENANTS SOCIAUX FACE AU *« DEUX POIDS, DEUX MESURES »* DE L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS 86
ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME 97

SANTÉ MENTALE ET EXIL 105

EXIL ET SANTÉ MENTALE ? 106
LE TRAVAIL SOCIAL, PIERRE ANGULAIRE DE LA PYRAMIDE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL 117
QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE TRAUMATISÉE ? 127
CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES DE LA PROCÉDURE DE RÉGULARISATION SUR LES MIGRANTS 138
RENCONTRE AVEC AMID : DES VIES SUSPENDUES… 148

L'ACCOMPAGNEMENT 157

RÉSILIENCE 158
L'APPROCHE INTERCULTURELLE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES 161
TRAVAILLER DANS L'INTERCULTURALITÉ ET LA SANTÉ MENTALE 170
LA PART D'ÉNIGME 179
« NOUS NE SOMMES PAS OUTILLÉS POUR ACCUEILLIR CES JEUNES… » 188
L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES : CONSTATS, ACTIONS ET PERSPECTIVES 207
QUAND JE TIENS COMPTE OU PAS ASSEZ DES ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DANS LE COACHING À L'EMPLOI… 218

SOUTIEN DES PROFESSIONNELS 223

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES TRANSCULTURELLES CHEZ LES TRAVAILLEURS SOCIAUX 224
ACCOMPAGNER SANS S'ABIMER 239
LA BOUSSOLE DES POSTURES PROFESSIONNELLES 246
FAIRE HISTOIRE ENSEMBLE 260
IL ETAIT UNE FOIS 273

CONCLUSION 277

LES AUTEURS ET AUTRICES 279

Préambule

Le présent ouvrage prend place dans un projet plus vaste, initié depuis 2018, qui a pour objectif de donner des outils aux travailleur·euses sociaux·ales wallons et bruxellois en charge de l'accompagnement des personnes primo-arrivantes ou d'origine étrangère en souffrance psychique. Ce projet, financé par le FAMI (Fonds Asile, Migration, Intégration), est porté par la Fédération des CPAS et réalisé, pour certaines de ses dimensions, en partenariat avec le CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale ASBL).

Pour atteindre l'objectif annoncé, diverses actions ont été déclinées depuis le début du projet : formations, webinaires, journées de supervisions, capsules vidéo, vade-mecum. C'est ainsi que durant 5 ans, des acteur·ices de terrain et des chercheur·euses ont partagé leurs outils avec les travailleurs et travailleuses de première ligne.

Le temps était venu de mettre par écrit ces clés de compréhension des différentes dimensions de l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères ou d'origine étrangère en souffrance psychique afin de pérenniser cette transmission.

Le CRéSaM, soutenu par la Fédération des CPAS, s'est associé avec le CeRAIC pour mettre ces expertises au service d'un ouvrage collectif au cœur des enjeux actuels.

Le contexte d'instabilité géopolitique sur lequel vient se greffer une crise de l'accueil de plus en plus délétère impacte considérablement la santé mentale des personnes qui émigrent en Belgique. Plus que jamais, cette souffrance vient se déposer dans les bureaux des travailleurs et travailleuses de première ligne qui doivent la prendre en compte dans leur accompagnement. Permettre une meilleure compréhension des différents enjeux dans lesquels ces professionnel·les sont pris contribuera, nous l'espérons, à l'amélioration et à l'humanisation de l'accompagnement des personnes migrantes.

Introduction

Cet ouvrage a comme objectif principal de soutenir les travailleur.euses sociaux.ales dans leur compréhension des enjeux qui traversent l'accompagnement de personnes fragilisées par l'exil. Et de contribuer à maintenir une pratique où la relation et la rencontre sont au cœur du travail.

À travers le choix des thématiques et des auteurs et autrices, le comité éditorial a voulu dresser une image fidèle des défis et enjeux qui traversent actuellement le travail social auprès des émigré.és tout en leur apportant des pistes concrètes. Les travailleurs et travailleuses psychosociaux.ales sont les premiers réceptacles de la souffrance qu'induisent les politiques migratoires et d'intégration actuelles. Une Europe de plus en plus forteresse, favorisant la violence sur les routes de l'exil, le durcissement des exigences pour obtenir un statut de réfugié.e et un accueil en dissonance avec les lois qui le régulent permettent de moins en moins de dépasser les blessures liées à l'exil. Les travailleur.euses du secteur psychomédicosocial qui tentent d'apporter l'humanité nécessaire à la reconstruction de ces personnes en sont les témoins.

Rappelons ici que depuis près de deux ans, des milliers de personnes qui demandent l'asile en Belgique sont laissées sans accueil et dans le dénuement le plus total alors que l'État belge doit légalement leur fournir un hébergement, un accès aux soins et un accompagnement sociojuridique[1]. Ces personnes, laissées à la rue, dans des squats ou des structures d'urgence peu adaptées à leur situation, doivent introduire des recours en justice pour faire valoir leur droit à l'accueil. Malgré les milliers de décisions de justice au niveau national et européen qui ordonnent à l'État belge et à Fedasil (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) de les accueillir, le gouvernement ne remplit toujours pas ses obligations. Ces personnes se voient inscrites sur une liste d'attente et se trouvent dans une situation inhumaine, dégradante et indigne pendant des mois avant de pouvoir accéder au réseau d'accueil.

1 Selon la « loi Accueil », qui transpose la directive « accueil » de l'Union européenne.

Ce contexte de travail particulièrement compliqué est commenté et pensé par les professionnels.les qui ont contribué à cet ouvrage. Ceux-ci ont forgé leurs expertises grâce à leur ancrage et leur expérience de terrain. Aux articles scientifiques s'ajoutent des témoignages de travailleur.euses sociaux.ales, accompagné.es dans le processus d'écriture par Jacinthe Mazzocchett[2]i.

L'ouvrage reprend, sous forme d'articles, les analyses et les témoignages de ces professionnel.les en les articulant autour de quatre axes :

- Le contexte migratoire actuel et les politiques d'accueil ;
- Les enjeux du travail social à l'intersection de l'exil et de la santé mentale ;
- L'accompagnement social confronté aux souffrances liées à l'exil ;
- La souffrance et le soutien des professionnel.les.

Le premier axe s'ouvre sur le récit d'une intervenante sociale qui illustre précisément les manquements du gouvernement et comment ceux-ci impactent au quotidien le jeune MENA qu'elle accompagne et sa pratique professionnelle. L'article suivant, rédigé par Ondine Dellicour, expose le contexte sociohistorique de la migration et les conditions d'accueil d'aujourd'hui. Dans un troisième texte, Joachim Debelder expliquera pourquoi la Belgique est un pays de transit, et propose une analyse systémique de l'attrait exercé par le Royaume-Uni en pointant les politiques d'épuisement à l'œuvre aujourd'hui.

Par la suite, Ondine Dellicour donnera, au travers de son article « Migrants, exilées, réfugiés : de qui parle-t-on ? », une précision sur ce que recouvrent ces différents vocables, notamment à travers quelques chiffres. Cet article nous aide à prendre conscience que les catégorisations ont un impact sur le travail social et nous invite à les déconstruire pour améliorer la qualité des relations avec le public concerné.

Dans un cinquième écrit, Anissa Tahri expliquera comment ne pas se laisser guider par nos préjugés (conscients et inconscients) pour un travail social au

[2] Anthropologue au LAAP-UCL et autrice.

plus près de la singularité des bénéficiaires. Puis, Rachid Bathoum et Marie-Fidèle Dusingize aborderont plus précisément la question raciale et expliqueront de quelle manière les travailleurs et travailleuses de terrain et les usagers.ères ont chacun et chacune des représentations l'un.e de l'autre, fruit de préjugés et de rapports de domination. Ces derniers peuvent alimenter des discriminations ethnoraciales et influencer les pratiques.

Ensuite, Charlotte Poisson évoquera le sentiment d'injustice vécu par les intervenant.es sociaux.ales face au « deux poids, deux mesures » de l'accueil des réfugié·es ukrainien·nes et l'impact que cela peut avoir sur le sens de leur travail. Ce chapitre se finira par un texte produit lors d'un atelier d'écriture nommé : « Entre le marteau et l'enclume » où une assistante sociale expose la difficulté de jongler entre les exigences, les espoirs, les envies des résident.es de sa structure et la réalité du terrain, la hiérarchie et les instances d'accueil.

Le second axe, exil et santé mentale, débute par un texte de Cihan Gunes qui appelle à déconstruire les stéréotypes autour du lien entre l'exil et la souffrance psychique. Le questionnement de l'autrice permet de sortir de l'écueil de la psychologisation systématique des problèmes sociaux, y compris ceux liés à l'exil.

Le deuxième article, rédigé par Anissa Tahri, propose un outil d'intervention qui soutient le développement des ressources disponibles chez les personnes exilées. La pyramide de santé mentale et de soutien psychosocial (PMSPS) a été développée par l'humanitaire pour apporter une aide au soutien de populations déplacées.

À quoi reconnait-on une personne traumatisée ? En quoi le traumatisme peut-il impacter la relation ? Ces questions font l'objet du troisième texte proposé par Cihan Gunes. Pour illustrer sa réponse, l'autrice présente une vignette clinique inspirante pour le travail social.

Le quatrième article, rédigé par Anne-Laure Le Cardinale, traite de la santé mentale des demandeurs et demandeuses d'asile qui s'étiole dans une longue attente à l'issue incertaine, privés de la possibilité de se projeter dans l'avenir. L'angoisse liée à la difficile audition au CGRA, ainsi que le deuil d'une situation rêvée, participent à la tension dramatique entretenue par la procédure.

L'autrice propose également quelques pistes pour aider les travailleur.euses sociaux.ales à se positionner dans leur relation avec les bénéficiaires.

Cet axe se conclut avec le témoignage d'une assistante sociale accompagnant un jeune exilé, perdu, en errance, et en proie à la peur de sombrer dans la maladie mentale. Deux errances qui se scrutent, une relation en miroir, chacun et chacune confronté.e à son impuissance, à la peur de ne pas tenir. Dans ces conditions, comment garder la juste distance avec la personne accompagnée ?

Le troisième axe, l'accompagnement, s'ouvre sur le témoignage d'un intervenant de terrain posant la question des résonances lorsqu'un ou une professionnel.le rentre en relation avec un ou une bénéficiaire : « un homme qui voulait se rendre utile m'oblige à m'interroger sur ma propre utilité ». L'accompagnement social dans ce contexte particulier de l'exil et de la santé mentale nous oblige à considérer la réflexivité comme un outil de travail indispensable dans la relation.

Par la suite, le DISCRI évoque l'intérêt de la démarche interculturelle dans les échanges entre les professionnel.les et leurs bénéficiaires. Cohen-Emerique décrit celle-ci en 3 mouvements : la décentration, la compréhension du système de l'Autre et la médiation ou la négociation. Les auteurs et autrices aborderont également la méthode des incidents critiques pour dépasser les chocs culturels dans la relation à l'« Autre ».

Partant de sa pratique du collectif mis en place par le Dispositif Tabane, Davy Webber croise son expertise de la santé mentale acquise dans un cadre « généraliste » avec le champ de l'interculturalité : comment ont émergé, dans sa pratique, les adaptations nécessaires à la rencontre de l' « Autre »?

Nathalie Melis nous plonge un peu plus dans l'intimité de cet espace collectif au sein du Dispositif Tabane en nous ouvrant une fenêtre sur les interactions qui peuvent naître dans ce lieu chaleureux. Ce « carnet de bord » reflète une ambiance de travail sensible, au cœur de la rencontre. Il invite les lecteurs et lectrices à une tranche de vie qui permet à l'autrice d'explorer avec nous un cadre qui fait soin grâce au collectif, tout en respectant les singularités de chacun et chacune.

Il existe des migrant.es qui n'arrivent à s'inscrire nulle part, ni dans un dispositif de soin, ni dans un pays. Ces jeunes sont en errance et l'absence d'ancrage, nécessaire à un travail thérapeutique, rend les professionnel.les démuni.es au moment de proposer une prise en charge. Martin Hamoir et Emilie Scheen nous font part de leurs réflexions au départ de l'expérience institutionnelle développée depuis 2021 au sein de l'ASBL Macadam et notamment de son centre de jour et d'accompagnement pour jeunes en situation d'errance.

Pour compléter les différentes facettes de l'accompagnement, les deux derniers articles traitent de l'insertion socioprofessionnelle. Le premier est rédigé par Christophe Mairesse. Celui-ci commence par dresser un bilan de l'insertion socioprofessionnelle en Belgique et de ses principaux freins. Il termine son analyse en présentant des pistes de solution et des projets inspirants.

Le troisième axe se conclut sur le témoignage de F., travailleuse sociale dans un CPAS multiculturel bruxellois, qui nous confie ses questionnements, ses doutes et ses espoirs quant à l'accompagnement psychosocial, notamment dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes qui poussent la porte des CPAS.

Le quatrième axe se penche sur les différentes pistes de **soutien aux professionnel.les**. Dans le premier article, Masha Khaskelberg, invite les professionnel.les à explorer le décentrement, à réfléchir sur le contre-transfert culturel et à expérimenter des aménagements du cadre de travail afin qu'ils puissent développer leurs compétences transculturelles.

Anissa Tahri nous renvoie aux difficiles conditions d'accueil des demandeur.euses de protection internationale qui impactent leur accompagnement psychosocial. Elle propose quelques pistes aux travailleur.euses sociaux.ales pour ne pas être submergé.es par leurs émotions. Elle évoque une posture empathique équilibrée qu'elle distingue de la fusion empathique (surinvestissement, suridentification) et de la rupture empathique (évitement, répression).

Virginie Kolela-Kabangu et Alice da Conceiçao Mestre prolongent la réflexion précédente en proposant une boussole pour guider les professionnel.les au niveau des différentes postures qu'ils sont amené.es à prendre au cours d'un

suivi. Cette boussole nous renseigne qu'aucune posture n'est « bonne » ou « mauvaise » en soi, mais qu'il est important que toute pratique s'accompagne de réflexivité pour travailler au mieux avec des personnes dont l'histoire et la situation sont susceptibles de nous bouleverser.

Le dernier article, écrit par Jean-Luc Brackelaire, invite à « faire histoire ensemble », en mettant la relation au centre pour laisser place à une altérité créatrice.

En résonance avec ce texte, Ozlem Baslarli, travailleuse sociale d'un CPAS, nous conte l'histoire d'une femme qui voulait simplement une vie heureuse.

Très bonne lecture à toutes et à tous…

Le Comité éditorial

Claire Bivort, CRéSaM

Emmanuel Bury, Ce.R.A.I.C. ASBL

Valérie Desomer, Fédération des CPAS

Pascal Minotte, CRéSaM

1

Contexte de l’accueil

Odyssée banale d'un enfant-héros

Léonie Delvaux

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice.

Bruxelles, mon bureau, il est 14h. Naël, 12 ans, jeune Syrien venu en Belgique trouver asile pour lui, et il espère au plus vite, pour sa famille restée au pays. Un interprète, venu pour le rendez-vous. Et moi, référente sociale de Naël.

Syrie, une zone touchée par les terribles tremblements de terre qui ont frappé durement la Turquie fin du mois de février, le papa de Naël, sa maman, ses sœurs et ses frères.

Je rencontre pour la première fois la famille de mon jeune résident par écrans interposés. Son père s'étend en salutations, nous présente rapidement le campement et la famille rassemblée. L'interprète mène la conversation. Je vois la maman, les sœurs et frères de Naël assis.e.s et partageant un repas. Le papa montre aussi le paysage qui les entoure, je suis frappée de voir si clairement au loin. Les maisons et autres bâtiments, que je ne peux qu'imaginer ou deviner aux gravats amoncelés au sol, n'existent plus. Le soleil tape sur une plaine dégagée et presque désertée.

Le papa de Naël me questionne sur le quotidien de son fils, l'école et l'apprentissage du français. Dans mon for intérieur, je me demande ce qui rythme son quotidien :

La fatigue qui se lit sur son visage ou se devine à sa tendance à dormir sur le banc de l'école ; l'inquiétude pour sa famille qui l'empêche de fermer les yeux la nuit quand il n'a pas eu de nouvelles de la journée ; l'immobilisme imposé par la saturation des institutions d'accueil des demandeur.euse.s d'asile ; la culpabilité de cette stagnation sur laquelle il n'a pas de contrôle – et malheureusement moi non plus ; la solitude et la douleur d'être loin – de sa mère, de son père, de ses adelphes et de son pays ; la difficulté d'apprendre une langue alors qu'il lui est demandé de la maîtriser presque seul, en

immersion directe ; Finalement, l'ennui et le délaissement dans un centre pour familles et adultes seul.e.s, où les conditions d'accueil ne sont pas adaptées aux mineur.e.s non accompagné.e.s de leurs parents (MENA).

Nous arrondissons les angles, essayons avec l'interprète de transmettre de l'espoir tout en rappelant les raisons de la stagnation dans la procédure de demande d'asile de Naël. Oui, tout va bien à l'école - nous taisons la bagarre qui avait éclaté quand un de ses camarades s'était moqué de lui, de sa solitude et des souffrances qu'il traverse dans sa quête à l'asile. Les enfants sont parfois cruels.

Nous disons les efforts et la résilience de Naël. Il apprend doucement même si c'est difficile. Je demande aussi à l'interprète d'expliquer le contexte de saturation du dispositif d'accueil et de tri des demandeurs et demandeuses d'asile. Malheureusement, nous ne pouvons pas accélérer la procédure alors que, oui, il est arrivé en Belgique il y a déjà quatre mois.

Monsieur ne s'indigne pas de cette attente, il nous remercie… Beaucoup trop à mon goût. Je dois représenter pour lui le visage des institutions sur qui sa famille fonde leur espoir de survie. Ces mêmes institutions qui échouent à respecter leurs engagements et les droits des personnes qui viennent trouver refuge notamment en Belgique. J'ai beaucoup de mal à être remerciée alors que je n'ai fait qu'expliquer et essayé d'apaiser.

Je suis étonnée de ce que dégage son père, il est presque immobilisé par sa jambe meurtrie et toujours brochée après une opération. Alors que nous lui parlons, il n'a pas l'air désespéré, il semble positif. À la fin de l'échange, je me demande à quoi servait cet appel et ce que je peux faire de plus. Même si cela me semble dérisoire en comparaison à ce que ces personnes attendent comme secours après avoir envoyé leur jeune fils en mission.

Moi je n'ai dans cette situation, pas grand-chose à proposer… un peu de baume à étaler sur des plaies à vif. Ainsi, je dis combien je trouve Naël sage, respectueux, bien éduqué, comment je suis admirative de lui et ses compagnons de route avec qui il vit ici au centre. Je m'émerveille de leur force, de leur résilience, de leurs ressources ou de leur indépendance. Je m'étonne de leur allégresse quand l'espace leur est donné pour l'exprimer et de ce qui les lie dans leur Odyssée. Je suis émue de leur capacité à « faire famille » hors des liens du sang et à un âge si précoce en l'absence de figure

parentale protectrice. J'admire leur détermination à avancer malgré les freins institutionnels et administratifs. Ils ne se laissent pas aller. Ils restent en mouvement malgré l'immersion dans un nouveau monde, les épreuves qui se succèdent, dont les plus marquantes depuis leur arrivée en Belgique sont institutionnelles ou administratives.

Effectivement, nos résident.e.s peuvent être contents d'avoir un toit au-dessus de leur tête, un lit et trois repas par jour. Car, compte tenu du contexte actuel de non-respect des conditions d'accueil, certain.e.s d'entre elleux ont pu expérimenter la rue avant de bénéficier de l'accueil prévu par la loi. Dans notre centre, en plus des violences institutionnelles caractéristiques de l'accueil et du tri des personnes en situation d'exil, s'ajoute une violence administrative qui touche très violemment bon nombre de nos résident.e.s. Iels éprouvent ainsi la lenteur du processus de demande d'asile, les violences du décalage culturel avec les agent.e.s des institutions de tri (CGRA et OE) et leurs exigences en ce qui concerne la précision du récit de vie et la façon dont il se raconte (exigence d'une assimilation immédiate de la temporalité et des cartographies socio-culturelles occidentales dans le récit), la difficulté à se replonger dans des souvenirs traumatiques et à les répéter dans un contexte froid et protocolaire…

À ces violences s'ajoute une condition spécifique à notre centre en raison d'un conflit politique opposant la secrétaire d'État à la migration et le collège communal dont dépend tout acte administratif, et le plus important pour les personnes concernées, la délivrance des « attestations d'immatriculation » des demandeurs et demandeuses d'asile résidant au sein de notre infrastructure. Ce document, appelé la carte orange, prouve le droit de la personne à se former et à travailler. Nos résident.e.s se voient refuser ce droit presque systématiquement. Au vu des mois qui passent depuis ce constat de non-collaboration, nous serions en droit d'attendre que Fedasil s'emploie à rapidement pallier cette situation inadmissible et destructrice. Cependant, dans un contexte où des places n'ont pas cessé d'être supprimées au long des années, créant ainsi une crise artificielle de l'accueil, la recherche de places pour loger les personnes non prises en charge par le réseau d'accueil est la priorité numéro un. À nos résident.e.s qui souffrent de cette situation, nous ne pouvons que leur dire qu'iels sont chanceux.ses d'avoir un toit au-dessus de leur tête.

Les « accompagnants » de Naël, dont le plus âgé a à peine vingt et un ans, veulent tous travailler, et ce depuis leur premier jour au centre. L'urgence de ce besoin monte en intensité après les tremblements de terre. Chacune de leur famille se précarise dangereusement, des dettes s'accumulent et la pression augmente.

Nous apprenons un jour dans les médias que la commune va faire des exceptions pour délivrer des cartes orange, génial ! Ajouter une pratique discriminatoire en échange du viol pur et simple des droits des demandeur.euse.s d'asile, c'est mieux que rien. Malgré l'indignation, il y a de l'espoir et un espace d'action qui s'est ouvert. Je peux proposer une solution concrète – bien que nous soyons toujours impuissant.e.s quant à la délivrance effective de la carte. Ceux et celles pouvant prouver leur intention tangible de travailler, que ce soit par un contrat récent ou une promesse d'embauche, pourront se voir délivrer la carte orange – si la preuve correspond aux critères (non clairement énoncés). Les trois jeunes m'ont surpris car, très rapidement après l'annonce de cette nouvelle, ils ont su mobiliser un réseau et ont amené une à une leur promesse d'embauche.

Pendant ce temps, Naël doit attendre et aller à l'école. En mouvement également, mais maintenu dans l'immobilité dans ce qui le touche le plus. Son âge l'empêche de se lancer dans des initiatives pour venir en aide à sa famille comme il l'empêche d'avancer dans la procédure.

Pendant cet appel visio, Naël n'a pas parlé, il a ouvert l'appel, a dit quelques mots à son père, nous a passé le téléphone et lorsque nous avons clôturé l'appel, il a salué sa famille et a raccroché. Il était, je pense, content, et présente l'envie de repasser des appels ensemble à l'avenir.

Moi, j'éprouve l'équilibre fragile de ma position en tant que travailleuse sociale, entre empathie, intimité et distance, qui est nécessaire pour préserver ma santé mentale et que j'apprends à respecter depuis mon entrée en service il y a six mois. Le poids de mon sentiment d'impuissance est terriblement lourd tandis que je suis déçue de la distance linguistique qui nous sépare, Naël et moi, et qui m'empêche de créer un lien plus fort avec lui.

Je ne sais pas vraiment quel était l'objectif de l'appel : montrer que je comprenais l'urgence d'une réponse d'un État qui promet la protection aux personnes qui viennent la demander, que ce soit pour Naël ou sa famille ;

rassurer Naël et sa famille sur ma conscience de leur précarité et de leur attente… Quant à moi, j'aimerais pouvoir atténuer la pression qui pèse sur Naël et sa procédure d'asile, actuellement au point mort. Mais je ne peux rien pour accélérer le processus. Cette pression est vaine compte tenu de la rigidité procédurale et de la banalité de son récit migratoire. Effectivement, en comparaison aux autres MENA arrivé.e.s sur le territoire, le parcours de Naël est courant ; le nombre de dossiers dépassent la capacité effective des institutions compétentes à les traiter rapidement étant donné le manque de moyens attribués à l'accueil des personnes demandeuses d'asile.

Cette pression, je ne sais pas si je peux vraiment l'atténuer, ses parents l'ayant érigé en possible sauveur. Il s'agissait certainement d'un non-choix terrible que de mettre sur les épaules étroites de son jeune fils tout le poids d'une échappatoire jonchée d'épreuves et de violences. Ce fut probablement la seule issue que la famille a pu investir pour l'instant. Car bien que cette échappatoire ait été et soit toujours terriblement difficile, d'autant plus pour un enfant. C'est sans doute une meilleure alternative aux catastrophes socio-climatiques et/ou aux conflits armés qui rythmaient il n'y a pas si longtemps son quotidien avant d'être envoyé avec ses trois jeunes compagnons traverser le monde pour ouvrir un chemin et compter sur la perspective d'un regroupement familial.

Du haut de ses douze ans, Naël est en mission. Mû par cette nécessité d'ouvrir la voie, il n'est déjà plus un enfant. Je suis admirative et triste, mais aussi en colère. L'attente doit être terrible, la distance avec les proches doit être destructive pour un enfant, d'autant plus quand le contact est maintenu et que la situation au pays empire inexorablement.

Un peu plus tôt pendant l'entretien, Naël me raconte l'école. J'apprends qu'il dort en classe parce qu'il a du mal à se lever le matin. Il veille régulièrement tard la nuit dans l'attente d'un message de sa famille. L'école, c'est difficile. Il ne comprend rien et arrive à se concentrer seulement quand l'institutrice l'accompagne dans des exercices. Il ne s'est pas lié d'amitié avec les autres enfants et ne partage pas leurs jeux – est-ce que l'enfance est déjà derrière lui ou est-ce qu'il est maintenu à l'écart par des logiques d'exclusion typiquement écolières ? Ou alors s'ostracise-t-il seul sous le poids de ses souffrances ? Peut-être que les jeux et la « simplicité » des enfants sont trop loin de ses préoccupations ?

Ainsi, je pose mes questions auxquelles il répond succinctement. Mais je vois bien qu'elles ne l'intéressent pas beaucoup. Il a l'esprit ailleurs, loin de mon bureau et de mes préoccupations scolaires.

Au moment des tremblements de terre en Turquie, il était venu vers moi pour encore une fois me demander de trouver un moyen d'accélérer la procédure d'asile. Effectivement, la procédure est très longue. Pour lui, elle l'est d'autant plus car le service des tutelles n'a pas encore pu lui attribuer un ou une tutrice. Sans cet accompagnement, un.e MENA ne peut entamer la procédure de demande de protection internationale. Le Service des tutelles a actuellement un retard de six mois, les MENA peuvent donc espérer bénéficier d'un accompagnement six mois après l'introduction de leur demande d'asile. Après, pourra commencer la véritable attente. Les violences institutionnelles sont donc déjà bien connues. Sachant que ce besoin d'avancer était lié à la situation de sa famille, je lui avais proposé de passer un appel ensemble.

Mon sentiment d'impuissance est d'autant plus lourd que je ne suis pas outillée pour le suivi des MENA et que mon temps est très limité compte tenu du nombre de dossiers dont je dois m'occuper. Comment pallier l'absence de figures parentales ? Comment accompagner un jeune en souffrance ?

Quelle chance pour que Naël ait la maturité de prendre les opportunités que je peux lui proposer, comme un accompagnement psychologique ? Pour moi, c'est une victoire car beaucoup sont les adultes pour lesquel.le.s un suivi psy est une preuve de folie et que nous devons travailler au corps afin de faire voir les avantages d'un tel suivi. Au-delà des bénéfices évidents d'un suivi psy, je me pose parfois la question de la pertinence de cette potentielle pression que je pourrais infliger. Les demandeur.euse.s d'asile sont déjà forcé.e.s de se raconter, de subir des interrogatoires, de revivre des évènements traumatiques qui sont décortiqués par des inconnu.e.s loin de leurs réalités socio-culturelles. Cette injonction est déjà violente en elle-même. Mais malheureusement, il faut qu'iels aient les preuves nécessaires pour attester des vulnérabilités psychologiques, même si les personnes ne se sont pas forcément prêtes à revivre les évènements traumatiques pour lesquels iels ont fui ainsi que ceux connus sur la route de l'exil.

Je n'ai qu'à espérer… De ma perspective cela ne peut être que bénéfique en tant que tel – bien que je craigne le processus de prise en charge[3] – au vu des évènements récents, de son parcours et de ce à quoi il a été et est toujours confronté. Quand Naël me raconte les tremblements de terre, il me montre une photo d'un enfant plus jeune mort sous les décombres, relayée par ses parents, sans doute un.e voisin.e. Au pays et sur la route de l'exil, il a aussi été témoin d'atrocités qui ne peuvent pas l'avoir laissé indemne.

Au vu de ses ressources et de sa maturité, j'ai de l'espoir, mais toujours de la colère contre un système d'accueil et ses politiques qui ne respectent pas les propres conditions prévues par la loi ; et contre une situation globale d'un monde dans lequel les catastrophes socio-climatiques conditionnant les afflux des personnes en exil ont été engendrées et soutenues par des politiques, exploitations et pratiques capitalistes occidentales sur des siècles, qui ont marqué et qui perdurent encore.

Dans notre contexte néocolonial, les injustices se reproduisent et sont réaffirmées sans cesse ; les fautes à moitié assumées, silencisées et la culpabilité de la précarisation de populations entières rejetées.

Les victimes de cet état de fait sont encore violentées tandis que les failles d'un système d'accueil censé garantir un accueil de qualité en termes de suivi médico-social met certains jeunes dans des situations encore plus complexes que les adultes. Ici, faute de place dans une école DASPA[4], Naël doit apprendre le français en autonomie ; sa procédure est maintenue à la première étape faute de tuteur ou tutrice ; et il ne bénéficie pas d'un accueil adapté à son statut de MENA.

---

[3] La prise en charge après la demande peut se situer très loin dans le temps, la communication entre les services n'est pas efficace et le retour est loin d'être garanti (il est même parfois refusé). La présence d'un ou d'une interprète est garantie mais pas toujours effective.

[4] Ou « Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés ». C'est une structure d'enseignement, au sein d'un établissement scolaire, visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. (http://www.enseignement.be/index.php?page=23677&navi=117)

Crise de l'accueil : une actualité qui n'en est plus une

Ondine Dellicour

« Crise économique », « crise des réfugiés », « crise de l'accueil », « crise sanitaire », « crise énergétique » … « Crise » ce terme flou, qui revient sans cesse ces dernières années, renvoie au caractère brusque et soudain d'un événement, sous-entendant que celui-ci serait imprévisible, voire inévitable. Peut-on encore parler de crise quand l'événement en question se répète continuellement à des intervalles de plus en plus rapprochés ? L'objet de cet article est de questionner la répétition incessante des « crises » de l'accueil. Pour ce faire, commençons par un bref historique de l'accueil des étrangers en Belgique, suivi de quelques chiffres sur l'évolution du nombre de demandeurs d'asile en Belgique au fil du temps et enfin une analyse de la situation de la politique d'accueil aujourd'hui.

Bref historique de l'accueil des étrangers en Belgique

L'histoire de l'immigration en Belgique est aussi vieille que celle du pays. Sa forme, par contre, change au fil des époques en fonction des conjonctures économique, sociale et politique. Jusqu'à la fin du 19e siècle, la Belgique est un pays d'émigration. Elle deviendra un pays d'immigration à l'initiative, d'abord des entreprises belges, puis de l'État, qui invitent de manière proactive les travailleurs étrangers à venir s'installer en Belgique (CIRE, s. d.). 170 000 travailleurs émigreront vers la Belgique entre 1920 et 1930 (Martiniello & Rea, 2012). L'État prend progressivement la main sur cette question et utilise la politique d'immigration comme outil de régulation du marché de l'emploi. Ainsi, les premières réglementations visant à limiter l'accès au territoire et au séjour des étrangers voient le jour dans le contexte de crise économique et d'accroissement du chômage des années 1930. Ces nouvelles mesures, qui conditionnent l'accès au territoire à l'obtention préalable d'un permis de travail et d'un permis de séjour, visent à limiter l'arrivée de travailleurs étrangers qui pourraient concurrencer la main-d'œuvre belge (Martiniello & Rea, 2012). Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la Belgique fait à nouveau face à un déficit de main-d'œuvre

locale, notamment dans le secteur minier, qui entrave ses objectifs de reconstruction et de développement industriel. Les pouvoirs publics décident de revenir à la politique migratoire menée précédemment : le recrutement de travailleurs étrangers (Martiniello & Rea, 2012). Ainsi, au fil des années, l'État belge va signer des accords de main-d'œuvre avec différents pays : l'Italie (1946), l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc et la Turquie (1964). Des milliers de réfugiés venus de différents pays d'Europe de l'Est se retrouvent également à travailler dans les charbonnages. Aussi, parmi les travailleurs immigrés, notamment en provenance d'Espagne, du Portugal ou de Grèce, beaucoup quittent leur pays pour des raisons politiques sans pour autant demander la reconnaissance du statut de réfugié (CIRE, s. d.).

La décennie 1960 connaît ce même mouvement d'ouverture puis de fermeture. La législation en vigueur durant cette période exige toujours l'obtention d'un permis de travail comme préalable à la délivrance d'un statut de séjour. Cependant, celle-ci est appliquée de manière très souple début des années 1960, alors que la croissance économique bat son plein, puis est suivie à la lettre à la fin de la décennie marquée par la récession économique (CIRE, s. d.). Dans ce contexte, plusieurs nouvelles mesures voient le jour pour limiter l'accès au marché de l'emploi des étrangers en culminant par la décision du conseil des ministres du 1er août 1974 de limiter l'immigration par le travail aux seules personnes pouvant faire valoir des qualifications non disponibles sur le territoire (CIRE, s. d.). L'arrêt de l'immigration par le travail a pour impact une augmentation significative du nombre de demandes d'asile.

Précédemment, nombreux étaient les travailleurs étrangers installés en Belgique qui avaient quitté leur pays d'origine pour échapper à des persécutions, politiques ou autres, mais n'avaient pas eu besoin de demander l'asile pour obtenir un droit de séjour. Ces mêmes personnes seraient à présent contraintes de le faire. Durant la décennie 1980, la crise économique se prolonge, le chômage s'installe et les discours politiques pointent les difficultés liées à l'accueil de « la misère du monde ». Progressivement, la question de l'asile passe d'une logique d'accueil et de droits humains à une logique de tri et de suspicion. Les États européens interprètent la Convention de Genève de 1951 de manière de plus en plus restrictive et développe une politique commune en la matière dont l'objectif premier est de réduire le nombre d'arrivées (Martiniello & Rea, 2012).

Evolution de l'accueil des réfugiés

Ce changement de discours à l'encontre des migrants n'est pas sans conséquences sur les conditions d'accueil réservées aux réfugiés. Tout au long du 19e siècle et pour une bonne partie du 20e, des réfugiés ont trouvé asile en Belgique sans problème, que ce soit les Français ayant participé à l'insurrection de la Commune de Paris (1871) (CIRE, s. d.), les personnes fuyant la Russie, l'Allemagne et l'Italie durant la Deuxième Guerre mondiale, ou encore les Chiliens fuyant la dictature dans les années 1970. La fermeture généralisée des pays européens à partir des années 1980 n'épargnera pas les personnes en quête d'une protection. En Belgique, il n'y a pas de « politique d'accueil » à proprement parler avant la moitié des années 1980 car, jusqu'alors, les réfugiés arrivent, s'inscrivent à la Commune de leur choix et sont dirigés vers le CPAS compétent pour bénéficier d'une aide sociale. Alors que le nombre de demandes d'asile introduites en Belgique double entre 1981 et 1985 (Faux, 2008), le premier centre d'accueil collectif pour demandeurs d'asile voit le jour en 1986, il s'agit du Petit Château. Sur le plan politique, la création de ce centre est justifiée par des arguments d'ordre économique comme en témoignent les propos du ministre du Budget de l'époque, Guy Verhofstad : « *Ce n'est pas en laissant entrer chaque mois et toute l'année des centaines et des centaines de réfugiés politiques ou soi-disant politiques qu'on résoudra le problème.* » (Sénéchal, 2017). Le ton est donné : il faut trier les « vrais » des « faux » réfugiés et protéger notre système de sécurité sociale. A cette fin, en 1988, le législateur introduit la notion de recevabilité dans la procédure d'asile, afin de procéder à l'analyse d'un supposé « bien-fondé » de la demande.

Cette nouvelle mesure se traduit premièrement par la fabrication d'une population croissante d'individus en attente et, deuxièmement, par la nécessité de créer des lieux d'attente. Il s'agit du Petit Château pour les personnes se trouvant déjà sur le territoire et d'un local de détention improvisé à l'aéroport, le « 127 », pour les personnes interpellées à la frontière (Hanotiaux, 2017). Seuls les demandeurs d'asile dont la demande a été jugée recevable peuvent chercher un logement dans le privé et ont droit à une aide financière du CPAS. Dès 1989, le système d'accueil mis en place est débordé, le Petit Château est vite surpeuplé et les CPAS se déclarent incapables de faire face aux demandes d'aide des candidats réfugiés (Faux,

2008). Début des années 1990, plusieurs associations prennent une part active dans l'accueil des demandeurs d'asile en prenant en charge des structures d'hébergement et d'accompagnement (la Croix-Rouge, les mutualités socialistes, le Ciré…). Alors que le nombre de demandes d'asile atteint un chiffre sans précédent en 1993 (26 500) (Faux, 2008), le recours à la détention se généralise avec l'entrée en vigueur d'une loi qui allonge les temps d'emprisonnement et élargit les catégories de détenus aux personnes en attente d'une expulsion du territoire. Dès leur création, ces lieux, appelés « centres fermés » afin de dissimuler leur ressemblance inégalable à des prisons, ont fait l'objet de contestation du monde associatif et académique (Hanotiaux, 2017).

Depuis les années 1990, le nombre de demandes d'asile oscille entre 10 000 et 20 000 par an avec des pics ponctuels en fonction de ce qu'il se passe dans le monde.

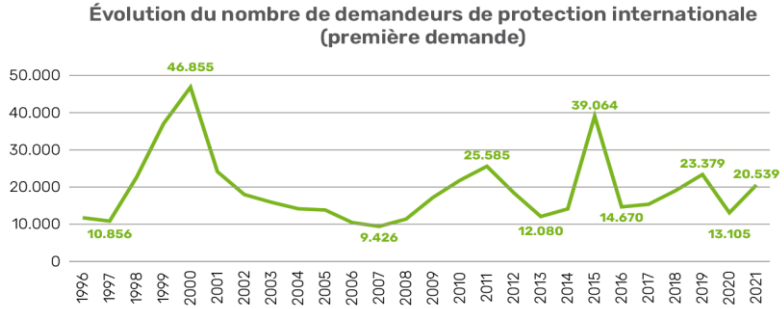

©(Myria, 2022)

L'année 2000 bat tous les records jusqu'à ce jour avec 46 855 demandes d'asile enregistrées. La fin des années 1990 et le début des années 2000 sont marqués par de nombreux conflits sur la scène internationale qui ne sont pas sans répercussion sur l'asile en Europe. Il s'agit notamment de la guerre en ex-Yougoslavie, des changements politiques dans différentes régions de l'Afrique subsaharienne, notamment en République Démocratique du Congo, ainsi que les guerres en Afghanistan, en Irak et en Tchétchénie (CIRE, s. d.). En 1999, c'est la crise de l'accueil, le réseau est saturé et des demandeurs d'asile se retrouvent à la rue. Le pic exceptionnel de l'année 2000 augmente la pression sur le système d'accueil, les pouvoirs publics répondent en

permettant aux demandeurs d'asile qui trouvent un logement dans le privé, de bénéficier d'une aide sociale du CPAS (suppression du code 207) et invitent également les CPAS à mettre sur pied des structures d'accueil individuelles pour demandeurs d'asile (Initiatives locales d'accueil) (Ngo, 2022). Dans la foulée, le législateur crée l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) en adoptant la loi-programme du 19 juillet 2001. L'Agence sera opérationnelle à partir de mai 2002 (Fedasil, 2016). L'arrivée de ce nouvel acteur coïncide avec l'application stricte du principe de l'aide matérielle en centre d'accueil durant la phase de recevabilité de la procédure (CIRE, s. d.). Il faudra attendre le 12 janvier 2007 pour l'adoption d'une loi spécifique sur les modalités d'accueil des demandeurs d'asile qui prévoit l'octroi d'une aide matérielle durant toute la procédure d'examen de la demande d'asile (celle-ci a également fait l'objet d'un changement législatif qui supprime la phase de recevabilité).

L'objectif de la loi accueil est de permettre aux bénéficiaires de mener une vie conforme à la dignité humaine, en leur donnant accès principalement à : un hébergement, des repas, un accompagnement social, médical et psychologique ainsi qu'un accès à l'aide juridique. L'accueil y est prévu en 2 temps : d'abord un passage par une structure collective et après 4 mois (6 mois depuis 2016) la possibilité de faire une demande de transfert vers une structure individuelle. La possibilité d'introduire une demande de transfert vers un lieu qui serait plus adapté aux besoins du bénéficiaire est prévue également mais, dans les deux cas, le législateur précise que le transfert effectif peut se faire dans les limites des places disponibles. Autrement dit, plus le réseau est saturé, moins il y a de possibilités de transfert.

En 2007 et 2008, le réseau d'accueil est occupé à 90 % alors que le nombre de demandes d'asile est en augmentation progressive. Résultat des courses, en 2009, il n'y a plus de places, les autorités ouvrent des centres dans l'urgence et réquisitionnent des hôtels. Nous voilà face à une nouvelle crise de l'accueil avec plus de 7000 personnes à la rue entre 2010 et 2011. S'en suit une période de diminution importante du nombre d'arrivées qui se traduira, au niveau de la politique d'accueil menée entre 2012 et 2013, par un plan de fermeture massive de places d'accueil (Ngo, 2022).

En 2015, la guerre en Syrie fait fuir des millions de personnes. 39 064 personnes demandent l'asile en Belgique cette année-là. C'est encore une

fois la crise de l'accueil. Les pouvoirs publics tardent à trouver des solutions pour héberger les personnes qui arrivent jusqu'ici et ce sont les citoyens qui répondent présents via la Plateforme pour l'accueil des réfugiés. Des solutions d'urgence seront progressivement mises en place, notamment un système de pré-accueil, dans des conditions extrêmement rudimentaires. Dès 2016, le nombre de demandes d'asile introduites chute et les autorités réduisent de 10 000 le nombre de places disponibles, principalement dans les structures d'accueil de type individuel. En 2018, le taux d'occupation du réseau d'accueil atteint à nouveau les 90 %, et, en 2019, il est saturé. La pandémie du Covid 19 en 2020 reporte d'un an la crise de l'accueil, à nouveau imminente. Durant cette année inédite où les possibilités de déplacement sont limitées à l'échelle mondiale, les autorités décident de fermer les centres dont le taux d'occupation est inférieur à 85 %. En 2021, le réseau d'accueil est occupé à 96 %. Avec la reprise progressive des possibilités de voyage, il faut rouvrir des places en catastrophe en été 2021 après en avoir fermé des centaines au printemps. 2022 débute avec une crise de l'accueil qui ne s'arrêtera pas, avec des nouvelles personnes à la rue chaque jour (Ngo, 2022).

Quelles conditions d'accueil aujourd'hui ?

Les modalités d'accueil des demandeurs d'asile en vigueur en Belgique aujourd'hui sont toujours celles définies par la loi du 12 janvier 2007. Au moment de son adoption, l'objectif des autorités est double : transposer la directive européenne en la matière et freiner « l'appel d'air » qui serait suscité par l'octroi d'une aide financière. La deuxième raison invoquée est dérisoire face à la réalité des parcours migratoires où, le plus souvent, les personnes quittent à la hâte, ne choisissent pas leur destination, qu'elles découvrent parfois à l'arrivée, sans parler des risques encourus et des obstacles traversés.

L'argument selon lequel l'offre d'un accueil de qualité aurait pour conséquence l'arrivée massive de demandeurs d'asile se traduit par une dégradation continue et toujours plus grave des conditions d'accueil, en Belgique, comme dans d'autres pays européens.

Loin de l'objectif de la loi qu'elle est censée appliquer, la politique d'accueil à l'œuvre depuis plusieurs années dans notre pays consiste à dissuader les gens de venir, comme le montrent les exemples suivants.

En 2013, une instruction de Fedasil relative au « trajet de retour » impose aux assistants sociaux des centres d'accueil d'informer les demandeurs d'asile de la possibilité de faire une demande de retour volontaire dès le premier entretien, de leur faire signer un « plan trajet retour » dès la réception d'une décision de refus du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) et de leur reparler de cette possibilité un mois après l'introduction du recours au Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Outre les problèmes déontologiques que pose cette instruction, notamment au niveau de la primauté de l'intérêt et de la volonté des bénéficiaires et de l'indépendance technique de l'assistant social (UFAS, 1985), l'objectif est d'« envoyer un signal fort », à savoir la Belgique n'est pas une terre d'accueil. A titre d'exemple supplémentaire, citons également la lettre adressée aux Irakiens en 2015 par Théo Francken, alors secrétaire d'État à l'asile et à la migration, les invitant à ne pas se faire de faux espoirs et les incitant à recourir au retour volontaire (Hupin, 2015).

La situation en cours depuis 2021 va au-delà de la dissuasion ou de l'incitation au retour en laissant les demandeurs d'asile à la rue pendant des mois. Début 2023, 2400 personnes sont laissées sans solution d'hébergement par Fedasil. Pour ce fait, l'Agence sera condamnée plus de 7000 fois par les tribunaux du travail belges et 1400 fois par la Cour Européenne des droits de l'Homme (Biermé, 2023). Bien que la pression médiatique et politique soit retombée ces dernières semaines suite à un accord du gouvernement, 3000 demandeurs d'asile sont toujours sans solution de logement et les condamnations continuent de tomber. En effet, on attend toujours de voir les effets concrets des mesures sur lesquelles le gouvernement avait enfin pu s'accorder début mars 2023 (Biermé, 2023).

Conclusion

Un détour par l'histoire nous montre que l'accueil réservé aux étrangers en Belgique varie selon les conjonctures économiques, sociales et politiques. La rhétorique s'inverse entre le début et la fin du 20e siècle : l'immigration, d'abord présentée comme la solution face à la pénurie de main-d'œuvre, devient le problème à résoudre face à l'augmentation du chômage. Face aux difficultés économiques et sociales aux origines multiples dont l'Europe a à faire face, les étrangers prennent vite la place de bouc émissaire. Les messages récurrents, dans les médias comme dans les discours publics, alimentent l'idée selon laquelle le nombre d'étrangers arrivant en Europe croît de manière continue et exponentielle.

Malgré l'importante production scientifique qui montre que cette représentation est fausse, les pouvoirs publics continuent à s'en servir pour justifier l'adoption de mesures toujours plus restrictives à l'égard des demandeurs d'asile et des étrangers de manière générale. Au lieu d'améliorer la qualité et la capacité d'accueil sur le territoire, chaque « crise de l'accueil » donne lieu à l'adoption de nouvelles restrictions. Dénoncées par le milieu associatif depuis des années, ces crises à répétition sont la conséquence d'une mauvaise gestion du réseau d'accueil qui est lui-même le reflet du manque de volonté politique d'accueillir dignement.

Le message de la secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Nicole De Moore, face aux milliers de demandeurs d'asile à la rue et aux milliers de condamnations de l'État belge, est-on ne peut plus explicite « il n'y a pas de volonté politique » au sein du gouvernement pour trouver des solutions. Au contraire, il y a une volonté politique très claire, qui est de ne pas accueillir même si cela implique la violation de l'État de droit.

Bibliographie

- Biermé, M. (2023a, mars 7). La directrice de Fedasil : « La crise de l'accueil n'est pas terminée ». *Le Soir*. https://www.lesoir.be/508796/article/2023-04-21/la-directrice-de-fedasil-la-crise-de-laccueil-nest-pas-terminee

- Biermé, M. (2023b, avril 21). Migration : Dix questions pour tout comprendre à la crise de l'accueil. *Le Soir*. https://www.lesoir.be/499515/article/2023-03-07/migration-dix-questions-pour-tout-comprendre-la-crise-de-laccueil

- CIRE. (s. d.). *Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées*. Consulté 9 janvier 2023, à l'adresse https://www.vivreenbelgique.be/11-vivre-ensemble/histoire-de-l-immigration-en-belgique-au-regard-des-politiques-menees

- Faux, J.-M. (2008). *Résistance. Antécédents, origine et raison d'être du Forum Asile-Migrations*. Centre Avec. https://www.centreavec.be/publication/resistance-antecedents-origine-et-raison-detre-du-forum-asile-migrations/

- Fedasil. (2016, juillet 29). *À propos de Fedasil*. https://www.fedasil.be/fr/propos-de-fedasil

- Hanotiaux, G. (2017). Des camps d'étrangers sur la carte de Belgique. *Bruxelles en mouvements*, *291*, 6-8.

- Hupin, B. (2015, octobre 9). « Ne vous faites pas de faux espoirs » : Le courrier de Theo Francken aux Irakiens fait réagir. *RTBF*. https://www.rtbf.be/article/ne-vous-faites-pas-de-faux-espoirs-le-courrier-de-theo-francken-aux-irakiens-fait-reagir-9103494

- Martiniello, M., & Rea, A. (2012). *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*. Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Myria. (2022). *La migration en chiffres et en droits 2022—La protection internationale* (Cahier du rapport annuel). Myria - Centre Fédéral Migration.

- Ngo, S. (2022, décembre 12). *Table-ronde 2 : Les limites du modèle de l'accueil – comment repenser les structures d'accueil dans le cadre de la loi Accueil*. Colloque « Comment sortir de la crise de l'accueil » ? Réfléchir ensemble à des solutions durables après un an de crise de l'accueil, Bruxelles.

- Sénéchal, C. (2017). Du centre d'accueil au centre de tri…. *Bruxelles en mouvements*, *291*, 14-15.

- UFAS. (1985). *Code de déontologie belge francophone des assistants sociaux*.

Fuir l'épuisement : pourquoi la Belgique est un pays de transit

Joachim Debelder

Une analyse initialement publiée par l'*IRFAM – Liège, 2022 – n° 16*

Deux actualités liées aux politiques d'asile et des migrations marquent l'automne 2022.

La première concerne directement l'État belge qui, au travers de son agence Fedasil, fait l'objet de 7 000 condamnations judiciaires par le tribunal francophone du travail de Bruxelles pour non-respect des droits des demandeurs et demandeuses de protection internationale à l'hébergement.

La seconde est la révélation des multiples conversations téléphoniques entretenues entre les secours français et les occupants d'un bateau durant son naufrage dans la Manche en novembre 2021. Les secouristes français attendent alors plusieurs heures que le canot pneumatique arrive dans les eaux anglaises et, sans sauvetage, 27 personnes décèdent durant la nuit du 24 novembre.

Par leur brutalité, les scènes de crise nous renvoient souvent à des événements accidentels plutôt qu'à des manifestations diverses de politiques structurelles, en Belgique et ailleurs. Or, dans cette analyse[5], nous proposons de lire ensemble l'impossibilité de faire valoir ses droits et la répétition, année après année, de drames mortels aux frontières en nous intéressant aux raisons des migrations de transit. La violence n'est pas périphérique, elle est structurelle aux politiques migratoires, et ce même lorsqu'elles visent des jeunes et des enfants. Cette violence se produit par des pratiques d'*épuisement*.

Au cours des dernières années, la migration de transit a fait à la fois l'objet d'une surmédiatisation, d'une instrumentalisation politique par les représentants de la droite et de l'extrême droite, et est devenue la cible de

[5] Je tiens à remercier Laura Aristizabal Arango et Julie Schyns pour leurs commentaires critiques et leur révision formelle.

pratiques de criminalisation au nom de la lutte contre le trafic d'êtres humains. Ces discours et ces pratiques politiques et sécuritaires sont d'autant plus interpellants que les personnes qui transitent par la Belgique se démarquent par leur jeunesse. Le rapport de Myria (2020, p. 17) sur le sujet, par exemple, établit la moyenne d'âge entre 17 et 25 ans, et signale qu'un quart de ces jeunes se déclarent Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA).

Du côté de la société civile, ces migrations ont catalysé de nouvelles initiatives solidaires, associatives ou citoyennes. Comme ailleurs en Europe, les actions wallonnes concernent principalement l'aide humanitaire d'urgence (nourriture, logement temporaire, vêtements). Dans certains cas, elles comprennent aussi une assistance sociale ou juridique (Caudron, 2020).

De plus, une action de plaidoyer politique est développée depuis plusieurs années au travers d'une coordination wallonne des collectifs et associations en soutien aux migrants en transit, avec un double rôle. D'une part, la coordination organise des actions d'information et de sensibilisation à l'adresse de la population et, d'autre part, des actions d'interpellation à l'égard des responsables politiques.

Dans le contexte de la crise sanitaire, ces dernières aboutissent. Le Gouvernement wallon octroie en septembre 2020 une subvention exceptionnelle pour soutenir les collectifs. Le Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie (DisCRI), en charge de la gestion du subside, établit un an plus tard un état des lieux des initiatives soutenues. Il s'agit d'un indicateur précieux pour mesurer l'ampleur et l'opiniâtreté de ces solidarités.

En décembre 2021, le DISCRI répertoriait ainsi 37 collectifs citoyens, actifs au sein d'une trentaine de communes wallonnes. Ensemble, ces collectifs regroupent plus d'un millier de citoyens bénévoles. S'y ajoutent environ 150 familles hébergeuses, généralement organisées à travers les branches locales de la Plateforme citoyenne de soutien aux Réfugiés. Cette mobilisation traduit la préoccupation citoyenne, associative et, plus récemment, politique, pour des réalités migratoires qui tendent à s'inscrire dans le temps.

Pourtant, quelle compréhension avons-nous de ces réalités ? Les facteurs de migration sont toujours complexes, multiples, enchevêtrés, et évolutifs. Nous pouvons cependant nous interroger sur les raisons pour lesquelles la Belgique est devenue une étape, un pays de passage ou de transit vers le Royaume-Uni. Le rapport de Myria (2020, p. 37) sur le sujet recense les raisons suivantes :

- Le facteur linguistique, l'anglais ;
- L'existence de groupes diasporiques ou la présence de famille ;
- Les récits de réussites véhiculés par les passeurs ;
- Des possibilités d'emploi favorables ;
- La détection plus difficile d'un séjour irrégulier ;
- La croyance que le Royaume-Uni n'applique pas le Règlement de Dublin III et que le demandeur de protection internationale ne serait pas renvoyé dans un autre pays européen.

L'utilité de cette synthèse est de refléter les arguments généralement véhiculés dans la presse ou au sein des milieux de soutien des personnes en transit en Wallonie et à Bruxelles. En d'autres termes, ces facteurs explicatifs participent, depuis plusieurs années, à la construction d'un récit de la migration de transit belge.

Or l'ensemble de ces facteurs mérite qu'on lui adresse au moins trois critiques, à commencer par l'individualisation de la problématique et la déresponsabilisation politique qui y est liée. En effet, la connaissance linguistique, le réseau familial ou encore la situation administrative relèvent des situations individuelles des jeunes en migration. Pour expliquer l'intérêt du Royaume-Uni, un lien est établi entre les caractéristiques que ce pays propose et celles des jeunes.

De cette manière, les compréhensions qui s'appuient principalement sur ces facteurs tendent à individualiser la problématique des migrations de transit. Le « choix » de cette destination pourrait même être compris comme antérieur

à l'arrivée sur le territoire européen. Ainsi évoquées, ces motivations tendent à l'écriture d'un narratif dans lequel le régime frontalier de l'Union européenne et les politiques publiques au sein de ses États membres sont relégués à l'arrière-plan. Selon cette vision, les pays de transit, dont la Belgique, deviennent des États passifs.

Une passivité qui autorise implicitement une déresponsabilisation politique. La troisième critique, enfin, porte sur la pertinence de ces facteurs qui, même combinés, semblent difficilement expliquer l'ampleur des risques pris pour tenter la traversée de la Manche… Sans pour autant opposer entre eux ces facteurs, la suite de cette analyse tente de mettre en lumière le revers de ce récit principal des causes du transit en nous appuyant sur la littérature récente, mais peu présente dans le monde francophone.

Des jeunes vers le Royaume-Uni

Avec le rapport *« Destination anywhere »* (2019), l'UNHCR s'est intéressé aux profils et à la situation de protection des enfants non accompagnés (MENA), et aux circonstances qui ont conduit ces enfants à demander refuge au Royaume-Uni. Fondée sur une série d'entretiens, l'étude précise ainsi que la volonté de rejoindre le Royaume-Uni n'est généralement pas préalable au départ. Au contraire, cet objectif se forge durant le parcours migratoire, et *« ne se cristallise qu'à la porte du Royaume-Uni »* (2019, p. 31).

En effet, au moment où ils et elles quittent leur pays d'origine, les enfants ne savent généralement pas quelle est leur destination. Pour la majorité d'entre eux, *« la préoccupation immédiate était d'échapper à un danger et d'atteindre un lieu sûr, sans avoir de destination spécifique en tête »* (2019, p. 16). Les enfants et les jeunes qui déclarent vouloir rejoindre *« le Royaume-Uni ou un autre pays européen dès le départ de leur pays d'origine ont une connaissance très limitée de ces pays avant leur arrivée »* (2019, p. 17).

Ces pays sont généralement associés à l'idée d'une protection, d'une sécurité, ou de l'octroi plus facile de l'asile et d'un emploi. Comme mentionné, la connaissance linguistique, les liens familiaux ou, plus étonnants, « *la connaissance des clubs de football anglais »*, peuvent être autant de facteurs qui influencent le choix.

Enfin, lorsqu'une connaissance de la région ou de la localité de départ a réussi à atteindre le Royaume-Uni, cela crée un précédent qui semble possible à reproduire (2019, p. 17).

L'influence des pairs est probablement trop souvent sous-estimée dans les tentatives de compréhension de ces migrations. Il est d'ailleurs commun que les pratiques de solidarités entre personnes en transit soient disqualifiées par des acteurs politiques ou des institutions judiciaires, parce qu'elles éveillent le soupçon ou qu'elles soient même incriminées de trafic d'êtres humains. Or l'UNHCR met également en lumière l'importance de l'entraide, particulièrement présente chez les enfants et les jeunes.

Ceux-ci préfèrent voyager en groupe, à la fois pour des raisons de sécurité, mais aussi en raison de liens d'amitié, des liens presque familiaux qu'ils peuvent tisser entre eux. Par ces connexions, ils partagent des informations — et s'influencent, donc — au sujet de *« la durée des procédures d'asile, les incidents de mauvais traitements ou les perspectives d'emploi ou d'éducation »* (2019, p. 20).

C'est ainsi que des enfants passés par la France et la Belgique font également mention du fait d'*« avoir été influencés par la perception qu'avaient leurs pairs que le Royaume-Uni était "meilleur" [que ces pays] en termes de respect des droits humains — y compris le respect de la liberté religieuse — et d'opportunités futures »* (2019, p. 20). À cet égard, les témoignages mentionnent au niveau européen l'impossibilité de faire valoir les droits liés à la fois aux services nationaux de protection de l'enfance et aux droits liés à l'asile.

Les personnes interviewées déclarent que les *« mauvais traitements et les abus subis directement de la part des autorités de plusieurs pays d'Europe »* ont été une raison de poursuivre leur route. Spécifiquement, la poursuite du voyage depuis la Belgique vers un autre pays européen ou le Royaume-Uni est directement liée à l'accueil et à l'hébergement insuffisamment adapté aux MENA (2019, p. 26).

Comme le montrent ces témoignages, la volonté des jeunes et des enfants de rejoindre le Royaume-Uni est loin d'être uniquement déterminée par des opportunités personnelles, mais elle est aussi produite par les conditions de (sur)vie au sein de l'Union européenne.

Ces conditions comprennent, entre autres, la difficulté — ou l'impossibilité — de faire valoir leurs droits, l'absence apparente de perspectives et la confrontation avec des pratiques de violence et d'abus.

Depuis plusieurs années, un ensemble de témoignages, leur mise en commun et leur analyse sociopolitique nous permettent une compréhension affinée des raisons pour lesquelles des jeunes préfèrent tenter de monter de nuit à l'arrière d'un camion en croisant les doigts pour que sa destination soit le Royaume-Uni plutôt que de demander une protection internationale. Ou, pour le formuler autrement, elles donnent accès à une compréhension des modalités de gestion des migrations et des mobilités internes à l'Union européenne. D'emblée, signalons que cette mise en commun des récits fait apparaître ces personnes en transit comme les figures d'une *« lutte pour la mobilité »* (De Vries & Guild, 2019).

En lutte contre l'épuisement

Depuis les frontières militarisées de l'Union européenne jusqu'au cœur de l'espace Schengen, la *mobilité des migrants* correspond à un enjeu de pouvoir. À coups de mesures légales, politiques ou administratives, le contrôle de cette mobilité — dès lors forcée — en devient une technique de gouvernement. Il s'agit d'une stratégie d'endiguement généralisée qui ne vise pas tant à bloquer les migrants, mais plutôt à les gouverner en les contraignant à une condition de mobilité permanente (Tazzioli, 2018), avec pour effet de détourner les trajectoires et de compliquer les routes. Partout, celles-ci en ressortent moins linéaires et plus dangereuses.

En conséquence, la multiplication des points de contrôles produit une fragmentation des parcours migratoires et un ensemble de *« mobilités fracturées »* à l'intérieur de l'UE (De Vries & Guild, 2019). Les points de rupture sont des lieux d'attente et des lieux de vie.

La cartographie de la répression migratoire se dessine ainsi à partir de points, comme autant de manifestations de ces mobilités fracturées, des zones qui sont aussi appelées des *« espaces de transit »* par Ansems de Vries et Guild (2018,2). Les deux autrices nous proposent de les considérer comme *« des espaces de passage, de résidence temporaire, d'endiguement et de repoussement* (push back) *pour les personnes qui cherchent refuge en*

Europe. » Ces espaces peuvent être informels, il s'agit alors des gares, des parcs et des camps de fortune, ou institutionnalisés, à la manière des hotspots grecs, des centres d'accueil et des centres fermés. Et ils peuvent varier avec le temps.

Certains sont temporaires, d'autres se pérennisent en dépit ou en raison des pratiques de gestion migratoire. Point de passage et d'habitation depuis les années 1990, la jungle de Calais, par exemple, peut ainsi se définir comme un *« espace de transit et de résidence semi-permanent »,* selon les autrices. La destruction de son campement par le gouvernement français au printemps et à l'automne 2016 a, presque mécaniquement, engendré le déplacement des routes migratoires à destination de la Grande-Bretagne. Au départ de Calais et Grande-Synthe, de nouveaux espaces de transit informels sont apparus vers la côte belge et ses parkings. Puis, au gré des opérations policières, ces zones de transit ont été repoussées vers Bruxelles et sur les axes autoroutiers de l'ensemble de la Wallonie où sont nés, pour répondre aux urgences, de nouveaux collectifs citoyens (Caudron, 2020 ; Debelder, 2020).

De cette manière, les espaces de transit informels sont en même temps le lieu de pratiques de solidarité et de communauté au sein d'espaces de vie marginalisés et de pratiques de répression et de violence, généralement étatiques. Or, de Calais à Tournai, comme ailleurs, les pratiques de destruction des lieux de vie et les violences policières révèlent des pratiques de gestion migratoire de plus en plus coercitives (De Vries & Guild, 2019).

Dès 2016, les chercheuses Marta Welander et Léonie Ansems de Vries témoignent de l'importance des récits d'épuisement qui leur reviennent des personnes en transit à travers l'Europe. Ces personnes, généralement jeunes, se disent *« complètement épuisées par les expulsions répétées, la détention, les refoulements, les exportations, les problèmes de santé non traités, les conditions de vie en dessous des normes minimales, la menace et la réalité permanentes de la violence, ainsi que par l'incertitude continue à la fois de la vie au jour le jour et de leurs perspectives en Europe »* (2016).

Ces réflexions conduisent les chercheuses à désigner sous le nom de *« politiques de l'épuisement »* à la fois les manières dont les migrants qu'elles rencontrent font l'expérience quotidienne de la violence, mais aussi l'ensemble des stratégies de fracture des mobilités qui suscitent l'émergence

de multiples espaces de transit. Les *« politiques de l'épuisement »* nous permettent ainsi de saisir ce qui est à l'œuvre dans la gestion européenne des migrations et des mobilités. Elles sont définies comme *« une forme de violence structurelle qui se manifeste et s'intensifie au fil du temps, à mesure que les gens continuent d'être repoussés et retenus dans une série d'espaces de transit institutionnalisés et informels, et qui comprend également des formes de violence directe et quotidienne »* (De Vries & Guild, 2019, p. 2).

Pour autant, les autrices refusent de réduire les personnes visées par ces politiques à de simples victimes de ces stratégies de gouvernance. Elles insistent, au contraire, sur l'idée que *« leurs efforts permanents pour se déplacer vers ou à travers l'Europe afin de trouver un espace de sécurité et construire une vie, malgré les innombrables obstacles rencontrés en route, témoignent de leur subjectivité politique active. »* (De Vries & Guild, 2019, p. 8).

Dans son enquête *Aux frontières de la démocratie*, la philosophe et militante Sophie Djigo (2019, p. 53) établit un diagnostic proche lorsqu'elle nous parle, quant à elle, de la *« politique de perdition ».* Suivant un groupe d'amis en transit entre Calais, Paris, la Belgique et Londres, elle décrit ces politiques qui, selon ses termes, imposent *« une vie d'extorsion, de chasse et de spoliation »* et les moyens pernicieux impliqués par les autorités pour empêcher aux jeunes en migration toute propriété privée, toute sécurité et tout accès aux droits fondamentaux. À Calais, comme dans la plupart des espaces de transit informels, le quotidien des migrants est marqué par la destruction de leur lieu de vie. *« La politique de perdition est cynique : elle vise à créer les conditions de la déviance afin d'utiliser cette déviance comme outil de légitimation de la politique de répression »*, écrit Djigo (2019, p. 53).

Dans son analyse, l'autrice soutient que cette politique met en œuvre trois stratégies :

- Une stratégie de violence policière ;
- Une stratégie de dénuement, créant des conditions matérielles incompatibles avec la survie humaine ;
- Une stratégie de violence administrative à l'égard des sans-statut aussi bien que des demandeurs de protection internationale.

De cette façon, nous pouvons comprendre la perdition comme l'effet des politiques de l'épuisement, leurs conséquences parfois irréversibles sur les corps des jeunes. Ils sont décrits comme *« malmenés, affaiblis, amaigris, blessés, vieillis »* (2019, p. 54). Cette perdition concerne aussi l'impact de ces politiques sur leur identité psychique et morale, au-delà de l'identité civile. Comme le rappelle Djigo, *« les conditions de l'identité sont des conditions matérielles »*, et *« l'épuisement des corps, le stress et la violence »* déstabilisent cette identité. *« [Q]ui suis-je, moi qui vis ça ? »* (2019, p. 56).

Les politiques de l'épuisement et de la perdition mettent en lumière, au départ de ce qu'elles produisent, des modes de contrôle et de répression de la mobilité des migrants à l'intérieur de l'espace Schengen. À travers ces stratégies coercitives, les politiques répriment à la fois le mouvement et son arrêt. Ces analyses réfutent l'idée que la violence serait un effet collatéral ou un dysfonctionnement. Elles insistent, bien au contraire, sur la centralité, la permanence et les effets de la violence de la gestion des migrations sur les jeunes migrants, dont la mise en œuvre fait intervenir l'ensemble des niveaux de pouvoirs : européens, mais aussi nationaux et locaux.

Une typologie de la violence

Les recherches récentes montrent ainsi que la violence est structurelle à la gouvernance européenne de l'asile et des migrations, y compris le recours à la violence à l'encontre de mineurs étrangers non accompagnés dans leurs tentatives d'entrée ou d'installation en Europe (Orsini et al., 2022). La production étatique de la violence à l'égard des migrants prend différentes formes. La typologie de Dempsey (2020) permet d'en nuancer la compréhension en identifiant *quelle forme* de violence est produite dans *quel espace* du parcours migratoire.

Selon cette typologie, les violences peuvent ainsi être catégorisées de (1) physiques, (2) verbales, (3) psychologiques, (4) sexuelles et (5) non linéaires. Moins explicite, cette dernière forme apparaît lorsque la perspective d'une stabilité de vie est bouleversée, comme dans le cas de procédures administratives interminables ou dont le débouché est négatif. Chacune de ces formes de violence peut être produite au sein de différents espaces lors

des migrations, à savoir (A) l'État d'origine (B) les États de transit et (C) l'État d'installation au sein de l'UE[6].

Nous reprenons ici les principaux éléments liés aux contextes de transit. Ainsi, les espaces de transit à l'extérieur et à l'intérieur des frontières européennes sont marqués prioritairement par des violences physiques produites par *« la police, les autorités frontalières, des groupes haineux et des milices qui patrouillent certaines des routes migratoires les plus fréquentées au sein de l'Europe »* (Dempsey, 2020, p. 6). La condition de transit implique en second lieu une exposition plus grande aux violences sexuelles, plus fréquente que dans les pays d'origine et d'installation.

Au sein des espaces transitionnels, les violences non linéaires se manifestent notamment par la précarité et les multiples barrières (linguistiques, logistiques, culturelles ou économiques), une difficulté de maintenir les contacts, les proches, les périodes d'immobilités, de détention ou d'expulsion. En ce sens, les violences non linéaires correspondent à des *« pertes de temps, de ressources financières et d'opportunités pour les migrants ».* Enfin, le Règlement de Dublin III, qui produit le caractère clandestin des déplacements intra-européens, est également producteur de violence non linéaire : *« le pouvoir de l'État pénètre la vie quotidienne des migrants par le biais de diverses figures d'autorité (par exemple, la police, les juges, les bureaucrates, les gardiens de camps) et le silence juridique, constituant une violence géopolitique structurelle et omniprésente »*.

Les violences psychologiques subies au sein des pays d'origine perdurent et sont aggravées par de nouveaux traumas liés aux conditions de vie des espaces de transit. Les causes de ces violences sont multiples : séparation familiale, vol, risques mortels, conditions claustrophobiques lors des passages de frontières, être témoin d'abus, de kidnapping, ou de mort. Lorsqu'elles sont perpétrées par un acteur étatique, ces violences sont renforcées et accentuent le sentiment d'impuissance. Enfin, les violences

[6] Élaborée sur base d'entretiens avec des personnes migrantes en centres d'accueil, cette typologie n'est qu'un outil analytique : les limites de chaque catégorie sont bien entendu poreuses, et les catégories ne s'excluent pas mutuellement, comme le précise Dempsey (2020).

verbales au sein des espaces de transit regroupent des attitudes xénophobes de la population locale ou de la police.

Au sein des pays d'installation, les formes de violences les plus manifestes sont, dans l'ordre, non linéaires, psychologiques et verbales. La prédominance de violences non linéaires est liée aux procédures d'installation, dont la demande de protection internationale, et les conditions de vie qui y sont liées. La vie dans les camps et centres d'accueil, les procédures administratives interminables, les contrôles fréquents, les devoirs de justifications et l'attente des décisions façonnent un sentiment d'abandon et produisent du stress et de l'anxiété. De cette manière, la violence étatique est *« intégrée dans la structure de la législation sur les migrants, dissimulée dans les pratiques bureaucratiques »* (Dempsey, 2020, p. 7).

Un groupe de recherche lié à l'Université de Gand a récemment mobilisé cette typologie de la violence pour analyser les entretiens menés auprès de 300 mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en Libye, en Italie, en Grèce et en Belgique. Leurs recherches mettent en avant la manière spécifique dont ces formes de violences sont produites sur des jeunes et des enfants, mais également la nature à la fois séquentielle et répétée de ces abus. Il s'agit dès lors de *« boucles de violence »*, à savoir *« une série répétée d'événements violents qui sont perpétués par une variété d'acteurs institutionnels et non institutionnels directement impliqués dans la gestion quotidienne de la migration et de l'asile. »* (Orsini et al., 2022, p. 257). Ces recherches soulignent l'impact psychologique à long terme des politiques menées.

Quel futur dans la Belgique post-Brexit ?

Motivé par une mélancolie postcoloniale, le Brexit portait en son cœur des enjeux migratoires et raciaux, qui se sont manifestés dans l'obsession pour l'identité nationale blanche et une prétendue souveraineté à retrouver sur le contrôle des frontières (Gilroy, 2020). De notre côté de la Manche, les conséquences du Brexit en termes de politiques migratoires et de mises en péril des droits humains ont probablement été sous-estimées, de même que l'impact sur les jeunes en transit en Belgique ou en France. Au 1er janvier 2021, le régime Dublin cesse ainsi de s'appliquer au Royaume-Uni.

Dès lors, les personnes qui y introduisent une demande de protection internationale ne risquent plus d'être renvoyées de force dans le premier pays

d'entrée au sein de l'Union européenne — généralement la Grèce, l'Espagne ou l'Italie.

À l'inverse, cette sortie du règlement européen complique fortement les regroupements familiaux. Entre le déni des droits sur le continent et la perspective de pouvoir véritablement « casser » une procédure Dublin astreignante, l'attrait pour le Royaume-Uni augmente. Et, face au renforcement des contrôles de véhicules sur la côte franco-belge, le franchissement de la Manche ne passe plus uniquement par l'Eurotunnel, mais aussi par la mer.

C'est en 2018 que les autorités britanniques commencent à collecter les données concernant les arrivées « détectées » de bateaux de fortune. Phénomène marginal jusque-là, l'évolution exponentielle du nombre de *« small boats »* révèle l'urgence de la situation des personnes en transit. Ainsi, fin 2018, 300 arrivées sont dénombrées pour l'année tandis que, à eux seuls, les neuf premiers mois de l'année 2022 comptent plus de 30 000 arrivées[7].

[7] La mobilisation de données produites et diffusées par le *Home Office*, le département de l'Intérieur britannique, doit faire l'objet d'une critique d'un point de vue méthodologique et épistémologique. Ces chiffres, issus de technologies de contrôle militaire, sont utilisés pour construire des représentations politiques et médiatiques xénophobes dans lesquelles les personnes en recherche d'asile sont réduites à des *« objets de surveillance »* dont la criminalisation contribue à la mise en scène d'une menace pour la souveraineté britannique (Maggs, 2019). Le choix de recourir malgré tout à ces données vise à insister sur l'ampleur de la catastrophe humanitaire dans laquelle les politiques belges portent une responsabilité. Du côté français, le projet associatif Human Rights Observer publie mensuellement, depuis 2020, des rapports d'observations des opérations d'expulsions, de destructions de biens et de harcèlement menées par la police et la gendarmerie françaises à Calais et Grande-Synthe.

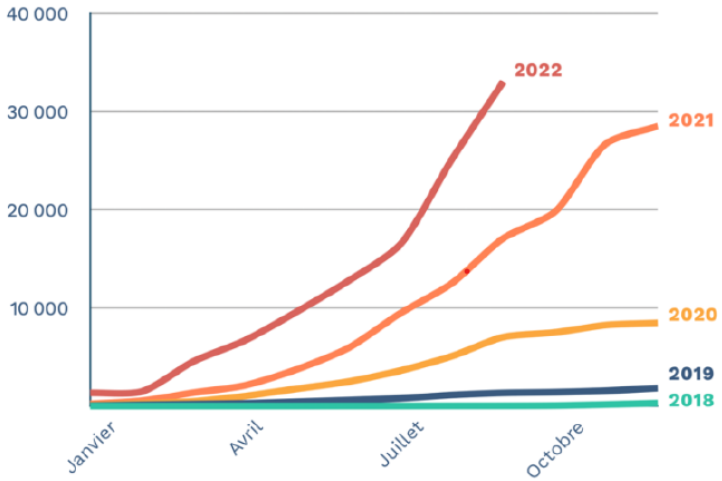

Nombre de personnes détectées arrivant ou se dirigeant vers le Royaume-Uni sur de petites embarcations (*small boats*).
Source : Home Office, novembre 2022.

Pour autant, le gouvernement britannique refuse de reconnaître le lien entre la fin du système Dublin et l'augmentation du nombre de traversées (Borelli, 2022, p. 97). Selon un rapport de l'IPPR (2022), 94 % des personnes arrivées via ces *small boats* ont introduit une demande de protection internationale au Royaume-Uni (un grand nombre de ces procédures est toujours en cours en 2022). Au lendemain du Brexit, le gouvernement propose sa nouvelle législation qui aboutit, un an plus tard, au fortement critiqué *Nationality and Borders Act*.

Le texte vise une restriction du droit d'asile et son externalisation à l'extrême ainsi qu'une militarisation renforcée des frontières. En effet, dans une volonté explicite de découragement, la loi introduit une distinction entre les demandeurs de protection internationale selon la manière dont ils et elles sont entrés sur le territoire. Le système d'asile à deux vitesses qui en résulte favorise des voies d'entrées sûres et légales qui sont, dans les faits, inexistantes, pour disqualifier autant que possible les personnes arrivées par *small boats*. Leur statut de réfugié au rabais, s'il est octroyé, s'accompagne

dès lors de restrictions multiples dans l'accès au permis de résidence, au regroupement familial ou encore aux aides publiques. Le texte prévoit également une criminalisation et une persécution accrues des personnes tentant la traversée de la Manche et de toute personne qui leur viendrait en aide. Véritable brèche dans le droit international, la législation est dénoncée par l'UNHCR (2021) pour enfreindre la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

L'accord avec le Rwanda conclu dans la foulée prévoit, quant à lui, qu'y soient traitées un certain nombre de demandes de protections internationales introduites au Royaume-Uni, poussant à l'extrême les logiques d'externalisation. Enfin, la phase de transition du Brexit a aussi été l'occasion d'un renforcement monétaire et militaire d'accords bilatéraux de contrôle des frontières entre le Royaume-Uni et la France, nourrissant la tradition de collaboration issues du Protocole de Sangatte (1991) et des Accords du Touquet (2003).

Loin de constituer un ensemble de choix dont nous pourrions nous distancier, ces orientations politiques impliquent directement la collaboration de la Belgique. Les logiques d'externalisation des procédures d'asile au Rwanda récoltent quant à elles l'adhésion d'autres dirigeants européens (le Danemark en tête). L'Europe post-Brexit est ainsi celle dans laquelle le Royaume-Uni détient l'autonomie législative nécessaire pour mettre en application ce qui anime les visions du futur de nombreux élus au sein de l'UE, à savoir un régime de frontière et des politiques migratoires qui rongent les instruments juridiques liés à la protection des droits humains.

À défaut d'être dissuasif, le nouveau cadre législatif britannique rend d'autant plus dangereuses les routes migratoires dont les dernières étapes avant la traversée comptent la Wallonie post-Brexit. Cela a des effets directs sur les réalités de centaines de personnes qui tentent quotidiennement d'y survivre dans les marges, en attendant de pouvoir la fuir ou en guérir.

La violence structurelle à la gestion migratoire se manifeste en premier lieu par l'inaction politique, comme celle qui pousse à traverser la mer sur un canot pneumatique et entraîne des naufrages après des nuits passées à la rue. La violence et l'épuisement renvoient pleinement aux conditions d'exercice des droits fondamentaux. Dans cet espace de plus en plus grand qui sépare les droits théoriques de leur effectivité, les jeunes en transit construisent, souvent

de manière collective, des stratégies de résistance et développent des capacités d'auto-préservation. Ils et elles reçoivent aussi des marques de solidarité d'une importante part de la société civile, dont les initiatives privées tendent à être intégrées structurellement comme sous-traitance des politiques d'accueil.

Le soutien public à ces actions qui s'inscrivent dans le temps est évidemment à poursuivre. Sans minimiser ces dernières, bien au contraire, nous pouvons cependant nous interroger sur leurs limites face à la normalisation grandissante du déni d'accès aux droits, et reconnaître cela comme l'une des formes de violences structurelles qui font de la Belgique une autre étape de transit.

Bibliographie

- Borelli, S. (2022). Channel Crossings and Deaths at Sea : Managing Irregular Migration and the Need for Safe and Legal Routes to Protection. *Federalismi.It*, *2*, 93-115.

- Caudron, K. (2020). *Accueillir des « migrants en transit » en Wallonie, durant la crise sanitaire* (15). IRFAM.

- De Vries, L. A., & Guild, E. (2019). Seeking refuge in Europe : Spaces of transit and the violence of migration management. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *45*(12), 2156-2166.

- Debelder, J. (2020). *Les mobilisations solidaires envers les personnes migrantes : Une modalité locale de la gestion des diversités pour un bénéfice partagé ?* (Etudes de l'IRFAM, p. 24). IRFAM.

- Dempsey, K. E. (2020). Spaces of violence : A typology of the political geography of violence against migrants seeking asylum in the EU. *Political Geography*, *79*, 102157.

- Djigo, S. (2019). *Aux frontières de la démocratie : De Calais à Londres sur les traces des migrants*. Le Bord de l'eau.

- Gilroy, P. (2020). *Mélancolie postcoloniale* (M. Saint-Upéry, Trad.). B42.

- Maggs, J. (2020). The 'Channel Crossings' and the borders of Britain. *Race & Class*, *61*(3), 78-86.

- Morris, M., & Qureshi, A. (2022). *Understanding the rise in Channel crossings*. IPPR.

- Myria. (2020). *La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni* (10; MyriaDoc, p. 134). Myria - Centre Fédéral Migration.

- Orsini, G., Rota, M., Uzureau, O., Behrendt, M., Adeyinka, S., Lietaert, I., & Derluyn, I. (2022). Loops of Violence(s) Within Europe's Governance of Migration in Libya, Italy, Greece, and Belgium. *Politics and Governance*, *10*(2), 256-266.

- Tazzioli, M. (2018). Containment through mobility : Migrants' spatial disobediences and the reshaping of control through the hotspot system. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *44*(16), 2764-2779. https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1401514

- UNHCR. (2019). *Destination anywhere : The profile and protection situation of unaccompanied and separated children and the circumstances which lead them to seek refuge in the UK*. UNHCR.

Migrants, exilées, réfugiés : de qui parle-t-on ?

Ondine Dellicour

« *L'homme s'est toujours déplacé »* nous rappelle l'archéologue Jean-Paul Demoule : *« La première grande vague migratoire à toucher l'Europe et la France est celle d'Homo erectus, l'ancêtre de Neandertal, arrivé d'Afrique il y a… 1,5 million d'années.* » (Cailloce, 2015). Les discours ambiants relatifs à la question migratoire, qu'ils soient véhiculés par les médias ou par les discours politiques, nous font oublier que la migration est un phénomène normal et continu dans l'histoire de l'humanité. Migrants, réfugiées, demandeurs d'asile, exilées, immigrés, sans-papiers, clandestins...

Voici un échantillon des expressions utilisées pour désigner des personnes dont le point commun est qu'elles se déplacent d'un lieu à un autre. Parce qu'aucun mot n'est neutre mais est toujours investi de significations liées au contexte dans lequel il s'inscrit, il est nécessaire de questionner les termes pour comprendre les réalités migratoires (Canut, 2016).

En se focalisant sur les termes « migrant » et « réfugiée », l'objectif de cet article est de donner un aperçu de ce que recouvrent ces différents vocables, notamment en termes de chiffres, ainsi que de rendre compte de l'incidence de leur utilisation, car nommer, c'est faire exister (Canut, 2016).

Migrants

Il n'existe pas de définition unanime ou légale du terme « migrant ». Retenons la définition proposée par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), selon laquelle le terme « migrant » « *désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale »* (OIM, s. d.). En 2020, la migration internationale concerne 3,6 de la population mondiale, la majorité des migrants se déplaçant au sein même de leur pays de naissance (OIM, 2021). La proportion de migrants internationaux à

l'échelle mondiale est donc minime et les différences de proportion entre les pays sont importantes.

Aux Émirats arabes unis, par exemple, les migrants internationaux représentent 88 % de la population, alors qu'ils ne représentent que 2,2 % de la population au Japon (OIM, 2021). Les mouvements de population à travers le monde ne sont pas uniformes ; ils sont influencés par des facteurs économiques, géographiques, démographiques (OIM, 2021), mais aussi historiques et politiques, comme nous le verrons plus loin. Les principaux mouvements migratoires relient des pays dits en développement vers les grandes économies du monde, comme le montre le graphique ci-joint.

Figure 2. Vingt principaux lieux de destinations (gauche) et d'origine (droite) des migrants internationaux en 2020 (millions)

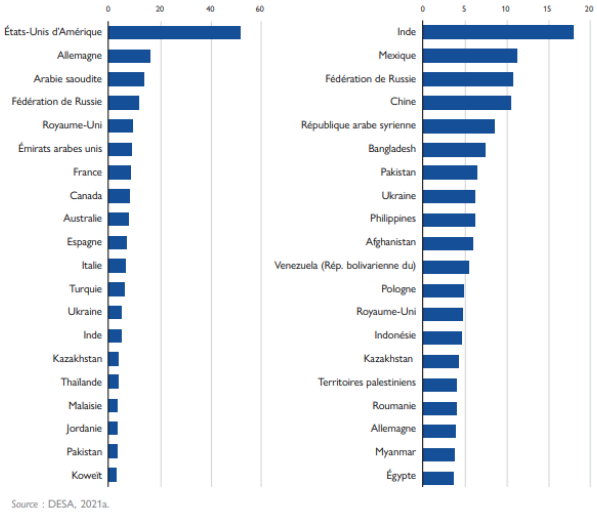

© Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2021)

Comme nous le rappelle très justement l'historienne Anne Morelli, les Belges aussi ont quitté leur pays au cours des derniers siècles, notamment pour fuir la misère, la faim, parfois le choléra ou le typhus. C'est notamment le cas des milliers de Belges qui affluent dans l'industrie du textile du Nord de la France au XIX^{e} siècle (Hosni, 2015). Les derniers chiffres publiés par Myria, le Centre

fédéral Migration, indiquent qu'au 1er janvier 2021, la part des étrangers au sein de la population belge est de 13 %, soit 1 447 853 personnes, dont une majorité écrasante de citoyens de l'Union Européenne (UE), comme le montre la carte ci-jointe (Myria, 2022, p. 5). Les principaux pays de provenance des immigrants en Belgique sont la Roumanie, la France, les Pays-Bas et l'Italie. La première nationalité hors UE arrive en 7ème position : il s'agit du Maroc, qui représente 4 % de l'ensemble des immigrations en Belgique. L'émigration depuis la Belgique est également très européenne, 73 % des émigrants belges se rendant dans un autre pays de l'UE (Myria, 2022, p. 8).

Principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2020-© Myria (Myria, 2022, p. 10)

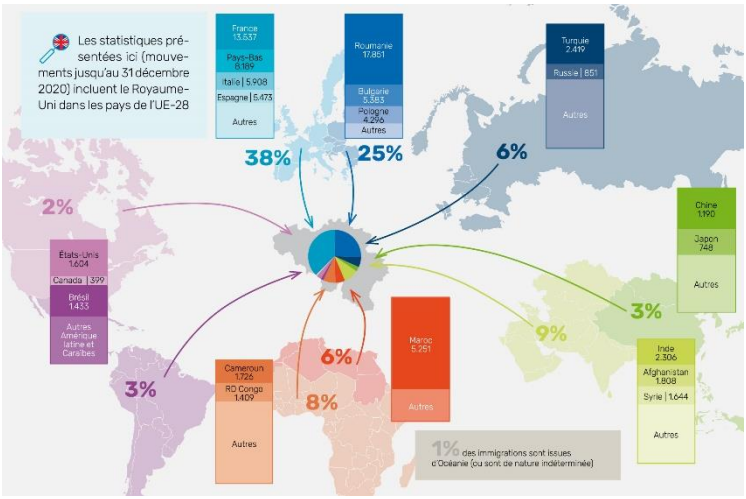

« La loterie de la naissance »

Un facteur déterminant dans la possibilité de migrer est le passeport national du migrant. L'OIM met en évidence la corrélation entre l'indice de développement humain d'un pays et la liberté de circulation de ses citoyens. Ainsi, les ressortissants des pays ayant un indice de développement humain très élevé peuvent se déplacer dans 85 % des autres pays du monde sans

restriction alors que les restrictions de voyage pour les ressortissants de pays ayant un indice de développement humain très bas sont telles que les voies irrégulières sont la seule option (OIM, 2021) malgré le risque létal qu'elles représentent. Depuis que l'OIM a lancé le projet *Missing migrants* en 2014, 53 282 morts ont été enregistrées. Plus de la moitié de ces décès ont eu lieu sur ou en route vers le territoire européen, majoritairement en mer Méditerranée (OIM, s. d.). Ces chiffres massifs ne représentent qu'une fraction du nombre réel, étant donné qu'actuellement aucun État ne publie de statistiques sur les décès de migrants (Black & Sigman, 2022, p. 3). Loin d'être des incidents isolés, ces décès sont la conséquence directe des politiques choisies et appliquées en toute connaissance de cause par les gouvernements européens.

La volonté affichée d'empêcher à tout prix les personnes d'arriver en Europe justifie le déploiement de dispositifs sécuritaires toujours plus importants aux frontières ainsi que sur des territoires secondaires : multiplication des murs et barrières, ouverture de nouveaux camps, externalisation de l'accueil, militarisation accrue de la surveillance et de la répression… (*Atlas des migrants en Europe*, 2017). Or, « *[q]uand une route migratoire se ferme, d'autres, plus dangereuses, s'ouvrent* » (Kobelinsky et al., 2017, p. 56) souligne Mael Galisson, qui enquête sur les morts de migrants à la frontière franco-britannique depuis 1999.

Face à cette réalité morbide, se pose régulièrement une question : pourquoi prendre de tels risques ? Les raisons singulières à l'origine d'un déplacement sont variées et ont plutôt tendance à se cumuler qu'à s'exclure. Elles peuvent être d'ordre économique, liées aux études ou au travail, d'ordre familial ou médical, ou encore d'ordre sécuritaire en cas de conflits armés, de persécution ou de catastrophe naturelle.

Selon Saïd Bouamama, trop souvent, ce sont ces causes conjoncturelles de la migration qui sont mises à l'avant plan, occultant les facteurs structurels qui la sous-tendent. Ainsi, les grands pays industriels dominants sur l'échiquier mondial n'auraient aucune responsabilité dans le fait que des millions de personnes soient contraintes de quitter leur pays d'origine et seraient même victimes des vagues migratoires incessantes qui s'abattent sur leurs territoires respectifs. Ce discours met de côté les causes historiques de la

migration contemporaine et ce qui la relie à la période coloniale (Bouamama, 2021).

« L'immigration, fille de la colonisation »

Un des enjeux majeurs de la colonisation est d'imposer une logique économique qui réponde aux intérêts de l'économie du pays colonisateur. La privatisation des terres et la spécialisation de l'économie vers des productions minières et agricoles destinées à l'exportation détruisent les systèmes économiques préexistants et plongent les pays colonisés dans une dépendance systémique vis-à-vis des pays colonisateurs.

Ce rapport de dépendance ne prend pas fin avec la décolonisation, qui, loin d'être synonyme d'indépendance, prolonge la dépendance sous de nouvelles formes. La violence explicite et visible du colonialisme fait place aux nouvelles méthodes plus implicites du néocolonialisme, telles que les Plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (Bouamama, 2021).

« *Ces derniers, censés servir au remboursement de dettes publiques souvent en partie illégitimes, sont à la source d'une dégradation constante des conditions d'existence de populations, par la diminution drastique des dépenses publiques afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, la libéralisation de l'économie, une production agricole tournée vers l'exportation au détriment des cultures vivrières, etc., autant de mesures d'austérité qui aggravent les inégalités et accroissent la pauvreté* » (Fabart & Carton, 2021, p. 3).

Le recours à ce type d'outils contribue à l'imposition d'un marché mondial inégal, où même les pays qui n'ont pas été colonisés sont soumis à une logique de mise en dépendance d'économies dominées à l'égard d'autres économies dominantes (Bouamama, 2021).

La logique restrictive des politiques migratoires actuelles vient répondre aux nouveaux besoins des économies dominantes en créant une « fabrique des sans-papiers ». Alors que la majorité des entreprises se délocalisent afin de réduire leurs coûts de production, principalement en termes de main d'œuvre, certaines, en raison de la nature même de leur activité, ne peuvent pas le faire. Les secteurs concernés sont notamment la construction, la restauration, l'aide aux personnes… Comme l'observe Saïd Bouamama, « *pour les*

emplois non délocalisables, la mondialisation importe une main-d'œuvre sur-exploitable en la maintenant dans un statut de non-droit. Il en découle le durcissement des conditions de régularisation et le discours sur les « clandestins ». Nous sommes bien en présence d'un système de dépendance prenant le relais de la colonisation d'avant-hier et du néocolonialisme d'hier. » (Bouamama, 2021)

Réfugiées

Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2021, 89,3 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde en raison de la persécution, des conflits, des violences, des violations des droits humains ou d'évènements troublant gravement l'ordre public. L'écrasante majorité d'entre elles (53,2 millions) s'est déplacée à l'intérieur de son propre pays. Parmi les personnes ayant franchi une frontière internationale en quête de sécurité, 72 % ont trouvé refuge dans un pays voisin à leur pays d'origine. En 2021, le pays accueillant le plus de réfugiés était la Turquie, suivie de la Colombie, du Pakistan, de l'Ouganda et de l'Allemagne. À la même époque, 69 % des réfugiés dans le monde proviennent de cinq pays : la Syrie, le Venezuela, l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Myanmar (UNHCR, s. d.).

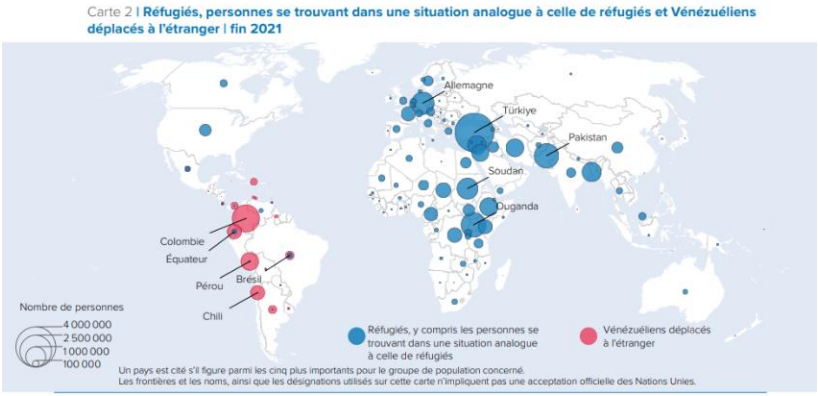

© Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR, 2021)

Au niveau européen, les principaux pays d'accueil des premières demandes de protection internationale sont l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Italie, la Belgique arrivant en 8ème position (4 % du total) (Myria, 2022, p. 15).

Le taux de protection au niveau européen est de 36 % en 2021 avec d'importantes disparités entre les États membres (Belgique 43,6 %, France 24,7 % et Espagne 12,7 %) et d'importantes différences en fonction de la nationalité du demandeur d'asile (Syrie 72 %, Guinée 28 % et Pakistan 11 %) (Myria, 2022, p. 16).

En Belgique, 20 539 personnes ont introduit une première demande d'asile en 2021. Les cinq premiers pays d'origine des demandeurs de protection internationale sont la Syrie, l'Afghanistan, l'Erythrée, la Palestine et la Somalie (Myria, 2022, p. 27).

En chiffres absolus, les pays pour lesquels il y a eu le plus de décisions positives sont la Syrie, la Palestine, l'Erythrée et l'Afghanistan. Cependant, proportionnellement aux nombres de demandes introduites, les nationalités pour lesquelles le taux de reconnaissance est le plus élevé sont le Burundi (94 % des demandes aboutissant à l'octroi d'une protection), l'Erythrée (85 %) et la Syrie (77 %), l'Afghanistan venant en 6ème position (46 %) **Le cas de l'Afghanistan**

Le taux de reconnaissance pour les Afghans est particulièrement élevé en 2021 pour deux raisons :

1) un taux de rejet extrêmement bas étant donné que, suite à la prise de pouvoir des Talibans en août 2021, le CGRA suspend la prise de décision dans les dossiers afghans ;

2) un taux de reconnaissance très élevé parmi les 466 personnes qui ont demandé l'asile en Belgique, à la suite de l'opération d'évacuation « Red-Kite ». Depuis mars 2022, contrairement aux recommandations du HCR, le CGRA refuse d'octroyer une protection aux Afghans, en motivant qu'il n'y a plus de risque réel de violence sur place (Myria, 2022, p. 19). Ce faisant, les

autorités belges poussent dans la clandestinité et dans la précarité des centaines de personnes car, comme le rappelle l'avocate Selma Benkhelifa, « *[i]ls ne vont ni s'évaporer, ni retourner d'eux-mêmes en Afghanistan. Et personne n'est assez fou pour les y reconduire* » (Benkhelifa, 2022).

Réfugié et demandeur d'asile : quelle différence ?

Dans le langage courant, la notion de réfugié renvoie à toute personne contrainte de quitter son pays d'origine et ne pouvant y rentrer (La Cimade, s. d.). Dans la sphère juridique, le terme « réfugié » est utilisé pour désigner tout individu satisfaisant aux critères de la Convention de Genève de 1951, c'est-à-dire une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (CIRE, 2021).

Dans les pays qui appliquent des procédures d'examen individualisées sur la base des critères de la Convention de Genève, un demandeur d'asile est une personne dont la demande de protection internationale n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive (OIM, s. d.). Bien que la notion de demandeur d'asile soit intrinsèquement liée à la définition juridique du réfugié, elle n'apparaît que trente ans après la signature de la Convention de Genève, à savoir au début des années 1980.

Dans son œuvre magistrale *L'asile et l'exil*, Karen Akoka retrace l'historique du traitement des demandes d'asile par les autorités françaises et explique comment s'opère le passage du régime des réfugiés à celui des demandeurs d'asile. Alors que le régime des réfugiés se caractérise, entre autres, par une forte subordination de l'asile aux questions de politique étrangère, par des taux de reconnaissance élevés et par un traitement des demandes d'asile sur base de l'appartenance nationale, celui des demandeurs d'asile se caractérise par une subordination de l'asile aux politiques de réduction des flux migratoires, par des taux d'attribution du statut très bas et par des instructions au cas par cas reposant sur la crainte de persécutions individuelles (Akoka, 2020, p. 20). Cette interprétation de la Convention de

Genève, qui exige la preuve de persécutions individuelles, n'était pas en vigueur dans l'ensemble des pays occidentaux avant les années 1980.

En France, il suffit, durant les années 1950-1970, d'être russe, hongrois, polonais, arménien, ou tchécoslovaque, puis durant les années 1980 d'être cambodgien, laotien ou vietnamien, c'est-à-dire de quitter un régime communiste aux relations diplomatiques en tension avec la France, pour obtenir le statut de réfugié. Nul besoin d'être dissident, d'évoquer un risque individuel de persécution ni même de cacher ses motivations économiques. (Akoka, 2018, p. 20)

La décennie 1980, période de transition du régime des réfugiés vers celui des demandeurs d'asile, est marquée par une gestion différenciée des demandes d'asile en fonction des nationalités. À cette époque en France se côtoient des ressortissants de l'ex-Indochine et de l'ex-Zaïre. Les premiers, qualifiés de « réfugiés » dès leur arrivée, se voient systématiquement octroyer le statut de réfugié uniquement sur la base de leur nationalité. Les seconds, désignés comme « demandeurs d'asile », sont contraints de montrer, preuves à l'appui, qu'ils craignent des persécutions individuelles.

Dans un contexte marqué par la fin de la guerre froide, une crise économique et des demandeurs d'asile en provenance de pays avec lesquels il s'agit de préserver de bonnes relations diplomatiques, l'exigence de faire valoir une crainte individuelle de persécution est généralisée à l'ensemble des candidats réfugiés (Akoka, 2018, p. 24). Ce bref aperçu historique montre que la catégorie de réfugié évolue sans cesse au fil du temps et que ces changements de définitions et d'interprétations sont politiquement situés.

Il n'existe pas de réfugié en soi que les autorités compétentes, telles que l'OFPRA en France ou le CGRA en Belgique, seraient à même de reconnaître ou d'identifier, pour peu qu'elles soient indépendantes ou en aient les moyens. En d'autres termes, un réfugié est une personne à qui ce qualificatif a été appliqué. Loin de nous informer sur le parcours de vie de la personne concernée, ce terme nous indique uniquement la catégorie administrative dans laquelle elle a été placée (Akoka, 2018, p. 16).

Réfugiés versus migrantes

La distinction communément faite entre réfugié et migrant, autant dans les médias que dans les discours publics, se base sur les raisons du départ : les réfugiés fuiraient pour des raisons politiques afin d'éviter des persécutions, alors que les migrants quitteraient leur pays pour des raisons économiques afin d'échapper à la misère. À la lumière de la définition du terme « migrant » de l'OIM exposée précédemment, cette distinction n'a pas lieu d'être, étant donné qu'elle désigne *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle [...] pour diverses raisons.* Comme le résume parfaitement Karen Akoka, les termes utilisés en disent plus long sur les sociétés qui les élaborent et les mettent en œuvre que sur les individus qu'ils sont censés désigner (Akoka, 2018, p. 16). En ce sens, la distinction réfugié/migrant répond à un impératif politique largement répandu à l'échelle européenne : réduire le nombre d'arrivées sur le territoire, peu importe les raisons à l'origine du départ.

Parmi les nombreuses stratégies mises en place par les pouvoirs publics pour répondre à cet objectif (dissuasion, répression...), figure le recours à cette dichotomie artificielle qui donne une justification morale au fait de faire un tri parmi des êtres humains. Les pays européens seraient, selon cette logique, dans le devoir moral d'accueillir les réfugiés et dans le droit de refouler les migrants qui représenteraient un danger pour leur équilibre socio-économique (Akoka, 2018, p. 15-16). Il n'en a pas toujours été ainsi :la période des années 1950 à 1980, en France, est marquée par une grande porosité entre les catégories « réfugiés » et « migrants », les autorités orientant les étrangers vers les procédures d'asile ou d'immigration en fonction de leur nationalité, des besoins en main-d'œuvre et des intérêts diplomatiques du moment (Akoka, 2018, p. 23).

Avec la fin de la guerre froide et dans un contexte de crise économique, le taux de reconnaissance du statut de réfugié s'écroule (Akoka, 2018, p. 24-25). Certains y voient le détournement de la procédure d'asile par des « faux réfugiés », d'autres comme le détournement du droit d'asile par les institutions et d'autres encore la désuétude de la Convention de Genève adoptée en 1951. Cependant l'analyse historique du cas français démontre qu'il n'y a pas de « faux » ou « vrais » réfugiés, ni d'institution anciennement indépendante et aujourd'hui sous contrôle. L'augmentation du taux de rejet

reflète un changement de subordination des instances d'asile passées du joug des politiques diplomatiques dans un contexte de Guerre froide à celui des politiques migratoires dans un contexte de crise économique et de l'institution de l'immigration comme problème public (Akoka, 2018, p. 25). L'histoire récente de la guerre en Ukraine et la réponse européenne qu'elle a enclenchée montre clairement que le nombre de réfugiés importe peu quand il y a une volonté politique.

En effet, les ministres de l'intérieur de l'Union européenne se sont rapidement mis d'accord pour déployer le mécanisme de la protection temporaire, datant de 2001, mais jamais utilisé auparavant malgré les demandes répétées du monde associatif, notamment pour les Syriens en 2011 et les Afghans en 2021 (Tévanian & Stevens, 2022, p. 35).

Migrants, exilées, réfugiés, on parle donc de personnes qui se déplacent pour « *trouver un refuge, autrement dit une protection contre un péril, une menace, qu'elle soit "politique" ou "économique" ou (bien souvent) les deux* » (Tévanian & Stevens, 2022, p. 5) et à qui l'on attribue l'une ou l'autre étiquette en fonction du contexte historique dans lequel elles s'inscrivent et des intérêts politiques et économiques en jeu. En tant que travailleurs sociaux, il nous revient a minima d'interroger le processus de catégorisation des êtres humains qui est en cours dans nos sociétés et d'être conscients de l'impact de celui-ci dans nos rencontres avec les personnes que nous accompagnons.

L'utilisation de catégories donne l'impression de l'existence de groupes de personnes homogènes, ce qui peut barrer l'accès à la complexité des subjectivités individuelles, des parcours singuliers et de leurs causes. Pour que la rencontre soit possible, il est nécessaire d'appréhender chaque entretien en gardant en tête que la réalité vécue par chaque individu est toujours complexe et singulière (Canut, 2016).

Bibliographie

- Akoka, K. (2018). Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique. *Nouvelle revue de psychosociologie*, *25*(1), 15-30. Cairn.info.

- Akoka, K. (2020). *L'asile et l'exil : Une histoire de la distinction réfugiés-migrants*. La Découverte.

- Benkhelifa, S. (2022, mars 18). La Belgique refuse désormais l'asile aux réfugiés afghans : Une décision « absurde, cruelle et incohérente » (carte blanche). *Le Vif*. https://www.levif.be/belgique/la-belgique-refuse-desormais-lasile-aux-refugies-afghans-une-decision-absurde-cruelle-et-incoherente-carte-blanche/

- Black, J., & Sigman, Z. (2022). *50,000 lives lost during migration : Analysis of Missing Migrants Project data 2014-2022*. Missing Migrants Project. https://missingmigrants.iom.int/50k-deaths

- Bouamama, S. (2021, mai 17). Colonisation et immigration. *CADTM*. https://www.cadtm.org/Colonisation-et-immigration

- Cailloce, L. (2015, novembre 10). *De tout temps, l'homme s'est déplacé*. CNRS Le journal. https://lejournal.cnrs.fr/articles/de-tout-temps-lhomme-sest-deplace

- Canut, C. (2016, juin 12). *Migrants et réfugiés : Quand dire, c'est faire la politique migratoire*. Vacarme. https://vacarme.org/article2901.html

- CIRE. (2021, janvier 26). *Réfugié, migrant, sans-papiers... Lexique & définitions*. https://www.cire.be/publication/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/

- *Data | Missing Migrants Project*. (s. d.). Missing Migrants Project. Consulté 19 juin 2023, à l'adresse https://missingmigrants.iom.int/data

- Fabart, A., & Carton, A. (2021). Dettes et migrations contraintes : L'étroite imbrication entre exil forcé et domination subie par l'endettement. *Les Possibles*, *28*.

- Hosni, S. (2015). C'était au temps où les Belges émigraient : Comment oublier les milliers de Belges fuyant la misère, la faim, parfois le choléra ou le typhus ? *Revue Antipodes*, *154*.

- Kobelinsky, C., Le Courant, S., & Babels (Research program) (Éds.). (2017). *La mort aux frontières de l'Europe : Retrouver, identifier, commémorer*. Passager clandestin.

- La Cimade. (s. d.). *Qu'est-ce qu'un migrant ?* La Cimade. Consulté 11 janvier 2023, à l'adresse https://www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/

- Migreurop. (2017). *Atlas des migrants en Europe (édition 2017) : Approches critiques des politiques migratoires* (Armand Colin). migreurop. https://migreurop.org/article2841.html

- Myria. (2022). *La migration en chiffres et en droits 2022 : Protection internationale* (Cahier du rapport annuel). Myria - Centre Fédéral Migration.

- OIM. (s. d.-a). *Données | Projet sur les migrants disparus*. Consulté 9 février 2023, à l'adresse https://missingmigrants.iom.int/data

- OIM. (s. d.-b). *Termes clés de la migration*. International Organization for Migration. Consulté 11 janvier 2023, à l'adresse https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration

- OIM. (2021). *État de la migration dans le monde 2022* (p. 592). Organisation Internationale pour les Migrations [OIM]. https://worldmigrationreport.iom.int/fr

- Tévanian, P., & Stevens, J.-C. (2022). *« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » : En finir avec une sentence de mort*. Anamosa.

- UNHCR. (s. d.). *Aperçu statistique*. Consulté 13 février 2023, à l'adresse https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/apercu-statistique

- UNHCR. (2021). *Rapport Tendances mondiales—Déplacements forcés en 2021* (Tendances mondiales). UNHCR -l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés. https://www.unhcr.org/fr/media/rapport-tendances-mondiales-2021

Entre « bons » et « mauvais » réfugiés, comment ne pas se laisser aveugler par les préjugés ?

Anissa Tahri

Introduction

« Les réfugiés européens méritent d'être accueillis. Les autres sont des « migrants » dont la détresse est peut-être feinte » titrait un article de Politis en mars dernier (Fontenelle, 2022). Entre bons et mauvais réfugiés, comment expliquer ces différences de traitement entre des personnes qui fuient pour les mêmes raisons ? Faisons un tour du côté de la psychologie sociale pour tenter de comprendre ce phénomène.

Dans la vie de tous les jours, nous sommes quotidiennement confrontés à une multitude d'informations. Pour y faire face, notre cerveau a trouvé une astuce : il catégorise, c'est-à-dire qu'il crée des catégories pour simplifier la réalité et lui donner du sens (Lippmann, 1922). C'est un processus utile qui lui permet de traiter rapidement les informations qui lui parviennent, en économisant de l'énergie. Ainsi, en voyant par exemple une personne couchée sous une couverture dans la rue, mon cerveau va activer la catégorie « sans-abri ». Cette activation va alors être associée à des stéréotypes liés à cette catégorie (Tajfel & Wilkes, 1963), par exemple, « il est alcoolique, il sent mauvais, il a faim ». Un stéréotype est donc une croyance que l'on a à propos d'une catégorie de personnes (Hamilton & Trolier, 1986).

Les stéréotypes sont incontrôlables, ils viennent automatiquement à l'esprit, dès lors qu'une catégorie est activée. Ils sont parfois positifs, parfois négatifs. Grâce à eux, nous sommes capables de nous former rapidement une impression, de prédire le comportement d'autrui, de lui attribuer des caractéristiques et d'adapter notre comportement. Si l'on reprend l'exemple du sans-abri, grâce au stéréotype, je ne vais pas être surprise de l'odeur de la personne sans-abri et je vais lui proposer à manger. Ces stéréotypes m'auront donc permis de comprendre et d'agir.

Cependant, si la catégorisation peut parfois être utile, elle n'est pas sans inconvénients car catégoriser, c'est aussi cliver. En effet, quand on catégorise les individus en groupes, on crée un « nous » et un « eux » (Tajfel & Turner, 2004). Il y a les noirs et les blancs, les jeunes et les vieux mais aussi les bons réfugiés et les mauvais réfugiés. Ceux qu'on accueille volontiers, les victimes, les « vraies », celles qui méritent notre protection. Et puis, il y a les autres, les menteurs, les profiteurs, voire les terroristes, ceux qui abusent des demandes de protection internationale et qu'il faut pouvoir exclure, éloigner (Licata & Heine, 2022). On observe alors que les stéréotypes débouchent sur des préjugés, c'est-à-dire des idées préconçues à l'égard d'un groupe (Allport, 1954). Les préjugés sont un jugement de valeur. On va être attiré par le groupe (« les réfugiés sont des victimes ») ou au contraire le rejeter (« les réfugiés sont des profiteurs ») (Légal & Delouvée, 2021).

Nous vous proposons d'aller plus loin dans la réflexion sur ces deux types de préjugés qui, au-delà de leur présence dans les médias et dans la société, peuvent également impacter, bien souvent inconsciemment, notre travail en tant qu'intervenant social auprès de ce public. Pour éviter qu'ils ne nous aveuglent dans notre pratique, il nous parait dès lors important de les analyser et d'élaborer quelques pistes.

Le « réfugié-menteur », un profiteur ?

Depuis toujours, « l'autre », « l'étranger », est défini comme un danger potentiel. Les médias associent constamment immigration et insécurité, conduisant à assimiler l'étranger à un délinquant. On a peur et on se méfie de ce qui est différent (Noiriel, 2014). Les réfugiés seraient non pas venus pour chercher la sécurité ; ils nous auraient menti, ils seraient venus ici pour profiter et abuser de notre système. On observe qu'en cas de crise économique, les préjugés à l'égard des étrangers sont plus importants. La théorie du bouc-émissaire nous parait utile pour comprendre cette attitude (Dollard et al., 1939). Selon cette théorie, lorsqu'on est frustré, menacé (baisse du pouvoir d'achat, chômage…), on tente de trouver le responsable de notre frustration pour se venger.

Cependant, il arrive parfois qu'il n'est pas possible de s'attaquer au responsable. On cherche alors un bouc-émissaire, quelqu'un sur qui transférer toute notre frustration, pouvant aller jusqu'à la haine et l'agression. Les sentiments de frustration et de menace alimentent donc les préjugés. On a également pu observer ce phénomène avec l'accueil des réfugiés ukrainiens. En effet, face aux différences de traitement entre ukrainiens et les autres nationalités, ces dernières, faute de pouvoir s'attaquer au responsable de cette discrimination, se sont retournées contre les ukrainiens (hostilité,...) qui n'avaient pourtant rien demandé...

Être la cible de préjugés négatifs est particulièrement néfaste pour la santé mentale des individus. Être jugé, c'est être attaqué dans son identité. Cette dévalorisation fait baisser l'estime de soi, crée un sentiment d'injustice et d'impuissance, des affects négatifs (honte, tristesse, stress, anxiété) et peut détériorer la santé physique. De plus, à force de subir des stéréotypes négatifs, le risque est grand de voir la méfiance et l'hostilité à l'égard du groupe dominant s'installer (Légal & Delouvée, 2021), mettant alors à mal le processus d'intégration de la personne au sein de la société.

Ces dernières années, le mythe du « réfugié menteur » a pris de plus en plus d'ampleur dans le discours politico-médiatique. Ce mythe, indispensable selon Rousseau et Foxen (2006) permet aux politiques d'immigration de multiplier les mesures sécuritaires à l'égard des réfugiés et des migrants en général. Les demandeurs de protection internationale, eux, sont considérés comme des fraudeurs, de potentiels menteurs qui doivent prouver qu'ils ne mentent pas et qu'ils méritent notre protection. Cependant, ce mythe du « réfugié menteur » n'est malheureusement pas limité aux politiques migratoires et peut se retrouver dans toutes les institutions qui travaillent avec des réfugiés.

Pensons notamment aux hôpitaux ou aux centres de santé mentale qui peuvent aussi être touchés par ces stéréotypes et préjugés, conduisant à des pratiques qui remettent en cause le bienfondé des douleurs et des symptômes ("ils exagèrent, ils mentent, ce n'est rien du tout..."), engendrant des attitudes de rejet, d'agacement, de non-considération de la personne et de sa souffrance.

Malheureusement, le mythe du « réfugié menteur » ne s'arrête pas aux institutions médicales. Le secteur social peut également être impacté. En effet, il arrive qu'en tant qu'intervenant social, on puisse aussi parfois se sentir « instrumentalisé » par les demandeurs de protection internationale.

Cela engendre alors de la méfiance, de la suspicion, de la colère parfois, voire du rejet et de l'exaspération. Après tout le travail d'accompagnement social effectué, on peut aller jusqu'à sentir cette instrumentalisation comme de la trahison, de la non-reconnaissance de notre travail. Pourtant, face aux lois migratoires de plus en plus restrictives, le mensonge est aussi parfois devenu indispensable pour le demandeur de protection internationale. Entre l'histoire inventée et celle conseillée par le passeur, le mensonge peut être une des clés envisageables pour espérer obtenir un droit de séjour (Rousseau & Foxen, 2006).

Un concept de psychologie sociale nous permet d'expliquer ce phénomène. C'est l'effet Pygmalion ou prophétie autoréalisatrice. Selon celui-ci, les membres de groupes stéréotypés (« réfugiés-menteurs ») peuvent finir par se comporter conformément aux attentes stéréotypiques (« je vais inventer mon histoire ») (Eagly & Steffen, 1984) alors que leur vraie histoire pourrait bien suffire, confirmant ainsi le stéréotype qui ne finira donc pas par disparaitre de sitôt. Ainsi, le mensonge du demandeur de protection internationale n'est pas une trahison mais une nécessité.

Aussi belles sont les valeurs qui sous-tendent notre travail social, nous faisons indéniablement partie du système institutionnel et cet éventuel mensonge, cette instrumentalisation n'est pas dirigée contre nous mais se conforme à ce que le système attend du demandeur de protection internationale (Rousseau & Foxen, 2006).

Il nous parait dès lors important, pour maintenir une relation sereine avec le bénéficiaire que l'on soupçonne de mentir et de nous instrumentaliser, de redéfinir notre position. En tant qu'intervenant social, notre rôle consiste non pas à juger ou à déceler le vrai du faux mais à accompagner une personne comme elle ou comme elle choisit d'être ou de se montrer. Notre fonction ainsi délimitée nous permettra de rester fidèle aux missions sociales qui nous sont confiées.

Le « réfugié-victime », vraiment plus légitime ?

Les personnes réfugiées ont traversé bon nombre d'épreuves et d'événements douloureux qui les ont forcées à fuir et à chercher protection dans un autre pays. Elles sont indéniablement des victimes et il est important de pouvoir reconnaitre leurs souffrances.
Cependant, on pourrait penser que considérer les réfugiés comme des victimes serait quelque chose de positif. Cela nous pousse en effet à prendre soin d'eux et à être bienveillants. Pourtant, si ce préjugé n'est pas un jugement négatif, il met en jeu un « eux » victimes et un « nous » sauveurs, créant ainsi une asymétrie de pouvoir entre réfugiés et travailleurs (Olivius, 2015).

En effet, vouloir sauver l'autre, c'est considérer qu'il n'est pas apte à se sauver lui-même et lui ôter tout pouvoir d'action. De plus, en tant que travailleur social, si je ne considère l'autre que comme une victime, je vais pallier toutes les carences que je présuppose et finir par m'épuiser. D'un autre côté, en tant que réfugié, si je ne suis considéré que comme victime, je perds toutes mes ressources et in fine mon humanité. Je suis conduit à de l'impuissance, rendu dépendant d'un « autre » qui doit me sauver. Je suis plongé dans une attente qui me dépossède de ma capacité d'agir. Je perds alors confiance en moi, j'ai le sentiment d'être inutile et de ne plus avoir de contrôle sur ma vie. Cet état de mal-être est exacerbé par la procédure de protection internationale sur laquelle je n'ai que peu de prise et qui me conduit à de la passivité (Tahri & Lavaux, 2022).

Ainsi, derrière un préjugé qui pourrait paraitre bienveillant, se cache en réalité des conséquences négatives pour les deux parties. Il est important d'en avoir conscience pour veiller à maintenir une santé mentale positive de part et d'autre.

En outre, Licata et Heine (2022) nous apprennent que c'est à travers notre regard que l'autre peut se définir. Nous détenons donc un pouvoir, à travers nos mots et nos attitudes, de définition de l'autre. Nous pouvons tout autant enfermer les réfugiés dans des préjugés qu'ouvrir le champ des possibles et leur permettre d'être ce qu'ils veulent être, au-delà des préjugés. Les intervenants sociaux ont par conséquent un rôle précieux à jouer dans le bien-

être des demandeurs de protection internationale (Tahri & Lavaux, 2022). Par la reconnaissance de l'autre, de sa valeur et de ses compétences, je lui redonne sa juste place et surtout sa dignité (Neuburger, 2014). L'autre n'existe plus uniquement par sa souffrance mais aussi par son humanité, ce qui lui permet de retrouver une saine identité.

Comment ne pas se laisser aveugler par les préjugés ?

- **Accepter les stéréotypes** : ils sont là, automatiques, ils font partie de la vie et de la culture dans laquelle on vit. Il est important de les connaitre car cela permet de savoir ce que la société véhicule comme croyances à l'égard d'un groupe particulier. Cependant, les connaitre ne veut pas forcément dire y adhérer (Devine, 1989). Mais c'est seulement quand on les connait qu'on peut choisir de les laisser se transformer en préjugés ou non.

- **Eviter une surexposition aux médias** qui véhiculent des stéréotypes auxquels on finit par s'habituer inconsciemment (Légal & Delouvée, 2021)

- **Rester curieux** : se décentrer de nos préjugés, être ouvert à ce que la personne est (Guerraoui, 2011) en tant qu'individu singulier et non pas en tant que membre d'un groupe (Brewer & Miller, 1984)

- **Être sensibilisé** : comprendre les stéréotypes et préjugés, prendre conscience de leur existence chez chacun d'entre nous permet de limiter leur impact négatif sur notre travail quotidien (Légal & Delouvée, 2021). Diverses associations, dont la Croix-Rouge, proposent des sensibilisations aux préjugés sur les réfugiés[8]
- **Être équitable** : donner la même chose à chacun, au-delà de ses différences (Austin & Worchel, 1986)

- **Créer les conditions pour une capacité d'action** : ouvrir le champ des possibles et sortir d'une identité figée dans des préjugés (Tahri

[8] https://accueil-migration.croix-rouge.be/2023/02/01/face-a-lexil-nouvel-outil-pedagogique-sur-laccueil-lasile-et-la-migration/

& Lavaux, 2022), aider la personne à faire ses propres choix et à décider pour elle-même. Reconnaitre son pouvoir d'action sur sa vie et ses compétences pour trouver ses propres solutions (Ausloos, 1995)

- **Maintenir une relation de collaboration** : sortir de notre position « d'expert », membre d'un groupe dominant. Equilibrer la relation en donnant une place au savoir de l'autre (Andolfi, 2018).

- **Avoir des contacts** : plus on a de contacts avec des membres d'un autre groupe, plus on les comprend et nos attitudes négatives à leur égard diminue. Favoriser donc les espaces de rencontre entre réfugiés et belges, les soirées témoignages... (Allport, 1954)

- **Mener des activités de coopération** : créer des opportunités de coopération (qui mènent à des réussites) entre membres de groupes différents pour atténuer les préjugés (Austin & Worchel, 1986)

- **Mettre en avant notre identité commune** : découvrir ce qui nous rassemble, ce qui nous complète, mettre en avant nos similitudes, nos valeurs communes (Gaertner & Dovidio, 2000)

Conclusion

Telles des œillères, les préjugés sont des obstacles à la rencontre de l'autre, dans sa globalité, tout autant que dans sa singularité. Les préjugés contrôlent la relation en imposant à l'autre l'image qu'on veut avoir de lui. Or, en enfermant l'autre dans une vision figée et stéréotypée, je m'empêche aussi de découvrir ce qu'il a à m'apporter, sans que je puisse y penser.

Ainsi, enlever les œillères, c'est rééquilibrer le pouvoir et par là même la relation, en laissant à l'autre l'opportunité de se montrer tel qu'il est et de me laisser surprendre par ce qu'il est. On n'est plus dans le jugement mais dans la rencontre ; non plus dans le clivage mais dans la nuance. Dans la vie, plutôt que de devoir choisir entre le blanc ou le noir, osons le gris.

Bibliographie

- Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice* (p. xviii, 537). Addison-Wesley.

- Andolfi, M. (2018). *La thérapie familiale multigénérationnelle : Outils et ressources pour le thérapeute* (A. Macciocchi, Trad.). De Boeck supérieur.

- Ausloos, G. (1995). *La compétence des familles : Temps, chaos, processus*. Editions Erès.

- Austin, W. G., & Worchel, S. (1986). *Psychology of Intergroup Relations* (2e éd.). Nelson-Hall Publishers.

- Brewer, M. B., & Miller, N. (1984). *Groups in contact : The psychology of desegregation*. Academic Press.

- Devine, P. G. (1989). Stereotypes and prejudice : Their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, *56*(1), 5-18.

- Dollard, J., Miller, N. E., Doob, L. W., Mowrer, O. H., & Sears, R. R. (1939). *Frustration and aggression* (p. viii, 213). Yale University Press.

- Eagly, A. H., & Steffen, V. J. (1984). Gender stereotypes stem from the distribution of women and men into social roles. *Journal of Personality and Social Psychology*, *46*(4), 735-754.

- Fontenelle, S. (2022). Bons réfugiés, mauvais « migrants ». *Politis*, *1695*.

- Gaertner, S. L., & Dovidio, J. F. (2000). *Reducing intergroup bias : The common ingroup identity model* (p. xiii, 212). Psychology Press.

- Guerraoui, Z. (2011). Prise en charge de sujets en situation interculturelle. Cinq conditions pour éviter la dérive culturaliste. *Le Journal des psychologues*, *290*(7), 18-21.

- Hamilton, D. L., & Trolier, T. K. (1986). Stereotypes and stereotyping : An overview of the cognitive approach. In J. F. Dovidio & S. L. Gaertner, *Prejudice, discrimination, and racism* (p. 127-163). Academic Press.

- Heine, A., & Licata, L. (2012). *Introduction à la psychologie interculturelle* (1er édition). De Boeck Supérieur.

- Légal, J.-B., & Delouvée, S. (2021). *Stéréotypes, préjugés et discriminations*. Dunod.

- Licata, L., & Heine, A. (2022). *Introduction à la psychologie interculturelle* (2e éd). De Boeck supérieur.

- Lippmann, W. (1922). *Public opinion*. Harcourt, Brace and Company.

- Neuburger, R. (2014). *Exister : Le plus intime et fragile des sentiments*. Editions Payot & Rivages.

- Noiriel, G. (2014). *Immigration, antisémitisme et racisme en France : XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées*. Pluriel.

- Olivius, E. (2015). Constructing Humanitarian Selves and Refugee Others. *International Feminist Journal of Politics*, *18*(2), 270-290.

- Rousseau, C., & Foxen, P. (2006). Le mythe du réfugié menteur : Un mensonge indispensable ? *L'Évolution Psychiatrique*, *71*(3), 505-520.

- Tahri, A., & Lavaux, J. (2022). « Femmes en exil, identités en péril ? » La nécessité d'une double reconnaissance de leur souffrance et de leur humanité dans le travail thérapeutique. In A. Heine, C. Bourassa-Dansereau, & E. Jimenez, *Violences genrées. Enjeux interculturels et féministes* (p. 160). Acadamia.

- Tajfel, H., & Turner, J. C. (2004). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. In *Political psychology* (Psychology Press, p. 7-24). Psychology Press.

- Tajfel, H., & Wilkes, A. L. (1963). Classification and quantitative judgement. *British Journal of Psychology*, *54*(2), 101-114.

Le travail social face à la question raciale

Rachid Bathoum et Marie-Fidèle Dusingize

Le mot que je pourrais trouver des effets du racisme c'est la déshumanisation, tu es né ailleurs auprès d'êtres humains et tu crois que tu es une personne humaine avec la dignité de l'être humain, mais tu arrives dans un pays où tout te renvoie à une sous humanité et ce constat que tu ne fais pas partie des êtres humains normaux, que tu n'es pas comme un être humain normal, que tu es un sous-humain… (Témoignage de Diane le 27 avril 2022).

Le racisme ordinaire

Nous assistons à une totale libération de la parole raciste, principalement, voire exclusivement adressée aux maghrébin.e.s et aux noir.e.s. Un discours décomplexé émerge et assigne les personnes racisé.e.s à des positions invalidantes. Ils.elles sont le corps visible et invisible de ce qui ne va pas, de ce qui pose problème, de ce qu'il faut redresser, contrôler, exiger de lui d'être dans la norme et de remettre sur le ''droit chemin''.

Le racisme ne se limite pas aux actes visibles, violents et intentionnels réprimés par la loi, il est aussi subtil et non explicite et prend la forme de micro-agressions. Ces dernières sont à distinguer des « grossièretés quotidiennes » (Sue et al., 2007, p. 88). Elles sont continuelles et constantes, elles représentent une charge de stress accompagnée d'un cumul des agressions. Ce « racisme ordinaire », « racisme au quotidien » (Essed, 1991), « racisme respectable » (Antonius, 2002) est vécu au jour le jour par les personnes racisées.

Ce racisme relève, comme l'exposent les témoins que nous avons interrogé·e·s dans le cadre d'une recherche-action subsidiée par la Région Wallonne (Bathoum & Caldarini, 2022), du discours et de pratiques banals plutôt que d'incidents extrêmes. Il est fusé dans la pratique routinière et peut parfois être vécu comme amorphe et ambigu. Il fait référence à l'existence de pratiques récurrentes, normalisées du racisme et ancrées dans des pratiques

familières (Walton et al., 2013) telles que la conversation et le comportement. Ces pratiques sont qualifiées de ‘’ce n’est pas grave", de ’’ce n’est pas pour toi" ou de "c’est juste pour blaguer"... Cependant, lorsqu'elles sont continuellement réitérées, elles finissent par fonctionner comme une discrimination systématique et par briser des vies.

Les dégâts des discriminations ethno-raciales

Des études effectuées aux USA font le constat que les conséquences du racisme sont des processus émotionnels défavorables et psychopathologiques ainsi qu’une propension moins importante aux comportements de vie sains avec, par exemple, des phases de sommeil adaptées ou la pratique d’exercice physique comparativement à des individus non-victimes de racisme (Carter et al., 2013).

Le racisme provoque également chez les victimes, un vieillissement précoce, d’après une étude co-signée par la lauréate du prix Nobel de médecine et de physiologie (Chae et al., 2014).

Les effets liés au racisme peuvent perdurer longtemps après les expériences subies, s’inscrire de manière insidieuse dans le rapport aux autres et influencer les générations qui suivent au sein d’un même cadre familial (Williams et al., 2018, p. 245). Selon The Lancet, nous sommes actuellement face à « une crise de santé publique » (Devakumar et al., 2020, p. 112).

La question raciale : les professionnel.les à l’épreuve

Les travailleur.euse.s sociaux et les institutions qui les emploient sont en contact régulier avec des populations migrantes, en situation irrégulière ou non, qui demandent un accompagnement, une aide, un conseil. Ils.elles participent ainsi au maintien d’un pacte social et au respect des droits humains des publics vulnérables et stigmatisés. Le.la travailleur.euse social.e est perçu, dans ce cadre, comme un ‘’homme-femme de loi’’, il.elle représente la garantie de neutralité et d’efficacité (Jovelin, 2002, p. 244).

Il.elle se trouve du fait même de l'exercice de ses missions dans des contextes où les problèmes de discriminations sont présents dans divers domaines. Les études menées identifient clairement des problèmes d'accès aux droits pour les immigré.e.s et leurs descendant.e.s, au logement (UNIA, 2014), à l'emploi (UNIA & SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, 2022), à l'enseignement (UNIA, 2018), etc.

Dans ce contexte, traversé par la question raciale (Fassin & Fassin, 2006) et son lot de représentations, l'action sociale auprès des immigré.e.s et leurs descendant.e.s structurellement précarisé.e.s a, parfois, tendance à être décontextualisée des inégalités raciales et de leur production.

D'une part, l'action du travailleur social a pour objet le traitement des difficultés des personnes racisées dans une logique émancipatrice. D'autre part, la légitimité de son intervention et de son travail dépend du mandat que lui donne la société dans un cadre institutionnel bien défini. En fonction des contextes sociopolitiques, ce mandat peut intégrer une dimension imposée de ''contrôle'' [9].

Appréhender les discriminations ethno-raciales se heurte aussi à un présupposé qui induit le travail social comme étant, a priori, non discriminatoire et que son exercice est épargné par les représentations sociales. Cette croyance amène certain.e.s professionnel.le.s à opérer une sorte de réflexivité sur les processus discriminatoires qu'elles sont susceptibles d'engendrer[10]. Certains évitent même d'aborder les situations en

[9] Le 17 mai 2017, une nouvelle loi concernant le secret professionnel a été adoptée. Dorénavant, dans le cadre de la recherche des infractions terroristes, le Procureur du Roi peut, par une décision motivée et écrite, demander aux CPAS et à d'autres institutions de sécurité sociale de lui fournir les renseignements administratifs qu'il juge nécessaires. Les CPAS et d'autres institutions se sont interrogées sur les possibilités légales qu'ils ont de résister ou de s'opposer à ces interventions afin d'éviter de mettre en danger les publics qu'ils reçoivent ainsi que de ne pas être eux-mêmes poursuivis.

[10] Un CPAS a été condamné pour discrimination à l'encontre d'une femme portant un foulard. La femme en question n'a pas été autorisée à utiliser le système de ''l'article 60" et a perdu son revenu d'intégration. Motif : elle ne voulait pas travailler sans porter de foulard comme femme de ménage dans une maison de repos et de soins. Selon le juge, le CPAS a échoué dans sa mission d'intégration sociale par l'emploi et la femme a été indirectement discriminée sur la base de ses convictions religieuses. Dans son jugement du 29 avril

termes de discriminations raciales parce que cela est jugé trop dérangeant, parce que cela peut être considéré provocateur ou encore parce que cela suscite des hésitations, des résistances et parfois des dénégations fortes (Cerrato Debenedetti, 2010).

Dans ce cadre, l'origine des usager.e.s demeure associée « essentiellement à un « handicap » à réparer, car il est synonyme d'une série de carences. La notion d' « handicap socio-culturel », forgée dans les années soixante et soixante-dix, si elle n'est plus aussi explicite aujourd'hui, demeure à l'arrière-plan du traitement social de l'immigration.

L'altérité y a été et est encore considérée sous l'angle privilégié de la difficulté et du dysfonctionnement, qui appelle des mesures destinées à compenser le « handicap », à combler l'écart » (Doytcheva, 2007, p. 100).

De quelle manière, alors, le travail social peut-il se saisir de la question raciale tout en sachant que le secteur du travail social est peu investi (Eberhard & Guélamine, 2011) par la lutte contre les discriminations ethno-raciales ?

Nous avons fait le choix d'éclairer cette question à partir des effets des discriminations ethno-raciales en les articulant autour de deux concepts émergents dans le champ sociologique : la colonialité et la blanchité. Notre intention est de clarifier certaines zones d'ombre conceptuelles et d'attirer l'attention sur les constructions raciales qui passent par ces deux concepts. Ils vont aider à décrire des mécanismes arbitraires qui participent à la formation raciale et qui donnent du sens à la pratique du travailleur.euse social.e.

Pour ce faire, dans le cadre de notre recherche qualitative citée ci-dessus, nous avons recueilli les récits de 13 personnes racisées provenant d'Algérie, Bénin, Congo, Maroc, Rwanda, Togo et Turquie.
Après une première analyse des résultats, des retours importants ont été fournis par les témoins eux-mêmes, ainsi que par un autre groupe de 15

2020, le tribunal du travail a estimé qu'il y avait discrimination fondée sur la religion, car l'inégalité de traitement ne pouvait être justifiée par le CPAS, Unia, https://www.Unia.be/fr/articles/un-cpas-ne-peut-pas-se-baser-sur-les-prejuges-des-usagers.

personnes principalement des primo-arrivants. C'est en effet de l'intérieur que le regard nouveau sur la pratique d'une intervention sociale peut se déployer afin de concevoir les discriminations ethno-raciales comme des déterminants fondamentaux de la vulnérabilité. Il est, d'un côté, utile que le.la travailleur.euse social.e puisse « sentir » la mesure exacte de l'inégalité et de la souffrance qui sont imposées aux personnes racisées usagères de leurs services.

D'un autre côté, il convient d'être attentif aux articulations entre les rapports de ''race'' et d'ethnicité avec les rapports de classe, de sexe. Tous ces rapports sont intrinsèquement transversaux, historiques, politiques et économiques.

Une étape importante pour éviter un déni, une interaction angoissée, embarrassée, agressive, suspicieuse, qui est le reflet des tensions qu'engendrent les rapports raciaux au sein de la société, est la visibilisation des mécanismes de domination liés aux discriminations ethno-raciales. Ce dévoilement à travers les effets de la colonialité et de la blanchité peut permettre au·à la travailleur·euse social·e d'acquérir des grilles de lecture, différentes, pour se détacher de l'explication essentialiste et culturaliste des inégalités.

Les effets de la colonialité

La trajectoire sociale des personnes racisées en Belgique est conditionnée par une socialisation violente dès le plus jeune âge : ''*Une fois à l'école, un éducateur, parce que je n'avais pas mes papiers en règle, m'a fait une remarque : l'un d'entre vous est déjà retourné dans son pays et bientôt vous aussi... À cette époque, j'avais 14-15 ans, alors ça m'a marqué, je ne l'oublierai pas, ça m'a fait mal…''*. Les témoignages démontrent également que tous les domaines (travail, logement, espace public, relations quotidiennes) sont des lieux d'illégitimité de leur présence pour les personnes racisées :« *[O]n ne peut pas se dire que quand tu es à l'école ça va, ou que quand je suis dans la rue…, c'est partout et tout le temps…* ».

Le problème étant que les personnes racisées ne peuvent dans ce cas même pas compter sur un dispositif législatif pouvant les protéger du racisme

ordinaire, quotidien. « *Unia est là pour défendre les victimes du racisme qui ont vécu des faits concrets, précis, prouvés par des preuves… lorsqu'il s'agit de violence policière, par exemple, où ils t'arrachent un œil… lorsque l'acte est violent et extrême… Ce que nous vivons, ce qui nous détruit, nous n'en voyons que les effets, mais ce sont des choses petites, subtiles et Unia ne peut pas lutter contre ça …* ».

La socialisation dans la violence qui accompagne la réalité sociale des personnes racisées en Belgique convoque le concept de colonialité vécue. Ce concept permet de mettre en exergue de quelle manière les personnes racisées subissent les effets des discriminations ethno-raciales qui s'inscrivent dans une historicité profonde remontant à la colonisation.

Dans cette compréhension de la colonialité se rejoue quasi indéfiniment les mêmes schémas d'inégalités raciales à travers l'infériorisation des subalternes et les divers degrés de déshumanisation qu'elle implique. Ce sont ces éléments qui caractérisent finalement la colonialité de l'être (Maldonado-Torres, 2015). Tenir compte de ce concept en travail social participe à situer les usager.e.s à travers des inégalités constitutives de rapports de domination historique, raciale qui sont intimement liées aux logiques coloniales.

Les effets de la Blanchité

D'après Kebabza H. l'originalité du concept de blanchité « repose sur le changement de perspective qu'il propose, c'est-à-dire qu'aussi longtemps que les « Blancs » ne seront pas nommés et perçus comme un groupe « racial » (au même titre que tous les autres groupes), alors « le Blanc sera la norme, le standard, l'universel ». Il est perçu principalement comme « un avantage de n'être pas nommé, catégorisé » (Kebabza, 2006, p. 5).

Les témoins qui ont participé à notre enquête interagissent à partir d'une double existence, une existence stratégique : ils ont appris à taire ce qu'ils sont, à ne pas dire ou à hésiter à dévoiler leurs vraies pensées, aspirations et pratiques face aux blancs : « *[E]n fait mon papa est très blanc de peau et il a les yeux bruns clairs, donc avant que l'on connaisse son nom, on croit qu'il est italien ou espagnol et donc au début on le traitait bien, entre guillemets… mais par la suite, quand ils ont appris qu'il s'appelait A. H. A., et bien, là ça changeait d'un coup… ».*

Il est important pour eux de sacrifier ce qu'ils sont pour continuer à exister, pour correspondre aux représentations normées des blancs et pour un certain repos intellectuel et moral. Ils se voient à travers l'œil de l'instituteur blanc, du chef blanc, du travailleur social blanc…Une autre existence se vit dans le privé, dans l'intime en dehors du monde blanc où ils sont ce qu'ils sont en dehors du ''Moi imposé'' (Hall, 2017, p. 430). Les témoins ont appris à douter d'eux-mêmes, à éviter de dire et souvent de faire et parfois à laisser tomber ce qu'ils ont entamé. L'image que les blancs leur envoient est déformée, fantasmée.

L'intériorisation de cette image en vient à ce qu'ils se situent dans une logique d'un monde qui les considère comme un spectacle (Dubois, 2021). Entre leur volonté d'être dedans et d'être considéré par les autres comme des outsiders (Becker, 1985) exclus par le groupe social blanc juste parce qu'ils ont des goûts (ne pas manger du porc …), des pratiques (ne pas regarder dans les yeux…), bref, un mode de vie considéré comme compromettant les équilibres conventionnels : *« [M]on fils a 6 ans. Il est venu me dire : « Papa, papa, mes copains ont dit, de toute façon, tu es le seul qui n'est pas blanc parmi nous »… À 6 ans, déjà… ».*

Comme blanc dépositaire et agent d'une culture blanche totalement invisible (Laurent, 2020) le.la travailleur.euse social.e anticipe parfois ce qu'ils pensent, ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils peuvent poser comme acte, en somme, ce qu'ils doivent être. Il est important que le.la travailleur.euse social.e puisse déplacer son regard vers les positions dominantes et complète son analyse des inégalités ethno-raciales par la formulation du concept de la colonialité et la blanchité.

Conclusion

Le déplacement de focale induit par la prise en considération des discriminations peut être inconfortable pour les professionnel.le.s. Il les interpelle sur leurs pratiques et également sur les dynamiques des institutions au sein desquelles ils·elles interviennent, sur leurs rapports aux immigré.e.s et à leurs descendant.e.s et sur leur légitimité à aborder ouvertement, ou non, ces questions, lorsque la situation qu'ils·elles ont à traiter implique des processus d'inégalités raciales. L

a question raciale est donc à croiser avec celle d'égalité et, par extension, avec celle du rôle du·de la travailleur·euse social·e dans un contexte de domination raciale. Afin de progresser vers un modèle d'intervention qualifié d'alliance (Bathoum et al., 2019), il faut rompre avec cette construction mentale qui consiste à défendre que le.la travailleur.euse social.e est dépourvu des représentations racistes, le plus important étant de les nommer et de les interrompre, de travailler pour y mettre un terme (DiAngelo, 2020, p. 212)

Bibliographie

- Antonius, R. (2002). Un racisme « respectable ». In J. Renaud, L. Pietrantonio, & G. Bourgeault (Éds.), *Les relations ethniques en question. Ce qui a changé depuis le 11 septembre* (p. 253-270). Presses de l'Université de Montréal.

- Bathoum, R., Bouamama, S., Gandouz, A., & Mourin, B. (2019). Quel travail social avec les jeunes descendants de l'immigration musulmane dans le contexte sociopolitique actuel ? In A. Manço & M. Devries, *L'Islam des jeunes en Bellgique—Facettes de pratiques sociales et expressives* (p. 201-210). L'Harmattan

- Bathoum, R., & Caldarini, C. (2022). *Les dégâts des discriminations ethno raciales sur la santé. Enquête qualitative*. Espace Sémaphore et Région Wallonne.

- Becker, H. S. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance* (J.-P. Briand & J.-M. Chapoulie, Trad.). Éditions Métailié.

- Bessone, M., & Renault, M. (2021). *W. E. B. Du Bois. Double conscience et condition raciale*. Amsterdam.

- Carter, R. T., Mazzula, S., Victoria, R., Vazquez, R., Hall, S., Smith, S., Sant-Barket, S., Forsyth, J., Bazelais, K., & Williams, B. (2013). Initial development of the Race-Based Traumatic Stress Symptom Scale : Assessing the emotional impact of racism. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, *5*, 1-9.

- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2010). L'invention locale des discriminations ethnoraciales : La carrière en accordéon d'un problème public. *Migrations Société*, *131*(5), 153-170.

- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2014). Une politique esquivée : La lutte contre les discriminations ethnoraciales. *Migrations Société*, *155*(5), 153-164.

- Chae, D. H., Nuru-Jeter, A. M., Adler, N. E., Brody, G. H., Lin, J., Blackburn, E. H., & Epel, E. S. (2014). Discrimination, racial bias, and telomere length in African-American men. *American Journal of Preventive Medicine*, *46*(2), 103-111.

- Devakumar, D., Selvarajah, S., Shannon, G., Muraya, K., Lasoye, S., Corona, S., Paradies, Y., Abubakar, I., & Achiume, E. T. (2020). Racism, the public health crisis we can no longer ignore. *The Lancet*, *395*(10242), e112-e113.

- DiAngelo, R. J. (2020). *Fragilité blanche : Ce racisme que les blancs ne voient pas* (M. Cervulle & B. Viennot, Trad.). les Arènes.

- Doytcheva, M. (2007). *Une discrimination positive à la française ?* La Découverte.

- Eberhard, M., & Guélamine, F. (2011). Former les travailleurs sociaux dans le domaine des discriminations. Pour une approche pédagogique du "racisme en acte". *Hommes & Migrations*, *1290*(2), 56-65.

- Essed, P. (1991). *Understanding everyday racism : An interdisciplinary theory*. Sage Publications.

- Fassin, D., & Fassin, É. (2006). *De la question sociale à la question raciale ? : Représenter la société française*. La Découverte.

- Hall, S. (2017). *Identités et cultures : Politiques des cultural studies* (M. Cervulle, Éd.; C. Jaquet, Trad.; Nouvelle éd. revue et augmentée). Éditions Amsterdam.

- Jovelin, E. (2002). *Le travail social face à l'interculturalité : Comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social*. l'Harmattan.

- Kebabza, H. (2006). « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges. *Les cahiers du CEDREF*, *14*, 145-172.

- Laurent, S. (2020). *Pauvre petit blanc*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

- Maldonado-Torres, N. (2015). À propos de la colonialité de l'être : Contributions à l'élaboration d'un concept. In C. Bourguignon Rougier, P. Colin, & R. Grosfoguel, *Penser l'envers obscur de la modernité : Une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine* (78; p. 134-176). Presses Universitaires de Limoges.

- Schick, M. (2021). [CME/Answers : Traumatized Refugees in Family Practice - A Quick Reference Guide]. *Praxis*, *110*(13), 717-719.

- Sue, D. W., Bucceri, J., Lin, A. I., Nadal, K. L., & Torino, G. C. (2007). Racial microaggressions and the Asian American experience. *Cultural Diversity & Ethnic Minority Psychology*, *13*(1), 72-81.

- UNIA. (2014). *Baromètre de la Diversité—Logement* (Baromètre de la Diversité, p. 280). UNIA.

- UNIA. (2018). *Baromètre de la diversité—Enseignement* (Baromètre de la Diversité, p. 372). UNIA.

- UNIA & SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. (2022). *Marché du travail et origine, 2022* (Monitoring socioéconomique). UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.

- Walton, J., Priest, N., & Paradies, Y. (2013). "It Depends How You're Saying It" : The Complexities of Everyday Racism. *International Journal of Conflict and Violence (IJCV)*, 74-90 Pages.

- Williams, M. T., Metzger, I. W., Leins, C., & DeLapp, C. (2018). Assessing racial trauma within a DSM–5 framework : The UConn Racial/Ethnic Stress & Trauma Survey. *Practice Innovations*, *3*(4), 242-260.

Sentiment d'injustice : intervenants sociaux face au *« deux poids, deux mesures »* de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Charlotte Poisson

Introduction

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, des milliers de ressortissantes ukrainiennes (femmes et enfants étaient dans un premier temps majoritaires) quittent le pays pour trouver refuge dans des États européens. En trois mois, la Belgique accueille 40 000 réfugiés (femmes et hommes) dont 12 000 arrivent en Wallonie. Dans ce contexte, l'Union européenne active pour la première fois la directive de la protection temporaire à destination des réfugiés ukrainiens. En leur accordant un droit de séjour immédiat, bien que limité dans le temps, les États européens ont ainsi facilité aux réfugiés toute une série de démarches administratives et d'intégration dans les pays européens.

Les acteurs politiques belges ont rapidement pris des mesures pour faciliter l'accueil et l'hébergement des réfugiés en encourageant et en s'appuyant fortement sur les solidarités citoyennes qui ont répondu présentes.

Les intervenants sociaux de première ligne ont été particulièrement sollicités. Leurs rôles et missions ont été impactés par cette arrivée rapide et de grande ampleur de réfugiés ukrainiens et la législation exceptionnelle qui l'a accompagnée. En effet, le fait d'accorder la protection temporaire aux Ukrainiens a engendré une série de procédures et d'exceptions entrainant un traitement différencié entre réfugiés. *Comment les travailleurs et travailleuses du secteur social ont-ils appréhendé ce traitement souvent estimé comme trahissant une logique du « deux poids, deux mesures »*[11] *? Quel impact cette situation a-t-elle eu sur le sens qu'ils et elles mettent dans leur mission ? Entre volonté de traitement équitable, respect des procédures, pressions multiples,*

[11] Nous renvoyons à l'analyse de Jean-François Lauwens (2022), « Le "deux poids deux mesures" de l'accueil », Analyse n° 2, Action Vivre Ensemble.

quelles réactions, adaptations et résistances, les intervenants de première ligne ont-ils mises en place ?

En s'appuyant sur une enquête de terrain auprès d'une dizaine d'intervenantes[12] du secteur de l'accueil et de l'intégration ainsi que sur la rencontre d'une dizaine de réfugiées ukrainiennes[13] principalement dans la région liégeoise, cette étude se penche sur l'impact de ce traitement différencié sur la manière dont les travailleurs et travailleuses sociales ont envisagé leur rôle dans cet accueil d'urgence et exceptionnel par son ampleur en un court laps de temps.

Nous nous pencherons sur les conséquences en termes de santé mentale des intervenants de première ligne et sur l'émergence d'un sentiment d'injustice face à ce traitement jugé par beaucoup inéquitable et de nature à semer le doute dans leur *éthique professionnelle*.

L' « autre circuit » de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Au cours des douze premiers jours de la guerre en Ukraine, en février 2022, plus de deux-millions de personnes quittent le pays et prennent le chemin de l'Europe. Cet exil exerce *de facto* une forte pression sur les États européens et leur système d'asile. L'Union européenne prend alors une importante décision impliquant le système commun d'asile : elle décide, le 4 mars 2022, d'activer la directive sur la protection temporaire pour les réfugiés ukrainiens.

---

12 Nous avons rencontré dix personnes ; neuf femmes (formatrices français langue étrangère, juriste, coordinatrice d'ASBL, travailleuse d'un centre régional d'intégration, interprète, psychologue-médecin et chargée de projet), ainsi qu'un homme (psychologue). Ce sont majoritairement des femmes que nous avons rencontrées, ce constat corrobore l'analyse de Jean-François Gaspar dans son chapitre « Des métiers de femmes sous domination masculine » issu de l'ouvrage « Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux » (2012) où l'auteur rappelle la proportion éloquente de 75 % de femmes concernées par le secteur social (dans les formations ou l'exercice de la profession). C'est pourquoi il nous semble davantage représentatif d'utiliser le féminin lorsque nous rapportons la parole ou les constats émis par ces témoins.

13 Nous avons rencontré neuf femmes réfugiées ukrainiennes, ce qui correspond à l'arrivée en Belgique, dans un premier temps majoritairement de femmes avec enfants en provenance d'Ukraine, les hommes (de 18 à 60 ans) se trouvant sous l'interdiction de quitter l'Ukraine.

Les personnes bénéficiaires de cette protection se voient octroyer un permis de séjour (qui peut aller d'un à trois ans selon la décision de l'Union européenne), le droit de se déplacer vers un autre pays de l'Union européenne avant la délivrance de ce permis de séjour et une ouverture de certains droits, dont celui de bénéficier du revenu d'intégration sociale du CPAS de la commune de résidence.

Cela a engendré un accès rapide aux formations, à l'emploi, à la protection sociale, aux soins médicaux, au système éducatif, au logement et au système bancaire, propulsant ainsi ces exilés directement dans le parcours de l' « intégration » en sautant presque la phase « accueil ».

Sentiments d'injustice des intervenants sociaux

L'ensemble des intervenantes rencontrées évoquent le traitement différencié de l'accueil entre réfugiés ukrainiens et non ukrainiens provoquant une situation de « deux poids, deux mesures » qui se fait ressentir dans leur travail et leurs missions au quotidien. Bien souvent le terme d'*injustice* est utilisé par les intervenantes de première ligne pour qualifier ce traitement.

Dans une volonté de fournir un accompagnement équitable pour toutes et tous, celles-ci voient leurs motivations profondes à exercer ce métier se confronter à un cadre législatif jugé inéquitable. Cette situation est le reflet d'une politique d'asile européenne toujours plus restrictive, sélective et donc… injuste.

Je trouve que c'est une injustice. Les autres réfugiés voient que de l'autre côté [pour les Ukrainiens] c'est tellement facile d'avoir un statut, c'est injuste. Les Ukrainiens n'ont rien à voir dans cette situation, ce sont les politiques. Mais je constate qu'ils [les Ukrainiens] n'appartiennent pas au groupe des "migrants", péjoratif, ce sont des Européens, ils ont la peau blanche, ils ressemblent aux Blancs. Il y a une pression médiatique, politique pour accueillir les Ukrainiens. Psychologue, travaillant avec des demandeurs d'asile.

La « souffrance éthique » des travailleurs sociaux

Melchior (2011) définit *l'éthique professionnelle* des travailleurs sociaux comme « *un ensemble de valeurs qui sous-tendent/étayent les pratiques professionnelles et qui leur donnent du sens* ». Pour les intervenants de l'action sociale, il y a donc, d'une part, la recherche de *sens* à donner à leur pratique professionnelle, et, d'autre part, la recherche de convergence entre valeurs professionnelles et valeurs personnelles : « *Une contradiction entre les valeurs professionnelles et l'éthique personnelle est généralement un obstacle rédhibitoire à l'entrée dans une profession.* » (Melchior, 2011). Que se passe-t-il dès lors pour des intervenants sociaux qui recherchent (ou ont besoin) de cette convergence et qui sont confrontés à des changements dans les exigences, obligations, règlementations et, par-là, possiblement à un changement de valeurs au sein de leur profession ?

Selon Salembier-Trichard (2019), les conflits de valeurs font partie des facteurs de risque conduisant à l'épuisement professionnel et concourent à provoquer un « *état de mal-être prégnant* ». Les directives sélectives et restrictives du droit d'asile européen ont, indirectement, des conséquences majeures sur la santé mentale des travailleuses et travailleurs sociaux chargés de les appliquer et qui sont donc confrontés à la montée des inégalités sociales voire, pour certains, qui ont le sentiment de contribuer à renforcer ces inégalités.

La *souffrance éthique* dont parle Melchior (2011), éprouvée par certains travailleurs, est le reflet d'un mode de gestion « *managériale* » du travail social où les « *contraintes imposées par ce système sont contradictoires avec leur mission* ».

J'étais mal de voir cette différence [de traitement entre réfugiés ukrainiens et non ukrainiens]. La commune a organisé des cars pour emmener les Ukrainiens à Bruxelles afin qu'ils s'enregistrent, a organisé le dispatching, a organisé des séances d'infos. Médecin-psychologue.

La levée du parcours d'intégration pour les Ukrainiens, alors qu'elle ne l'est pas pour des Afghans, par exemple, qui viennent eux aussi de régions en guerre, a été très mal vécue par l'équipe. Mais quelle injustice !

Et en même temps, ils [les travailleurs sociaux] disaient bien que ce n'était pas la faute des Ukrainiens. Je m'attendais à tout instant qu'une personne de l'équipe dise "je ne reviens pas", c'était très dur. Mais toute l'équipe s'est soutenue, a été solidaire. Travailleuse d'un centre régional d'intégration.

Les intervenantes sociales rencontrées se sentent « *démunies* », « *abandonnées* » face à des injonctions émanant de leur institution et d'une politique qui exige (par force de décrets et de lois) une différenciation des publics avec lesquels elles sont amenées à travailler. *Comment ne pas imaginer une démotivation des intervenantes face à une telle dissonance entre la croyance en l'humanisme prôné par l'Europe et réalité de la pratique, qui met en place de manière flagrante un traitement différencié entre les personnes exilées ?*

On a eu très peu d'informations, il y a eu un manque de transparence [de la part des autorités publiques] sur la levée de l'obligation du parcours [d'intégration], on a juste subi. Entre février-mars et septembre, on s'est sentis seuls, pas de consignes, pas de moyens en plus. On était dans le noir avec une empathie zéro pour ce que vivent les équipes. Moi je me sentais démunie. Travailleuse d'un centre régional d'intégration.

Tenter de rétablir une certaine idée de la justice

Les intervenantes sociales tiennent à souligner le fait qu'elles n'interviennent cependant pas plus en faveur d'une nationalité que d'une autre. Le principe de leur traitement est d'être équitables et justes pour toutes et tous : c'est la règle d'un travail social de qualité. Ce credo est leur manière de montrer leur distance par rapport aux injonctions politiques et une façon de signifier leur révolte, voire leur dégoût face à une gouvernance estimée inéquitable.

Cependant, il convient de se demander si, sous prétexte d'un traitement qui se veut équitable, certaines actions en faveur des personnes originaires de l'Ukraine devraient être boycottées. Plus encore, ne peut-on pas se demander pourquoi, par le passé, nous ne faisions pas certaines démarches pour les migrants de toutes origines (comme leur proposer des explications dans leur langue) alors qu'il est devenu possible de les imaginer, aujourd'hui, pour les Ukrainiens ?

Au début [de l'accueil des Ukrainiens] on voulait publier une petite brochure traduite en ukrainien pour expliquer les premières étapes de l'accueil ici. Et puis on ne l'a pas fait. On s'est dit : "Pourquoi pour eux et pas pour les autres ?" Formatrice français langue étrangère (FLE) dans une ASBL.

On organise des séances d'informations sur le logement. On l'a fait en russe/ukrainien, mais on le fait aussi en arabe. Les demandes sont là aussi pour les autres réfugiés. Travailleuse sociale d'une ASBL.

Ces témoignages révèlent une hésitation parmi certains professionnels : d'un côté, s'ils en font *« un peu plus »* pour les Ukrainiens, cela contribuera à créer des situations inéquitables entre réfugiés. Alors, faut-il continuer à *« ne pas faire »*, par exemple, la traduction de brochures dans différentes langues, la création d'animations spécifiques liées aux besoins particuliers, la proposition de séances d'information avec traducteur etc., et ce pour aucun réfugié ? De l'autre, pourquoi ne pas mettre en œuvre ce qui est actuellement attendu pour les Ukrainiens *aussi* pour les autres ? L'accueil réservé aux Ukrainiens ne peut-il pas servir d'étalon de « bonnes pratiques » de l'accueil et de l'intégration, à reproduire pour tous ?

Le fait de proposer des actions pour un public en particulier ne renforce pas l'iniquité d'une situation, mais c'est plutôt l'absence d'actions répondant à des spécificités vécues par les migrants qui y contribue.

De fait, les pratiques mises en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens sont des initiatives remarquables de professionnalisme, de mobilisation et de solidarité qui prouvent nos capacités de (ré)action face aux besoins des personnes migrantes. La période ukrainienne peut représenter une référence qui fera date dans nos pratiques d'accueil et d'intégration d'immigrants.

Champ d'autonomie et pratiques de résistance

Les travailleurs de l'action sociale adaptent leurs actions et leurs missions avec une volonté de garantir un accompagnement de qualité et équitable pour toutes les personnes migrantes qui fréquentent leurs services. Aussi, face à des injonctions estimées inégales, certains d'entre eux adaptent-ils leurs priorités dans l'objectif de « *donner un coup de pouce* » à l'ensemble de leur

public. Il s'agit pour ces intervenants de retrouver une autonomie dans leur champ de compétences et de tenter de rétablir une certaine idée de justice.

Comme l'analyse Melchior (2011), cela contribue également, dans une certaine mesure à « *maintenir le sens du travail social* » pour des travailleurs sociaux qui ne « *comptent pas leur temps et accomplissent des tâches en plus de ce qui est strictement prescrit pour débroussailler une situation, faire avancer un dossier (…)* ».

Une approche interprétative de ces ajustements consiste à les considérer comme une élaboration d'autant de « ruses » (Grimard et coll., 2016) nécessaires eu égard à des règles institutionnelles jugées problématiques.

Même si je trouve ce traitement profondément inéquitable et injuste, je ne transmets pas cette situation comme une injustice aux résidents, sinon on reste bloqué, on n'a pas de marche de manœuvre. Dans mon travail au quotidien, je suis devenu plus permissif, plus flexible, plus compréhensif. Je vais essayer de trouver des alternatives, des solutions qui ne correspondent pas à ma fonction, pour compenser ce traitement que je juge inéquitable. Je vais faire un peu plus que ce que je fais habituellement. Psychologue en centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Dans le traitement des dossiers des personnes qui sont dans l'obligation de suivre le parcours d'intégration, nous gardons la priorité envers les personnes "obligées". Même si les Ukrainiens sont volontaires et veulent suivre le parcours, ce qui est positif, nous ne les faisons pas passer avant les autres. Ce serait injuste pour les autres migrants qui attendent une place dans des cours de FLE, des cours de citoyenneté. Travailleuse d'un Centre régional d'intégration.

Capacité d'adaptation du secteur social face aux crises et aux imprévus

Aujourd'hui ce sont les travailleurs et travailleuses de l'accueil des Ukrainiens qui vivent une crise avec des pressions multiples. Hier, c'était les professionnels de la santé lors de la pandémie de Covid 19. Demain ce seront les enseignants, les travailleurs du *care,* ou d'autres secteurs encore.

À chaque « crise », les mobilisations entrainent pour les professionnels un surplus de travail[14], exigeant une réactivité et une implication importante de leur part. Ces professions « du social » gagnent à être envisagées de manière non figée en proposant un cadre de fonctionnement souple et adaptable. Cela permet des connexions pertinentes (et parfois innovantes) entre champs d'intervention et de compétences, ouvre les possibilités de partenariat et de soutien dans les pratiques entre intervenants.

Cette modalité d'action, en plus de bénéficier à la personne destinataire, contribue à nourrir un sentiment de satisfaction pour les intervenants du secteur social. Manço et Harou (2009) ont montré, dans une recherche effectuée auprès d'enseignants d'élèves primo-arrivants, que le taux de satisfaction de ces derniers augmente dès lors qu'ils « sortent » par moment de leur fonction *stricto sensu*, lorsqu'ils donnent « un coup de pouce » au-delà de leur cadre, car ils voient concrètement les changements, les évolutions positives des situations.

Au sein d'une structure, ces « sorties de cadre » sont rendues possibles si elles sont reconnues et encouragées par la hiérarchie et prises en compte en termes de temps et de charge de travail avec, en contrepartie pour l'intervenant social, une certaine flexibilité dans son organisation de travail.

Envisager le travail social de manière non figée et davantage connectée avec les différents services, émanant tant des autorités publiques que du secteur associatif et des initiatives citoyennes, est bénéfique pour faciliter les démarches que les personnes primo-arrivantes doivent entreprendre dans le cadre du parcours d'accueil et d'intégration en Wallonie. En effet, les étapes de ce parcours exigent souvent que le/la bénéficiaire passe d'un service à l'autre, parcourant ainsi toute la ville.

À cela s'ajoute par moment un manque de connaissance des champs de compétences de ces différents services et donc des aller-retours épuisants pour les migrants.

---

[14] *« En quelques semaines, nous sommes passés de la gestion hebdomadaire de 60 dossiers à 120 dossiers ! Mon équipe a vu sa charge de travail doubler, en plus de continuer à accompagner les réfugiés non ukrainiens. La pression sur les travailleurs a été énorme. Une collègue est partie en burn-out. »* Travailleuse d'un centre régional d'intégration.

Les Ukrainiens témoignent toutes et tous de difficultés rencontrées dans les démarches qu'ils et elles doivent effectuer pendant leur parcours d'intégration en Wallonie. Bien qu'ils puissent être considérés comme des migrants « privilégiés », les migrants ukrainiens n'échappent pas à nombre d'obstacles. Comme pour tout exilé, leur vie est à reconstruire dans le pays d'accueil, ils doivent eux aussi apprendre la langue, retrouver un réseau professionnel, amical, de soutien, se débattre avec des démarches administratives complexes, etc.

L'accompagnement par des interprètes pour l'ensemble des réfugiés pourrait être davantage considéré comme une étape cruciale de l'accueil en y investissant les moyens humains et financiers nécessaires.

Il y a eu très peu de séances d'informations en ukrainien mises en place par la commune. C'est moi qui suis allée traduire, bénévolement, à la commune. J'étais vraiment très fâchée qu'ils n'aient pas pensé à des traducteurs ! Comment les réfugiées pouvaient comprendre ? Si je n'étais pas là, qui allait le faire ? Alors je suis allée traduire. J'ai fait beaucoup de choses bénévolement. Traductrice ukrainien/français.

Enfin, comme pour les réfugiés en provenance d'autres régions du monde, le problème majeur rencontré actuellement par les Ukrainiens est celui du logement. L'hébergement, qui a reposé dans un premier temps sur les solidarités citoyennes, a été source de tensions, lorsque celui-ci s'est poursuivi longtemps après l'échéance convenue au départ et sans solutions adaptées. Bien qu'il y ait eu différentes initiatives de la part des autorités publiques en Wallonie et à Bruxelles afin d'apporter un soutien psychologique aux hébergeurs de réfugiés ukrainiens, ces derniers déplorent un soutien tardif et tout relatif de la part des autorités.

Je ne savais pas vers qui me tourner pour demander des informations. Le CPAS me disait que c'était aux Ukrainiens d'appeler pour trouver un autre logement. Mais comment voulez-vous ? Ils ne parlent pas français, ne savent pas où chercher… C'est moi qui le faisais. Hébergeuse, Province du Luxembourg.

Conclusion

L'arrivée importante d'exilés ukrainiens dans les pays européens a mis en lumière, par l'activation de la directive sur la protection temporaire, un traitement différencié entre migrants, révélant le caractère toujours plus restrictif et sélectif des politiques migratoires européennes. Les travailleurs et travailleuses sociaux, chargés de l'accompagnement, de la formation et de l'orientation de ces réfugiés ont dû en partie adapter leurs missions et revoir leurs pratiques.

Confrontés à des directives différentes selon que le réfugié soit ukrainien ou non, beaucoup d'intervenants sociaux soulignent le malaise ressenti face à ce traitement différencié, jugé inéquitable. Peu (voire pas du tout) consulté lors des prises de décisions par le politique, le secteur social a eu le sentiment d'être réduit à un rôle d'exécutant où les valeurs de justice et de traitement équitable ont été mises à mal.

Nombreuses sont les associations qui ont mis en place des actions spécifiques à destination du public ukrainien. Ce sont des initiatives qui sont à encourager et qui peuvent être reproduites également à destination de l'ensemble des réfugiés, quelle que soit leur origine. Le secteur du travail social, quand il fonctionne avec un cadre de travail souple dans lequel les intervenants sociaux peuvent adapter leur pratique en fonction des situations individuelles rencontrées et dans des contextes exceptionnels tels que celui qu'on a connu ici, gagne en cohérence et augmente le sentiment de satisfaction des travailleurs et travailleuses.

Enfin, associer les intervenants aux processus décisionnels et aux choix politiques qui affectent leur secteur remet au centre la valeur de l'expertise et les expériences vécues par ces professionnels au cours des années passées. Il s'agirait donc de capitaliser sur des expériences passées qui permettraient une anticipation salutaire à des gestions de crises futures, en élaborant des modèles de « plans d'urgence », en répertoriant les besoins des secteurs confrontés à ces crises et en ajustant les mesures structurelles.

Bibliographie

- Brücker, H. (2022). War in the Ukraine: Consequences for the Governance of Refugee Migration and Integration. *CESifo Forum*, *23*(4), 41-48.

- Gaspar, J.-F. (2012). *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. La Découverte.

- Lauwens, J.-F. (2022). *Le « deux poids, deux mesures » de l'accueil—Action Vivre Ensemble* (Analyse 2; Analyse). Vivre ensemble.

- Manço, A., & Vaes-Harou, A. (2009). Accueil scolaire des immigrés non francophones dans le cycle secondaire en Communauté française de Belgique : Enseignements d'une recherche-formation. *Didáctica: Lengua y Literatura*, *21*, 227-253.

- Melchior, J.-P. (2011). De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux. *Informations sociales*, *167*(5), 123-130. Cairn.info.

- Montaclair, B. (2010). La fatigue du travailleur social. *Imaginaire & Inconscient*, *25*(1), 141-156. Cairn.info.

- Ravon, B. (2009). Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux. *Informations sociales*, *152*(2), 60-68. Cairn.info.

- Salembier-Trichard, A. (2019). Épuisement professionnel, burn out. *L'information psychiatrique*, *95*(5), 311-315.

Entre le marteau et l'enclume

Lucie Goffart, assistante sociale

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice

Nous sommes en Belgique, début des années 2000. Je travaille comme assistante sociale depuis peu dans un CPAS rural d'une commune de moins de 6.000 habitants. Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) est un service social général de première ligne. Ce service est ouvert à toute la population de la commune qui peut y obtenir une aide administrative, sociale, financière…. Cette aide a pour but de permettre aux personnes de vivre dans la dignité humaine.

La conjoncture de la migration dans les années 2000 m'amène à ouvrir des places d'accueil individuel pour les demandeurs d'asile. J'accepte ce projet et ce poste sans trop savoir où cela va me mener.

Depuis quelques années, j'assure le suivi des bénéficiaires que l'on appelle, dans le jargon professionnel, des « codes 207 ». Ce sont des personnes en procédure d'asile, aidées par un CPAS, mais qui ne vivent pas sur le territoire du CPAS de la commune compétent. Je me retrouve loin, parfois très loin de ces bénéficiaires que je dois suivre. Il y a parfois plus de 100 km qui nous séparent. À cette époque, ma mission est de suivre l'évolution de la procédure d'asile et les diverses demandes d'aide des bénéficiaires, mais sans être sur le terrain près d'eux.

Dès l'ouverture des Initiatives Locales d'Accueil (I.L.A.), FEDASIL (agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) me demande un suivi, presque journalier, des résidents.

L'Initiative Locale d'Accueil ressemble très fortement aux centres d'accueil collectifs, mais dans un logement individuel. Lorsque les demandeurs d'asile ne sont pas en centre d'accueil (collectif ou individuel), ils bénéficient d'une

aide financière ; en centre, ils bénéficient d'une aide matérielle. Lorsqu'ils sont accueillis en I.L.A., ils dépendent complètement du CPAS pour tous les actes (ou presque) de la vie quotidienne. Fedasil désigne une I.L.A. puis le CPAS gère le quotidien. Le CPAS octroie une aide matérielle ainsi qu'un hébergement, un suivi social, juridique, médical… Cela signifie que les charges liées au logement, les frais de soins de santé, les frais liés à la procédure, d'interprétariat…. sont pris en charge par le CPAS et que l'on verse toutes les semaines aux résidents une somme d'argent pour les courses alimentaires.

Ces personnes arrivent généralement dans l'I.L.A. en cours de procédure d'asile. Durant la procédure, ils sont entendus par l'Office des Étrangers, le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, parfois le Conseil du Contentieux des Étrangers et rarement (de plus en plus rarement) par le Conseil d'État. Les demandeurs ont la possibilité d'introduire un recours à chaque niveau de décision s'ils ne sont pas d'accord avec la décision prise.

Parfois, ils sont désignés directement dans l'ILA au départ de l'Office des Étrangers ; on les appelle alors les primo-arrivants. Pour chaque famille qui arrive, la situation est forcément différente. Je suis parfois confrontée à des personnes avec un gros suivi médical, parfois un suivi psychologique voire psychiatrique…

Ces personnes ont déjà vécu beaucoup de choses dans leur pays d'origine avant d'arriver en Belgique, mais aussi durant le parcours migratoire (passeur, viol…). Certaines situations sont encore complexifiées par le fait qu'elles (les personnes) ne parlent pas toujours le français ou parlent une langue pour laquelle il y a très peu d'interprètes. Ce manque d'interprètes pose des problèmes dans le suivi quotidien, mais aussi dans le suivi médical et la procédure d'asile.

À cette époque, la procédure d'asile dure longtemps. Cela me permet d'instaurer une relation avec les bénéficiaires, mais également de faire du travail social de fonds, d'être à l'écoute de leur situation au pays (s'ils sont demandeurs),... C'est l'occasion de leur annoncer parfois une bonne nouvelle, LA BONNE NOUVELLE « vous avez une décision positive et vous êtes admis au séjour ».

Parfois, c'est moins agréable ; la nouvelle n'est pas positive. Au mieux, il y a un recours ou alors, ils sont au bout de la procédure et ils doivent quitter le pays.

Certains choisiront de disparaître dans la nature, d'autres choisiront le rapatriement volontaire avec à la clé, dans la majorité des cas, une prime octroyée par l'OIM (Organisation Internationale pour la Migration). Lorsque les résidents choisissent de disparaître dans la nature, ils partent parfois avec leurs effets personnels. Parfois, ils sont obligés d'en laisser dans le logement et donc d'abandonner encore une fois une partie de leur vie à un endroit où ils ne reviendront jamais.

Au départ de ma première famille accueillie, j'ai retrouvé le logement vide (ils avaient emporté leurs effets personnels, mais pas que). Ils étaient venus la nuit avec un camion de déménagement ; un voisin nous expliquera le lendemain avoir vu le camion.Lorsqu'ils acceptent le rapatriement volontaire, je les accompagne jusqu'à l'aéroport à toute heure du jour et de la nuit. Je me rappelle avoir accompagné une famille dont le fils avait le même âge que le mien à l'époque. Je les ai accompagnés le plus loin que je pouvais avec un pincement au cœur. J'imagine l'espoir brisé de cette famille avec 3 enfants en bas-âge.

Comment ne pas s'identifier, un instant, à ces personnes ; comment rester insensible à ce destin, à la désillusion de ces parents ? Espérons qu'ils retrouvent un semblant de vie au pays.

Je me suis retrouvée un jour face à 4 hommes primo-arrivants provenant du Moyen-Orient. Selon les premières informations reçues, il s'agissait de 4 cousins dont 2 étaient frères (1 majeur et 1 mineur). Ce mineur, bien qu'accompagné de son frère majeur, est considéré comme MENA (Mineur Etranger Non Accompagné c'est-à-dire non accompagné d'un de ses parents).

Ce MENA devra être accompagné d'un tuteur durant toute sa procédure. Au fil du temps, je me suis aperçue que les 2 frères étaient bien frères, mais que les 2 autres n'étaient absolument pas cousins.

Ils étaient simplement, oserai-je dire, des compagnons d'infortune rencontrés durant leurs parcours migratoires. Au lieu de prendre le risque de se retrouver à nouveau seuls une fois arrivés en Belgique, ils avaient décidé de rester ensemble durant la procédure de reconnaissance.

Le parcours scolaire du mineur l'amènera à s'éloigner géographiquement de son frère majeur ; il lui était impossible de rejoindre, au départ de l'ILA, une école pour suivre les études qu'il désirait ; les transports en commun manquaient. Ils resteront néanmoins beaucoup en contact. Le frère majeur m'expliquera avoir fait le choix lourd de laisser son épouse et ses 2 filles au pays dans l'espoir d'obtenir un titre de séjour en Belgique. Il a préféré prendre seul le risque du parcours migratoire avec l'angoisse de son épouse et de ses enfants restés au pays. Quel courage de cet homme, (mari et père à la fois) de faire face à cette situation. Et son épouse restée au pays, sans nouvelle de son mari et du père de ses enfants ? Une fois reconnu, il espère pouvoir faire venir sa famille nucléaire en Belgique.

Ce jeune homme m'a beaucoup touchée, car il portait sur lui l'avenir de toute sa famille. Il faisait beaucoup d'efforts pour apprendre le français et s'intégrer en Belgique. Lors des trajets pour le conduire aux cours de français, il écoutait très régulièrement « Les yeux de la mama » de Kendji Girac. Il m'a déclaré penser à son épouse et à sa maman lorsqu'il écoutait cette chanson. Encore aujourd'hui, lorsque j'entends cette chanson, je ne peux m'empêcher de penser à lui. Un jour, j'ai eu la chance de lui apprendre LA bonne nouvelle, celle de la reconnaissance du statut de réfugié pour lui et son frère. J'apprendrai beaucoup plus tard, je ne sais plus par quel biais, qu'il est parvenu à faire revenir son épouse et ses 2 filles.

Pour les 2 autres hommes qui accompagnaient les 2 frères, l'aventure n'a pas pris la même tournure. Ils étaient tous les 2 atteints de problèmes psychologiques (automédication pour l'un, automutilation pour l'autre). Ils auront un suivi assez lourd avec des hospitalisations… Ils ont été transférés vers d'autres structures d'accueil afin d'être plus proches géographiquement d'établissements hospitaliers. Je ne sais toujours pas ce qu'ils sont devenus. Ont-ils pu obtenir une bonne prise en charge ? Ont-ils été reconnus ?

C'est ça aussi notre travail, accepter de laisser partir des gens sans savoir ce qu'ils vont devenir. Pour certains, le destin est favorable, pour d'autres il l'est moins.

Quelques années plus tard, les lois changent, la procédure se raccourcit (anciennement, elle pouvait durer des années - de trop nombreuses années d'espoir) avec, en plus, un taux de reconnaissance assez faible.
L'état nous promet alors des procédures accélérées qui dureront entre 6 mois et un an. Personnellement, je n'y crois pas, mais l'espoir est là un moment. Cet espoir ne durera pas. La lenteur administrative provoquée par le retard accumulé par les anciennes procédures, la pénurie d'interprètes, l'arrivée massive de demandeurs de certains pays… ont vite fait de mettre l'espoir des familles et les miens à néant.

On fait face à des crises de l'accueil : trop d'arrivées, pas assez de place. L'État nous incite à ouvrir des places qu'on nous fera fermer plus tard. On nous dit qu'il y a trop de places vides qui coûtent cher, mais aucune anticipation des flux migratoires de la part des autorités. Ces places, que l'on nous fait fermer, on nous les fera rouvrir puis refermer et ce, à plusieurs reprises.

Milieu des années 2010, l'appellation « demandeur d'asile » devient « demandeur de protection internationale ». J'avoue que cette appellation me convient mieux, le terme « asile » m'a toujours fait penser à « fou » ; pas besoin d'être fou pour demander à être protégé… quoi que ça peut servir pour suivre cette procédure, à se retrouver dans le dédale administratif. C'est de l'humour… quoi que… En tout cas, parfois, en tant que travailleur social, on le deviendrait « fou », avec toutes ces lois qui changent, le changement de mission que l'on nous demande. Et les résidents que deviennent-ils ?

Après la promesse d'une procédure soi-disant plus courte, nous subissons une nouvelle modification. L'État, par l'intermédiaire de FEDASIL, décide de changer le public accueilli dans nos structures d'accueil individuelles. La plupart du temps, les demandeurs restent en structures d'accueil collectives durant la procédure d'obtention du titre de séjour puis sont transférés en I.L.A. pour trouver un logement.

Voilà que je deviens travailleur social-agent immobilier. Je me retrouve à devoir trouver un logement en 4 mois maximum alors que la situation immobilière en Belgique est déjà saturée.

De plus, je me retrouve à devoir « vendre » la situation des familles ; vais-je devenir une « avocate immobilière » ? Une nouvelle vocation peut-être. Moi, je dis non, mais je n'ai pas le choix. Je me retrouve coincée à devoir trouver un logement pour des personnes d'origine étrangère qui ne parlent pas (ou presque pas) le français et qui dépendent du CPAS et donc avec peu de ressources financières non taxables, non saisissables. Et bien en voilà un beau C.V. à déposer chez les propriétaires. Et les résidents ? Ils sont acceptés au pays, mais aucun propriétaire ne les accepte dans leur logement. Parfois, ils nous rendent la tâche encore plus difficile en ayant des exigences qui ne sont absolument pas réalistes. Un couple de parents m'a déjà dit « mais je veux le meilleur pour mes enfants, vous ne comprenez pas ou quoi ? ». Si, je comprends bien, mais la réalité en Belgique n'est pas celle que l'on vous a vendue, pas celle que vous avez imaginée.

En effet, la réalité est difficile, les étrangers, on les veut bien, mais pas à n'importe quelles conditions. Ils peuvent être là, mais pas trop visibles, pas trop de vague. Après ces 4 mois de recherche, les résidents sont à nouveau déplacés, les enfants changent d'école pour une deuxième fois en moins de 6 mois. La scolarité, le suivi médical… qu'en fait-on ?

Je me suis retrouvée coincée dans une situation avec une famille (un couple avec 3 enfants) où il m'a été impossible de trouver un logement qui correspondait aux attentes (voire exigences parfois) de la famille et le timing imposé par l'accueil. À la fin du délai permis par FEDASIL, le CPAS ne reçoit plus de subsides. J'ai dû à la fois continuer à accompagner la famille, chercher un logement, mais aussi faire une procédure en justice pour les expulser du logement dans lequel la famille ne pouvait plus rester.
La justice a pris la décision de les expulser en leur laissant 2 mois supplémentaires. Heureusement, j'ai trouvé un logement adéquat in-extremis.

Un jour, j'accueille un couple gay originaire d'Afrique du Nord qui a dû fuir son pays suite à son orientation sexuelle.

Avant son arrivée, je suis informée que ce couple a déjà subi plusieurs transferts suite à des problèmes disciplinaires, principalement de la violence (entre eux ou envers les intervenants sociaux). À l'arrivée, je constate que les 2 personnes sont à mobilité réduite (grosses difficultés pour marcher pour l'un et des béquilles pour l'autre). Notre appartement se situe au 1er étage avec un accès par un escalier métallique extérieur. Je constate directement que ça va être compliqué d'accéder au logement. Je préviens directement FEDASIL, mais vu la saturation du réseau, ils ne peuvent pas être transférés le jour-même dans une autre I.L.A.

Je vais donc faire tout ce que je peux pour les accueillir au mieux en attendant qu'ils soient à nouveau transférés vers une autre structure. Cette mauvaise orientation a été provoquée par un manque de communication et par une non-prise en considération du problème de mobilité par un des intervenants lié au transfert.

Arrivé au-dessus de l'escalier métallique, un des résidents a fait une chute. Heureusement, j'ai pu le retenir et limiter la chute, sans quoi il serait reparti aussi vite en ambulance. Je rappelle FEDASIL et confirme la dangerosité de la situation au vu de l'accident qui venait de se passer.

Quelques jours après l'arrivée du couple, et toujours en attente d'un nouveau transfert, le monsieur qui avait fait la chute à l'arrivée, a complètement « péter les plombs ». Devant ma collègue, il a dit « FEDASIL ne veut pas de nous, ils veulent nous tuer », il a alors pris une grande quantité de médicaments, en disant « je veux mourir ». Ma collègue a écarté la valise contenant les médicaments et a appelé les secours.

Monsieur a été hospitalisé en urgence une seule nuit. Il a pu retrouver son mari le lendemain et être enfin transféré vers une structure plus adaptée quelques jours plus tard. Quelle place pour ses personnes tellement fragiles psychologiquement qu'elles sont transférées d'un coin à l'autre de la Belgique parce que nous ne sommes pas toujours armés face aux problématiques de santé mentale ?

En tant que travailleur social, je me retrouve coincée entre les exigences, les espoirs, les envies des résidents, la réalité du terrain, mais aussi la hiérarchie,

les instances d'accueil. Je me retrouve entre le marteau et l'enclume à devoir jongler dans cette situation schizophrénique. Vous vous rappelez que j'ai parlé d'asile, de fou ? Je me pose de plus en plus de questions. Dois-je devenir folle pour tenir le coup sans emmener les bénéficiaires avec moi ? Ou alors, je les prends avec moi ? Au final, ce serait peut-être plus simple pour eux comme pour moi, non ? Je vais y réfléchir…

2

Santé mentale et exil

Exil et santé mentale ?

Cihan Gunes

Introduction

La question du lien entre exil et santé mentale se pose régulièrement. Très souvent, la représentation que s'en font les professionnel·les est celle d'un lien direct entre expérience d'exil et souffrance. Cette contribution se propose de questionner cette apparente évidence. Mais avant cela, une première remarque s'impose, à notre sens, concernant les termes employés : pourquoi parle-t-on d'exil et de personnes exilées ? S'agit-il d'une identité ? L'idée est-elle de pointer l'étrange(re)té des personnes ? Est-il question de l'événement de la réalité en tant que déplacement ? Nous pouvons également nous demander pourquoi ce terme est venu remplacer celui de « migration »/« immigré·es ». Est-il venu refuser la polémique distinguant migrant·e et réfugié·e ? Si tel est le cas, l'utilisation de ce terme ne risque-t-elle pas de dépolitiser les contextes qui sont les nôtres et de masquer les enjeux ? Ces questions étant partagées, j'emploierai ici de manière non différenciée les termes d'exil et de migration.

Qu'est-ce que l'exil ?

Entrons dans le cœur de notre propos : qu'est-ce qu'une personne exilée, sur le plan de la dynamique psychique ? Nous proposons de la définir comme une personne ayant été contrainte de fuir son lieu de vie, quelles qu'en soient les raisons, en quête d'un autre endroit, qui fasse lieu à son tour, où elle puisse reprendre le fil de son existence.

Il n'est pas possible de prévoir à l'avance les effets d'une telle expérience de vie sur une personne. Ils seront fonction de plusieurs facteurs, ou plus justement dit, de l'articulation de ceux-ci. La singularité de cette personne, son rapport à elle-même, aux autres et au monde, c'est-à-dire les composantes de ses coordonnées subjectives, sont un premier facteur. Les conditions dans lesquelles le déplacement s'origine, puis se déroule,

autrement dit, le contexte historique, social et politique du déplacement, sont un deuxième facteur. Penser l'impact d'un exil en termes de santé mentale ne peut faire l'économie des dimensions singulières et collectives dans laquelle il se déploie. Tout l'enjeu de cette contribution sera de démontrer qu'il est fondamental de penser, pour chaque rencontre, l'articulation entre ce qui caractérise singulièrement la personne que l'on a en face de soi, et le contexte global et donc partagé dans lequel son expérience s'inscrit.

La dimension singulière de l'exil

Nous proposons d'entendre ici l'exil comme un concept qu'il faut déplier en trois dimensions (tel que défini par R. Stitou (1997, p. 13-20) : universelle et structurelle, singulière et subjective, événementielle.

1) La dimension structurelle : tout sujet humain est un·e exilé·e de la plénitude. Quels que soient son lieu et les conditions de sa naissance, chaque être humain aura à faire avec une toute première expérience de la perte, constitutive de la structuration de son appareil psychique.

2) La dimension singulière : si nous avons toutes et tous affaire à cela, chacun·e d'entre nous traversera singulièrement cette expérience (et sa répétition), indiquant une manière tout à fait propre d'être à soi, aux autres et au monde.

3) La dimension événementielle : tout au long d'une vie, de multiples situations constitueront des occasions d'exil événementiel. Tout déplacement géographique, tout deuil, séparation, changement de situation (par exemple l'adolescence, le devenir parent, les grands changements de statuts sociaux etc…) viendront faire écho à cette dimension singulière de l'exil. À chacune de ces occasions, le rapport à soi, aux autres et au monde se reposeront, à l'identique ou dans un mouvement sensible. L'exil géographique serait à entendre comme un mouvement, un déplacement parmi d'autres possibles.

Ce n'est donc pas l'événement – le déplacement – qui serait central mais *la trace* singulière qu'il produit sur la personne. Qu'est-ce qu'il réactive de son rapport à la perte ? Qu'est-ce qu'il ravive de questions existentielles ? Avez-vous devant vous une personne qui s'est toujours sentie exclue, isolée, « malchanceuse », pour qui ce déplacement viendrait confirmer le sentiment

d'une certaine (non-)place au monde ? ou, au contraire, une personne qui pense avoir « tout » eu avant – une vie, une maison, un métier, une situation sociale, etc. – et tout perdu à présent ? Une personne qui a le sentiment d'avoir réussi à échapper à un monde qui ne lui convenait pas, et qui enfin est dans un pays dans lequel elle imagine pouvoir mener une vie digne ? La réalité de chacun·e est toujours complexe, nuancée et faite de sentiments par moments ambivalents voire contradictoires. L'essentiel ici est de retenir qu'il existe une grande palette d'expériences et de ressentis possibles.

Un dénominateur commun cependant est à entendre chez toutes et tous : l'exil, c'est la quête fondamentale d'un lieu pour exister (Benslama, 2009). Cela souligne qu'il s'agit toujours d'un processus dynamique, fait de va-et-vient, touchant aux questions centrales du rapport que l'on a à soi, aux autres et au monde. Au cours de ce processus, des remaniements psychiques peuvent potentiellement advenir. Autrement dit, cela peut être l'occasion pour une personne de modifier quelque peu son rapport aux autres, l'estime qu'elle a d'elle-même, ses perspectives, soit dans un rapport plus pacifié, apaisé, soit dans un rapport plus dégradé. Il est donc impossible de prédire les effets de la migration chez une personne.

Ce que chaque personne aura à faire, ayant été contrainte de quitter son lieu de vie à la recherche d'un autre, c'est *élaborer psychiquement le départ*. Quelles que soient les raisons ayant poussé au départ, quelles que soient les conditions dans lesquelles celui-ci a eu lieu : qu'il ait été pensé, décidé, préparé, ou subi, soudain, précipité, l'acte de « quitter » a eu lieu et requiert une élaboration singulière.

Les affects associés à cet événement, les sentiments qui lient aux proches resté·es là-bas, devraient pouvoir cheminer pour chaque personne singulièrement. Pour d'aucuns, cela rimera avec le soulagement d'une fuite salutaire, pour d'autres émergera la nostalgie du lieu tant aimé et perdu.

Certaines personnes seront dans un lien soutenant et pacifié aux proches resté·es là-bas ; pour d'autres, ces contacts seront les plus sporadiques possibles, tant ils éveillent tristesse, douleur, voire culpabilité ; certaines encore expérimenteront une grande souffrance liée à l'absence totale de nouvelles, envahissant leur quotidien. Il n'y a pas une seule manière de partir, et chaque individu sera traversé par cela à sa manière propre.

Un autre élément important découle de cette conception de l'exil : la temporalité psychique est à distinguer de la temporalité objective.

L'arrivée dans la temporalité disons réelle, à une date X, ne correspond pas à l'arrivée psychique d'une personne. On peut mettre parfois des années à réellement, psychiquement, arriver quelque part. Or, « être reconnu quelque part[15] » est souvent indispensable pour se déployer dans le présent et pour investir le futur.

À ce stade de notre argument, résumons les choses ainsi : il apparaît vain de penser une psychopathologie de l'exil. Autrement dit, supposer à l'avance que le déplacement – trahissant une acception absolue, abstraite – produirait une série de troubles est à notre sens un raccourci qui nous met en erreur. Si un certain nombre de personnes que nous recevons dans nos lieux d'accompagnement ou de soins semblent laisser penser cela, nous faisons ici l'hypothèse que ce n'est pas le déplacement en soi qui cause de la souffrance et surtout que celle-ci n'est ressentie que par une partie de l'ensemble des personnes vivant cette expérience de vie.

Cette hypothèse amène un autre questionnement : à quels exilé·es pensons-nous, généralement, lors de nos réflexions sur l'accompagnement de personnes immigrées ? Bien souvent, il s'agit des immigré·es provenant de pays pauvres ou de pays communément considérés comme « culturellement radicalement différents ». Il importe de mettre en évidence le fait que nous n'activons pas le même type de raisonnement, ni de représentations, en fonction du pays de provenance des personnes. Elles ne sont pas considérées ni évoquées de la même manière dans les discours sociaux, politiques et médiatiques. Qui sont les exilés et les exilées se présentant dans les services sociaux ? Ceux et celles confronté·es à des conditions de vie précaires. Cette précarité peut à la fois découler d'une précarité économique préexistante, mais aussi être le fait d'une impossibilité d'accéder à un travail justement rémunéré (légalement lorsque l'accès au marché du travail est interdit, et réellement lorsque les conditions de travail sont dégradées, ce qui ne concerne pas uniquement les personnes immigrées).

[15] La reconnaissance peut advenir de plusieurs endroits – des proches, des pairs, d'un collectif, d'une institution, mais nous faisons l'hypothèse que la reconnaissance sociale et politique a un impact déterminant.

Une remarque pourrait être faite ici à la place accordée à la dimension culturelle. Force est de constater qu'il existe une tendance générale à appréhender le travail avec les personnes exilées en mettant au centre de la réflexion la question culturelle. Nous ne déploierons pas ce point ici, mais peut-être pourrions-nous soulever certaines remarques. Aucune culture ne peut être définie de manière abstraite et encore moins homogène.

Chaque société est traversée par des contradictions, une histoire, une situation économique, des classes sociales. Comment prétendre constituer un savoir « pour tous les individus qui la composent » ? Aussi, aucun sujet n'est le représentant d'une culture (quand bien même une définition jugée raisonnable de ladite culture se dessinerait). Comment prétendre à l'avance savoir ce qui fait repère pour une personne, ce à quoi elle s'identifie, tout comme ce qu'elle rejette, ce contre quoi elle lutte etc. ? Est-ce que « l'entièreté des Belges » répondent à une même définition du rapport à la maladie, à la mort, à ce que serait une « bonne vie », aux rapports hommes-femmes, à la question de l'orientation sexuelle etc. ? Pourquoi donner une centralité à la dimension culturelle ? Procède-t-on ainsi pour toutes les personnes venant d'un autre pays (on entend rarement des demandes de formation sur la culture nord-américaine ou grecque) ? Quelle fonction prend cette focalisation sur la dimension culturelle, d'une certaine partie seulement des immigré·es ? En quoi cela vient-il renforcer les représentations politiques, sociales, médiatiques, visant certaines populations comme « difficilement intégrables » ? Qu'est-ce que ce discours vient masquer d'un contexte politique précis et de la place distincte qu'il accorde à chaque individu – non seulement à son arrivée et tout au long de sa vie – à fortiori à chaque personne migrante (la figure distincte de « l'expat' » l'illustre bien) ? Là aussi, il semble difficile de faire l'économie du temps de la rencontre, pour entendre ce qui pourrait être spécifique à chaque personne, ce qui pourrait expliquer certaines difficultés dans le travail d'accompagnement.

Tenter de se constituer un savoir en amont apporte le risque conséquent de garder l'autre en position d'objet de notre savoir (avec toute la violence que cela peut produire) et de perdre une vue d'ensemble qui ferait passer totalement à côté de ce qui peut se jouer dans le travail avec une personne déterminée.

Pour le dire encore autrement, la démarche de faire place à ce qui relève de la culture des personnes rencontrées, dans un souci d'une posture toujours plus éthique et juste se voulant légitimement sortir des pratiques ethnocentrées de nos services, ne doit pas faire basculer du côté d'une homogénéisation et d'une essentialisation de la culture, supposant savoir à l'avance ce qui constitue et définit chaque personne (Gunes, 2017).

L'écueil qu'il importe d'éviter est, du côté des professionnel·les, l'essentialisation des migrant·es: toutes les personnes qui font face à l'épreuve d'un exil n'en seront pas traversées de la même manière.

Ce qui nous amène à notre second argument : les conditions dans lesquelles les personnes sont « accueillies » ici sont tout autant déterminantes, voire davantage, pour leur état de santé (mentale) que l'exil en soi.

La dimension contextuelle partagée

Au bout de quinze années de pratique professionnelle, nous défendons l'hypothèse de travail suivante : ce n'est pas le fait de se déplacer qui est en soi source de souffrance, mais bien les conditions dans lesquelles ce déplacement se déroule. S'il est reconnu, accueilli, respecté, alors une élaboration autrement plus souple et aux issues psychiques positives est favorisée. La tristesse, la souffrance, qui peuvent être liées au départ pour une personne déterminée ont une place pour se dire, se déployer, puis se résorber quelque peu voire se dépasser.

La figure de l'étranger·ère et la place qui lui est réservée, tant dans les discours que dans la société, évolue au fil du temps et des contextes politiques[16]. Il est fondamental de prendre en compte cette dimension contextuelle, tant elle impacte la vie et l'état de santé mentale des personnes immigrées.

En Belgique, les conditions qu'il faut réunir actuellement pour obtenir une régularisation sont très difficiles, si tant est qu'elles soient clairement définies (la procédure de régularisation dite 9bis, par exemple, ne répond à aucun critère clairement défini mais relève d'une logique opaque et arbitraire laissée

[16] Les politiques migratoires européennes et belges, après une période de relative ouverture autour des années 60-70, sont actuellement caractérisées par une logique de fermeture.

« à la libre appréciation » de l'Office des Étrangers (Circonstances exceptionnelles (9bis) - ADDE). Quant au droit d'asile, devenu demande de protection internationale, il est probablement le lieu où la suspicion est le plus prégnant. En effet, les figures héroïques d'individus résistant aux dictatures, majoritaire dans les années 1970, se sont mutées en une représentation négative de personnes réclamant l'asile. Aujourd'hui, les figures des fraudeur·euse, des migrant·es mentant pour se faire passer pour des réfugié·es, sont devenues l'obsession d'une instance prompte à douter systématiquement de toute personne sollicitant cette protection.

Si chaque procédure a ses spécificités, des traits communs les réunissent. Outre une logique de suspicion et une tendance générale à la fermeture à la migration *depuis certaines parties du monde en particulier*[17], l'absence de repères temporels est une composante commune. Les délais de traitement peuvent être très longs, hormis quelques exceptions extrêmement rapides. Si généralement un délai légal pour l'introduction d'une procédure est établi, rien n'indique de délai de traitement du côté des instances compétentes.

Le rapport au temps se trouve ainsi fortement marqué, plongeant les personnes dans une attente difforme, tantôt ennuyeuse tantôt mortifère, et ce à la fois sur le plan réel (maintenant les personnes dans des conditions de vie précaires voire insalubres) que sur le plan symbolique.

Cet éprouvé de la temporalité n'est pas sans effets sur une personne, sa capacité à s'inscrire dans un lieu, un quotidien, des projets et des relations. Même pour les personnes rencontrées qui ont déjà un statut de séjour, il est important d'avoir à l'esprit qu'elles ont vécu toute une période de leur vie marquée par cette attente déstructurante et des conditions de vie très précaires.

Les personnes en attente de se voir reconnaître un droit de reprendre une vie *avec et parmi* d'autres éprouvent dans leur corps et dans leur psyché l'incertitude quant à leur avenir immédiat, comme lointain. Elles reçoivent l'injonction paradoxale de correspondre à une figure imaginaire du « bon et de la bonne migrant·e », tout en s'entendant dire continuellement qu'il n'est

[17] Pour l'illustrer, il suffirait d'évoquer les discours politiques contemporains sur « le problème migratoire », quelles parties de la population mondiale ils visent, où se construisent des murs et des camps pour bloquer les déplacements etc.

pas sûr qu'elles puissent rester, qu'elles devront peut-être retourner d'où elles viennent.

La criminalisation de la migration, avec les milliers de détentions forcées dans un des centres fermés en Belgique, est emblématique de la violence de la politique migratoire actuelle. Les répercussions physiques, matérielles, administratives comme psychologiques sur les personnes devenues sans papiers du fait de décisions administratives ici en sont le paroxysme

Conclusion

Un autre élément fondamental qui reste à prendre en considération, en termes de dimension collective et contextuelle, est celui concernant plus directement les travailleurs et les travailleuses sociales. Nous avons pu montrer l'importance d'une réflexion sur les représentations de l'étranger, dans la mesure où elles traversent la société dans son ensemble, les institutions dans lesquelles nous travaillons, et donc inévitablement, notre travail. Nous avons pu aussi, nous l'espérons, laisser apercevoir que les conditions matérielles d'existence des personnes ont un impact déterminant sur leur vie et sur leur état de santé mentale.

Il nous semble tout aussi essentiel de pointer, même sommairement, que les intervenant·es social·es sont soumis·es elles et eux aussi à une précarisation et une dégradation de leurs conditions de travail. L'augmentation permanente de la charge de travail et la réduction des moyens qui va de pair poussent inévitablement à se plier aux logiques managériales en cours, qui prétendent qu'il existerait des savoirs et des techniques qui permettent d'accomplir de manière toujours plus « efficace » (au sens de « rapide »), un travail toujours plus complexe et lourd. Ayons à l'esprit que la quête d'une technique peut aussi, dans son sillage, amener à dépolitiser les contextes. Ayons à l'esprit que la quête d'une technique peut aussi, dans son sillage, amener à dépolitiser les contextes.

Penser l'exil et la souffrance rencontrée chez les personnes reçues comme consécutives du fait même du déplacement, ou d'un supposé "phénomène d'acculturation" qui y serait lié (et donc de la recherche d'un savoir ethnographique, culturel) écarte toute la dimension du contexte politique dans lequel cela se produit. Ni la précarisation des conditions de vie de l'ensemble des personnes concernées, professionnelles inclues, ni celle des services publics ne sont suffisamment évoqués.

L'écueil à éviter est celui d'une psychologisation des problèmes sociaux, qui nous concernent toutes et tous.

Quelles seraient les implications concrètes pour nous, professionnel·les du social et de la santé ? Comment faire avec les difficultés régulièrement rencontrées dans notre travail ? Comment tenir face à l'augmentation de la détresse, et toutes les variantes de son expression (que cela soit du côté du

retrait de la personne, devenue passive et semblant ne plus vouloir avancer, comme de l'hyper-irritabilité voire de l'agressivité pour d'autres) ?

Refuser les sirènes vantant un raisonnement clé sur porte et tout ce qui fournirait un savoir sur l'autre, a priori, avant même de le·la rencontrer, de l'écouter, d'échanger avec lui·elle, serait un point de repère central. Nos métiers se fondent sur la rencontre et le travail avec l'autre, à ses côtés, à partir de l'endroit où il·elle est, à la hauteur des forces et moyens dont il·elle dispose, dans le contexte socio-politique dans lequel il se produit, sans éluder tous les dysfonctionnements qui relèvent de notre manque de moyens.

Bibliographie

- Akoka, K. (2018). Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique : *Nouvelle revue de psychosociologie*, *N° 25*(1), 15-30.

- Benslama, F. (2009). Exil et transmission, ou mémoire en devenir: *Le français aujourd'hui*, *n° 166*(3), 33-41.

- Fassin, D. (1999). L'ethnopsychiatrie et ses réseaux. L'influence qui grandit. *Genèses*, *35*, 146-171.

- Fassin, D. (2000). Les politiques de l'ethnopsychiatrie : La psyché africaine, des colonies africaines aux banlieues parisiennes. *L'Homme*, *153*, 231-250.

- Gunes, C. (2017). La santé mentale des migrants, l'affaire de qui ? *Rhizome*, *63*(1), 83-89.

- Pestre, E. (2007). L'État, le réfugié et son thérapeute. *Recueil Alexandries*.

- Stitou, R. (1997). Universalité et singularité de l'exil. *Psychologie Clinique*, *3*, 13-20.

Le travail social, pierre angulaire de la pyramide de santé mentale et de soutien psychosocial

Anissa Tahri

Introduction

Quitter son pays de manière contrainte et traverser un périple de tous les dangers afin de rester en vie laisse indéniablement des traces psychiques. La santé mentale des demandeurs de protection internationale et réfugiés est ainsi mise à rude épreuve, entre émotions difficiles, inquiétude et incertitude (Organisation Internationale pour les Migrations - OIM, 2021).

Avoir une bonne santé mentale, c'est avoir un bon équilibre psychique. L'équilibre psychique est composé de deux parties : les obstacles et les ressources. Les obstacles, c'est ce qui influence négativement notre santé mentale, tandis que les ressources l'influencent positivement. Ainsi, notre santé mentale est bonne quand nos ressources sont suffisantes pour faire face aux obstacles et les surmonter. Par contre, lorsque les obstacles sont supérieurs à nos ressources, nous sommes en déséquilibre et nous n'arrivons plus à surmonter les difficultés que nous rencontrons.

Nous allons donc moins bien et nous entrons alors dans un état de crise. On est noyé et on n'arrive plus à reprendre pied. On pourrait ainsi comprendre l'exil comme un état de crise ; une crise des liens et des repères sociaux, une rupture dans la vie des individus et des communautés (Chaouite & Sfar, 2005). Dès lors, en tant que travailleur social, comment favoriser la santé mentale des demandeurs de protection internationale ?

Un préalable est nécessaire à toute intervention. En tant qu'intervenant social, il est rarement possible d'agir sur les obstacles qui bloquent la saine santé mentale de nos bénéficiaires. La précarité, la procédure d'asile, les décisions négatives, la vie en collectivité, la dépendance… sont autant d'obstacles dans la vie des demandeurs de protection internationale.

Ceux-ci n'ont plus de prise sur leur vie, sont dépendants d'un autre et plongés dans une vie d'attente et d'impuissance. Dans notre travail d'accompagnement social, nous sommes également plongés avec eux dans cette impuissance (Furtos & Laval, 2005). Il est dès lors important de prendre conscience que nous ne pouvons pas agir sur les obstacles mais bien sur les ressources, en aidant la personne à trouver les moyens suffisants pour faire face aux épreuves.

Pour ce faire, un outil précieux se trouve du côté du milieu humanitaire : la pyramide de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS). Cette pyramide créée pour aider les intervenants sociaux à soutenir les populations déplacées peut également être adaptée au contexte belge, dans l'accueil des demandeurs de protection internationale.

Chaque étage de la pyramide nous permet de répondre aux besoins que les individus ont, en temps de crise (Fédération internationale des Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2010). Toute expérience migratoire étant unique, il n'y a pas de modèle-type de pyramide à appliquer stricto-senso mais des pistes de réflexion et des propositions qui permettent d'adapter les réponses aux besoins des bénéficiaires (Organisation Internationale pour les Migrations - OIM, 2021). Pour certains, un soutien psychosocial suffira ; pour d'autres, un soutien psychologique et/ou psychiatrique spécialisé sera nécessaire.

La pyramide d'intervention en santé mentale et soutien psychosocial illustre bien cette différence de besoins. En effet, nous remarquons que toutes les personnes auront besoin du premier palier, tandis que seule une minorité aura besoin d'un soutien spécialisé. Avant l'action des "psys", il y a donc plein d'actions à mener par les accompagnateurs sociaux. La santé mentale est l'affaire de tous.

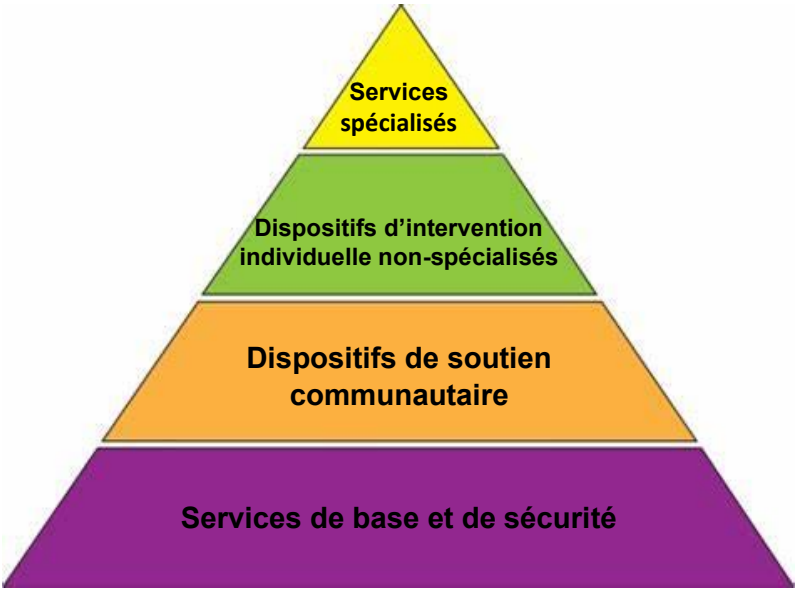

Les services de base et de sécurité

Tout demandeur de protection internationale a droit en Belgique à des services de base, tels que le logement, la nourriture et l'accès aux soins de santé. Ces services de base permettent aux individus de retrouver un sentiment de dignité humaine duquel ils ont souvent été privés tout au long de leur exil forcé (Roisin, 2017). Outre ces besoins primaires, la question de la sécurité est également primordiale. En effet, les personnes réfugiées ont fui leur pays car leur sécurité était mise à mal. Elles se retrouvent alors dans un pays d'accueil, démunies et souvent seules, ce qui augmente leur sentiment d'insécurité.

Dès lors, la sécurité doit être considérée comme un besoin majeur pour les personnes en exil. Pour accroitre la sécurité des bénéficiaires, les marches

exploratoires[18] peuvent être une technique intéressante (Comité interministériel des villes, 2012). Cette méthode d'observation permet d'identifier avec les personnes et les groupes vulnérables en particulier les points positifs et les points d'amélioration de l'espace public dans lequel elles sont amenées à vivre. Cela peut tout autant se faire dans les centres d'accueil que dans des logements sociaux, que ceux-ci soient communautaires ou non.

En tant que travailleur social, il est ainsi possible d'accompagner les personnes pour une balade autour de leur logement afin d'identifier les zones d'insécurité et d'inconfort et d'envisager des pistes concrètes pour y répondre. Par exemple, si elles se sentent en insécurité lorsqu'elles sont dans la rue de leur logement le soir car il n'y a pas de lumière, leur proposer des lampes de poche, des listes d'appels d'urgence au cas où, etc.

Les dispositifs de soutien communautaire

Les dispositifs de soutien communautaire sont des dispositifs essentiels qui permettent de mobiliser les ressources sociales en vue de créer du lien, un lien qui soigne (Furtos, 2011). En exil, ce lien social a été particulièrement impacté. Les individus ont perdu leurs réseaux de soutien et leurs repères sociaux. Ils ont perdu leur statut, leur travail, leurs amis, leur famille... La communauté ne permet alors plus d'être un soutien efficace (Erikson, 1978). Ils ont le sentiment d'être seul, exclu de ce qui leur donnait le sentiment d'exister.

De plus, ils ont pu avoir été torturés, déshumanisés, leur faisant perdre confiance en l'autre et en toute humanité (Neuburger, 2014). Mais si l'autre a tenté de me détruire, il peut aussi me soigner (Furtos, 2011) (Furtos, 2011). C'est donc à travers un lien social réparateur que ces dispositifs de soutien communautaire tenteront de réparer ce qui a été abimé.

Il est à noter que plus les bénéficiaires sont impliqués dans les dispositifs, plus ceux-ci auront du sens et seront réellement réparateurs (Organisation

[18] Pour un guide méthodologique des marches exploratoires : Cahiers-pratiques_guidemarcheexploratoire.pdf (mobiliteinclusive.com)

Internationale pour les Migrations - OIM, 2021). Ces dispositifs peuvent prendre plusieurs formes :

- Des *activités communautaires* organisées par les résidents ou par les travailleurs, telles que les activités culturelles (chorales, groupes de musique, danse, théâtre, cirque…), récréatives, artistiques (sculptures, photos, vidéos), les rituels et les célébrations (fêter les anniversaires, les réussites…), les activités sportives et ludiques

- Créer des *espaces rencontres* pour tous ou pour des groupes spécifiques (espaces femmes, enfants, hommes…) avec du matériel qui favorise le lien social (café, thé, jeux…)

- Partager des *repas*, proposer des *cours de cuisine* à destination de belges, etc.

- Organiser le *parrainage* d'un nouveau résident par un plus ancien (buddies) ou d'un belge avec un réfugié

- Créer le « *conseil des résidents* » qui servirait de médiateur et jouerait un rôle actif dans la transmission d'infos, la prise de décisions…

- Organiser des *championnats* divers en groupes entre ILA, entre centres, etc.

- Faire des *expositions*, participer à des *festivals*, des *concours*

- Permettre les *initiatives de quartier* (rencontres avec les Belges), participer aux fêtes de quartier, aux événements de la commune

- Permettre l'accès aux *formations*, à l'école, au bénévolat, au travail

- Aider à la *recherche de personnes disparues* en réorientant notamment vers le service Tracing de la Croix-Rouge de Belgique

- Organiser des *rituels communautaires* propres à l'hébergement (repas collectif le jeudi par exemple, soirée film le vendredi, etc.)

- Mettre en avant, utiliser les *ressources* présentes dans les communautés, telles que les familles, les groupes ethniques et religieux, les partis politiques, les associations, les équipes sportives, les groupes d'intérêt, etc.

- Avoir recours aux *interprètes*, aux médiateurs interculturels

- Développer les *compétences*, renforcer les *capacités*

Les dispositifs d'intervention individuelle non-spécifique

Pour d'autres, un soutien plus individualisé sera nécessaire. C'est tout le travail des travailleurs sociaux individuels qui permet de spécifier les interventions en fonction des individus et de leurs besoins (CPI - Comité permanent interinstitutionnel, 2007). Il s'agit alors de favoriser le bien-être des individus en mobilisant leurs forces et leurs ressources pour résoudre leurs difficultés. Partir de ce que la personne est, ce qu'elle aime, ce qu'elle sait faire ou aimerait faire, ses valeurs, ses forces et l'aider à retrouver un sens à sa vie et un bien-être en lui permettant de renforcer son identité. Cet espace individuel est utile lorsque la communauté ne suffit pas et que les personnes ont besoin d'un espace propre et protégé pour se retrouver et avancer (Saul, 2018).

Concrètement, il s'agira de proposer des rencontres individuelles, dans un bureau ou simplement en se promenant. Plus que de simples rencontres informelles, ces rendez-vous fixés permettent au bénéficiaire de se rendre compte qu'on bloque du temps pour lui et qu'il est important. Ce temps d'arrêt individuel permet de se poser, de se rendre compte de là où la personne veut aller, et de savoir, en tant que travailleur, quels moyens mettre en place pour l'aider à y arriver. C'est aussi à ce stade que peuvent intervenir les médecins généralistes pour fournir une médication pouvant soulager le patient, évitant ainsi des soins psychiatriques.

Les services spécialisés

Enfin, lorsque les trois paliers ont été travaillés sans résultat escompté, il est nécessaire de réorienter la personne vers des services spécialisés en santé mentale : psychologues, psychiatres, CARDA[19],... Ce dernier palier concerne les individus qui éprouvent des difficultés importantes dans leur fonctionnement quotidien en raison de troubles psychiques (CPI - Comité permanent interinstitutionnel, 2007) et qui nécessitent donc une aide adaptée. Il est important de souligner que réorienter ne signifie pas avoir échoué mais plutôt avoir eu la finesse d'observer et d'évaluer le besoin le plus adapté.

Cette pyramide progressive permet aussi de « laisser du temps au temps ». En effet, les personnes en exil qui arrivent enfin à se poser chez nous après un périple particulièrement difficile, ont besoin de temps pour poser leurs bagages dans tous les sens du terme, se sécuriser, renouer, assimiler, réaliser et se reconstruire. Faire intervenir d'emblée des spécialistes de santé mentale risquerait de psychologiser et pathologiser une communauté qui cherche à retrouver d'abord sécurité et humanité. Les intervenants spécialisés ne sont donc pas utiles pour tous mais bien pour certains.

[19] CARDA est un Centre d'Accompagnement Rapproché pour Demandeurs d'Asile en souffrance psychique. Le centre CARDA a pour missions de proposer un accompagnement pluridisciplinaire intensif aux demandeurs de protection internationale en souffrance mentale via 3 modalités (résidentiel, ambulatoire et centre de jour). ; et de soutenir les équipes de première ligne (centres d'accueil, ILA,…) dans l'accompagnement de ce public spécifique.

Conclusion

L'exil constitue une blessure à la fois individuelle et collective. L'individu est touché dans son identité et sa dignité ; la communauté dans son intégrité (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés - UNHCR, 2012). Il est dès lors primordial de rétablir un « nous » soutenant, en mettant à disposition des individus des dispositifs qui permettront de réparer les liens brisés. La pyramide de santé mentale et de soutien psychosocial permet de répondre à ce défi.

Cette pyramide présente un double avantage. Elle permet d'une part de se rendre compte que la santé mentale est l'apanage de tous les acteurs et que chacun de nous a le pouvoir d'améliorer le bien-être des bénéficiaires. D'autre part, la pyramide permet de mettre en avant et de reconnaitre le travail précieux des intervenants sociaux à chaque étape du processus. Sans se substituer aux services spécialisés, leur action est plus qu'essentielle dans la prise en charge des demandeurs de protection internationale en souffrance psychique.

Bibliographie

- Agence des Nations Unies pour les Réfugiés - UNHCR. (2012). *Santé mentale & Soutien psychosocial. Directives opérationnelles pour la programmation des opérations auprès des réfugiés*.

- Chaouite, A., & Sfar, R. (2005). L'asile en souffrance : Une tentative de prévention. In J. Furtos & C. Laval, *La santé mentale en actes* (p. 91-98). Érès.

- Comité interministériel des villes. (2012). *Guide méthodologique des marches exploratoires* (Cahiers Pratiques, p. 32). Comité interministériel des villes.

- CPI - Comité permanent interinstitutionnel. (2007). *Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence* (p. 39). CPI - Comité permanent interinstitutionnel.

- Daniel, S. S., Bowe, E. T., Lallemand, R., Yeh, M. N., & James, L. S. (1975). Renal response to acid loading in the developing lamb fetus, intact in utero. *Journal of Perinatal Medicine*, *3*(1), 34-43.

- Erikson, K. T. (1978). *Everything in Its Path : Destruction of Community in the Buffalo Creek Flood*. Simon & Schuster.

- Fédération internationale des Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2010). *Le soutien psychosocial fondé sur la communauté—Manuel du formateur*. Fédération internationale des Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- Furtos, J. (2011). La précarité et ses effets sur la santé mentale. *Le Carnet PSY*, *156*(7), 29-34. Cairn.info.

- Furtos, J., & Laval, C. (2005). *La santé mentale en actes*. Érès.

- Organisation Internationale pour les Migrations - OIM. (2021). *Manuel de santé mentale et de soutien psychosocial communautaire en situations d'urgence et de déplacement* (2ème édition). OIM, Organisation Internationale pour les Migrations.

- Roisin, J. (2010). *De la survivance à la vie. Essai sur le traumatisme psychique et sa guérison.* (1re éd.). Presses Universitaires de France.

- Saul, J. (2018). *The poetics of therapeutic space. Presentation at International Trauma Studies*.

- World Health Organization. (2012). *WHO QualityRights tool kit : Assessing and improving quality and human rights in mental health and social care facilities*. World Health Organization.

Qu'est-ce qu'une personne traumatisée ?

Cihan Gunes

Introduction

La question du traumatisme est abordable de nombreuses manières. Ce qui le définit, la fonction et la place que cette question prend, ainsi que les enjeux qui l'accompagnent n'ont cessé d'évoluer au fil de l'histoire récente. L'anthropologue Didier Fassin (2014) en résume clairement les tenants et les aboutissants dans son article « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes : genèse et transformations d'une condition morale ». Quelle fonction cette question occupe dans cet ouvrage, et, plus largement, dans l'esprit des travailleuses et des travailleurs sociaux ? Sans doute la poser a-t-il pour objectif d'aider à un meilleur accompagnement des personnes reçues, et c'est bien sur cela que cette contribution s'attardera. Mais un détour par cette mise en perspective semble utile.

Cette question occupe autant le monde psycho-médical, le monde juridique, celui de tout accompagnement professionnel que le milieu politique. Et dans chaque sphère, des divergences de vue et d'analyse existent. Nous tâcherons ici, de manière quelque peu artificielle, de mettre de côté tout un ensemble de facteurs déterminants pour nous concentrer sur ce qui serait la porte d'entrée pratique, expérientielle et quotidienne, de tous les professionnel·les de l'accompagnement social. Nous tenterons, autant que faire se peut, de pointer les signes qui pourraient être facilement reconnus par ces professionnel·les.

Centrons-nous sur les questions suivantes : à quoi reconnaître une personne traumatisée ? en quoi le traumatisme peut-il impacter la relation, d'abord au sens large, puis peut-être plus spécifiquement la relation d'accompagnement professionnelle ?

Comment reconnaître une personne traumatisée ?

Il importe de démarrer cette tentative de réponse par la clarification suivante : il faut distinguer l'événement de la trace psychique. En effet, le terme de « traumatisme » est très usité dans le langage courant. Il y décrit tantôt un événement en lui-même (un accident de voiture, une agression, une catastrophe naturelle, une guerre etc..), tantôt le ressenti d'une personne face à un événement. D'un côté comme de l'autre, l'intensité ou le degré de violence, factuelle comme ressentie, est variable.

Schématiquement, un même fait peut être qualifié de traumatisant pour une personne et non pour une autre. Et ce, qu'il s'agisse de la personne ayant vécu l'événement ou d'une personne tierce. Il est difficile de définir de manière générale ce qui serait qualifiable de traumatique ou non. Cela touche notamment à la question de ce qui est qualifié de violent, et aussi de ce qui est considéré comme exceptionnel, hors norme, parfois « anormal » ou du moins inhabituel. Il est globalement question des représentations collectives et partagées, à un moment donné, dans une société déterminée, à un moment précis de son histoire.

On peut, toujours schématiquement, pointer que des faits perçus comme violents ou traumatiques aujourd'hui ne l'étaient probablement pas il y a cinquante ans. Ou bien que ce que l'on peut communément considérer comme traumatique ici, ne l'est pas nécessairement dans un autre contexte. Qui juge de la portée traumatique d'un événement et à quelles fins ? S'agit-il pour le.la locuteur·rice de la seule manière de parler d'un vécu, d'y donner du sens et de partager un ressenti ? S'agit-il de qualifier quelque chose de traumatique pour demander reconnaissance, pour obtenir réparation ? Du côté de l'interlocuteur·rice, qui sera concerné·e par ces mêmes questions, on pourrait ajouter ici que l'enjeu est probablement celui d'adapter son attitude, ses attentes, ses actes.

À de rares exceptions près, la qualification d'un événement comme traumatique est loin d'être évidente, naturelle, ou unanime. Mais allons plus loin, en répétant ce qui a été dit plus haut *: il faut distinguer l'événement de la trace psychique*. En premier lieu parce qu'un même événement vécu par deux personnes ne les marquera pas nécessairement de la même manière.

Toutes les personnes ayant vécu un tremblement de terre, une guerre, etc. n'en sortiront pas traumatisées[20]. Bien que toutes seront traversées par cet événement – leurs histoires singulières et familiales prises dans cette histoire collective –, elles ne seront pas toutes traumatisées au sens psychopathologique du terme.

Comment définir alors un traumatisme psychique ? Là non plus, il n'existe pas une seule et même définition. Certains courants de la psychiatrie donnent une place importante aux caractéristiques d'un événement (élément de surprise, degré de gravité de l'événement, répétition, durée d'exposition, etc.), là ou d'autres se concentrent principalement sur les signes cliniques qu'une personne peut présenter afin de qualifier un état traumatique ou non, partant du principe qu'une personne exposée à un fait unique, dont la gravité « objective » ne serait pas nécessairement évidente peut présenter un traumatisme psychique[21].

Il nous reste la description des signes cliniques qui peuvent entrer dans un tableau traumatique. Pourtant, l'exercice n'est pas plus aisé, d'autant qu'une grande partie de ces derniers peuvent répondre d'un tout autre tableau psychopathologique.

Les signes les plus caractéristiques sont les suivants :

1. ***Flashbacks ou reviviscences traumatiques diurnes***
   Il s'agit ici de moments où l'événement traumatique surgit[22] de manière impromptue et fait massivement effraction dans l'appareil psychique de la personne. La scène se déploie « sous ses yeux » quasi à l'identique, en occupant toutes ses capacités cognitives. L'impression relatée par les personnes est « d'y être », « de le revivre à nouveau ». La difficulté réside dans le fait que toute une série d'éléments peuvent déclencher les reviviscences, tant du côté sensoriel (un son, une lumière, une atmosphère), que du côté d'un

[20] Imaginons un instant le contraire, alors des populations entières seraient traumatisées. Toute la population concernée sera marquée par l'évènement, parfois même très fortement et à long terme, mais pas de la même manière, ni avec la même intensité.

[21] Nous n'entrerons pas ici dans le détail des divers débats théorico-cliniques – pourtant importants – qui traversent les courants de pratiques, y compris celui dans lequel je me situe, d'orientation psychanalytique.

[22] Généralement une ou des parties de l'évènement.

contenu (un objet particulier, au détour d'une conversation, d'une vidéo ou d'une image, de pensées). Ce sentiment « de revivre la scène », est-ce qui distingue les reviviscences de souvenirs (même très) douloureux, qui d'ailleurs peuvent aussi être sources de grande souffrance et invalidants au quotidien. L'appareil psychique sort fortement ébranlé et épuisé des épisodes de reviviscences. Il peut être difficile de les repérer si la personne ne parvient pas à en transmettre quelque chose.

De notre expérience, un élément apparaît fréquemment : le sentiment chez l'interlocuteur·rice que la personne « n'est plus vraiment là », qu'elle s'absente de la conversation, que son regard est ailleurs. Du côté de la personne expérimentant ces *flashbacks*, il existe des propos récurrents comme : « Parfois, mon corps est là mais je ne suis pas vraiment là », « On me parle, mais je n'entends plus ». Notons que ce type de moments est assez bien mis en scène dans les fictions.

2. Cauchemars traumatiques pouvant parfois être accompagnés de réveils en sursaut avec moment de désorientation

Ces cauchemars sont caractérisés par une intense sensation de revivre la scène vécue. De nombreuses personnes sont décrites par leur entourage comme criant dans leur sommeil. Au moment des réveils qui les suivent, il peut y avoir un état d'affolement, d'agitation, la sensation de se croire réellement « encore là-bas », ou, du moins, un temps de perturbation où le sujet connaît diverses sensations corporelles et met du temps à comprendre « qu'il n'y est plus, qu'il est *ici*, que *maintenant* est un autre temps ».

Dans la plupart des cas, cela produit des troubles très sévères du sommeil, avec des nuits hachées[23], marquées d'insomnies, où la personne ne parvient à dormir que trois à quatre heures par nuit, souvent au petit matin. Sur la durée cela débouche sur un état

[23] Soit parce que la personne parvient à s'endormir mais se réveille plusieurs fois par nuits, soit parce qu'elle ne parvient plus à s'endormir – tant elle est agitée par la peur de repartir dans ses cauchemars « où tout semble si réel ».

d'épuisement généralisé, avec toute une série de troubles cognitifs, mais aussi somatiques.

3. ***Trouble de l'orientation spatio-temporelle***
   Ce qui peut vous être perceptible est le cas de personnes manquant continuellement leur rendez-vous, se présentant régulièrement le jour d'avant, la semaine d'après, 1h en retard etc. Les jours et les semaines sont confondus. Du côté de l'orientation spatiale, la personne prend le mauvais bus, dans la mauvaise direction, manque son arrêt, mais surtout « se perd », même dans des trajets qui lui sont a priori familiers.

4. ***État de qui-vive permanent***
   Dans les cas les plus sévères – et typiquement chez les personnes ayant subi des tortures ou des mauvais traitements – la personne a à faire avec cet état qui épuise toute ses ressources quotidiennes. L'appareil psychique est constamment sous tension, pris par la sensation vive d'un danger imminent. La personne sursaute au moindre bruit, surveille ses arrières, peut ne pas supporter les espaces fermés, ou trop peuplés, etc. Même lorsqu'elle pense vraiment « ne pas être en danger ici », se défaire de cette sensation répond à une temporalité autrement plus longue.

5. ***Troubles relationnels, avec une tendance au repli et à l'isolement, mais aussi de l'hyper-irritabilité***
   Si certaines personnes tentent de faire face aux reviviscences traumatiques en occupant toute leur journée, en évitant au maximum les temps de solitude ou d'inactivité, où les pensées sur le passé violent ressurgissent le plus, d'autres finissent par éviter tout contact avec les autres. C'est une forme de symptôme secondaire : soit parce que la personne est prise par un fort sentiment de honte quant à son état[24], soit comme une tentative d'éviter tout échange ou commentaire qui approcherait trop du vécu traumatique.

Chez ces personnes domine un sentiment général de ne pas pouvoir être compris par les autres.

[24] Du fait de se penser folle, de craindre que les autres ne la prenne pour folle, ou encore par conscience d'un état d'épuisement nerveux et d'une sur-réactivité aux stimuli externes, etc.

De nombreux autres signes cliniques peuvent être présents : les troubles cognitifs divers comme les troubles de l'attention, de la concentration et de la mémoire ; un phénomène de ressassement des événements vécus et/ou de leurs conséquences ; des douleurs somatiques persistantes ; de l'hypersensibilité ; des troubles de l'appétit ; des troubles de l'estime de soi ; des idées dépressives voire des idéations suicidaires, etc.

On pourrait résumer les choses comme suit : du fait des reviviscences traumatiques diurnes ou nocturnes – de l'impossibilité de fait pour ces événements de gagner le statut de souvenirs, entrant dans le fil historique de l'histoire d'une personne – l'appareil psychique se trouve fortement ébranlé et toute une série de signes secondaires se développent.

L'intensité d'un tableau traumatique est variable d'une personne à l'autre, et dans le temps. Il peut connaître des moments d'intensification comme de réduction et apparaître « longtemps » après lesdits événements.

Comment tout cela peut-il impacter la relation ?

Les conséquences psychiques du traumatise peuvent infléchir la relation d'accompagnement de manière assez évidente, mais aussi plus masquée. L'exemple clinique suivant peut l'illustrer.

Je reçois un appel d'une éducatrice travaillant dans un centre d'accueil pour MENA[25] (Mineur étranger non accompagné), qui souhaite nous adresser un jeune de 16 ans, originaire du Bangladesh. Sa demande est précise : elle pense qu'il est nécessaire de faire passer un bilan psychométrique à ce jeune, car l'équipe suspecte un « retard mental ». Pour cause, elle évoque des bizarreries dans le comportement de ce jeune, des échanges toujours très succincts et, à la fois, une forte demande d'attention de sa référente.

C'est un jeune qui refuse le contact avec les autres, décline toutes les propositions d'activités collectives et passe beaucoup de temps dans sa chambre. Il peine à se réveiller le matin, mange très peu.

[25] Je travaille alors en France, l'accueil des MENA et l'organisation des dispositifs n'est pas identique à celui en Belgique, mais dans ce cas très proche.

Elle insiste sur le fait qu'il est très fort en demande d'accompagnement dans ses devoirs – actuellement en classe d'apprentissage du français – et que, bien qu'elle passe près de deux heures par jour avec lui à travailler, il « n'avance pas », « ne retient rien, même des choses très simples ». Elle me donne pour exemple qu'il ne sait toujours pas distinguer les mots « frère » et « père », après des mois de scolarisation. Elle se demande donc si le projet scolaire dans lequel il s'engage correspond à ses capacités et à son profil psychologique. Elle interroge en outre la pertinence de passer autant de temps à étudier avec lui s'il n'en a pas les capacités. Elle demande un bilan, afin d'aider l'équipe à y voir plus clair.

Après lui avoir renvoyé qu'il ne m'est pas possible de lui faire passer ce type de tests, je propose de le recevoir en consultation, avec un interprète, afin d'entendre ce que, lui, dit de sa situation. Le jour venu, ce jeune commence à parler dès le pas de la porte, avant même d'être installé. Ses propos affluent, dans un ton d'urgence, presque d'agitation. Il pense être devenu fou. Toutes les nuits, il hallucine le corps ensanglanté de son frère, au pied de son lit. Il lui est impossible de fermer l'œil, de baisser sa garde, tant cette vision le terrorise. Il dit alors passer beaucoup de temps dans la loge du veilleur de nuit. Même s'il ne sait pas converser avec lui, il s'assied à ses côtés et attend que le temps passe, jusqu'au petit matin, où il parvient à dormir quelques heures, tombant d'épuisement. Nous convenons de démarrer une psychothérapie, qui durera deux ans.

Les consultations avec ce jeune donnent l'éclairage suivant. Il pense lui aussi être devenu « débile » car il ne retient plus rien, réapprend les mêmes choses chaque jour, sans fin, et les oublie aussitôt. Il supporte difficilement être en classe : son esprit n'y est pas, il est sans cesse « ailleurs », il ne sait jamais suivre les consignes et se fait remarquer. Il lui arrive d'avoir envie de sortir de la pièce en courant, en hurlant, en frappant ; à d'autres moments, il est comme tétanisé, figé sur sa chaise, il n'entend que de très loin ce qu'on lui dit. Il ne supporte plus la compagnie des autres jeunes et préfère s'isoler en restant dans sa chambre car il sent que les autres remarquent que quelque chose « ne tourne pas rond » chez lui, qu'il n'est « pas normal ». Il en a honte. Et puis, parfois, il a comme une envie de les frapper, de se jeter sur eux, alors, pour éviter cela, il s'en tient le plus éloigné possible. Ce jeune a assisté à l'assassinat de son grand frère et au kidnapping de son père, dont il n'a plus de nouvelles. Sa mère a organisé son départ pour le mettre à l'abri.

Ses contacts avec elle sont très réduits ; ils lui sont trop douloureux, à elle aussi semble-t-il, autant que la distance et l'absence. Le père est toujours porté disparu, la mère ne se remet pas du décès de son aîné.

Avec son accord, dès l'issue de la première consultation, je reprends contact avec l'éducatrice. Il me demande « d'expliquer » et de transmettre un maximum de choses à cette figure adulte, qui fait référence pour lui[26]. Et pour cause, jamais il n'a pu bénéficier de la présence d'un interprète, pas même le jour de son arrivée dans ce centre. « Elle doit savoir, pour me comprendre, pour m'aider » me dit-il. Ce que je me charge de faire. Le premier effet chez cette professionnelle, une fois une forme de stupeur passée « à ne rien avoir vu », est d'envisager d'arrêter ces temps de travail scolaire, afin de ne pas le mettre plus en difficulté.

Je l'invite, au contraire, à les maintenir mais en lui proposant une autre visée à ces temps. Ils ont pour lui plusieurs fonctions : ils occupent son esprit, concrètement. Nombreuses sont les personnes présentant un trauma s'engageant dans un « remplissage » du quotidien, comme une tentative de maintenir à distance les pensées et les reviviscences traumatiques. Aussi, ces temps lui « donnent une place », un temps où une personne l'attend, le reconnaît, l'accompagne. Et puis, il souhaite poursuivre.

L'objectif ne se résume plus à son apprentissage de la langue en tant que tel, même s'il n'est pas abandonné pour autant. S'y river met tout le monde en échec, ce jeune comme cette professionnelle qui se sent frustrée, parfois même incompétente, alors qu'elle consacre un temps considérable à cela. *C'est les temps passer ensemble qui donne à ce jeune le sentiment de le protéger des reviviscences, mais c'est aussi la perspective de l'avenir qu'ils portent en eux.* Apprendre le français, c'est aussi la perspective d'un futur.

À ce moment-ci, ce jeune MENA est alors en attente d'une réponse à sa demande d'asile.

[26] Je précise, car, d'après mon expérience, il est plus courant que les personnes taisent un maximum leur vécu, souhaitent que rien ne sorte de l'espace thérapeutique.

Tout, dans son quotidien, réel comme symbolique, lui renvoie qu'il n'est pas sûr qu'il puisse rester, qu'il va peut-être « devoir repartir » et ne pas étudier ce qu'il souhaite en France tout en devant apprendre le français[27].

En Belgique, comme dans les autres pays européens, les pratiques d'asile actuelles, dans leur forme comme dans leurs logiques, ne cessent de renvoyer aux personnes que l'horizon est barré, en suspend, ou, au mieux, en option. Pourtant, l'appareil psychique requiert une temporalité pour tenir et se déployer. Il a besoin de se référer à un passé, à un présent, et à une possibilité de futur. L'attente d'un droit de séjour a comme effet de réduire le rapport au temps à un présent qui ne cesse de se répéter, dans lequel le passé est trop douloureux mais peu élaborable (il est constamment renvoyé aux demandeurs de protection internationale que leur passé peut redevenir leur présent) et le futur mis en gage.

Dit autrement, toute personne a besoin d'un horizon, aussi flou en soit le contenu, pour élaborer quelque chose de son passé, a fortiori lorsqu'il est marqué de coupures, de pertes, de violences.

Pour rappel, la question du traumatisme psychique porte l'enjeu fondamental de faire intégrer un événement dans le fil historique singulier d'une personne. Or les conditions de vie précaires, réelles et symboliques, auxquelles les personnes migrantes sont confrontées (parfois pendant plusieurs années), ne font que renforcer un rapport altéré au temps, et entravent par là-même les possibilités de dépasser un traumatisme psychique.

Dans certains cas (et ces cas ne sont pas rares, d'où l'importance de le mentionner ici), le tableau traumatique peut apparaître ou s'exacerber après la reconnaissance du statut de réfugié. Paradoxalement, c'est lorsque la personne n'est plus en mode « survie » et qu'une mise à l'abri est actée avec la reconnaissance d'un droit de reprendre une vie loin du lieu où le danger a été vécu, que le trauma peut resurgir.

Dans tous les cas, l'état psychologique ne connaît pas de soudaine guérison du fait d'avoir obtenu un droit de séjour. Non seulement du fait de la précarité à laquelle la personne devra faire face (trouver un logement, un emploi avec

[27] Les personnes en attente d'un droit de séjour sont continuellement confrontées à des injonctions paradoxales, qui ne sont pas sans effet sur leur psychisme ni sur les relations interpersonnelles qu'elles peuvent entretenir.

des conditions de travail satisfaisantes, se recréer un réseau social, etc. n'a absolument rien de facile de nos jours), mais aussi parce que la relation à l'autre, tout comme le sentiment d'avoir une place parmi les autres, reconnue avec dignité, aura été longuement affectée par la violence sociale et politique vécue, tant avant l'arrivée en Belgique que pendant plusieurs mois voire années après celle-ci.

Dans ces conditions, être en capacité de retrouver une autonomie, se situer dans de nouvelles coordonnées sociales, saisir le fonctionnement des choses ici et se débrouiller avec, sans éluder la violence sociale découlant de la précarisation de l'ensemble de la population, n'aura absolument rien d'évident. De la même manière, s'inscrire dans une langue, réussir à se projeter dans un futur, regagner un rapport serein et pacifié aux autres demandera du temps, variable d'une personne à l'autre.

C'est pour cela qu'il ne s'agit pas que ces personnes « fassent preuve de volonté » ou « d'efforts », qu'elles conviennent d'un contrat ou d'un projet d'avenir, qu'elles respectent des étapes et tâches à suivre, et encore moins de les « activer ».

Il s'agit avant tout de ré-expérimenter, de manière répétée et durant le temps nécessaire à chacun, un rapport avec les autres où la personne se sent digne, reconnue, dans ses difficultés comme dans ses forces. Toute personne a besoin de vivre dans un présent où ses rapports à l'autre sont pacifiés et à partir duquel elle peut voir se profiler un avenir désirable, avec et parmi d'autres.

Ce sont les éléments nécessaires pour circonscrire toujours plus étroitement la place que prend, dans l'appareil psychique, un vécu violent. Ce chemin est long, au cours duquel chaque pas compte, aussi minime soit-il.

Bibliographie

- Bourboulon, V., & Sandlarz, É. (2007). *De la violence politique au traumatisme : Errances et solitudes*. l'Harmattan.

- d'Halluin, E., Latté, S., Fassin, D., & Rechtman, R. (2004). La deuxième vie du traumatisme psychique. Cellules médico-psychologiques et interventions psychiatriques humanitaires. *Revue française des affaires sociales*, *1*, 57-75.

- Fassin, D. (2014). De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes. Genèse et transformations d'une condition morale. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, *123*(3), 161-171.

- Guerrero, O., & Malhou, A. (2010). *Clinique, éthique et politique : Les enjeux dans le soin aux personnes victimes de la torture et de la violence politique*. Association Primo Levi.

- Kobelinsky, C. (2010). *L'accueil des demandeurs d'asile : Une ethnographie de l'attente*. Editions du Cygne.

- Piret, B. (2022). Cauchemars traumatiques, culpabilité, honte et décision. In A. Cote & J. Roptin, *Rêves et cauchemars des personnes exilées* (p. 43-56). Érès.

- Piret, B., & Douville, O. (2017). Présentation : Migrants, réfugiés, la politique interroge la clinique. *Psychologie Clinique*, *43*(1), 5-6.

- Rechtman, R., & Fassin, D. (2011). *L'Empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*. Flammarion.

Conséquences psychologiques de la procédure de régularisation sur les migrants

Anne-Laure Le Cardinal

Introduction

Les migrants illégaux sont soumis à une procédure de régularisation longue et fastidieuse. Ce parcours s'apparente à un marathon administratif pour des personnes dont l'histoire de vie est déjà tourmentée. Nous présentons d'une part les aspects psychologiques liés à la procédure de manière globale et, d'autre part, les enjeux des auditions elles-mêmes, afin de mettre en lumière l'impact psychologique de ce dédale procédurier.

La régularisation : attente d'un avenir meilleur ?

La régularisation fait miroiter la possibilité de pérenniser son séjour sur le territoire, et de projeter son avenir dans le pays d'accueil. Certains, en danger en cas de retour au pays, jouent leur survie lors de ces démarches administratives en apparence aseptisées. En plus du permis de séjour, la régularisation de la situation administrative permet l'accès au marché du travail, le remboursement des soins de santé et la prise en charge par le CPAS, et donc la possibilité de vivre de manière autonome. Pour les plus jeunes, elle permet, par exemple, de jouer les matchs de foot en club. L'épée de Damoclès est la perte de tous ces droits en cas de décision négative. Un contretemps peut entraîner des conséquences à long terme sur la santé comme le report d'une opération ou d'un traitement orthodontique. Le degré d'angoisse intense liée au parcours de régularisation n'octroie aucun répit psychologique.

À l'aspiration individuelle de s'établir en Belgique peut s'ajouter un mandat familial : accéder à un meilleur statut social par l'obtention d'une profession reconnue. Derrière cette réussite personnelle, il est attendu du demandeur qu'il subvienne aux besoins de sa famille. Si un regroupement familial fait

partie du projet, la pression est maximale, la destinée d'une famille entière repose sur leurs épaules.

Malheureusement, avant de voir leur projet de vie pérennisé en Belgique, un temps aléatoire de quelques semaines à plusieurs années va s'écouler. « Cette attente se pose comme un véritable enfermement qui empêche la réalisation du mandat migratoire » (InfoMIE, 2016). Les convocations aux auditions et les décisions sont envoyées selon un agenda lié aux contraintes internes des autorités comme les congés du personnel, le nombre d'interprètes disponibles, les enquêtes complémentaires nécessaires, l'afflux de ressortissants d'un même pays et même de l'attente d'un rapport de l'ONU sur lequel se baser.

Durant cette période, le requérant est dépossédé des décisions qui le concernent. « Il est administrativement et psychiquement mis dans l'impossibilité de se projeter dans l'avenir, créant ainsi une perte de sens » (Gernet, 2013). La sécurité de base n'étant pas assurée, il est difficile de prendre le risque de lever ses défenses pour travailler sur ses vulnérabilités et donc d'entreprendre un travail psychothérapeutique. Les traumatismes restent enfouis, ils sont comme congelés. Le patient reste figé dans un état de légitime défense, qui accroît inévitablement sa nervosité, sa réactivité et son instabilité.

La législation, un dédale complexe et mouvant

La procédure administrative est liée à des articles de lois variés et complexes selon le motif invoqué pour la régularisation : risque de persécution personnelle ou collective, raison médicale ou humanitaire, statut de victime de la traite des êtres humains ou intégration avérée dans le pays d'accueil. Même pour nous, travailleurs sociaux, belges, habitués au langage juridique, il est difficile de s'y retrouver dans le dédale des réglementations et circulaires. Le fossé est encore plus grand pour celui qui n'a jamais eu affaire à l'administration auparavant ou qui a été peu scolarisé. Le jargon juridique nécessite une maîtrise de la langue qui va au-delà de la capacité à répondre aux questions posées le jour de l'audition.

Si la décision obtenue est positive, le migrant peut passer à l'étape suivante (insertion socio-professionnelle, recherche d'un logement, regroupement

familial…). Si elle est négative, le demandeur aura du mal à en accepter la légitimité. Les bénéficiaires auront alors tendance à comparer les décisions reçues.

Or le nombre d'éléments juridiques et biographiques pris en compte est si important que le sens des décisions est difficile à percevoir. Les critères de régularisation ne sont pas les mêmes selon les procédures enclenchées. La demande de protection internationale se base uniquement sur des éléments biographiques, culturels et géopolitiques afin d'évaluer si les craintes de persécution sont fondées. Tandis que les régularisations basées sur l'intégration sont principalement centrées sur l'insertion de l'individu en Belgique (scolarité, réseau social, maîtrise d'une langue nationale …).

Un demandeur d'asile pourra obtenir ses papiers sans suivre de formation ni faire d'efforts d'intégration alors qu'un autre, adoptant la même attitude, se verra refuser sa régularisation sur cette base. La régularisation d'un jeune violent ou délinquant paraîtra bien injuste à un autre demandeur débouté malgré son comportement exemplaire. Si la subjectivité du juriste chargé d'évaluer la vraisemblance du récit est ajoutée à ce dédale de raisons, il est tout à fait possible d'aboutir à des décisions opposées pour des dossiers semblant équivalents. La décision est alors perçue comme injuste et arbitraire.

À cette complexité s'ajoute l'évolution continue de la législation. Les politiques d'accueil migratoire ont tendance à se rigidifier. Des amendements apparemment minimes modifient des détails comme des conditions de recours et corsent le parcours du migrant. Raccourcir la période pendant laquelle un recours est recevable, alors que la décision tombe à un moment imprévisible, peut rendre celui-ci impossible s'il faut trouver un interprète et un avocat disponible dans un temps très court. La situation politique du pays d'origine évolue et la manière dont les dossiers des ressortissants sont traités s'y adaptent. Suite à la prise de pouvoir des talibans en août 2021, un rapport de l'ONU constatant la diminution des attentats occasionnant des victimes civiles, le nombre de régularisation des demandeurs d'asile afghans a chuté en l'espace de quelques semaines, pour ensuite ré-augmenter depuis début 2023.

Ces changements soudains entraînent des traitements différenciés et suscitent incompréhension et frustration. Certains pourraient en venir à espérer que la situation dans leur pays d'origine ne s'améliore pas trop vite.

La perception des décisions comme aléatoires et injustifiées vient renforcer la méfiance envers les administrations et les adultes en général, en particulier les blancs. Des raisonnements biaisés s'installent chez les migrants pour justifier la différence de traitement entre leurs dossiers. S'imaginer victime de racisme est plus facile à vivre qu'un rejet justifié de sa candidature, synonyme d'échec personnel. Les jeunes demandent à changer de tuteur ou d'assistante sociale pour donner à leur procédure plus de chance d'aboutir. Pour nous, travailleurs sociaux, il est parfois difficile de soutenir des décisions dont le sens nous échappe.

Un jour J hautement anxiogène : entre vérité, deuil et loyauté.

Quelle que soit l'issue de la procédure, le migrant doit faire le deuil de la situation idéalisée au départ. Lorsqu'il a quitté son pays, l'affranchissement des limites imposées par sa situation politique, culturelle ou économique conférait au migrant un sentiment de toute-puissance. Confronté aux contraintes du pays d'accueil, le migrant peut se sentir victime d'un nouveau système malgré la sécurité et le soutien financier potentiel. Il doit communiquer ses nouveaux défis et sa réalité actuelle à sa famille restée au pays, peu consciente des éléments en jeu ni de la complexité de la législation. De plus, il est embarrassant pour le demandeur d'asile d'avouer une situation financière ou administrative délicate, voire l'échec de la procédure de régularisation. Il peut préférer édulcorer ses difficultés plutôt que de décevoir des proches.

De nombreuses procédures imposent aux migrants le périlleux exercice des auditions à l'Office des Étrangers puis au CGRA au cours desquelles ils devront donner des arguments en faveur de leur régularisation. « En face d'eux […] se trouvent des gens qui exigent LA vérité, un récit précis et circonstancié, sans trous, ni omission et si possible avec des preuves des éléments rapportés » (Carrère, cité par Bricaud, 2012) Ce moment est très anxiogène puisque leur destin semble se jouer durant ces quelques heures. Un report de date inopiné, lié à un facteur circonstanciel produit des ascenseurs émotionnels intenses.

Le cadre même où a lieu l'audition est angoissant. Le grand bâtiment, la file importante de demandeurs d'asile à l'entrée rappelant sans cesse le tri dont ils sont l'objet, la présence de policiers, les contrôles multiples contribuent à créer un climat de tension extrême. Ils sont jugés par une institution dont le doute et le soupçon sont des présupposés de base, personne n'est cru d'emblée.

Non seulement les enjeux sont immenses, mais le contenu des auditions est hautement anxiogène. Il leur est demandé de dérouler l'histoire de persécutions réelles, vécues ou craintes dans leur pays d'origine, de décrire une situation familiale dramatique rendant impossible leur retour. Ils doivent ouvrir le livre de leur traumatisme et épreuves de vie, devant une personne dont l'objectif est de jauger la véracité des propos et donc d'en traquer les invraisemblances et contradictions.

La priorité n'est pas à l'empathie. De même, les migrants n'ont en général pas confiance dans l'administration, ou pour les plus jeunes, dans les adultes. La présence d'un interprète inconnu ajoute un facteur de doute supplémentaire. « Les relations sont susceptibles de se troubler quand les uns soupçonnent les autres de mentir et d'avancer des informations douteuses pour travestir la réalité » (Bricaud, 2012). En résumé, aucun interlocuteur n'est en confiance.

Légitimer sa situation via un récit de vie : un défi colossal

Produire un récit clair et cohérent, construire une argumentation structurée est entièrement nouveau pour celui qui n'a jamais connu d'examen oral. L'enjeu de l'audition peut créer un état de panique. Comme un étudiant tétanisé le jour d'un examen oral, le migrant peut éprouver des difficultés à trouver ses mots, à rassembler son esprit et répondre à une question à cause de l'enjeu de la situation, de son manque de confiance en lui-même et du regard méfiant de son interlocuteur. La longue période passée dans l'incertitude fige le cerveau, devenu incapable de se projeter, d'élaborer des projets, ses capacités cognitives en sont diminuées. « La précarité de la situation et l'urgence perpétuelle font émerger des stratégies de survie qui bloquent tout processus d'élaboration psychique. Elles provoquent une amnésie de la pensée qui empêche le sujet d'anticiper même un avenir proche et de se remémorer son passé » (Petrouchine et al., 2015). Une procédure s'étalant sur plusieurs années peut amoindrir le dynamisme

intellectuel du requérant et par là, affecter sa capacité à réagir rapidement sans être déstabilisé.

De nombreux facteurs entravent le processus de mémorisation et de restitution du récit de vie. Le manque de maturité des plus jeunes pour qui durées et distances sont perçues différemment. Les souvenirs de certains événements anciens sont juste déformés par le temps écoulé ou par le nombre de répétitions du récit qui formate la restitution. « La remémoration est une reconstruction d'expériences personnelles passées qui pourront être influencées par de nombreux facteurs présents au moment de l'accès aux souvenirs (…)

Cette plasticité de la mémoire est illustrée par les phénomènes des faux souvenirs induits » (Loftus et Ketcham, cités par Sauvayre, 2013). Les neurologues ont prouvé qu'à chaque évocation d'un souvenir, il est coloré par le contexte dans lequel il été évoqué. Que reste-t-il alors du souvenir initial ?

De plus, l'encodage relationnel et affectif des souvenirs, encore plus marqué chez les enfants ayant vécu de nombreuses ruptures d'attachement, accroît le risque de subjectivité du récit, voire de déformation. « Les photographies de ses souvenirs sont dispersées, mélangées. Elles ne respectent ni la géographie, ni la chronologie. Les humiliations, les fatigues et les tristesses ont brouillé les pistes » (Le Berre, 2017). Une petite fille de 8 ans évoque un trajet de trois jours de camionnette pour une visite à sa mère en prison, le trajet lui a peut-être paru interminable vu l'enjeu émotionnel ou, au contraire, a été occulté après les intenses retrouvailles…

Que penser du rapport de l'audition stipulant que la mère n'a pu être incarcérée étant donné l'inexistence de prison à trois jours de camionnette… ? Michel Lemay (1999) nous livre quelques conséquences de cet encodage subjectif, notamment « l'extrême difficulté pour établir des liens entre des faits qui s'associent pourtant les uns aux autres […] la croyance prononcée du rôle joué par le hasard […] les souvenirs nettement déformés ». La restitution de scènes traumatiques est un exercice très complexe.

La personne préférerait oublier ces souvenirs douloureux dont l'évocation est anxiogène. Par définition, un traumatisme est un événement de vie à haute intensité émotionnelle qui a dépassé les capacités de gestion du psychisme. Les événements précédant ou suivant le traumatisme lui-même sont parfois

également occultés dans la mémoire. Les capacités mnésiques des personnes traumatisées sont endommagées à long terme, amoindrissant leur capacité de restitution. Émotions, croyances et traumatismes liés aux souvenirs apposent donc un filtre induisant une restitution nécessairement biaisée des faits et rendent difficile la production d'un récit clair, crédible et cohérent des épreuves traversées.

La répétition de ce récit traumatique à différents interlocuteurs, juristes et travailleurs sociaux, sans pouvoir tenir compte du temps psychique nécessaire à leur assimilation constitue une maltraitance institutionnelle. Le migrant est privé du travail thérapeutique lié à l'élaboration de son récit de vie.

Dans la procédure de régularisation, l'attention n'est portée ni sur les émotions, ni sur les bouleversements psychiques occasionnés, mais uniquement sur l'enchaînement des événements, leur crédibilité, leur véracité et les conséquences administratives possibles. Un travail ultérieur de récit de vie sera complexifié puisque, abordé en séance, même longtemps après les auditions officielles, il est immédiatement associé aux questionnements précédemment subis. Citons un patient de Dominique Mahyeux (2018) qui en a conclu simplement que « parler c'est mourir ». Or, un travail de récit de vie thérapeutique est une source fondamentale de résilience.

Par ailleurs, maints conseils et recommandations ont été prodigués quant à ce qu'il était pertinent de raconter ou de taire, auxquels viennent s'ajouter les secrets de familles préexistants, qui accroissent la pression sur le représentant du clan familial. La loyauté du migrant est parfois clivée entre les conseils de ses parents et ceux de son tuteur ou de son assistante sociale. Une double contrainte vient alors créer un dilemme cornélien : doit-il trahir ses parents en contournant un conseil inadéquat ou échouer dans sa régularisation, et par là être déloyal ?... Ce type d'injonctions contradictoires peut créer les conditions d'une double contrainte, pointée comme facteur d'entrée en schizophrénie (Helmick Beavin et al., 2014).

L'enjeu peut être la préservation d'une image parentale la plus positive possible. Dans ces conditions, difficile de raconter le viol collectif de sa mère ou la compromission de son père avec le régime en place… « Les réaménagements de la mémoire se passent volontiers d'intentions conscientes. Qu'il s'agisse de rendre le passé supportable ou de préserver une bonne image de soi [...] ils opèrent bien souvent à l'insu de celui qui se

souvient » (Bricaud, 2012). Pourtant, la révélation de certains de ces éléments pourrait contribuer à légitimer leur régularisation.

Si d'autres membres de la famille sont présents sur le territoire, les récits se doivent d'être cohérents entre eux, les dossiers pouvant être reliés par l'office des Étrangers. Un mensonge doit parfois être perpétué et les faux-pas évités, sinon le droit de séjour du parent peut être remis en question, en même temps que le sien.

Conclusion

Nous pouvons constater la tension dramatique autour de la procédure de régularisation, au cœur de laquelle viennent se mêler des enjeux politiques, familiaux et affectifs. Le candidat à la régularisation est sommé de se soumettre à un grand oral alors qu'il n'est pas à même de mobiliser convenablement ses compétences et que ses propres protections et mécanismes de défense ne sont pas respectés. Au contraire, une intrusion est faite dans ses souvenirs, dans un cadre anxiogène dont le doute et le soupçon constituent la colonne vertébrale.

La décision obtenue au bout d'un temps à la durée aléatoire a toute l'apparence d'une réponse arbitraire pourtant justifiée par des lois compliquées, variées et mouvantes s'appliquant à des situations extrêmement complexes et incomparables les unes aux autres.

Les relations de confiance nouées durant son parcours dans le pays d'accueil sont autant de pas vers la reconstruction de la confiance du migrant en lui-même et en autrui. Le respect des silences, des non-dits et des non-dicibles autorise le demandeur d'asile à être en relation de manière authentique, avec ses contradictions, ses loyautés, et ses traumatismes. L'accompagnant se doit aussi d'abandonner ses propres rêves de sauver toutes les situations pour rejoindre le migrant dans sa réalité. En reconnaissant ses propres limites, le travailleur social aide le bénéficiaire à accepter les siennes et à faire le deuil d'un scénario idéal. Le rôle des travailleurs sociaux dans ce contexte est de créer, lors de leurs rencontres avec le migrant, le climat de confiance le plus empathique et bienveillant possible afin qu'il puisse se poser, dire ses émotions et digérer son histoire, construire sa résilience, en somme.

Bibliographie

- Bricaud, J. (2012). *Accueillir les jeunes migrants : Les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*. Chronique sociale.

- Gernet, S. (2013). Construire un avenir entre deux mondes : Le projet des mineurs isolés étrangers en question. *Adolescence*, *31*(3), 633-649.

- Helmick Beavin, J., Jackson, D. D., & Watzlawick, P. (2014). *Une logique de la communication*. Seuil.

- InfoMIE. (2016). Outil pratique—Le repérage des signes de souffrance chez le/la jeune isolé-e étranger/ère. *Journal du droit des jeunes*, *358-359-360*(8-9-10), 49-62.

- Le Berre, R. (2017). *De rêves et de papiers : 547 jours avec les mineurs isolés étrangers*. la Découverte.

- Lemay, M. (1999). *J'ai mal à ma mère*. Fleurus.

- Mahyeux, D. (2018). Adolescence en exil. Les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés. *Revue de l'enfance et de l'adolecence*, *96*.

- Petrouchine, R., Konaré, B., & Zeroug-Vial, H. (2015). Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité: *Enfances & Psy*, *N° 67*(3), 113-124.

- Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. Dunod.

Rencontre avec Amid : Des vies suspendues…

Morceaux choisis d'un accompagnement remuant

Marylène Van Laethem

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice

Mon témoignage prend ancrage dans un service d'accompagnement pour étrangers de la Région wallonne communément appelée une « Initiative Locale d'Intégration » (ILI). Ce service accompagne des personnes migrantes, parfois anciens Mineurs Étrangers Non-Accompagnés (MENA). J'y occupe la fonction d'assistante sociale, à côté de la coordination des activités du service (cours de français langue étrangère, module de citoyenneté et service sociojuridique de première ligne). Ce qui est relaté ci-après est une illustration d'un travail d'accompagnement, celui-ci vient se greffer dans ce contexte d'intervention au départ de la rencontre d'Amid.

Nous sommes un jour de septembre 2020, il y a du soleil. Je suis assise sur un banc, le long de la Meuse. Nous sommes à cent mètres de ton squat. Je ne l'ai pas encore vu. Je reviens d'avoir été te chercher à l'hôpital. Tu as été hospitalisé durant trois semaines en observation en raison de troubles psychologiques. Cette hospitalisation est la suite d'un travail d'accompagnement depuis mai 2020.

Notre rencontre aura démarré sur un malentendu cocasse. Nous sommes en pleine pandémie. Tu es à la rue. D'autres intervenants t'ont certainement renseigné le numéro d'appel spécifique, le 1710, que tu as appelé. De mon côté, c'est le Centre Régional d'Intégration (CRI) qui me téléphone et me demande de prendre contact avec toi pour un suivi. J'apprends de toi que tu es à la rue, en séjour irrégulier et que tu es perdu. On me demande de te rencontrer. Dans le réseau, on sait que je me déplace. Il faut sans doute quelqu'un à tes côtés pour mieux comprendre ta situation et voir comment une aide peut t'être apportée. Je t'appelle. Tu me dis d'emblée : « *T'appelles*

d'où ? T'es qui toi ? Tout le monde m'appelle. Je ne sais plus rien. Je ne comprends pas moi ce qu'il m'arrive. Je ne comprends plus qui m'appelle ? Pourquoi tu m'appelles ? »

J'esquisse un sourire : la pandémie a impulsé de nouvelles pratiques en travail social qu'on ne voyait plus poindre depuis longtemps ! Il y a une attitude un peu plus proactive envers les personnes précarisées pour l'instant. Ce n'est plus si courant aujourd'hui, me dis-je. Peut-être ai-je vu cela un peu à mon entrée dans la vie professionnelle ! Et encore, ce n'est pas certain ! Et puis, cela fait déjà trente ans ! L'État social actif n'en était qu'à ses débuts ! L'idée de devoir mériter l'aide ainsi que suer pour l'obtenir n'était pas autant imprégnée dans les pratiques ! Aujourd'hui *l'inclusion* est à la mode, mais curieusement, on la pratique moins. Les politiques d'austérité sont passées par là.

Mais je reviens à notre conversation. Tu m'interpelles : « *Tu ris Madame ? C'est pas bien ça ! ».* Je perçois dans ta voix une forme d'interprétation « surajoutée » de ce brin de sourire dans ma voix.
Elle me donne aussi quelques indications sur ton état d'esprit du moment. Je te propose de te rencontrer. Tu me diras : « *Viens à la boîte de nuit, Madame, je suis là. ».* Je comprendrai entre les lignes que la boîte de nuit est en fait l'abri de nuit et je m'y rendrai pour faire ta connaissance. Et pour l'anecdote, tu m'appelleras régulièrement « Madame De Laden », élément qui me fera aussi tendrement sourire, puisqu'à l'oreille, il était aisé d'entendre « Madame Ben Laden » ! Que tu aies le verbe percutant ne fait déjà plus aucun doute, les lignes qui suivent le confirmeront.

Là, je te découvre grand et jeune. Ta démarche est élancée et relativement assurée. Ton regard me scrute. Tu me dis que tu as 22 ans, que tu es originaire d'un pays de l'Afrique de l'Ouest. Tu es arrivé en Belgique il y a déjà longtemps. Tu as introduit une demande d'asile, mais tu n'as pas pu faire de recours, tu es parti aux Pays-Bas et puis tu as dû revenir à la suite d'une décision « Dublin ». Tu me dis aussi qu'avant de te retrouver à la rue, tu étais en couple depuis quelques mois, mais que la pandémie a fait voler tous tes liens en éclats et que tu as rompu tout contact.

Lors de ce premier contact, j'apprends que tu as un rendez-vous chez une avocate la semaine qui suit. C'est le dispositif d'urgence sociale de la ville qui

a pris les devants. Ça tombe bien parce qu'il s'agit d'une avocate avec laquelle notre service est régulièrement en contact. Je me dis que c'est un bon point pour ton suivi puisqu'une collaboration et une communication fluides pourront t'aider. En tant qu'intervenante sociale, trois pistes me guideront au fil du temps :

1. Faire connaissance avec toi et tenter de répondre aux différents besoins de base (approvisionnement en eau pour ton squat, tabac, sac de couchage chaud, ingrédients d'apéritifs lorsque que tu es hébergé chez un pote, etc.) ;

2. Te permettre d'accéder à une meilleure compréhension de ta situation administrative (sociale et juridique) (en allant avec toi chez l'avocate) ;

3. Soutenir ton accès à des soins généraux et psychiatriques (en allant avec toi chez ta psychologue et ta psychiatre, ensuite dans les hôpitaux) et en faisant le lien avec les institutions administratives ;

C'est aussi à ce premier contact que tu me partages ce qui reviendra régulièrement en boucle au fil de l'accompagnement : « *Pourquoi je suis comme ça ? Pourquoi je suis sans rien ? Je suis jeune, moi, je n'ai pas de famille… Pourquoi ? Pourquoi on ne veut pas de moi ? Je ne suis pas un criminel, je ne suis pas un terroriste, je deviens fou ! ça grignote dans ma tête, je deviens vraiment fou et j'ai peur… Pourquoi ?* »

À partir de ce moment, je te rencontre environ deux à trois fois par semaine pendant six mois, parfois tôt le matin pour te conduire à tes différents rendez-

vous, parfois en fin de journée, non loin de chez un de tes amis et/ou de ton squat, suivant les situations. La plupart du temps, ma voiture fait office de bureau. Je te rencontre aussi autour d'un repas ou dans des lieux moins conventionnels que ceux habituels des travailleurs sociaux. Cette proximité de l'instant autour d'un repas ou dans l'informel des rencontres ajoutent de la lumière sur ton histoire et ton parcours.

Cette proximité ne m'enlèvera pas ma casquette d'intervenante sociale. Cette posture est ancrée au fond de moi depuis des années et je te l'ai d'ailleurs partagée pour plus de clarté. Peu importe les lieux fréquentés, c'est mon lien d'intervenante sociale qui est convoqué. Et quoique tu choisisses comme direction aujourd'hui, je suis là en tant qu'intervenante sociale, dans une posture la plus ouverte possible, mais avec des limites aussi. J'ai envie que tu sentes et que tu saches que si je m'implique au-delà des murs de mon bureau, c'est pour toi, mais aussi pour tous les autres qui résistent comme toi. J'ai envie que tu sentes et que tu saches que tu comptes pour moi. J'ai envie que tu sentes et que tu saches que tu ne me dois rien. J'ai envie que tu sentes et que tu saches que tout ne sera pas non plus possible parce que mon lien avec toi est celui d'une assistante sociale.

Ce que je découvrirai de toi

Au pays, tu n'as jamais eu de passeport. Ta fuite n'a pas pu être préparée. Peu après l'assassinat de ton père, et âgé d'un peu plus de seize ans, tu as quitté ton pays à pied en direction de Tambacounda au Sénégal. Tu as rejoint ensuite le Mali en bus. Tu traverses la frontière avec l'Algérie à pied et rejoins Oran. Tu y restes cinq mois et tu y travailles. Tu reprends la route à pied pour rejoindre le Maroc. Tu restes « dans la brousse » pendant huit mois et tu t'approches de l'enclave espagnole de Ceuta. Tu traverses le grillage de Ceuta au début de l'année 2017 et vois plusieurs de tes camarades mourir en forçant le passage. Tu conserves de cet épisode des traumatismes et des cicatrices aux jambes.

Tu restes un mois dans un camp en Espagne et rejoins ensuite la France, en train, puis en bus, pour finalement arriver à Bruxelles. Tu n'avais pas l'intention de t'arrêter sur ta route (tu voulais traverser l'Europe et aller le plus loin vers le Nord : *« Je voulais aller jusqu'au terminus* », me diras-tu), mais

une dame en Belgique, suite à un contrôle dans le train, t'a conseillé d'aller te présenter à l'Office des Étrangers. Ce que tu as fait en mai 2017. Tu ne sais plus la période durant laquelle tu as quitté ton pays. Par moment, tu estimes être parti début 2016, à environ 17 ans. À d'autres moments, tu évalues ton départ à 2013-2014. Dans ce cas, tu avais à peine 15 ans.

Tu n'as plus eu de nouvelles de ta mère, tu penses qu'elle est décédée aujourd'hui. Tu te souviens avoir eu des nouvelles qui faisaient état de son décès, mais ces nouvelles sont dans un téléphone portable, perdu il y a déjà longtemps.

Ce que je comprendrai de tes troubles

Amid n'a pas de référent parental fiable, que ce soit au pays ou en Belgique. Il est seul face à ses difficultés et ressent sensiblement l'absence de soutien d'aînés qui peuvent le conseiller. Il est « perdu » face à la maladie mentale qui s'installe en lui. Il en a clairement conscience, mais il ne comprend pas ce qui lui arrive. Ses troubles lui font manifestement peur. Il a honte de ces changements qui surviennent en lui progressivement, tout comme il a honte de sa situation sociale précaire. Il semble avoir également peur d'en parler, notamment parmi les autres personnes qu'il fréquente. Il tourne en rond et ne sait plus comment agir. L'incompréhension quant à sa situation et l'absence de solutions concrètes effectives le conduisent à s'exprimer « en boucle ». Il est en « mode survie ». Il le manifeste régulièrement. Il oublie énormément de choses, (son téléphone, ses masques, ses documents, ses médicaments, son tabac, etc.).

Il oublie ses rendez-vous, il oublie tout. Il oublie ce qu'il dit. Ce qu'il fait aussi. Il dit régulièrement : « *J'ai beaucoup parlé avec ma psychologue ou avec mon assistante mais je ne sais plus ce que j'ai dit.* » Par ailleurs, il prend des risques dans la vie ordinaire. Il est tombé dans la Sambre et a été rattrapé de justesse de la noyade par les sapeurs-pompiers. Il était en hypothermie et les pompiers lui ont fait savoir qu'il avait échappé à la mort *in extremis.* Un mois plus tard, il a à nouveau risqué sa vie en traversant une route sans regarder. Le chauffeur a freiné de justesse, manquant de le heurter violemment.
Des passants se sont retournés paniqués. Le chauffeur et lui-même ont également été très effrayés. Amid présente des angoisses sévères. Lors de

ses crises, il prend peur de ses propres angoisses – ce qui les amplifie et les pousse à leur paroxysme. Il ignore si elles vont s'estomper et les perçoit sans fin – ni répit. Mais nous voilà à nouveau dans le temps de nos échanges.

De retour sur le banc, devant ton squat, en septembre 2020, tu viens de revenir de trois semaines d'une hospitalisation parce que ça grignotait dans ta tête. Et aujourd'hui, tu es là dehors. Sans autre solution que la rue. Hormis une prescription d'un médicament à prendre tous les matins. Avec de l'eau. Que tu n'as pas. Et ça grignote toujours dans ta tête. Tu as assisté avec moi à la scène de l'infirmier de l'hôpital qui me questionne sur la raison pour laquelle tu es à la rue. Je n'ai pas de réponse. Il n'y en a pas.

Ou plutôt, il y en a trop, administratives celles-là ! Raisons (ou prétextes), toujours toutes structurelles ! Mais dont la conséquence est qu'un homme qui a besoin de soins psychiatriques spécifiques est « à la rue ». Le regard de l'infirmier sur moi me pèse. Il me renvoie à son impuissance et à la mienne. Il me culpabilise d'être cette assistante sociale qui va rechercher un jeune à l'hôpital pour le remettre dans la rue ! Il a raison, mais j'ai envie de lui dire qu'il est bien protégé, lui, derrière son institution. Que, moi, je suis là, dans la rue à côté d'Amid et qu'honnêtement, je ne vois que peu de monde à ses côtés, alors que ce n'est pas si facile.

Et c'est là, dans ce contexte, dans l'instant de l'entre-deux mondes, hosto/squat, sur le banc au soleil de septembre, que tu me balances toute ton incompréhension et ta colère ! Et ta COLÈRE est immense, je la reçois comme un coup de poing, parce que tu me l'adresses en pleine poire alors que je suis restée là.

C'est le « privilège » de ceux qui restent, ils portent pendant ces instants le visage du système qui exclut ! À qui adresser sa COLÈRE sinon moi ? J'en

prends pour mon grade : « *Tu es mon assistante, c'est toi qui connais. C'est pas normal. Pourquoi c'est comme ça ?* » Et tu es en train de me dire que je suis en échec, que je n'ai pas de solution et que je suis prête à te laisser dans ton squat alors que tu es malade, que tu es jeune, que tu n'as pas de famille, que ce n'est pas ton pays et que je n'ai pas de solution, mais quelle honte.

Et tu me balances une fois encore : « *Pourquoi je suis comme ça ? Pourquoi je suis sans rien ? Je suis jeune moi, je n'ai pas de famille… Pourquoi ? Pourquoi on ne veut pas de moi ? Je ne suis pas un criminel, je ne suis pas un terroriste, Je deviens fou ! Ça grignote dans ma tête, je deviens vraiment fou et j'ai peur… Pourquoi ? ».* Et puis surtout, tu me répètes : « *C'est toi qui connais. Je ne sais rien moi*. » Je suis juste là, à côté de toi, tu me cries ta détresse, tu me craches ton incompréhension, je suis clachée, je balbutie mon impuissance mais ta colère redouble, je reste sans voix…Tu as raison : qui suis-je pour oser être là devant toi et dire : « *Je suis désolée, j'ai pas de solution* » ? Et puis devant le rien, devant mon silence, alors que je devrais trouver une solution (si je suis vraiment une assistante sociale), tu me percutes avec ces mots que je ressens comme des flèches qui atteignent leur cible : « ***Je suis une poubelle dans ta main ! »***

Cette phrase a résonné longtemps en moi comme un échec, je l'ai tue comme on tait toutes les hontes. Ta honte est devenue la mienne. Comment puis-je faire ce métier d'assistante sociale et ne pas avoir de solutions dignes de ce nom ? Comment puis-je accepter que tu sois dans cette relation de dépendance avec moi ?Parce que, finalement, c'est ça que tu me dis : « Je suis dans ta main et tu n'as pas de solution ? As-tu vu ton pouvoir ? Alors que, paradoxalement, tu ne sais rien faire ? ». Tu me renvoies à ma solitude d'intervenante de terrain et aussi à mon impuissance. Ma présence, presque seule à tes côtés dans ce degré de proximité, me donne le vertige, elle me questionne sur le « trop » ou le « pas assez ». Est-ce juste de rester là ?

La suite de l'accompagnement me donnera quelques réponses. Oui, il fallait rester. Je tenterai avec toi, ta psychologue et ta psychiatre, d'autres prises en charge via deux nouvelles hospitalisations. Elles ne seront pas non plus concluantes. J'ai continué à rester présente. L'espoir d'une demande de séjour n'étant pas aussi proche que tu l'avais imaginé, tu as décidé un jour de partir. Je n'ai rien voulu forcer. Peut-être qu'on était au bout de ce que l'on

pouvait faire toi et moi. Tu es d'ailleurs parti, un peu comme tu es arrivé. Un mardi, tu m'as partagé ton souhait d'aller ailleurs, peut-être la France, peut-être l'Angleterre.
Finalement, attendre n'était peut-être pas une solution. Qui sait ? Je t'ai assuré de ma présence comme jusqu'à aujourd'hui si tu restais. Tu es parti un vendredi.

L'histoire d'Amid m'inspire plusieurs idées

La plupart des combats ne se font pas avec fracas. Ces combats s'accomplissent pour bon nombre dans les relations sociales quotidiennes : dans les bureaux, dans les différents modes de communication vis-à-vis des institutions, dans les rapports interpersonnels, dans les solidarités de proximité, dans le silence des regards, dans les aménagements de l'espace public, etc. Ils signent des résistances quotidiennes souvent silencieuses parce qu'elles sont parfois faites de peurs, de pleurs, de hontes et d'humiliations. Elles sont invisibles.

La colère d'Amid sur le banc était de ces combats semi-silencieux pour la collectivité. Les reconnaître lorsque l'on est questionné sur notre terrain d'intervention est essentiel pour désamorcer l'agression qui nous est adressée.

Je n'ai plus le sentiment de faire un métier : l'énergie que je dois y mettre pour parvenir à y trouver du sens me dépasse souvent de partout. J'ai aussi peur de mes transgressions. Sont-elles toujours professionnelles ? Ne doivent-elles pas rester silencieuses ? Quels regards peuvent-ils être posés sur elles ? Regards du secteur, des collègues, de la hiérarchie ? Et puis, l'impuissance et l'absence de solutions dignes de ce nom sont infinies. La qualité du travail que je devrais être en capacité de fournir s'appauvrit.
Vais-je encore tenir dans cet équilibre instable ? Et à la fois, je mesure le privilège que j'ai acquis au fil des années et des bousculements professionnels. Aujourd'hui, je travaille dans un service où j'ai la liberté et la marge de manœuvre nécessaire pour « panser » une intervention sociale à géométrie variable. Je sais que c'est un luxe, mais que c'est aussi le corollaire de ma solitude.

Par leurs actions, par leurs résistances quotidiennes, les personnes en situation de grande précarité nous invitent à reconnaître pleinement leurs parcours et à unir nos forces, plutôt que de nous faire face.

La situation d'Amid m'a conduit, progressivement et insidieusement, à fragmenter le « Eux » et le « Nous » de l'intervention sociale, tout en le conservant *a minima* pour que ma posture d'intervenante sociale survive malgré tout. Cette exigence d'articulation instable entre proximité et distance est subtile (parce que jamais la même) et permanente (parce que toujours nécessaire). Au fil des ans, je sens qu'elle me fatigue même si elle m'est aujourd'hui plus familière qu'avant. Et lorsque je suis à nouveau bousculée par la réalité de terrain, une nouvelle fois sur le métier, deux phrases me reviennent telles des phares sur ma pratique. Celle de Jean Furtos[28] : « La bonne distance, ça sert à être proche sans tomber malade. » Et celle de Jacinthe Mazzocchetti[29] : « Tous les chemins de traverse ne sont pas forcément des chemins de travers.»

Au-delà de considérations de pratiques de terrain et de tout ce que l'immersion dans la précarité provoque comme situations extrêmes, il est urgent de trouver des solutions structurelles et pérennes pour les anciens MENA qui basculent à leurs dix-huit ans, du jour au lendemain, dans l'illégalité du séjour et dans la précarité matérielle qui en découle. Permettre à la jeunesse présente sur notre territoire de sentir et ressentir concrètement qu'un avenir est possible ici et maintenant et que cet avenir peut se construire, pas à pas, est un enjeu majeur pour chaque jeune, mais également pour la collectivité et l'avenir que nous voulons construire ensemble. Travailler le « Nous » concrètement par toutes les entrées possibles est essentiel.

---

28 Jean FURTOS, Psychiatre français, analyses et feed-back lors de Master Class, inter-visions et conférences

29 Jacinthe MAZZOCCHETTI, analyses et feed-back lors de conférences

3

L’accompagnement

Résilience

Laurent Tomasi

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice

Je reçois Enes à la demande d'un collègue, membre d'un service dont la mission est d'établir, avec tout nouvel usager du CPAS, un bilan de son parcours d'insertion socio-professionnelle, de ses aspirations voire de « son projet », lorsqu'il existe, et des moyens que l'institution peut déployer pour contribuer à sa concrétisation. Je travaille, quant à moi, dans un service qui accueille exclusivement des personnes étrangères et propose divers dispositifs pour favoriser leur intégration. J'ai la responsabilité d'un projet qui vise à proposer aux personnes « des activités socialement utiles au sein d'un service du CPAS », du volontariat, notamment en maison de repos, ou encore dans un lieu de distribution de colis alimentaires. Pour certains bénévoles, c'est un endroit où lutter contre l'isolement et créer du lien social. Pour d'autres, c'est un environnement où améliorer la maîtrise du français ou encore, une sorte de laboratoire où observer et expérimenter des activités qui peuvent permettre de découvrir des métiers et entrevoir une future orientation professionnelle.

Enes est un homme grand, mince, à l'aspect soigné. Il dégage beaucoup d'humilité et à la fois une certaine forme de fierté, ou plutôt de droiture liée, je l'imagine, à une éducation faites de valeurs fortes. Cela transpire l'héritage d'une culture puissante mais silencieuse. Ses yeux trahissent une forme de fragilité ; sa parole est hésitante. Pourtant, il véhicule l'image d'une personne forte. Il suit déjà des cours de français langue étrangère dans mon service mais il en veut plus. Il est en quête d'une activité dans laquelle il pourrait se sentir utile. On peut s'interroger sur ce qu'est l'utilité sociale à ses yeux et aux nôtres.

Je demande à Enes de me parler de lui. Simplement. Il s'agit pour moi d'établir une anamnèse, une sorte de test de compatibilité entre un individu et l'exercice, pour qui le désire, d'une « activité socialement utile ». Enes

m'explique pudiquement son parcours. « Je suis Kurde » dit-il. Il a obtenu le statut de réfugié en Belgique depuis seulement quelques mois. En fait, il est de nationalité turque mais ne se définit pas comme tel. Selon ses termes, il vient de Turquie. Il était chef d'entreprise et possédait un supermarché, pas une épicerie aux allures de night-shop à la façade défigurée, mais bien un commerce d'alimentation qui n'a rien à envier à ceux que nous fréquentons quotidiennement. Il m'en montre une photographie sur son smartphone. L'immeuble est d'une blancheur immaculée. La neige présente sur le sol participe à lui donner un aspect de pureté. Ce n'est qu'un supermarché, mais tellement plus pour lui. Son discours indique l'idée de dépassement ou de franchissement, ce qu'on appelle souvent la réussite. En même temps, sa sincérité entraine au-delà du perceptible. L'histoire qu'il est occupé à narrer m'a fait quitter mon bureau. Je suis plongé dans sa réalité, dans l'indicible, dans quelque chose d'impalpable...

Il m'explique qui il était, ce qu'il avait. Ce qu'il avait car il voulait m'énumérer tout ce dont on l'avait dépossédé. Tout ce qu'il avait construit durant tant d'années par son travail, un investissement fait de sacrifices. Il avait tout perdu car il était engagé politiquement. Un engagement modeste, mais suffisamment important pour que l'on veuille l'écarter, le faire taire. Il connait alors les intimidations, les visites de police ou d'autorités diverses en lien avec l'exercice de son activités professionnelle : la comptabilité est-elle à jour ? Les normes de sécurité sont-elles respectées ? Les droits de ses employés sont-ils protégés ? On venait l'empêcher. Les événements s'enchainaient, la pression montait peu à peu. L'inquiétude se faisait grandissante et le sentiment de perdre le contrôle de son existence apparaissait. Et vint la saisie de ses biens : son entreprise, sa maison, sa voiture…. Chaque parcelle de ce qui constituait la vie qu'il s'était construite laborieusement. Chaque fraction de son existence quotidienne, des choses les plus banales aux plus fondamentales. Il voyait son épouse souffrir de ce cauchemar sur lequel il n'avait aucune emprise. Une dernière convocation de police à laquelle il ne se rendra jamais précipita leur départ du pays.

Il est arrivé en Belgique accompagné de son épouse. Il a plusieurs fois dû expliquer qui il est, qui il était, ce qu'il avait, ce qu'il n'a plus, les biens, mais surtout les êtres, sa famille, ses amis. Il a dû dire le pourquoi, le comment... Lui qui est si pudique a dû lever le voile qu'il avait déposé sur ses malheurs. Tout cela, afin d'obtenir la protection de son pays d'accueil.

A des kilomètres de la Turquie, il fait désormais partie d'un groupe de bénévoles issus de pays étrangers. Il distribue des colis alimentaires à des personnes étrangères sans titre de séjour, des individus avec lesquels il partage l'expérience d'un parcours migratoire souvent douloureux. Avec beaucoup de discrétion, énormément de pudeur, il apporte une aide précieuse aux plus démunis. Cela, alors même qu'il est lui aussi déraciné, arraché à tout ce qui constituait sa vie. Une situation dramatique imperceptible alors qu'il range des boites de conserve de manière très méthodique sur une étagère. Des gestes anodins que j'observe et qui dissimulent toute la gravité de sa situation et cette force qui l'habite malgré tout. Il m'étonne continuellement par son calme, cette sérénité qui doit cacher une grande souffrance. Un homme qui garde pourtant ses convictions, ses idées, un idéal dont il est le seul à avoir le contrôle. Une force tranquille qui, malgré les traumatismes vécus, trouve les ressources pour ne pas perdre pied. Je ne lui connais qu'un seul instant où il s'est pleinement dévoilé. Celui où, lors d'une réunion de bénévoles, il se mettra à pleurer en partageant son histoire. Il eut cette phrase qui peut paraitre futile, mais qui m'est apparue très touchante : « ils ont même pris mon chien ».

Enes est une personne très cultivée et très curieuse de tout ce qui constitue la Belgique, l'Europe. Il a soif de tout, va au musée, dévore des livres d'auteurs français... Sa joie de vivre est intacte. Il est inspirant. Cette rencontre d'un homme qui voulait « se rendre utile » m'oblige à m'interroger sur ma propre « utilité ». Mon rôle est d'être présent, d'écouter, d'observer, beaucoup, cette personne taiseuse. Je tente de l'aider à poursuivre sa route tout en étant en admiration par tant de capacité de résilience. Il attend désormais de futures élections dans son pays et un éventuel changement de régime pour peut-être retrouver son existence volée. Il n'est pas pour autant inactif dans son quotidien car cela le détruirait probablement. Il accepte cependant la possibilité d'un aller-simple pour la Belgique. Son malheur est transcendé pour faire naître de nouvelles opportunités. J'ignore si je lui suis « utile », lui, en tout cas, est une formidable source d'inspiration pour continuer à aller à la rencontre de personnes abimées.

L'approche interculturelle au service de l'accompagnement des personnes étrangères

DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie

Dans le travail social comme dans la vie quotidienne, lorsque nous rencontrons un “Autre” différent de nous, il n’est pas toujours aisé de communiquer en raison de nos différents codes sociaux. Cela peut mener à des incompréhensions ou des malentendus. Il n’est alors pas rare de s’entendre dire « c’est parce qu’il ou elle est d’une autre culture… ».

Dans cet article, nous souhaitons revenir sur l’approche interculturelle et sur ce qu’elle peut apporter de bénéfique dans les échanges entre les professionnel.les en milieu multiculturel et leur public. Pour cela, nous commencerons par définir quelques concepts préalables à la compréhension de l’approche interculturelle. Nous expliquerons ensuite en quoi consiste la démarche interculturelle et comment faire face à un choc culturel. Nous terminerons par expliciter les apports de l’approche interculturelle pour les professionnel.les, les personnes étrangères et la société dans son ensemble.

« C’est parce qu’il ou elle est d’une autre culture… ».

Avant de se pencher sur la démarche interculturelle, arrêtons-nous quelques instants sur la notion de « culture ».

Tout individu fait partie de groupes d’appartenance multiples, que ce soit sa famille, son groupe d’amis, son entreprise, son ethnie, son pays, sa religion, etc. Chacune des collectivités auxquelles il appartient possède sa « culture », c’est-à-dire un ensemble de « façons d’exister »[30] partagées et transmises par le groupe : des comportements, des propos, des normes formelles et informelles, des rites, des croyances, des jugements spécifiques,

[30] Pour plus d’informations, il est possible de consulter notre fiche en ligne intitulée *Le concept de culture*. Elle se trouve dans les Éléments théoriques de la Bibliothèque FIC (www.discri.be : voir Dispositifs formatifs à la citoyenneté > Bibliothèque FIC).

des priorités, des postures corporelles, des formes particulières d'expression des émotions et sentiments, des modes d'organisations, etc. Les cultures auxquelles chacun.e d'entre nous appartient sont donc multiples et sont loin de se limiter à notre ethnie ou à notre pays de référence[31].

Au sein des différentes collectivités auxquelles elle appartient, une personne reprend, rejette, adapte, intériorise certaines façons d'exister. Lorsque nous rencontrons un « Autre » différent, nous ne rencontrons donc pas une culture mais bien une personne porteuse de plusieurs cultures.

Dans ces interactions, chacun.e perçoit et interprète les façons d'exister de l'Autre avec son propre cadre de référence, ces « lunettes » que nous nous forgeons de manière singulière à partir des différents groupes auxquels nous appartenons.

Le cadre de référence : les lunettes avec lesquelles nous décodons le monde

Dans notre quotidien, nous déployons sans cesse de multiples façons d'exister : je berce mon enfant ; je fais la bise à un ami ; lors d'un repas chez des amis, je m'exclame "ce plat a l'air délicieux" ; dans le cadre professionnel, je mets une chemise lors d'une réunion professionnelle importante, etc. Ces façons d'exister sont explicites : on peut les voir, les entendre, les percevoir.

A chacune de ces façons d'exister, nous attribuons une ou plusieurs significations. Ainsi, je berce mon enfant pour l'endormir, le rassurer, lui témoigner de l'affection… Je fais la bise à un ami pour lui témoigner mon amitié, mon affection… J'exprime qu'"un plat a l'air délicieux" pour valoriser le travail effectué par celui ou celle qui l'a cuisiné, exprimer mes goûts… Je mets une chemise lors d'une réunion importante pour témoigner de l'importance que j'accorde à mes interlocuteurs ou à cette réunion, du sérieux de l'entreprise qui m'emploie…

Ces significations sont implicites, rarement verbalisées. En effet, lorsque nous faisons la bise, nous ne rajoutons pas "je t'embrasse pour te témoigner mon affection". Ceci alourdirait la communication et généralement, nous partons

[31] On parle par exemple de "culture familiale", de "valeurs scoutes", de "culture de l'entreprise", de "culture judéo-chrétienne".

du principe que l'Autre partage cette signification. Parfois, ces significations sont ancrées depuis tellement longtemps que nous n'en avons plus conscience.

En plus d'attribuer une signification à chaque façon d'exister, nous leur assignons également une ou des valeurs : c'est *bien* de s'occuper de son bébé, c'est *amical* de faire la bise, c'est *poli* d'exprimer son goût pour un met, c'est *professionnel* de s'habiller d'une certaine façon… Les valeurs assignées aux façons d'exister ont donc pour fonction de les légitimer ou, au contraire, de les discréditer (c'est mal, c'est méchant, c'est impoli…).

L'ensemble des significations et des valeurs que nous attribuons à nos façons d'exister est appelé « cadre de référence ». Ce cadre de référence forme donc les « lunettes » avec lesquelles nous percevons et décodons le monde.

Dans nos interactions, lorsque nous partageons le même cadre de référence que notre interlocuteur, nous accordons les mêmes significations et les mêmes valeurs aux façons d'exister. De ce fait, nous interagissons aisément. Nous nous comprenons parfois même à demi-mot ou sans nous parler.

À l'inverse, lorsque nous ne partageons pas le même cadre de référence, nous pouvons alors interpréter erronément la façon d'exister de l'« Autre ». Nous lui conférons une ou des significations et lui attribuons une valeur qui n'est pas celle de l'« Autre ». Ainsi, « se faire la bise entre hommes » peut être interprété comme un geste amical ou comme un geste séducteur en fonction du cadre de référence de chaque personne. Si les deux personnes en interaction ne partagent pas le même cadre de référence, on imagine aisément que cela peut mener à un malentendu.

La démarche interculturelle : une approche en 3 mouvements (Cohen-Emerique, 2015)

Pour éviter d'attribuer des interprétations erronées aux différentes façons d'exister, la démarche interculturelle s'avère très utile dans le travail social et plus largement, dans toute interaction avec autrui. Celle-ci se déploie en 3 mouvements.

La décentration, premier mouvement de la démarche interculturelle, consiste à prendre conscience et à se questionner sur son cadre de référence, ses valeurs et ses croyances. Il s'agit donc d'apprendre à porter

un regard sur soi, de réfléchir à son propre fonctionnement, de prendre conscience de ses référents culturels et de prendre distance par rapport à ceux-ci (sans pour autant les nier).

L'approche interculturelle invite à ne pas "mettre ses propres paroles et pensées dans la bouche et la tête de l'Autre". Dès lors, le deuxième mouvement, **la compréhension du système de l'Autre**, consiste à l'écouter attentivement et le questionner sur son cadre de référence et ses zones sensibles. Il s'agit d'aller à la découverte de ses façons d'exister telles qu'il les vit et les interprète. Ce faisant, la personne peut s'ouvrir à l'Autre sans a priori et ainsi éviter les interprétations erronées.

La médiation ou négociation, dernier mouvement de l'approche interculturelle, est la phase de recherche de solutions pour fonctionner ensemble. Face à des incompréhensions voire des tensions liées à différentes "façons d'exister", il s'agit de dialoguer et de "négocier" afin de créer ensemble les conditions d'un mieux vivre ensemble individuel et collectif. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les différences mais également de s'appuyer sur les ressemblances entre les représentations, propos et comportements de chacun.e. En effet, en identifiant ensemble ce qui est commun, il est alors plus aisé d'aborder ce qui nous distingue et d'identifier des solutions de dispositions satisfaisantes pour tous et toutes.

La méthode des chocs culturels

Pour acquérir ces compétences interculturelles, M. Cohen-Emerique (1999) a développé **la méthode des incidents critiques**. Il s'agit d'apprendre à analyser et dépasser des incidents critiques liés à des chocs culturels en se décentrant, en se questionnant sur le système de l'Autre et en recherchant des dispositions communes. L'expression *choc culturel*[32] est employée pour désigner le sentiment de gêne, de malaise, d'incompréhension, d'anxiété voire la réaction de rejet ou de révolte que nous pouvons ressentir face à certains propos, attitudes, comportements dans la rencontre avec un "Autre" différent de nous. Ces chocs culturels seront plus ou moins forts selon s'ils touchent des zones sensibles de notre identité. Les zones sensibles font

[32] Notons qu'un choc culturel peut également provoquer une réaction positive, telle que la fascination, l'enthousiasme, l'émerveillement.

référence à des sujets qui réveillent en nous des affects plus ou moins intenses et en lien avec notre histoire personnelle et collective. Dans certaines situations, l'émotion ressentie est tellement forte qu'elle peut empêcher toute communication et instaurer une logique de repli sur soi voire de conflit.

ITECO (s. d.), sur la base des travaux de M. Cohen-Emerique, identifie quatre catégories de **zones sensibles** : les images-guides, les archaïsmes, les refoulements et les contentieux historiques.

Les **images-guides** sont des prescriptions de comportements ou des attitudes apprises et gardées dans la mémoire. Elles sont souvent non explicitées ou non formulées, elles semblent naturelles et aller de soi : elles concernent l'éducation des enfants, les rôles de la femme et de l'homme, l'honnêteté, le propre et le sale, notre rapport au corps, à la nudité, à la sexualité...

Les **archaïsmes** sont des modèles de conduites anciennes, généralement problématiques que l'on a plus ou moins réussi à dépasser, soit individuellement soit par la société en général à travers des avancées collectives (place de la femme dans la société, place des enfants, place de la religion…). La confrontation avec un "Autre différent" peut frontalement mettre en danger ces acquis et donner l'impression d'être menacé de régression.

Les **refoulements** sont des faits douloureux vécus dans son histoire et gardés dans son inconscient. Ils peuvent aussi être nourris des interdits dont la famille, le groupe ou la culture ont empêché la prise de conscience. Le "retour du refoulé" peut être provoqué par la présence de l'Autre et faire naître émotion et angoisse.

Le **contentieux historique** vient des faits sociaux conflictuels qui ont eu lieu dans le temps. Les faits de l'Histoire restent dans l'imaginaire des peuples (croisades, colonisation, esclavage, la Shoa, etc.). L'Autre peut réanimer ces souvenirs, en jouer consciemment ou inconsciemment, vous faire assumer une partie de la responsabilité des faits.

A partir du récit d'un « incident critique », M. Cohen-Emerique (1999) propose donc d'entrer d'abord dans une réflexion sur soi en se décentrant et en cernant ce qui nous choque, dérange, révolte. L'analyse des chocs culturels que nous vivons peut donc nous aider à objectiver les zones sensibles dont nous sommes toutes et tous porteur.ses en interrogeant nos propres

réactions : pourquoi cette situation me gêne, me met mal à l'aise, me choque, m'irrite, m'angoisse, … ? Quelle sensibilité éveille-t-elle en moi ? Après avoir identifié le cadre de référence avec lequel nous interprétons la situation, elle nous invite à nous questionner sur le cadre de référence de l'Autre et, sur cette base, de rechercher ensuite des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

L'intérêt de l'approche interculturelle dans l'accompagnement des personnes étrangères

Pour les **professionnel.les en milieu multiculturel**, recourir à l'approche interculturelle permet de prendre du recul par rapport à ce que l'on vit dans sa pratique. En se décentrant et en ayant conscience de son propre cadre de référence et de ses zones sensibles, le ou la professionnel.le peut comprendre ses propres réactions dans ses interactions avec l'"Autre" et prendre du recul par rapport à celles-ci. Par ce processus, il ou elle peut plus facilement se préserver, s'apaiser et entamer ou maintenir le dialogue avec autrui.

Cette approche permet aussi d'éviter d'interpréter certains propos ou comportements d'autrui de manière erronée. En questionnant la personne sur ses façons d'exister et les significations qu'elle leur confère, le travailleur ou la travailleuse sociale peut mieux appréhender le cadre de référence de l'Autre et entamer un dialogue. En reconnaissant ses zones sensibles et en les respectant, il ou elle contribue à instaurer un sentiment de sécurité partagé et à donner de la valeur à la personne, deux éléments essentiels dans le travail d'accompagnement social.

Cela permet ensuite de trouver un fonctionnement commun, respectueux de chacun.e et qui donne la possibilité de poursuivre ensemble les objectifs fixés. En adoptant une telle démarche, le travailleur ou la travailleuse sociale favorise une relation égalitaire avec les bénéficiaires. En effet, il ou elle montre de l'intérêt pour leur façon d'exister et les communautés auxquelles ils sont reliés. Il ou elle discute avec l'Autre pour trouver des dispositions communes, en le laissant maitre de ses choix d'ajustements.

Cette démarche n'est pas uniquement bénéfique pour les professionnel.les : elle s'avère également adaptée pour répondre aux spécificités et aux enjeux

rencontrés par les **personnes étrangères** qui s'inscrivent dans un processus d'intégration. En effet, les personnes migrantes sont confrontées à un défi de taille : afin de s'intégrer dans leurs nouveaux contextes, elles doivent trouver des « façons d'exister » acceptables pour elles-mêmes et acceptées par leur nouvel environnement. Dans ce travail d'ajustement, ces personnes peuvent éprouver des sentiments variés. Elles peuvent d'abord se sentir maladroites avec ces nouveaux comportements, normes, postures… qu'elles essaient d'adopter. Elles peuvent également avoir l'impression de trahir leur famille ou communauté si elles abandonnent certaines façons d'exister, faisant partie de leur héritage, pour adopter d'autres manières de vivre fort différentes. Aussi, si elles ne parviennent pas à trouver une certaine cohérence entre le « Moi d'avant, de Là-bas » et le « Moi d'Ici et maintenant », le changement peut paraitre trop radical et elles peuvent ressentir une sorte d'inquiétude existentielle (*Qui suis-je ?*).

Face à ces difficultés, l'approche interculturelle s'avère un outil précieux : elle permet d'instaurer un espace de questionnement respectueux des personnes et elle offre l'opportunité à chacun.e de réfléchir librement aux tensions et chocs éprouvés et aux façons créatives de les dépasser sans renier ses racines. En invitant les personnes étrangères à réfléchir à leur cadre de référence et à celui de l'Autre, et à saisir, parfois au-delà des apparences, le commun, l'approche interculturelle les invite à identifier des éléments de continuité entre leur passé et le présent, entre l'« Ici » et le « Là-bas ».

Outre la plus-value de cette approche pour les travailleur.euses sociaux et les personnes accompagnées, cette approche s'inscrit aussi dans une **certaine vision du processus d'intégration,** conçue comme un *processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle, basé sur la réciprocité des droits et devoirs impliquant tant les personnes migrantes et leurs descendant.es que la* ***société*** *d'accueil dans son ensemble*[33]. Elle invite effectivement tous les citoyens et citoyennes à se rencontrer et à co-construire des dispositions communes, indispensables au « vivre ensemble ». En effet, une société plurielle comme la nôtre constituée d'une mosaïque de groupes, classes sociales, genres et communautés ayant des appartenances culturelles distinctes ne peut survivre en tant que telle si, au-

[33] Voir Exposé des Motifs du Projet de Décret de la Région Wallonne du 27 février 2014 instituant le parcours d'accueil.

delà des différences, les citoyen.nes qui la composent ne se rassemblent pas autour de manières communes – ou autrement dit, de dispositions communes – de penser, sentir, percevoir et agir.

Cette façon de penser l'intégration va de pair avec une certaine vision de la société : une société capable de susciter entre des personnes ayant des ancrages socioculturels différents un vivre ensemble solidaire fondé sur des façons partagées de vivre en société et le respect des diversités individuelles et collectives. En déployant les trois mouvements dans le travail social, nous œuvrons donc à la construction de cette société interculturelle.

Bibliographie

- Cohen-Emerique, M. (1999). Le choc culturel, méthode de formation et outil de recherche. In J. Demorgon & E. M. Lipiansky, *Guide de l'interculturel en formation* (p. 301-314). Retz.

- Cohen-Emerique, M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques: Vol. 2e éd.* Presses de l'EHESP; Cairn.info.

- Cohen-Emerique, M., & Rothberg, A. (2015). *La méthode des chocs culturels. Manuel de formation en travail social et humanitaire*. Presses de l'EHESP; Cairn.info.

- DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centre régionaux d'intégration. (2016a). *Le concept de culture* (1; élément théorique). DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centre régionaux d'intégration.

- DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centre régionaux d'intégration. (2016b). *L'identité individuelle* (document évolutif 1; élément théorique). DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centre régionaux d'intégration.

- ITECO. (s. d.). *Les zones sensibles et les images guides*. ITECO. Consulté 19 juin 2023, à l'adresse https://quinoa.be/wp-content/uploads/2013/03/Zones-sensibles-et-images-guides.pdf

Travailler dans l'interculturalité et la santé mentale

Davy Webber

Introduction

En préambule à cet écrit, il me paraît important de me présenter et vous rapporter une expérience vécue au Dispositif Tabane[34]. Formé en ergothérapie, je pratique une activité de soins en santé mentale de longue date. C'est une pratique de terrain qui est ma référence, plus que les lectures et les essais de compréhension théoriques (même si elles sont nécessaires et fortement liées). Habitué à nos troubles névrotiques, dépressifs, caractériels, psychotiques, etc., je pense avoir acquis, avec le temps, une certaine capacité à fonctionner dans les méandres de la maladie mentale.

Lorsque je suis arrivé à Tabane, néophyte de l'interculturalité, j'ai dû constater avec effroi que mes acquis pratiques et théoriques étaient remis en cause et nécessitaient d'être revus.

Nos concepts européens, belges, liégeois de surcroît, concernant l'humain et la santé mentale étaient difficilement applicables avec des personnes en demande de soins venues de tellement d'horizons différents. Comment reconnaître une névrose, un état limite, un état anxieux, dépressif, alors que les univers et les codes d'expression des symptômes sont tellement différents d'un pays à l'autre, d'une ethnie à l'autre, sans oublier la barrière de la langue et tous les modes d'expression extra langagier. Bref, j'ai dû adapter ma compréhension de la santé mentale et déconstruire mes a priori culturels.

Cette introduction nous guidera pour aborder les différents thèmes de notre travail dans le dispositif du « collectif » de Tabane. Nous commencerons par revoir le « trauma » et ses symptômes en essayant de les décrire à partir de nos observations de terrain. Ensuite, sur la base de quelques écrits

[34] Le dispositif Tabane est issu de la collaboration de deux institutions. Le Club André Baillon collabore en effet avec l'asbl Tabane pour proposer, dans une perspective ethnopsychiatrique et ancrée dans la clinique de l'exil, un accompagnement et une assistance psychologique à toute personne migrante ou issue de l'immigration en souffrance psychique.

concernant l'art-thérapie, nous nous aventurerons sur le thème de la déconstruction culturelle et de la rencontre. Nous terminerons avec le dispositif du « collectif » de Tabane et sa médiation avec la thérapie.

Symptômes

Comment parler des symptômes de stress post-traumatique à partir du lieu de travail qu'est le « collectif » du Dispositif Tabane ?

La salle d'attente et le lieu des activités collectives ne sont pas les endroits de l'expression de la symptomatologie, même si elle s'y exprime parfois. L'expression des symptômes y est discrète, en retrait, comme dans beaucoup de salles d'attente, c'est la retenue qui prime, hormis lors de nos interventions pour proposer des échanges. Il suffit de relire le DSM V pour comprendre que, derrière cette retenue, les traumas sont présents : insomnie, irritabilité, anxiété, difficultés de concentration. Ils affectent le fonctionnement social, familial… Nous pouvons aussi observer « le stress » de la vie de tous les jours, le quotidien compliqué dans un nouveau pays où il faut apprendre à parler le français, trouver une ou des écoles pour les enfants, le logement, les papiers…

Alors, que voit-on ?

Tout d'abord, cette retenue, cet effacement de « l'être », ne pas déranger, disparaître, être discret, « la vraie misère se cache ». Y-a-t-il de la honte à être là en demande d'aide ? « Sont-ils à la hauteur des attentes de la communauté au pays ? » Moins souvent, d'autres ont le visage fermé et « agressif » (attention de ne pas entrer en escalade), c'est très souvent une réaction de protection contre la douleur. Une tasse de café, un biscuit, leur proposer notre disponibilité souvent suffisent à ce que les tensions diminuent. Les enfants, quant à eux, sont soit expressifs, voire excessivement expressifs, soit très calmes. Ce qu'ils ont en commun, c'est de martyriser les jouets à leur disposition.

Quelques cas plus rares d'épisode dissociatif. Permanent, comme cette dame nigériane ayant perdu le lien avec l'« Autre », perdu la garde de ses enfants, puis mise à la rue, placée au pays dans la prostitution à la suite des attouchements d'un oncle, arrivée comme telle en Belgique. Sa dissociation

lui a même fait perdre les papiers belges qu'elle avait obtenus. Soit épisodique, comme pour ce combattant Tchétchène déjà fort peu bavard, en plus de la barrière de la langue, qui me donne un coup de main au jardin. Ce jour-là, un F16 de notre armée passe au-dessus de la ville à basse altitude… Pauvre garçon… La dissociation décrite dans la littérature prenait forme sous mes yeux : son regard était dans le vide, comme une personne atteinte de psychose en train d'halluciner.

D'autres personnes parlent des faits les plus tragiques de leur histoire avec détachement, comme s'ils bavardaient de la pluie et du beau temps : « On m'a lié les pieds et électrocuté… »

Dans d'autres cas, il conviendra de prendre patience, sachant que les symptômes, récurrents des PTSD, sont l'oubli et la difficulté de concentration. Ce symptôme induit des oublis de rendez-vous, des retards fréquents, etc. Il nous est arrivé de nombreuse fois de devoir corriger l'agacement que cela provoque chez nos intervenants sociaux. Nous pouvons ajouter à ce tableau les douleurs somatiques, diagnostiquées ou non, qui sont souvent l'expression d'une difficulté de vivre.

Art-thérapie et déconstruction culturelle

L'art-thérapie dans les années 90 en était à ses débuts. Il n'y avait pas d'école à proprement parler, juste quelques précurseurs avertis parmi les psychanalystes et autres passionnés. Malgré tout, il a fallu mettre un cadre et une réflexion sur cette nouvelle pratique de soin. Les séminaires de Jean Florence (1997) étaient très clairs et je vous cite le titre du livre issu de cette réflexion : « Art et thérapie : Liaison dangereuse ? »

D'emblée, il met en garde sur l'utilisation sauvage de l'art en thérapie et cite deux exemples malheureux. Il questionne ensuite nos concepts de soin, « le pouvoir simplement et évidemment bénéfique de l'expressivité », nos préjugés thérapeutiques « opérant naïvement en sous-œuvre… », pour en arriver au questionnement thérapeutique et je le cite : « Tout thérapeute, qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou non, (…) transmet à la personne qui fait appel à ses soins une conception des choses. (…) Conception de la nature du lien qu'instaure inévitablement cette technique entre « soignant » et « soigné » (…) et une conception générale de la vie humaine, de l'âme, du

corps, de la vie, du bonheur, de Dieu, du Diable, du Vide ou du Tout…, conception qui peut relever expressément d'un discours scientifique ou d'une référence à une philosophie, une sagesse, un savoir d'Occident ou d'Orient » (Florence, 1997, p. 31). Je vous propose cette dernière citation qui fera le lien avec notre sujet : « Vouloir mettre en contact pratique thérapeutique et pratique artistique est un acte lourd de signification, pétri d'incertitude parce qu'il a pour enjeu une rencontre. » (Florence, 1997, p. 30)

« Une rencontre » « Une déconstruction culturelle »

Comme nous venons de le voir, nous arrivons dans « l'interculturalité » et « la santé mentale » avec tout un monde psychique qui est le nôtre, des idées préconçues sur les pratiques de soins, sur les enjeux de l'interculturalité, sur ce qu'est une famille, les normes de comportements sociaux, de soins corporels, etc. Cette expérience de l'art-thérapie nous met en garde. Y a-t-il une évidence à mettre des gens ensemble pour une thérapie ? Nos concepts européens sont-ils les mieux adaptés au traitement de personnes venues d'horizons et de cultures extrêmement différents ? Notre attitude d'accueil est-elle juste ? Mille et une autres questions peuvent se poser et doivent se poser pour commencer à interagir dans l'interculturalité. « L'évidence » – « il va de soi que… » – est rarement bonne conseillère.

Prenons comme exemple la consigne suivante : « Venez jeudi 10/05 à 9h » : vérifions que cette personne sache lire, sache compter, qu'elle sache comment est construit notre calendrier, vérifions que cette personne ait une montre ou qu'elle sache lire l'heure. Dans certains pays, tous les patients sont conviés à 9h ; ils seront pris en charge le matin, l'après-midi, le lendemain, le surlendemain… Vérifions que cette personne s'y retrouve dans notre ville et retrouve son chemin. On va vous répondre « Oui » avec un grand sourire, vous allez insister : « Avez-vous bien compris ? ». Vous allez recevoir en retour un « Oui » généreux, empathique et redoublé… Attention… Il n'est absolument pas sûr que l'information soit passée ! Répondre « Non » serait peut-être vous manquer de respect, cette personne ne veut peut-être pas vous embarrasser. Y a-t-il de la honte à ne pas comprendre ? Vous êtes intervenant social, y a-t-il lieu de vous donner un « dessous de table » comme cela se fait dans de nombreux pays ?

Cette simple injonction « Venez jeudi 10/05 à 9h » peut entrainer de nombreuses incompréhensions. Que dire des discussions plus complexes ?

L'incompréhension n'est pas une fatalité. La « déconstruction culturelle » est ce mécanisme qui nous permet de se dégager de nous-même, de qui nous sommes, pour se mettre à l'écoute de l'« Autre ». C'est un mécanisme qui s'opère de part et d'autre de la relation et qui aboutit à la « rencontre ».

Dans le cas de notre travail au Dispositif Tabane, nous souhaitons que cette « rencontre » ait un objectif de soins.

« Le collectif »

Institutionnellement, il a été décidé à Tabane de proposer un dispositif de soin intégrant un espace de vie collectif. L'objectif étant de recréer du lien humain pour des personnes l'ayant perdu à la suite de traumas liés à l'exil.

Je vous épargne les objectifs généraux institutionnels pour aborder ceux du dispositif « collectif ».

La question préalable que j'ai déjà posée : « Y a-t-il une évidence à mettre des gens ensemble pour que cela soit thérapeutique ? » À l'évidence, non. Il n'est pas gagné que le fait de mettre des personnes ensemble soit thérapeutique. Cela peut arriver, mais il se peut aussi que l'effet soit contraire et que le groupe se dissolve bien rapidement, laissant en chacun des cœurs une forme d'amertume et d'insatisfaction.

Le collectif est un lieu encadré par des animateurs qui guident la dynamique de groupe, les personnes et les activités proposées. Celles-ci sont très variables et se laissent influencer par les souhaits des personnes qui participent au groupe. C'est aussi un lieu d'expérimentation accueillant des personnes d'autres institutions. Le mélange semble « constructif »…

C'est aussi et avant tout un lieu réel, le rez-de-chaussée d'une maison, prolongé de diverses pièces et d'un jardin. Le dispositif est réfléchi pour qu'il se mette à la portée de la « rencontre », ni trop beau, ni trop laid, ni trop rigide, ni trop souple… Le lieu est « tenu », propre mais sans exagération. Il est créatif et stimulant, les activités proposées visent le lien social et la participation à la vie de la cité. Il doit opérer entre « sécurité » et « aller vers ».

Ce collectif est un lieu où « l'accueil fait soin » ou, du moins, tente de le faire. La démarche y est pro-active. Une dame du Togo nous parle de l'accueil : « Chez nous, si tu frappes à la porte, d'abord tu reçois à boire, ensuite tu manges et après tu parles si tu veux. » Les biscuits, le thé, le café sont de la partie mais nous allons plus loin, nous invitons les personnes de la salle d'attente à participer aux ateliers avec nous si elles le souhaitent.

Le « collectif » fait partie intégrante du système de soin en tant que lieu transitionnel (Winnicott, 1975). Aire d'activités, aire tampon avec le monde extérieur, aire de jeux aux deux sens du terme (play et game), aire de tampon entre la psychothérapie et le retour à la maison. Le collectif peut aussi avoir ses effets thérapeutiques propres, par l'ambiance et la resocialisation qu'elle génère.

Darrault-Harris et Klein (1993) nous parlaient à l'époque d'une « psychiatrie de l'ellipse », c'est-à-dire aborder la thérapeutique par « la stratégie du détour » en ménageant les défenses… Ce collectif de l'asbl Tabane est le lieu de « la stratégie du détour ». Nous n'abordons pas le symptôme, nous abordons les personnes par leur curiosité, leur créativité, leurs compétences, leur intérêt pour telle ou telle activité. Le simple fait d'être avec les autres, de se présenter, de dire d'où ils viennent, de participer à la conversation ou au jeu en cours, de partager les biscuits, faits maison ou pas, de partager telle expo ou telle autre, d'aller au carnaval, à la mer, au musée, d'apprendre à faire du vélo, d'aller à la radio… Nous valorisons l'acte créatif d'oser se rencontrer.

Le collectif est également un lieu fonctionnel et utilitaire dans lequel il est possible de venir coudre et réparer ses vêtements. Il y fait bon (même au tarif social, les énergies coûtent cher) le wifi, la présence des autres, lieu de jeux pour les enfants...

Parfois, des familles viennent de loin, arrivent tôt (les transports en commun ne sont pas toujours coordonnés) et attendent leurs rendez-vous…

Un petit coup de main social n'est pas à exclure et, si la situation est trop complexe, l'équipe sociale est là…

Comme vous le voyez, la liste pratique des interventions du collectif n'est pas exhaustive et tente de rester au plus près du travail de terrain pour laquelle elle a été initiée.

Conclusion

Aujourd'hui, mardi 07 mars 2023, je rends visite à une vieille dame africaine qui a été opérée. Il faut savoir que la politesse en Afrique veut que l'on appelle « maman » une dame plus âgée que soi. Elle m'appelle « mon cher fils » et je lui réponds « ma chère maman » avec tous les égards qu'un fils doit à sa mère et inversement. Je rentre dans le jeu de l'affection. Est-ce juste ou pas ? Une autre évolue bien, jusqu'où aller dans notre « portage » (Holding) ? Un dernier a été arrêté par la police il y a quelques mois. Il est en phase d'un retour forcé au pays. Que dire ? Comment l'accompagner dans l'incertitude de son avenir ?

« L'enfer est pavé de bonnes intentions », rendre de l'humanité à ceux qui l'ont perdue est notre travail. Le cheminement dans ce registre de soin qu'est l'interculturalité est « pétri d'incertitude » et de questionnements. Nous avons cette obligation de nous référer, en institution, entre institutions, de confronter nos pratiques de soin et de garder cette palabre intérieure comme garante de notre éthique et de notre bienveillance.

Bibliographie

- Florence, J. (1997). Art et thérapie : Liaison dangereuse ? In *Art et thérapie : Liaison dangereuse ?* Presses de l'Université Saint-Louis.

- Klein, J.-P., & Darrault-Harris, I. (1993). *Pour une psychiatrie de l'ellipse*. Presses Universitaires de France - PUF.

- Winnicott, D. W. (1975). *Jeu et réalité : L'espace potentiel* (C. Monod, Trad.; French Language Edition). Gallimard.

La part d'énigme

Carnet de bord du collectif Tabane

Nathalie Melis

Introduction

Le Dispositif Tabane[35] est installé dans une maison unifamiliale du quartier Saint-Léonard à Liège. Au rez-de-chaussée, côté rue, il y a la cuisine, l'espace privilégié du « collectif Tabane ». Toute personne suivie au sein de l'association ou de passage y est la bienvenue, trois jours par semaine, entre 10h et 16h30. Même objectif qu'aux étages où officient les psychologues, l'assistante sociale et l'équipe administrative : « prendre soin » du lien interhumain, blessé par la route, le déracinement et les événements violents vécus au pays.

Quoi de plus logique que de tenter de reconstruire le lien par le lien, dans un groupe ? Oui, mais comment ? Qu'est-ce qui soigne l'exil et le trauma dans un collectif de cuisine ? Quelle est l'écologie des pratiques qui s'y tissent ? L'approche du soin par le groupe avec des personnes profondément ébranlées par l'existence demande une forme de mise en place (un cadre et des propositions) mais aussi et surtout une grande attention. Une attention à ce qui se passe et à ce qui passe, au subtil et au sensible en mouvement, « chorégraphie » du social dont parle si bien François Laplantine (2005, p. 42).

Pour préparer cet article, nous avons donc choisi de redoubler d'attention, en tenant un carnet de bord chaque jour des mois de décembre 2022 et janvier 2023. Nous y avons retranscrit des ambiances, des mots et des étonnements pêchés dans le quotidien du collectif. Vous trouverez ici deux

[35] Le dispositif Tabane est issu de la collaboration de deux institutions. Le Club André Baillon collabore en effet avec l'asbl Tabane pour proposer, dans une perspective ethnopsychiatrique et ancrée dans la clinique de l'exil, un accompagnement et une assistance psychologique à toute personne migrante ou issue de l'immigration en souffrance psychique.

extraits de ce carnet, ainsi que les fils que l'on peut en tirer pour tenter d'approcher ce qui se joue dans et autour du collectif. Car le collectif, lui non plus, « n'est pas seul au monde » (Nathan, 2015) : il est habité et installé au cœur d'une association, d'une ville du monde de 2023.

Contenant

La guirlande de Noël clignote, une dizaine de personnes sont installées autour de la table. M. a sorti la machine à coudre pour réparer l'élastique d'un pantalon de training. Elle ne parvient pas à enfiler son fil dans le chas de l'aiguille. Son voisin de tablée lui propose avec des signes à défaut de mots, de le lui enfiler. Jusqu'ici taiseux, il se lance, se démène maintenant pour nommer ou mimer l'importance du tricot dans sa famille, le travail de plusieurs générations, manuel puis automatisé dans des fabriques de Macédoine. Pendant ce temps, quatre personnes jouent avec entrain à Ludo, une variante des petits chevaux. Il y a aussi cet homme de cinquante ans qui ne parle pas le français, il bouquine sur un coin de table un roman fantastique dans sa langue maternelle. Pour lui permettre de se relier aux autres, et sous prétexte de « pratiquer le français », on lance une discussion (en partie traduite grâce aux langues pratiquées autour de la table) au départ d'un imagier[36] représentant différents types de logements : maisons, roulottes, appartements, chalets, ... Le sujet mobilise : la maison de nos rêves, les prix en Belgique, l'habitat au pays, les lieux que l'on a habités ici et ailleurs, la propriété des terres, au Nigéria, au Maroc, en Biélorussie. Les enfants de T. intrigués, s'arrêtent à nos côtés et se mettent à pointer des éléments plus précis de chaque photo pour en vérifier le nom en français. Ils repartent ensuite jouer dans la pièce à côté, qui est aussi la salle d'attente et où sont disposées quelques caisses de jeu. La discussion est très animée, c'est un peu le souk. Petit à petit des points communs se révèlent : lieux de passages, métiers pratiqués, problèmes de logement, ... Pendant ce temps, une collègue vient se déposer quelques minutes pour boire un thé. Une dame passe la tête pour saluer la compagnie avant de monter à l'étage pour un rendez-vous social ou une consultation psychologique. Elle en profite pour demander qu'on jette un œil sur une facture. Et c'est déjà la fin de la journée : la machine à coudre d'ailleurs fait des boulettes, le vainqueur du jour au Ludo est félicité.

[36] Le logement : Entre espaces et cultures. 2021. Culture et santé.

Petits et grands s'attellent au rangement. On se couvre pour affronter l'hiver, le dehors ; certains s'organisent pour reprendre le bus ensemble.

Cet extrait donne quelques indices sur le cadre dans lequel se déploie le collectif, un cadre peu formel, où chacun, quel que soit son âge, son origine, son état de bien-être ou ses envies, peut prendre place et contribuer à sa manière. « Un collectif qui ouvre des chemins » plutôt qu'un collectif qui « domine, étouffe ou contrôle » (Marchal & Prouvez, 2022, p. 18). Les personnes qui fréquentent Tabane ont été abîmées par d'autres. La participation au collectif ne va pas de soi, et il faut parfois du temps et des aménagements pour qu'elles puissent s'y retrouver. Certains commenceront peut-être par travailler un peu à l'écart, au jardin par exemple (à l'autre bout du rez-de-chaussée), ou à rester dans la salle d'attente (et son wifi partagé), tout en observant ce qui se passe dans la cuisine par la porte ouverte.

Autre élément du « cadre » : un espace physique, accueillant, habité. Les armoires sont remplies de bidules de récupération et de matériel divers, des souvenirs pendent au lustre, des marionnettes se serrent en haut d'une étagère, des phrases en différentes langues garnissent les murs, il y a des restes dans le frigo, ... Autant de traces d'une histoire partagée, de quelque chose de bien vivant, support à tout ce qu'il faut d'imaginaire pour inventer la suite, car « [n]otre capacité à faire collectif dépend de notre imagination à cet égard » (Joffres, 2022, p. 66). Bref, quand on s'installe autour de la grande table, c'est un peu comme à la maison. Les enfants courent sous les yeux attendris des plus âgés. On prend son temps ou on s'active. On va, on vient. La consistance du collectif se construit sur le temps long, grâce à tous ceux qui y sont passés, qui passent et qui passeront encore et à ce qu'ils y déposent.

Pour que la coopération puisse s'y expérimenter, s'y reconstruire sans trop d'épreuve, sans trop de risque, il y a aussi des animateurs. Ils se font très discrets ou à l'inverse plus contenants, en fonction de l'humeur du groupe… « Un collectif (…) c'est une ambiance, un style. Chacun a son style et ça crée une ambiance, ça ne se laisse pas définir. » (Bodet, 2022, p. 56). Le collectif Tabane a son style : une histoire de cuisine du monde, d'intergénérationnel et de temps long. Lors d'une sortie où nous étions une trentaine avançant lentement en une longue colonne, nous nous sommes dit que le collectif ressemblait à une grande tribu, très ancienne, en marche.

Ce qui s'y passe

À propos d'ambiance, on note aussi dans cet extrait de carnet, quelques premiers éléments des choses qui se passent au collectif et de ce qu'elles transportent : des sensations, des expériences partagées, des réalisations concrètes et utiles (le pantalon réparé, la facture expliquée), des informations sur le vivre en Belgique (logement), de la convivialité, des langues débrouillées, de l'apprentissage, des saisons qui passent, de l'ennui aussi. De l'invisible au très concret, des possibles se tricotent, des affects se promènent.

De la matière psychique est remuée car le groupe ne va jamais de soi, il est toujours en équilibre précaire : chacun a besoin « d'y être reconnu et accepté dans son unicité, dans sa particularité et dans sa dignité » (Marchal & Prouvez, 2022, p. 17) mais sa capacité d'acceptation de l'autre est constamment mise à l'épreuve. Nous le constatons en équipe : ce qui est vécu au collectif est parfois remis au travail en séance psy et inversement.

Ce qu'on y fait, c'est le moment qui le décide, les envies du jour et les nécessités des présents. Les animateurs ou les personnes font des propositions qui favorisent la joie d'être ensemble et/ou le déplacement, la contrainte comme support à l'imaginaire : « la consigne non pas comme un ordre, mais comme une invitation à inventer » (Neumayer, 2018). Il s'agit de nourrir le collectif sans l'emprisonner et sans humilier encore les personnes dans des propositions infantilisantes. Parmi les propositions concrètes, il y a l'artisanat : une méditation, une exploration de la matière, des formes, de la naissance des choses. Il faut du temps et de l'attention pour faire du beau. Il faut aussi pouvoir trouver un intérêt dans ces occupations.

Certains n'y trouvent rien, parce que l'urgence de respirer obstrue tout, parce que le manuel n'est pas leur tasse de thé, parce qu'ils veulent faire quelque chose de leur vie, avancer ! Pour proposer des supports d'expression à un public si divers, il s'agit d'accepter que tout ne va pas pour chacun et suggérer divers chemins : laisser libre, faire avec, inviter à différents rôles (petite main), montrer les bénéfices annexes (pratique du français, rencontre, …), exposer des objets inspirants, soigner la qualité des matériaux, provoquer la curiosité, ... Outre l'artisanat, il y a l'artistique, c'est-à-dire le « pas attendu », comme disait une consœur. Une manière encore de fabriquer du symbolique, des

représentations partagées autour de ce qui nous arrive. À Tabane enfin, on joue beaucoup car le jeu est un espace joyeux d'ajustement et d'expérimentation de la relation. On fait aussi du yoga, du jardinage, du vélo, de la soupe, ... Toutes ces activités constituent la matière première du lien en chantier. Un chantier collectif qui avance à tâtons, sur base d'élans, de regards et de réponses qu'il faut aller chercher profondément sans toujours savoir les nommer.

La place de l'exil

M. et B., un jeune couple qui fréquente le collectif depuis peu de temps, sont arrivés les premiers. Ils se sont préparés du thé, ils attendent. On échange comme on peut sur les propositions du jour. M. se met directement au travail, de façon très organisée, avec latte, crayon et gomme. Elle dessine, vu de l'intérieur, un chat sur l'appui de fenêtre, à côté d'une épaisse tenture. Son mari, B. se lance, sans hésiter non plus, dans un portrait de son épouse, sur un pont surplombant la Meuse. Arrive A., elle a apporté des bonbons au gingembre, « source de force ». Ils rejoignent les noix et la sauge déposés par une collègue sur la table. On parle plantes, pharmacopée, avec des bribes d'anglais, de turc et de français. Tout le monde renifle la sauge. B. nous détaille grâce à google trad une recette pour maigrir à base de bouillon de brocoli et de jus de citron. A. en est enchantée. Allez savoir comment, la conversation passe ensuite sur la boxe en Turquie et la lutte togolaise, démonstration à l'appui. Une fois les noix mangées, A. se lance dans le dessin, pour la première fois. La proposition depuis quelques semaines est à l'autoportrait, face à un miroir. Elle se dessine avec des joues roses et des cheveux décorés d'objets de couleur, enfantine. Pendant que S, qui vient d'arriver, comme toujours, très discret, trace des motifs au pinceau. Il n'a jamais « fréquenté » (l'école) comme on dit dans certains pays d'Afrique mais il semble aimer dessiner, il est un régulier de cet atelier. Il a déjà fait un autoportrait, alors il se lance dans sa recherche personnelle récurrente : les motifs géométriques. Au départ, il essayait de reproduire des rosaces de l'art islamique avec compas et lattes, cherchant sans jamais tout à fait y parvenir l'exactitude dans l'enchâssement de formes. L'encre de chine l'emporte aujourd'hui dans un magnifique dessin aux motifs géométriques répétés mais, comme libérés. De multiples petites choses apparaissent d'elles-mêmes : bateaux, lutins, nuages, … Il semble satisfait de son travail et s'en va l'afficher

au mur du couloir. La petite J. est venue en famille. Elle qui est d'ordinaire très agitée, s'applique à reproduire exactement ce que la stagiaire dessine au marqueur à côté d'elle. Sa sœur, à l'aide d'une agrafeuse-découpeuse détache de multiples petites fleurs d'une feuille de couleur rose. Elles se retrouveront bientôt dans la chevelure de la promise de P., un habitué, qui en a esquissé le portrait en noir et blanc. Ce mariage est en cours d'arrangement et réjouit P. autant qu'il l'angoisse, entre désir de tradition et besoin de liberté. K. salue la tablée et s'installe, casque sur les oreilles, pour feuilleter un magazine. Elle flashe sur une image d'antilope, la découpe et la colle sur le papier pour composer, avec quelques images de palmiers, le désert autour. Elle nous racontera, plus tard, qu'il s'agit de la scène d'un heureux voyage au Sahara, en famille, il y a bien longtemps. On en profitera pour reprendre la carte du Nord de l'Afrique et ils seront plusieurs à témoigner du conflit au Sahara Occidental. Une région que F. a traversée lors de sa fuite, un peuple que K. trouve très beau tandis que S. se demande pourquoi ses habitants veulent quitter le giron du Maroc. Ensuite et soudain, tout le monde est plongé dans le travail. Un morceau de Beethoven dépose un grand calme, une méditation spontanée. Il y a du répit dans l'air. Au moment de clôturer la journée, M. demande à son mari de dessiner le dehors, de l'autre côté de la vitre au chat.

Dedans, dehors, chemin, traversées : l'exil est dans tous les interstices du quotidien du collectif. « Donner place et prendre place, c'est permettre que des enjeux communautaires, d'âge, de mixité ou de religion puissent s'exprimer et se négocier. » (Snoeck & Manço, 2016) Le collectif est un lieu qui participe au tissage de mondes. Un lieu intermédiaire, où la recherche est permise, les questions sont posées, les différences exposées, les mots expliqués, leurs variations musicales appréciées. Un lieu où tout le monde appelle les dames âgées originaires du Cameroun, « maman » avec le respect qu'on leur doit. Un lieu où l'on discute beaucoup de géographie, de religions, de coutumes, de façons de manger, de séduire, de faire famille et société. Négociation personnelle et collective permanente, en chemin. Ce voyage, ces identités en mouvement se cherchent aussi dans les travaux réalisés, les couleurs et les formes appliquées, les sujets choisis et leur évolution de semaine en semaine. Le collectif lui-même se met régulièrement en route pour aller au musée, à la mer, à la radio, ou au théâtre, … La rencontre du dehors tisse encore de nouveaux liens et suscite des échanges sur l'ici et l'ailleurs, les points communs, l'histoire, les histoires, les

géographies de chacun au sein d'une même ville. C'est le pétrin à baratte du Musée de la vie wallonne qui touche L. parce qu'elle avait le même au pays ; c'est Tchantchès qui provoque la perplexité avec son nez rouge d'alcoolique, mais remporte l'adhésion et le rire de tous quand on se dit que, pas de doute, c'est un Liégeois. Le voyage de chacun est unique, hésitant, mais son sens peut gagner en élaboration dans le suivi psy et au sein du collectif. Ce dernier peut le nourrir, le confronter, l'encourager, l'amener à s'exprimer dans l'espace public et à son tour nourrir le commun, qui en a bien besoin.

Conclusion

Les personnes qui fréquentent Tabane, dit-on dans la maison, « ne sont pas malades mais blessées ». Elles ont été blessées par des actes violents souvent intentionnels et déstabilisées par les transformations profondes qu'appelle l'exil, trop souvent aussi synonyme chez nous de précarité, de déclassement, de stigmatisation et de solitude. L'espace collectif, c'est « tenter le passage difficile du rejet social à la solidarité collective » (Snoeck et al., 2016) Effectivement, le collectif fait aussi soin parce qu'il s'inscrit dans une association qui fait le pari d'un espace collectif alors que la tendance générale est à l'individualisation de l'accompagnement, à la responsabilisation et à l'activation des personnes prises séparément. Articuler l'approche individuelle à l'approche collective constitue un axe important du travail de Tabane, inspiré de l'ethnopsychiatrie et de la psychologie institutionnelle. Le premier courant entend échanger à plusieurs voix sur ce qui guérit. Le second considère l'institution comme un collectif « dont toutes les dimensions sont mises au travail pour soutenir et soigner la personne » (Bietlot, 2022, p. 48). Le travail de groupe se déploie à tous les étages de l'association, il tricote du lien entre les personnes mais aussi avec de nombreux partenaires extérieurs.

Et si le travail au sein du collectif peut parfois ressembler à une sorte de bricolage, c'est qu'il est le lieu de toutes sortes d'invisibles, d'inconscient et donc d'inattendu. Accepter qu'une grande partie de ce qui se passe au collectif nous échappe constitue peut-être la clé de sa capacité régénératrice : « le commun (…) restitue au sujet et à la communauté sa part d'énigme, laquelle donne encore et toujours à l'humain ses principes fondamentaux d'indétermination et, en conséquence, de liberté » (Paturet, 2022, p. 21). C'est en ce sens aussi que l'extrême hétérogénéité des personnes ne constitue pas un obstacle, que du contraire. Et puis une chose est certaine dans cette fragile culture du commun, c'est qu'on est là pour soigner quelque chose, ensemble.

Bibliographie

- Bietlot, M. (2022). Plus on est avec les fous, moins y en a. *Culture & Démocratie*, *55*, 47-49.

- Bodet, C. (2022). Les niches. *VST - Vie sociale et traitements*, *155*(3), 54-57.

- Joffres, S. (2022). Le face-à-face pédagogique, un bien commun ? Un sociologue, entre réalité et rêve. *VST - Vie sociale et traitements*, *155*(3), 65-71.

- Laplantine, F. (2005). *Le social et le sensible : Introduction à une anthropologie modale*. Téraèdre.

- Marchal, J.-L., & Prouvez, V. (2022). Introduction : Où est passé le collectif ? *VST - Vie sociale et traitements*, *155*(3), 14-18.

- Nathan, T. (2015). *Nous ne sommes pas seuls au monde. Les enjeux de l'ethnopsychiatrie*. Seuil.

- Neumayer, M. (2018). *Créer en Éducation nouvelle : Savoirs, imaginaires, liens au coeur des ateliers d'écriture et de lecture*. Chronique sociale.

- Paturet, J.-B. (2022). Le « commun » ou la subversion contemporaine du politique. *VST - Vie sociale et traitements*, *155*(3), 19-25.

- Snoeck, L., & Manço, A. (2016). *Soigner l'Autre en contexte interculturel*. L'Harmattan.

- Snoeck, L., Soyeur, C., & Manço, A. (2016). Tisser la toile ou comment articuler le « je-nous »? In L. Snoeck & A. Manço, *Soigner l'Autre en contexte interculturel* (p. 137-143). L'Harmattan.

« Nous ne sommes pas outillés pour accueillir ces jeunes… »

Expérience d'une pratique d'accompagnement de jeunes migrants en situations d'errance extrême

Martin Hamoir et Emilie Scheen

Introduction

Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) du secteur Bruxelles-midi, (ex) MENA maghrébins, jeunes majeurs sans papier, enfants des rues, jeunes en errance. De nombreux termes sont utilisés pour qualifier les jeunes que nous rencontrons. Les jeunes qui font l'objet de cet article sont des hommes marocains, entre 14 et 25 ans, ayant quitté leur pays d'origine depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, durant lesquelles ils se sont installés entre différentes villes européennes. Beaucoup sont connus pour leurs comportements de consommation de produits psychoactifs et pour leur survie en rue entre actes de délinquance, débrouille et travail non déclaré. Ils présentent des parcours de vie ponctués de ruptures qui sont autant de causes potentielles de traumas.

Nous entendons souvent que les professionnel.le.s ne se sentent pas outillé.e.s pour accueillir ces jeunes en particulier ou les jeunes cumulant de nombreuses problématiques en général. Nous souhaitons par cette contribution apporter des éléments pour mieux comprendre ces jeunes (leur parcours, leur errance et leur construction) et ouvrir des pistes de réflexion sur les pratiques à inventer pour les accompagner et faire soin psychique. Nous nous basons sur une expérience institutionnelle développée ces deux dernières années au sein de l'asbl Macadam et notamment de son centre de jour et d'accompagnement pour jeunes en situation d'errance.

Qui sont ces jeunes ? : la réalité des jeunes marocains en errance

Brève mise en perspective historique et sociologique

Les liens entre le Maroc et la Belgique sont nombreux. En 1964, une convention de travail est signée entre les deux royaumes afin d'organiser la venue de main d'œuvre. En 2020, on compte plus de 500 000 personnes d'origine marocaine en Belgique, ce qui en fait la première origine étrangère. Bruxelles est la région européenne avec la plus grosse communauté marocaine[37]. Au-delà de la Belgique, beaucoup de ménages marocains ont un membre de la famille en Europe. Les côtes espagnoles sont visibles depuis Tanger et les enclaves de Ceuta et Melilla sont une réelle présence européenne sur le continent africain. De même, de nombreux Européens sont installés au Maroc.

Créée dans les années 1990, la catégorie de « mineurs non accompagnés » a pris progressivement de l'importance. En ce qui concerne le Maroc, les migrations de mineurs sont une réalité depuis longtemps. Déjà dans les années 60, alors que la Belgique allait chercher de la main d'œuvre au Maroc, des jeunes se faisaient passer pour majeurs pour pouvoir travailler en Belgique.

Par la suite, des mineurs sont partis seuls pour rejoindre leurs parents déjà installés en Europe, d'autres ont émigré avec des oncles ou tantes, dans le cadre de la kafala[38] ou non ; certains ont voyagé avec le passeport d'un cousin vivant en Europe ou cachés dans des voitures ; des jeunes filles ont été envoyées comme « petite bonne » dans des familles installées de l'autre côté de la Méditerranée. Aujourd'hui, de plus en plus de mineurs empruntent les routes migratoires seuls, notamment du fait des restrictions imposées aux adultes. Du fait des restrictions grandissantes aux frontières, les passages se font souvent cachés sous des camions, sur des bateaux de fortune ou dans les cales des ferrys, etc. Ces différentes voies d'arrivée en Europe amènent à comprendre des profils et parcours variés.

En plus de la proximité géographique et familiale évoquée, la migration semble faire partie de la « culture » des rues au Maroc où beaucoup de projets migratoires sont fomentés notamment par des très jeunes (Peraldi, 2014). Cela est nourri, d'une part, par la mondialisation et les inégalités qui

37 http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libsa/focus_20_aout_20

38 Procédure d'adoption spécifique au droit musulman.

l'accompagnent ainsi que les informations reçues des jeunes déjà passés qui s'exhibent sur les réseaux sociaux et, d'autre part, par l'absence de perspective dans leur pays. Le projet migratoire peut aussi se lire comme une fuite de problématiques non réglées : conflits familiaux, addictions, rejet, etc. (Trajectoires, 2018).

La plupart des mineurs marocains arrivés en Europe s'installent dans un pays et y font leur vie. Les jeunes que nous accueillons actuellement à Macadam ne constituent qu'une frange de ce « groupe ». Ils sont en migration mais ne s'installent pas et sont dès lors qualifiés d'errants. Ils ont la particularité de déployer leur errance sur un territoire transnational qui a la taille de l'Europe, nous les retrouvons en Espagne, Italie, Allemagne, Suisse, Luxembourg, France, Belgique, Pays-Bas et même au Danemark et en Suède. Il semble que ces jeunes ne trouvent pas leur place à leur arrivée. Ils tombent ou se faufilent entre les mailles des accueils étatiques et des solidarités communautaires. Ils sont relayés au statut de « mauvais » migrant cumulant diverses problématiques : traumas, consommations de substances, comportements de délinquance, carences affectives et éducatives, troubles psychiques, etc. qu'ils acquièrent au fil de leur errance ou qui ont aussi été des motifs de départ.

Souvent assimilés, à tort, à des enfants des rues, déjà au Maroc, les profils sont en réalité diversifiés. Si beaucoup de jeunes étaient déjà socialisés en rue au pays et y passaient du temps, la plupart conservaient des liens avec l'environnement familial qui pouvait être stable ou non, précaire (le plus souvent) ou non (Jimenez Alvarez, 2014). Certains partent très tôt, dès 8-10 ans, d'autres plus tard. Les jeunes viennent de villes différentes avec en tête, pour ceux que nous accueillons, Tanger et Casablanca puis d'autres telles que Fnideq (à côté de Ceuta), Larache, Tétouan, Fès mais aussi Oujda, Marrakech, Beni Mellal, Agadir.

L'exil à l'adolescence

Les jeunes nous expliquent souvent qu'ils ont fui en raison de conditions socio-économiques défavorables. Cependant, ils ont tous un parcours singulier, qui les a poussés à s'exiler de leur pays et à quitter leur famille, rarement uniquement pour des raisons purement économiques mais également en raison de conflits familiaux, conjoints à un désir de vivre dans une autre société, souvent idéalisée. Il s'agit la plupart du temps d'une recherche de place, qu'ils n'arrivent pas à trouver au sein de leur famille ou société. Les raisons de ne pas s'inscrire dans sa communauté peuvent être de plusieurs natures et parfois s'additionnent : naissance hors mariage, deuil, abandon, maladie, violences, etc. Tous ces facteurs mettent les jeunes à l'écart et, de fait, les marginalisent et les poussent à partir. Il est intéressant de parler d'exil pour rendre compte de cela. En effet, « exil » vient du terme latin *exilium* qui signifie « bannissement ».

On peut percevoir un double mouvement dans l'exil à l'adolescence. D'une part, un mouvement choisi, qui résulte d'un désir intime de partir, d'un instinct de vie et, d'autre part, un mouvement subi, qui résulte des contraintes extérieures dont certaines ont été énumérées plus haut. Il s'agit à la fois d'une fuite du passé, de la souffrance, de la perte mais aussi d'une recherche de sa place, d'une reconnaissance, d'un devenir. « *L'exil est un défi que l'adolescent se lance pour faire face aux angoisses qui le traversent et donner un sens à sa vie. L'adolescence est l'âge du faire, du passage à l'acte, qui parfois se substitue à la parole ou même à la pensée, à la symbolisation. […]. L'exil est agi par le corps, laissant derrière lui ce qui est fui, […] et c'est le corps qui porte le sujet vers un ailleurs idéalisé. Le corps produit le choix, propulsant les jeunes dans le grand saut de l'expérience de l'exil* » (Denicola, 2018, p. 181-182).

S'exiler, c'est aussi vivre un déracinement. Cela veut dire être arraché à son pays, sa culture, sa famille, ses amis, son quotidien. Cela touche tous les sens, chamboule tous les repères et implique un processus de deuil. La migration entraîne aussi une rupture entre le cadre culturel externe de référence et le cadre interne. Le jeune ne dispose plus du bon dictionnaire interne pour décoder le monde extérieur et ses codes. Face à une telle rupture, un travail de reliaison est nécessaire. Il s'agit là pour le jeune de se créer de nouveaux repères, de nouvelles identifications et de les mettre en

lien avec son cadre culturel interne, de créer une identité métissée. Il s'agit de se retrouver une place qui lui accordera un nouveau réseau culturel.

L'errance grave ou extrême

A l'exil s'ajoute, pour les jeunes dont nous parlons, une « *errance grave* » comme la nomme Olivier Douville (2014). L'errance est souvent un terme fourre-tout qui peut prendre de nombreux sens et formes : errance psychique, institutionnelle, géographique, etc. Si l'errance peut être féconde et assimilée à du nomadisme, du voyage ou de la vadrouille, elle peut aussi se solder par un échec, où les individus sont en perte de repères symboliques et de liens à autrui. Douville nous invite à nous interroger sur ce qu'est l'errance, lorsqu'elle semble s'éterniser et ne pas trouver son apaisement.

Selon Douville, l'errance ne doit alors pas être envisagée comme le passage d'un lieu constitué à un non-lieu, comme souvent envisagé, mais peut, au contraire, être une conduite active de recherche d'un lieu possible lorsque le sujet se sent expulsé d'un non-lieu. L'errance est, pour lui, trop souvent superposée à la notion de désaffiliation, alors qu'il n'est pas certain qu'il y ait une affiliation à la base. C'est dans ce sens que se justifie le terme de « non-lieu » comme point de départ. Cette notion n'est pas sans importance car elle vient montrer la fonction de l'errance, et offre des balises essentielles pour nos pratiques.

Pour les jeunes dont nous parlons, il semble que le non-lieu se trouve plus à l'échelle du pays que seulement de la famille ou de l'environnement direct, ce qui les pousse à entamer une migration internationale et à ne pas se fixer dans un autre pays. Lorsque sur le chemin, les souffrances se répètent et que dans les pays d'accueil, aucune place ne leur est donnée, l'errance se perpétue, devient grave, issue d'un parcours, quittant un non-lieu pour ré-atterrir parmi d'autres non-lieux.

Si l'on se concentre sur l'articulation entre errance et construction de soi, cela se confirme et se complexifie.

D'abord, l'errance semble être une quête même de construction de soi, une recherche d'un lieu où être sujet à part entière. Elle propose une réponse au devenir subjectif, à l'appartenance à un groupe social et à l'affranchissement

de contraintes, que ces dernières relèvent d'un déterminisme social ou de l'histoire de colonisation. Au-delà de l'exil, l'errance en tant que telle propose une exploration transitionnelle refusant les « *assignations rigides* » (Douville & Degorge, 2012, p. 113) incluantes ou excluantes, et présente une mobilité valorisée en tant qu'indicateur social dans le monde moderne (Vacchiano, 2014).

Par ailleurs, l'errance peut être vue telle une quête qui s'échoue. La construction de soi par l'ancrage dans un pays et un réseau devient échec, entraînant l'errance. Ce naufrage est sans doute à lier tant aux conditions politiques des pays d'accueil qu'à un possible non-lieu de départ privant ainsi la personne de toute clé permettant de s'ancrer quelque part (Douville, 2014). L'errance permet de « *poser un écart avec ce qui pourrait les forcer à s'insérer dans un lien social dont ils ne possèdent pas les clés, bref de "s'échapper"*» (Capozoli-Biancarelli, 2015, p. 105) et de ne pas souffrir d'une nouvelle rupture de lien. Apparaît alors la boucle d'auto-alimentation du naufrage, où l'errance, par la consommation de substances, l'adoption de codes marginalisés, les blessures corporelles, les poursuites judiciaires rendent encore plus difficile l'ancrage. L'errance est alors à la fois la conséquence et la cause d'un ancrage subjectif qui s'échoue, ou du moins, qui rencontre de grosses difficultés.

Enfin, face à un tel naufrage, les processus de subjectivation et de construction de soi ont cela de tenace et d'astucieux qu'ils ne sont pas vite abandonnés, tant ils sont importants. De nombreux jeunes s'identifient à cette errance, pas comme un échec, mais comme un mode d'existence alors revendiqué. L'errance devient l'objet même de processus identificatoires, et non plus un moyen de trouver une place.

La réalité est que l'errance comme quête positive ou l'errance comme « identification à un échec » ne sont pas toujours simples à distinguer. Il est important de ne pas être dans un biais sédentaire moralisant. Toutefois, beaucoup de jeunes nous témoignent de l'aspect illusoire d'une errance comme existence revendiquée. Ils semblent s'y identifier à défaut d'une autre subjectivation possible.

En ce qui concerne les jeunes que nous rencontrons à Macadam, l'errance prend la suite de l'exil, ils sont souvent partis de chez eux depuis de nombreuses années. A la différence d'autres jeunes migrants qui ont une

destination en tête et s'y installent malgré les difficultés ou tentent d'y arriver quoi qu'il en coûte, ces jeunes semblent errer en Europe, passant d'un pays à l'autre au gré des opportunités, des bons plans, des désillusions ou des problèmes qu'ils cherchent à fuir. Concrètement, ces jeunes ne s'installent pas, ne restent pas dans un centre, ni même dans un lieu de fortune. Ils bougent, contraints ou dans un semblant de volonté. Et à la question « où comptes-tu aller ? », nul propos clair ne semble pouvoir venir y répondre.

De même que l'exil, l'errance peut être vue comme un mouvement double (fuite/recherche), une pulsion qui aurait ainsi des fonctions psychiques et thérapeutiques permettant de faire face à la question, ravivée par l'adolescence, de la place et de l'identité dans une histoire et une lignée. Ce mouvement ne trouvant pas son apaisement, il s'auto-alimente et semble ne pas pouvoir s'arrêter, jusqu'à ce qu'il se replie sur lui-même par des processus identificatoires. Nous voyons que la complexité de l'errance dépasse simplement la désaffiliation.

Beaucoup se présentent comme mineurs alors qu'ils ne le sont plus et qu'ils n'adhèrent pourtant pas à la protection proposée aux mineurs. Quel est alors l'intérêt ? On en vient à se demander s'ils ne réclament pas cette minorité et la protection qui leur est due car, arrivés mineurs, ils ne l'ont jamais trouvée. Ce qui donne alors la forme d'une recherche tant perpétuelle qu'épuisée.

Beaucoup permettent un lien difficile, par une méfiance, par un caractère insaisissable, une revendication d'indépendance, ou des comportements de rejet, voire de sabotage. Est-ce là le mépris de l'autre ou serait-ce plutôt une fuite d'un autre, dont on n'a rien à attendre, faute de preuves du contraire et rempli de craintes d'en être déçu ?

Beaucoup aussi utilisent des alias. Ceux-ci sont bien sûr utilisés dans un souci de protection, afin de ne pas être identifiés par la police, du fait de leurs actes de délinquance ou de leur situation administrative irrégulière. Par ailleurs, cette pratique est commune au « grands errants », pour lesquels le nom ne porte aucun sens et ne les inscrit pas dans une histoire (Douville, 2014, p. 116).

Douville indique qu'il est essentiel de « *les aider à partager et à faire part de cette déstructuration progressive du lieu qui les a réduit à une position d'intrus, mais aussi de leur permettre de préserver des traces d'une humanité*

d'autrefois que la destruction de leur place dans la filiation n'a pas complètement réduite à zéro, qu'ils ne sont pas les enfants du vide, gagnés par la passion du vide » (Douville, 2014, p. 116). Tout un travail de mise en sens est alors nécessaire pour d'abord établir une relation de confiance, mieux comprendre leur errance et ses fonctions (dans quels espaces et quelles temporalités ils vivent, avec quels compagnons) et leur permettre de construire une place sans les forcer à adhérer à de grands projets. Partant d'une telle mise en sens, il est alors possible de s'essayer à une pratique adaptative et créative avec ces jeunes, pratique à laquelle s'adonne Macadam depuis juin 2021.

Le travail de Macadam

Présentation de l'asbl Macadam

L'asbl Macadam est née d'une réflexion intersectorielle menée par sept associations bruxelloises autour de la problématique des jeunes dit.e.s « en errance ». Créée fin 2020, l'asbl a pour objectif de mettre fin au sans-abrisme des jeunes de moins de 26 ans en Région bruxelloise. L'association a 4 missions principales : le repérage des jeunes dit.e.s en errance, la meilleure connaissance de leurs difficultés et besoins, la mise en œuvre d'un accompagnement intersectoriel adapté à chacun d'entre eux et la proposition de solutions structurelles. Pour mener à bien ces missions, nous avons ouvert un dispositif d'accueil de jour où des services de base sont proposés (douche, repas, repos, laverie, consigne, ordinateurs, etc.) comme prétextes pour créer du lien avec le public cible et leur proposer ensuite un accompagnement individuel psycho-social. L'idée est d'y faire intervenir de nombreux partenaires et de travailler en réseau pour répondre aux différents besoins des jeunes. Nous développons divers outils et modalités d'action : accueil collectif ou plus individualisé sur inscription, travail informel, activités au sein du centre (artistiques, ludiques, etc.) et à l'extérieur (sportives, socio-culturelles, etc.), entretiens individuels, système de rendez-vous assurés pendant 2 semaines pour permettre d'entamer un travail, accompagnements à l'extérieur, rencontres hors les murs, etc.

Depuis l'ouverture mi-juillet 2021, nous avons rencontré plus de 500 jeunes différents. La majorité d'entre eux sont les jeunes évoqués dans cet article.

Notre action ne se limite toutefois pas à ce public et l'approche de Macadam est d'être accessible à un plus grand nombre, quels que soient leurs profils, afin d'éviter de cloisonner ou de mettre les jeunes dans des cases enfermantes.

Une pratique d'oscillation : pour un accompagnement et un soin psychique

A Macadam, notre pratique s'est construite en contact rapproché avec la réalité des jeunes maghrébins en situation d'errance. Nous présentons ici une posture professionnelle que nous avons développée au fil du temps, que nous continuons de développer et qui a rendu possible tant un accompagnement global qu'un soin des souffrances psychiques habitant ces jeunes. Concernant ce public en situation d'errance extrême, le travail psycho-social est très rapidement amené à s'adapter et à sortir du cadre des dispositifs institutionnels classiques.

Notre pratique ne consiste pas pour autant à se laisser happer par la logique des jeunes fréquentant le centre. Notre pratique s'inscrit plutôt dans un mouvement perpétuel d'oscillation entre différents pôles. Le mouvement d'oscillation fait référence à celui d'un pendule qui, régi par une multitude de forces physiques, peut durer des temps longs et variables. L'oscillation de l'objet se fait au bout d'un axe, d'un pôle à l'autre. Il est d'ailleurs impossible qu'il aille d'un côté sans se rendre par la suite de l'autre. Son mouvement se constitue d'allers-retours, de cercles, de visites d'un bord et l'autre. Le mouvement oscillatoire, en s'arrêtant, donne lieu à une nouvelle position, celle du centre. L'avènement de la position centrale, selon la lecture scientifique ou ésotérique, dépend tant des forces que du contexte où se trouve le pendule.

C'est à ce mouvement que s'apparente la pratique de Macadam. Nous donnerons l'exemple de quatre dynamiques d'oscillations, imbriquées l'une à l'autre, en montrant ce qu'elles permettent de comprendre et de travailler. Nous expliquerons ensuite comment, spécifiquement, ces oscillations offrent un réel soin psychique avec pour exemples, l'accroche et la construction subjective dans l'errance.

Quatre exemples d'oscillations

Entre leurs projections individuelles et notre cadre institutionnel

Fréquemment, quand les jeunes arrivent à Macadam, ils peuvent rapidement assimiler les travailleur.se.s à de la famille, des pairs, ou considérer les services comme dus. D'une part, cela se manifeste dans les comportements familiers, les rapports tactiles, le déni de l'existence de règles régissant la relation ou l'institution, ou encore l'adresse d'appellations, normalement réservées à la famille ou à la communauté, aux travailleur.se.s. D'autre part, nous pouvons assister à des réclamations fortes de services comme s'il s'agissait d'une obligation à laquelle est soumise l'équipe. Ceci s'accompagne alors souvent d'une absence de gratitude, une non-compréhension des limites, un refus des procédures et un non-investissement relationnel.

Tous ces comportements peuvent susciter de l'irritation du côté des intervenant.e.s ou une envie de recadrer vers le caractère professionnel, voire hiérarchique, de la relation. Pourtant, laisser la place à ces projections, à ces transferts, offre une compréhension de leurs parcours, de leurs vécus. Plus encore, ces projections peuvent présenter des fonctions psychiques précieuses pour l'individu.

Ces attitudes participent au déni d'une position d'assisté au cœur d'un processus de deuil difficile et de mal-être. En effet, quitter un chez soi que l'on sentait rempli d'impossibilités vers un ailleurs, espoir de possibilités, pour ensuite se confronter à tant de désillusions, de difficultés, d'impossibilités humaines et administratives dans les pays d'accueil, implique des deuils et met face à des regrets. Le deuil est un processus souvent difficile, d'autant plus quand on est seul, déraciné, non-soutenu par un cadre sécurisant. Le déni de la position d'assisté permet d'éviter ou de temporiser ce deuil, car il a ça de fort qu'il transforme la fatalité, celle d'être en rue, en privilège, celui de profiter des associations soumises aux obligations d'aide.

L'attitude de réclamation d'un service dû peut venir signifier la conscience de l'anormalité et la gravité de sa situation pleine de périls. Cette conscience est à saluer car elle est peut-être le dernier rempart avant une résignation, une sur-adaptation et une marginalisation qui seraient d'autant plus alarmantes au niveau de la construction subjective.

La relation jeune-intervenant.e sur un pied d'égalité ou à la connotation familiale peut être une quête de solidarité entre pairs, venant signifier la solitude déchirante ainsi que la marginalisation vécue par le jeune.

Se défaire d'une compréhension de ces attitudes uniquement comme des « comportements de sales gosses » est un préalable et peut alors s'accompagner d'un cadre institutionnel. Cela implique une application progressive de notre cadre, en augmentant de manière graduelle la sacralisation des règles, l'intolérance par rapport à des sorties de cadre, la procéduralisation de certaines demandes, la différenciation entre le lieu de l'institution et la rue. Ceci permet notamment l'expérience d'un environnement sécurisant, un travail sur l'enjeu de la place ainsi qu'une préparation à l'accès à d'autres institutions, sans casser leurs projections chargées de sens.

Entre l'immédiat et une temporalité décalée

L'accompagnement de ces jeunes est souvent marqué d'un « immédiatement tout de suite » et d'une « intolérance à la frustration ». A Macadam, il arrive que les jeunes viennent aux portes du centre et réclament de l'aide sur le champ : un rendez-vous médical, un lieu pour dormir, une douche, un coup de téléphone, une entrevue avec un.e travailleur.se, etc. Cette demande se fait sur un mode d'urgence et de détresse qui semble engloutir toute notion d'horaire d'ouverture, de disponibilité physique ou psychique des intervenant.e.s, de contraintes de procédures. Dans le même ordre, convenir d'un rendez-vous au-delà du jour-même est souvent très compliqué et semble inconcevable.

Face à ce diktat de l'immédiateté, dans notre pratique, nous choisissons de les y rejoindre, tout en instaurant une temporalité plus étendue, par ce même mouvement d'oscillation.

Nous répondons alors fréquemment aux demandes, montrant très visiblement l'adaptation, la mobilisation et même la modification du cadre institutionnel auxquelles nous nous adonnons. Coller à leur rythme nous semble nécessaire pour ne pas les renvoyer seuls avec leurs ressentis parfois déchirants, pour ne pas exercer la violence d'un déni de leur contexte de vie et leur permettre de décharger des éprouvés qui semblent parfois prendre toute la place. Cela permet de recevoir l'affect et la parole, bases d'un socle pour accueillir la personne et créer un lien. Cela permet aussi de les alléger

et faire en quelque sorte de l'espace en eux pour qu'ils puissent s'expérimenter autrement que déchirés.

Le « décalage de temporalité » consiste quant à lui à se décoller de l'immédiat et à créer un autre type d'espace : celui de l'attente, de la projection, de la contenance et de la constance. A Macadam, nous procédons entre autres par des rendez-vous de plus en plus lointains (en heures, puis en jours, puis en semaines), des refus de demandes, des liaisons entre des activités éloignées, des discussions à propos de comment on les a connus auparavant et des productions artistiques qui viennent ponctuer le temps. Face à cela, le jeune peut réagir mal et cela relève souvent plus d'une insécurité que d'une simple frustration. L'insécurité touche à la confiance dans les mots, dans les promesses du monde et dans le soi. En effet, accepter le refus et l'attente implique de ne pas le prendre personnellement, de pouvoir accepter ce que cela vient dire de soi, de pouvoir penser à une prochaine fois et donc à l'avenir, de pouvoir contenir l'affect. On imagine le labeur dans une situation d'errance et d'exil.

Le travail de temporalisation, c'est donc refuser l'immédiat tout en prouvant que survivent le sujet, le lien et les paroles dans le temps. C'est tenir ses promesses, venir contrebalancer le « non » d'un autre « oui », aider à l'apaisement et toujours accompagner un refus avec la démonstration de l'attachement et du lien. Cela permet alors qu'adviennent un sentiment de constance dans le temps, une confiance dans la relation et une contenance des affects. Ouvrir la dimension du futur permet aussi d'ouvrir celle du passé, en diminuant le risque de se faire aspirer par un passé souvent chargé, avec l'apparition salvatrice d'un contrepoids, celui de l'avenir.

L'insécurité, traduite en puissance de l'immédiat, vient autant signifier la difficulté que le besoin d'une temporalité décalée. Nous montrons comment, pour le jeune, la confiance dans le lien, dans la parole et dans sa propre contenance, passe à la fois par un décalage dans le temps et par un collage au rythme de l'immédiat qui permet décharge, sentiment de reconnaissance et base relationnelle.

Entre l'informel et le formel

A Macadam, le travail de l'informel tend à laisser le jeune guider le rythme et les modalités des interactions. Ces dernières se passent en général au détour d'une rencontre « en passant par là », d'une discussion entamée par hasard ou d'une activité spontanée. Elles se passent dans les divans, sur le pas de la porte, dans le vestiaire, autour d'une clope ou d'une vidéo. Elles peuvent exister car les périodes de permanences sans rendez-vous, le temps conséquent dédié à la création de lien et l'adaptabilité du cadre le permettent.

D'emblée, ce mode d'interaction permet le transfert et les projections dont l'importance a été expliquée auparavant. L'informel, en écartant les procédures codifiées, permet aussi une accessibilité et une intelligibilité de nos services. Celles-ci sont nécessaires, moins à cause du développement cognitif des bénéficiaires, qu'en raison d'une société structurellement marquée par des inégalités.

Pour comprendre ce que permet l'informel, il faut le lier à ce qu'implique le formel.

Le formel consiste en un cadre avec son rythme, son objectif et ses conditions. En cela, le formel d'un « entretien pour parler » équivaut à imposer l'objectif de se livrer. La frontière entre objectif et injonction étant parfois fine, cela peut amener le jeune à s'y adonner, quitte à livrer un discours correspondant plus à l'attente d'un autre, celle de le.a travailleur.se, plutôt qu'à lui. Le jeune peut authentiquement se livrer mais alors, « *quand ils nous parlent, en dévidant leur bobine, ils ne reviendront plus nous parler. Il ne résulte pas encore de ce dévidage un possible transfert, ou même une possible confiance en l'interlocuteur* » (Douville, 2014, p. 121). En outre, le formel d'un bureau, en tête-à-tête, implique une confrontation sans échappatoire possible, physique ou symbolique, hors du regard de l'autre.

Laisser courir l'informel respecte donc le rythme du jeune accompagné, en évitant de lui imposer celui d'une institution qui lui demanderait, par exemple, de se livrer immédiatement. L'informel vient servir de tampon, contre l'impression d'aliénation que le tête-à-tête et l'attente peuvent susciter.

Le formel, quant à lui, offre des bords, des limites souvent nécessaires pour pouvoir travailler certains sujets et des parties de soi, en profondeur, avec la

possibilité de les refermer ensuite. Les codes formels permettent la différenciation du temps, de l'espace et des places de chacun.

C'est entre ces moments accessibles, au détour de rien, tentant d'imposer le moins possible, et des moments plus procéduriers, formels, que s'articulent des allers-retours fondateurs de toute construction de soi, entre la surface et la profondeur, entre le lien et le travail.

Précisons que nous grossissons les traits de l'informel et du formel pour visibiliser l'oscillation. Il va de soi que l'un n'est jamais exempt de l'autre. Nous imposons toujours du formel dans nos interactions informelles, surtout en tant qu'intervenant.e psycho-social.e avec notre position de pouvoir, notre ancrage culturel et notre inscription institutionnelle.

Entre la prise en compte d'un contexte sociopolitique et de l'individualité subjective

Il nous semble nécessaire de ne pas nier le contexte sociopolitique dans lequel se sont trouvés et se trouvent les jeunes se rendant à Macadam. La réalité sociale du lieu d'où ils sont partis est à prendre en compte car elle héberge une grande part de la motivation de leur départ et de leur maintien en Europe. La réalité politique, par les impossibilités de régularisation et d'accès au droit ainsi que la répression et le racisme, régissent aussi leur vie. En tenir compte, c'est ne pas imputer la responsabilité individuelle de quelque chose qui leur échappe et les écrase déjà quotidiennement.

Cela offre une reconnaissance des galères vécues et participe à la mise en sens ainsi qu'au travail de reliaison nécessaires pour ces jeunes en migration et en errance. Ainsi, cela facilite l'émergence de la dimension subjective individuelle (les éprouvés, les projections) en différenciant des niveaux sociétaux et individuels. Cela permet, entre autres, de travailler plus pragmatiquement sur l'avenir, dans les illusions et les possibilités dont il regorge et sur le passé, en différenciant les responsabilités des vécus traumatiques, dont la culpabilité peut parfois bloquer le souvenir, le travail, l'apaisement.

Comment l'oscillation fait soin psychique

Au cœur de notre pratique, se trouve donc ce mouvement oscillatoire entre ces différents pôles. Décrire ces dyades peut paraître caricatural mais se destine à illustrer un mouvement permanent, circulaire et non linéaire, même si parfois la balance penche plus d'un côté que de l'autre selon le jeune rencontré. L'idée, et c'en est la singularité, n'est pas de remplacer un pôle par l'autre, mais bien de remplacer la logique «…ou…» par «…et…», de ne pas se laisser happer par l'un ou l'autre. Nous n'allons pas remplacer leur logique de fonctionnement par la nôtre, individuelle ou institutionnelle. Nous tentons sans cesse d'instaurer de la liaison, de la mise en sens, des représentations plus complexifiées que ce que permettrait un seul des pôles. C'est ainsi qu'est rendu possible un accompagnement et de réels soins psychiques, que nous voulons illustrer avec les exemples de l'accroche et la subjectivation.

L'accroche

La pratique oscillatoire consiste, avant toute chose, en une compréhension des attitudes des jeunes comme étant fonctionnelles et sensées, non comme des comportements à redresser. Ceci est un préalable nécessaire à toute accroche, ouvrant l'intervenant.e à une disponibilité relationnelle.

Ces oscillations, tenant compte d'où les jeunes se trouvent, leur permettent de s'accrocher sans perdre ce qui est constitutif d'eux. Il est sensé de ne pas s'accrocher à un lieu qui poserait comme condition au lien, la destruction de ses propres fondations ou de ce qui colmate ses fissures. Par ailleurs, s'accrocher n'est pas non plus happer l'autre. Au contraire, l'accroche est tant un point d'appui, relevant du « collé », qu'un point d'altérité, relevant du différencié. D'où l'importance de l'oscillation permanente, entre rejoindre et décaler.

L'accroche n'est pas qu'une étape préalable à un travail de soin. Accrocher, c'est donner confiance, donner envie de revenir. Une telle « fidélisation » instaure un autre rapport au temps, où pourront se ressentir la constance et le cheminement entre passé et avenir.

Plus encore, l'accroche est déjà une rencontre où le jeune s'expérimentera dans certains types de liens, stables et sécurisants. Accrocher, c'est

également ouvrir les références identificatoires, accompagner l'avènement d'une demande et le partage de rêves, lieux centraux pour l'émergence subjective qui s'opère à l'adolescence.

Accrocher un jeune en situation d'errance, c'est déjà faire soin.

La construction de soi

Les notions d'errance comme construction subjective et comme « identification à un échec tel qu'il devient un mode d'existence revendiqué », comme expliquées auparavant, sont primordiales. Cela montre que l'errance est autant un naufrage qu'un pilier constitutif de soi. Faire soin est alors pouvoir proposer une autre voie subjectivante tout en ne cassant pas cette construction. C'est ainsi que la pratique oscillatoire est indispensable, afin de balancer entre ce qui est actuellement constitutif et ce qui est potentiellement constructif pour le jeune.

Notre pratique nous amène à préserver ces processus qui sont constitutifs de soi et déjà en place, c'est-à-dire ces dynamiques qui luttent contre les assignations rigides, offrent une ère exploratoire et transitionnelle, ouvrent au devenir par la quête permanente, et permettent même une place familiale par un « (auto-)mandat d'apport financier ». D'autre part, nous amenons continuellement et progressivement des éléments structurels, créativants et subjectivants. Parmi ceux-ci, des inscriptions dans le temps, l'intégration d'un tiers symbolique institutionnel, une place dans un tissu culturel et relationnel, la possibilité de travailler sur son parcours en profondeur et en sécurité, ainsi qu'un traitement, sans jugement, qui laisse place à la surprise. Cela permet aussi aux jeunes de diminuer une confusion identitaire souvent observée. Cette confusion est très visible dans l'amalgame entre soi et le stigmate qui leur est collé à la peau, dans l'utilisation d'alias et dans la temporalité condensée de l'immédiat. Par ailleurs, rendre au contexte socio-politique ce qui lui appartient, sans en imputer la responsabilité à l'individu, est indispensable dans une telle vision de différenciation et de construction subjective.

Finalement, par cette oscillation entre les processus identificatoires en cours et les éléments structurants d'ordre symbolique, advient une troisième voie, telle la position où s'arrête le pendule, celle du jeune en tant que sujet.

Conclusion

Une pratique oscillatoire et un lieu transitionnel face à l'errance extrême

Considérant que l'exil et l'errance présentent tant une réponse constructive qu'une mise en péril des jeunes, nous avons opté pour une pratique oscillatoire. La singularité dans cette pratique est ce mouvement perpétuel qui, à la fois, rejoint et décale le jeune en situation d'errance extrême. Ce mouvement se différencie d'une flexibilité du cadre en prenant davantage le processus dans lequel se situe le jeune comme référence, et en ne voulant pas remplacer un fonctionnement par l'autre. De cette manière, Macadam se veut être un lieu transitionnel.

Par lieu transitionnel, nous entendons un lieu qui permet la transition entre ce qui les constitue actuellement et ce qui peut encore les construire comme sujets. Il s'agit donc d'un espace transitionnel où peuvent se faire des liens dans le temps, des liens relationnels différents de ceux déjà expérimentés, des liens entre la rue et le réseau institutionnel, ainsi que des liens entre une position marginalisée et une place inscrite dans un tissu culturel et sociétal.

Un lieu vis-à-vis duquel les jeunes font alors eux-mêmes des allers-retours, en isomorphisme, c'est-à-dire en reflet, avec notre mouvement d'oscillation. Jusqu'à ce qu'apparaisse une troisième voie, celle de leur construction subjective.

Concernant Macadam, le lieu transitionnel s'incarne surtout dans le centre de jour, où les murs permettent de faire bord, entre le dehors et le dedans, entre le constitutif et l'expérimentable, et permettent justement ces allers-retours de la part des jeunes. Cependant, ce caractère transitionnel, ainsi que le mouvement oscillatoire, peuvent s'appliquer aussi à une relation professionnelle.

Nous irions même jusqu'à dire que toute pratique et toute clinique côtoyant de telles formes d'existences extrêmes sont amenées à développer ces mouvements d'oscillation. Par forme extrême, nous entendons les formes d'existences marquées d'importantes mises en péril et où peu d'accroches à l'Autre, au symbolique, subsistent au point même où une identification

refermée sur ce mode d'existence prévaut sur beaucoup d'autres références. L'oscillation permet alors de reconnaître ce mode de construction relevant de la survie psychique, tout en lui amenant d'autres voies d'être, sans le balayer. Amener, sans imposer, avec un travail de lâcher prise, jusqu'à ce qu'advienne la réelle tierce voie, entre l'extrême sans accroche et l'institutionnel formel, celle du sujet.

Bibliographique

- Capozoli-Biancarelli, L. (2015). Fonctions subjectives de l'errance chez les adolescents et les jeunes adultes. *VST - Vie sociale et traitements*, *125*(1), 103-106.

- Denicola, J. (2018). L'exil à l'adolescence. Penser le déplacement autour d'un atelier de modelage. In B. Tison & J. Leconte, *Mineurs étrangers non accompagnés : Dires et réflexions des psychologues*. Editions L'Harmattan.

- Douville, O. (2014). Considérations sur l'errance grave de certains adolescents. *Pensée plurielle*, *35*(1), 113-124.

- Douville, O., & Degorge, V. (2012). Quelle vie psychique se fige et se reprend dans l'errance adolescente ? In *Clinique psychanalytique de l'exclusion* (p. 109-134). Dunod.

- Duvivier, É. (2014). Habiter la rue et se « débrouiller ». Parcours de mineurs étrangers non accompagnés à Bruxelles. *Pensée plurielle*, *35*(1), 69-81.

- Jimenez Alvarez, M. (2014). Du Maroc vers l'Espagne. In M. Peraldi, *Les mineurs migrants non accompagnés—Un défi pour les pays européens* (p. 177-245). Karthala.

- Peraldi, M. (2014). *Les mineurs migrants non accompagnés—Un défi pour les pays européens*. Karthala.

- Trajectoires. (2018). *Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains*.

- Vacchiano, F. (2014). À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe. *Revue européenne des migrations internationales*, *30*(1), Article 1.

L'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes : constats, actions et perspectives

Christophe Mairesse

Article initialement sollicité et publié par la revue de l'Observatoire : *« Quel accès à l'emploi pour les publics plus fragiles ? »*, N°113/2022.

La Belgique, parmi les plus mauvais élèves de l'UE en matière d'ISP des migrants

Selon de nombreuses recherches (OCDE, 2021), l'arrivée et l'intégration socioprofessionnelle des migrants sont essentielles pour renforcer la vie économique des pays occidentaux. Le budget public en serait positivement impacté, les migrants et leurs descendants payant plus de taxes qu'ils ne reçoivent de transferts sociaux. Tel est également le constat en Belgique – et singulièrement en Wallonie – à laquelle l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) suggère de renforcer l'insertion socioprofessionnelle des migrants et leur famille. Il est ainsi recommandé de rendre plus performant l'enseignement de la langue de la région d'accueil destiné aux nouveaux arrivants, en fournissant un apprentissage d'une durée suffisante, en combinaison avec une orientation rapide vers l'emploi.

Or, on est loin du compte… Selon le SPP Intégration Sociale[39], près d'un bénéficiaire de revenu d'intégration sur quatre est d'origine hors Union Européenne. Le taux d'emploi des immigrés (UE + hors UE) est de 49 %. En comparaison avec les autres pays européens, le taux d'emploi des immigrés hors UE en Belgique est le plus faible[40] et l'écart entre le taux d'emploi des personnes étrangères hors UE et les natifs est le plus important (cf. graphique page suivante). L'arrivée massive d'Ukrainiens ces derniers mois risque d'alourdir encore ce tableau.

39 https://stat.mi-is.be/fr/form/export/exportdashboard

40 Eurostat, 2019

En Belgique, la discrimination à l'embauche peut en fait être qualifiée de systémique et objectivée. La Fondation Roi Baudouin publiait ainsi en 2021 qu'à caractéristiques égales, un immigré né en dehors de l'UE a environ 22 % de chances en moins d'être en emploi qu'une personne née en Belgique. L'écart de taux d'emploi passe à 33 points de pourcentage si l'on compare uniquement les femmes d'origine hors UE aux hommes belges. L'acquisition de la nationalité belge augmente la probabilité d'emploi de 14 %. Les personnes venues dans le cadre d'un regroupement familial ou pour demander une protection internationale ont une probabilité d'emploi significativement plus faible de 7 % et 3 %.

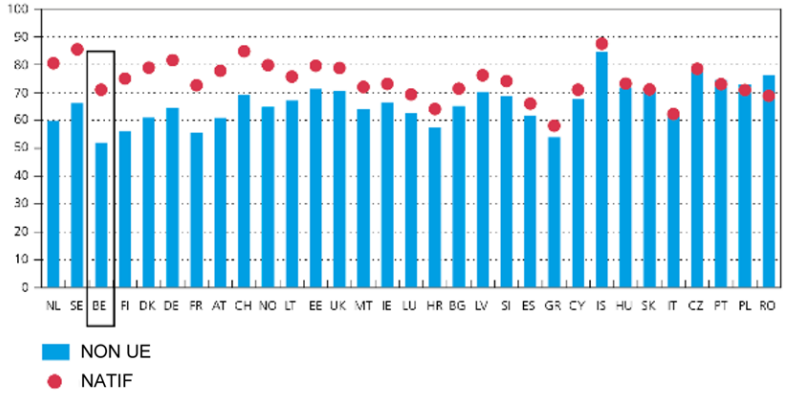

Eurostat 2019

Pourtant, de nombreux secteurs et métiers sont en pénurie de main d'œuvre[41]. Et cette situation paradoxale, avec, d'un côté, des personnes étrangères sans emploi et de l'autre, des emplois qui restent vacants, est comme le souligne Barras et Manço (2015), particulièrement marquée en Wallonie.

Les raisons de cette inadéquation sont complexes et à chercher tant au niveau des entreprises qu'au niveau des pouvoirs publics, qui mésestiment

[41] Liste 2022 des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie (hors métiers de l'enseignement) https://.leforem.be/documents/liste-2022-des-metiers-en-pénurie.pdf

les freins à l'insertion professionnelle pour les personnes étrangères et le travail d'accompagnement et de sensibilisation en amont qui est nécessaire.

De plus, dans un contexte comme celui de la Wallonie, où l'offre de main-d'œuvre est structurellement et globalement supérieure à la demande des entreprises, la concurrence sur le marché de l'emploi augmente. Les employeurs disposent, en général – et depuis plusieurs décennies –, d'un vaste choix, leur permettant de faire évoluer à la hausse leurs critères de recrutement.

Dans ces conditions, les travailleurs étrangers subissent la concurrence plus sévèrement que les natifs, et voient leurs chances de sélection s'amoindrir compte tenu de nombreux obstacles liés notamment à la langue française ou à la reconnaissance de leurs compétences, voire aux discriminations. Ils se retrouvent contraints de s'adapter en s'orientant vers une nouvelle formation ou encore en acceptant un emploi pour lequel ils sont surqualifiés (Fernandez et al., 2020).

La situation liégeoise

Au niveau local, Liège est l'un des bassins les plus multiculturels de Wallonie. En effet, d'après le rapport démographique « Migrations et Transformations Urbaines » de Lafleur et Stangherlin (2016), la proportion de « non belge » à Liège est de 18,60 % alors qu'elle est de 9,68 % en Wallonie. De plus, le territoire de l'arrondissement de Liège était en 2020 la destination de prédilection des personnes étrangères en Wallonie (si 34 % des personnes primo-arrivantes obligées sont arrivées sur le territoire du CRIPEL en 2019, c'est 41 % du public qui a été reçu en 2020 sur l'ensemble du territoire wallon). En 2021, le CRIPEL a accompagné 935 personnes (volontaires ou obligées) inscrites dans le parcours d'intégration et 1089 personnes en ce qui concerne plus spécifiquement l'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre du Dispositif Spécifique d'Insertion Socioprofessionnelle des Migrants (DiSISMi).

C'est principalement sur la base de cette pratique de terrain, ainsi que sur le travail de réseau avec de nombreux partenaires et une brève revue de la littérature que nous avons construit cette réflexion que nous vous livrons ici à propos des freins à l'insertion socioprofessionnelle (ISP) des personnes étrangères.

Quels sont les freins à l'insertion professionnelle observés sur le terrain ?

Les freins à l'ISP des personnes étrangères ou d'origine étrangère sont le plus souvent systémiques, dans le sens où ils s'influencent et s'entretiennent les uns les autres. La pratique de terrain du CRIPEL constate que 30 % des participants ont une demande d'accompagnement pour plusieurs thématiques.

L'accompagnement à la recherche d'emploi proposé par le CRIPEL commence souvent par ce qui est appelé dans le secteur « les quatre heures ISP ». En effet, depuis décembre 2018, date du dernier décret sur le parcours d'intégration, les Centres régionaux sont chargés d'organiser quatre heures d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du parcours d'intégration en collaboration avec le FOREM.

Depuis juillet 2019, au sein du CRIPEL, vu l'expertise du service en matière d'ISP, cette nouvelle mission a trouvé une place structurelle dans l'offre à destination des personnes obligées de parcours. Le public-cible est composé des primo-arrivants qui ne sont pas pris en charge par le FOREM ou qui sont en fin de parcours, c'est-à-dire à risque de dépasser leur délai de 18 mois pour effectuer leur parcours. Cet accompagnement est à la fois composé de séances collectives proposées dans plusieurs langues mais surtout d'accompagnements individuels, avec interprète si nécessaire. En 2021, l'accompagnement ISP dans le cadre du parcours d'intégration a concerné 181 personnes (16 % du public accompagné par le service).

C'est certainement dans ce cadre que nous rencontrons la plus grande multiplicité de freins. Il y a tout d'abord les freins « sociaux », souvent qualifiés de « pré-ISP », qui peuvent retarder le processus d'insertion professionnelle d'une personne. Il s'agit notamment des difficultés liées au logement, à la sécurité sociale, à la situation juridique (séjour) et familiale (regroupement, cohabitation, vie privée).

Plus spécifiquement, pour accéder à l'emploi, les freins majeurs identifiés sont les suivants :

Barrière de la langue

Si le décret sur le parcours d'intégration prévoit 400 heures de français langue étrangère (FLE), force est de constater que cela ne permet pas toujours l'autonomie langagière espérée par le législateur. Ce constat de terrain est encore plus marquant en ce qui concerne l'ISP, car l'apprentissage du vocabulaire spécifique aux métiers et à la pratique professionnelle fait parfois défaut. Le poids de la barrière de la langue est parfois doublé lors des entretiens d'embauche. D'une part, l'employeur potentiel peut facilement assimiler la non-connaissance d'un vocabulaire en français spécifique au métier à la non-connaissance du métier en lui-même. D'autre part, cela peut influencer très négativement la confiance en soi de la personne qui postule, indépendamment de la maîtrise du métier en elle-même et de l'expérience professionnelle acquise avant d'arriver en Belgique.

Non-reconnaissance des compétences/diplômes

Les personnes étrangères ou d'origine étrangère souhaitant obtenir la reconnaissance de leur diplôme étranger se heurtent souvent à la non-correspondance de leur programme de cours avec ceux dispensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, le fait que les études n'aient pas la même durée, ne comportent pas de stage ou de mémoire, complexifie davantage la situation et joue sur les chances d'obtenir une équivalence. Par ailleurs, il arrive que certains cursus n'existent tout simplement pas en Belgique. La procédure d'équivalence engendre aussi des frais importants que les personnes doivent débourser, même si certaines en sont dispensées[42]. À cela s'ajoute la complexité du dossier pour lequel de nombreuses pièces sont demandées (le programme de cours avec le nombre d'heures, les résultats dans chaque cours, les rapports de stage, etc.).

[42] Sont notamment dispensés : les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire et de la protection temporaire pour l'équivalence du supérieur ; les mineurs pour les équivalences du secondaire inférieur.

De surcroit, la reconnaissance des diplômes donnant accès à des professions qui sont très réglementées chez nous (médecin, pharmacien, dentiste, infirmier, juriste, boucher, coiffeur …) reste très compliquée, voire impossible, dans la plupart des cas, pour les personnes non européennes ayant été formées en dehors de l'UE (CIRE, 2018). Cette disparité de traitement est particulièrement marquée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Flamande, qui fait preuve de plus de souplesse dans les possibilités de reconnaissance. Afin d'illustrer cette réalité, voici l'histoire d'un homme, originaire d'Afrique centrale, diplômé de la faculté de droit de l'université de la capitale de son pays d'origine. Après un parcours migratoire compliqué, monsieur arrive en Belgique, en Flandre. Il y fait son parcours d'intégration, effectue les démarches d'équivalence de diplôme auprès de l'administration de la Région flamande et obtient l'équivalent d'un baccalauréat en droit. Monsieur s'installe ensuite en périphérie liégeoise, il est parfait bilingue français/anglais, et son néerlandais est plus qu'honorable. Monsieur sollicite alors un accompagnement au CRIPEL et rapporte qu'il regrette d'être limité par les possibilités d'emploi que lui permet son équivalence, qu'il souhaite reprendre des études pour repasser le master et qu'il s'est présenté à l'Université de Liège.

Après analyse du dossier, cela se révèle néanmoins administrativement impossible. En effet, si la Région flamande lui reconnait une équivalence de niveau bac, la Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, ne va pas plus loin que le niveau du CESS, avec même la condition de ne pas pouvoir reprendre d'études supérieure de type long. L'incompréhension est totale, tant de la part de monsieur qu'en interne auprès des professionnels de l'accompagnement. Les suites réservées à cette triste histoire dépassent le cadre de cet article et nourriront notamment la réflexion pour un plaidoyer commun avec plusieurs autres associations.

Accès limité aux formations

L'accès aux formations est souvent conditionné par de nombreux critères. Le niveau de langue exigé et les diplômes requis sont les causes d'exclusion les plus souvent rapportées par les personnes accompagnées. Celles dont le titre de séjour ne donne pas un plein accès au marché de l'emploi sont également

exclues de bon nombre de formations, notamment celles qui sont financées par le Forem.

Discrimination dans l'emploi

Les discriminations dans l'emploi ne se limitent pas à la procédure de recrutement. Elles peuvent se manifester sur l'ensemble du contrat de travail ou encore à la fin de celui-ci. Comme nous l'avons rappelé en guise d'introduction et comme Unia le constate, à chaque publication du Monitoring socio-économique, l'origine détermine malheureusement toujours en grande partie la réussite sur le marché du travail. Certaines de ces discriminations sont systémiques et se cumulent, comme l'inadéquation du salaire et du niveau d'éducation en fonction de l'origine, la faible représentation des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans la fonction publique, l'ethnostratification ou encore le double « handicap » des femmes d'origine étrangère.

Méconnaissance des codes sociaux et culturels

Que ce soit lors des entretiens de sélection ou des premiers mois d'engagement, des avis défavorables vis-à-vis de la personne étrangère peuvent naître de ce qu'elle ignore les codes sociaux et culturels de l'entreprise et, de ce fait, commet, souvent bien malgré elle, des impairs, des maladresses. Quels sont les bons comportements, le bon jargon, les bonnes habitudes en matière d'habillement dans telle ou telle entreprise ? Les règles « de base » du « savoir-vivre » dans l'entreprise sont le plus souvent implicites, non écrites et pourtant considérées comme « élémentaires ». Par exemple, il existe des visions très différentes de la ponctualité, de l'emploi du tutoiement, de l'usage des formules de politesse dans la correspondance, de la frontière entre vie privée et vie professionnelle ou encore du niveau d'implication « souhaitable » dans les activités extra-professionnelles.

Comment lever ces freins ?

Dans les pays industrialisés, les initiatives d'intégration socioprofessionnelle les plus prometteuses (Manço & Gatugu, 2018) sont celles développées en partenariat avec les entreprises et répondant à leurs besoins en termes de

ressources humaines, tant durant la phase de recrutement (accompagnement, mentorat, cours de langue concomitant avec l'emploi) que pour le maintien au travail (médiation, aide à la gestion des diversités, formation continuée). En synthèse, les facteurs clés du succès identifiés sont les suivants :

1. Accompagnement individualisé plus intensif et non standardisé (concomitance des actions en lien direct avec les besoins identifiés) ;

2. Apprentissage FLE spécifique aux métiers ;

3. Apprentissage des codes culturels et sociaux ;

4. Accompagnement à la reconnaissance de compétences/diplômes ;

5. Interpellation des autorités politiques et administratives pour la levée de freins systémiques ;

6. Sensibilisation du grand public à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'interculturalité ;

7. Accompagnement des entreprises vers plus de diversité.

Il est encourageant de constater que de bonnes pratiques innovantes se multiplient et que certains projets pilotes rencontrent un franc succès.

À titre d'exemple, le projet Hospi'Jobs mérite d'être mentionné. Développé par le Monde des Possibles ASBL, en partenariat avec l'IRFAM, cette formation de 15 semaines vise à préparer aux métiers du nettoyage, du catering et de la logistique en milieu hospitalier. Alliant l'apprentissage du français métier, les stages pratiques et la prise en considération de la dimension interculturelle, ce projet est développé en coopération avec le CHU de Liège, le CHC Mont Légia, le CHR de la Citadelle, l'IFAPME et le CRIPEL.

L'Inter-lab de l'ASBL Interra est également une initiative innovante qui mérite d'être soulignée. Premier incubateur d'entreprises à destination du public primo-arrivant en Wallonie, ce projet vise à favoriser la création d'entreprises par des personnes migrantes ou par des locaux désireux de développer des

projets qui valorisent l'immigration. L'entreprenariat peut en effet également constituer une voie d'insertion professionnelle, tout en valorisant les talents des personnes. Ce projet est développé en partenariat avec les acteurs locaux et des organismes de financement comme le Crédal ou MicroStart.

À ceux-ci viennent s'ajouter de nombreuses autres initiatives pilotes, issues de pratiques partenariales avec les entreprises comme le projet Job Diversité de Live In Color, le travail d'articulation entre les filières métiers et les filières d'apprentissage du français initié par la Coordination d'Associations Liégeoise d'Insertion et de Formation (CALIF), ou encore les initiatives hybrides comme celles des Ateliers Urbains de Réinsertion dans l'Emploi à Liège (AuréLIE) qui allient l'insertion socioprofessionnelle des personnes issues des migrations avec une attention pour celles qui présentent des difficultés liées à un handicap ou assimilées.

Il n'est pas possible de reprendre ici toutes les initiatives qui mériteraient d'être citées et notamment le travail des Initiatives Locales d'Intégration (ILI) et de nombreux CISP qui développent des actions qui touchent de près ou de loin à l'ISP des migrants. Il est cependant regrettable que les initiatives les plus efficientes ne soient pas reconnues et soutenues de manière structurelle. Cela nuit gravement à la professionnalisation du secteur, engendre un turn-over important au sein des équipes avec une perte d'expertise rythmée par le cycle des appels à projets.

JobWay, le Projet ISP du CRIPEL

Fort de l'expérience acquise dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 avec le Dispositif Spécifique d'Insertion Socioprofessionnelle des Migrants, le CRIPEL ambitionne maintenant d'être soutenu dans le cadre de la prochaine programmation FSE avec un portefeuille de projets qui rassemble plusieurs Centre Régionaux d'Intégration.

L'objectif de ce nouveau projet, nommé JobWay, est de s'inscrire en complémentarité avec l'offre de services existants en matière d'ISP, dans la continuité et le renfort des missions décrétales d'un centre d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère. De manière plus opérationnelle, JobWay vise à augmenter l'égalité des chances des travailleurs sans emploi, issus des migrations, par un processus

d'intermédiation permettant à la fois de lever les freins spécifiques à l'emploi des personnes migrantes et les freins à l'engagement de personnel par les entreprises.

Au départ d'un bilan et d'un test de langue, les actions sont coordonnées afin de permettre la concomitance de plusieurs actions complémentaires ou de lever les freins par des cours de langues ou des actions « pré-ISP » comme l'accompagnement social, administratif et juridique, l'équivalence de diplôme, la mobilité, etc.

Il ne s'agit plus d'envisager l'insertion en une succession d'étapes chronologiques, avec un ordre prédéterminé (d'abord cours de FLE, ensuite formation au métier, et seulement après recherche d'emploi) mais comme des interventions parallèles alliant les approches individuelles et collectives. Une fois les freins les plus bloquants levés, la priorité est mise sur un accès rapide à l'emploi par la conjonction d'actions adaptées aux besoins du public (job coaching, FLE métier, mentorat, formations avec stages) et une préparation intensive.

Durant cette période de transition, dans l'attente de savoir si ce projet sera retenu[43], les initiatives pilotes se multiplient au départ du CRIPEL : Jobday's en collaboration avec les opérateurs ouverts aux richesses de la diversité, salon de l'emploi « Diversité Job » via plateforme numérique, intermédiation en entreprise, etc.

En guise de conclusion, il faut retenir qu'en matière d'ISP des migrants, la Belgique accuse un retard important par rapport au reste de l'UE. Ce ne sont donc pas les possibilités d'interventions pertinentes qui manquent pour améliorer la situation, mais bien les moyens de les soutenir.

[43] Le projet a été retenu et a démarré en 2023

Bibliographie

- CIRE. (2018). *L'accès à l'exercice des professions réglementées pour les personnes formées à l'étranger*. Ciré asbl. https://www.cire.be/publication/lacces-a-lexercice-des-professions-reglementees-pour-les-personnes-formees-a-letranger/
- Eurostat. (2019). [jeu de données].

- Fernandez, R., Hijzen, A., Pacifico, D., & Thewissen, S. (2020). *Identifying and addressing employment barriers in Belgium, Korea and Norway : Implementing the OECD Jobs Strategy* (OECD Social, Employment and Migration Working Papers 249; OECD Social, Employment and Migration Working Papers, Vol. 249). EOCD.

- FOREM. (2022). *Difficultés et opportunités de recrutement. Métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie (hors métiers de l'enseignement). Liste 2022* (Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi).

- Manço, A., & Barras, C. (2015). La diversité culturelle dans les PME européennes. In N. Hajji & O. Lescarret, *Les mouvements sociaux à l'épreuve de l'interculturel* (p. 61-72). L'Harmattan.

- Manço, A., & Gatugu, J. (2018). *Insertion des travailleurs migrants : Efficacité des dispositifs*. Editions L'Harmattan.

- OCDE. (2021). *Perspectives des migrations internationales 2021*. Organisation for Economic Co-operation and Development. https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2021_da2bbd99-fr

- Stangherlin, G., & Lafleur, J.-M. (2016). *Les nouveaux Liégeois. Migrations et Transformations Urbaines*. 194-203.

Quand je tiens compte ou pas assez des aspects psycho-sociaux dans le coaching à l'emploi…

F.

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice.

La terminologie associée à ma fonction de travailleuse sociale dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle – définie par le cadre institutionnel et l'évolution du secteur de l'insertion – a muté plusieurs fois. Les appellations ont changé (agent d'insertion, conseillère emploi, coach emploi, accompagnatrice emploi), mais je réalise que c'est toujours le même travail social.

Au sein du CPAS de la commune très multiculturelle où j'exerce depuis longtemps, je suis reconnaissante d'œuvrer au contact des richesses des êtres qui y font appel. Chaque permanence livre son lot de témoignages de résilience.

Des vécus, des difficultés, du courage, des pas. Ou temporairement pas selon les possibilités de la personne ; mais celles-ci sont en chemin et l'« activation » se fait dans le respect de leur rythme.

Souvent, dans le cadre des entretiens, je pose des questions :

Quel est votre projet ? Projet professionnel… Projet de vie… ?

Qu'est-ce qui est important pour vous dans le travail ?

Quelles sont vos qualités pour cet emploi ?

Vos points de progrès ?

Quelles sont vos possibilités de garde d'enfants pendant que vous travaillerez ?

Multiples questions avec leur choix de réponses encore plus multiples.
Ce sont leurs réponses très personnelles qui me permettent de les aider, de les orienter vers un ou plusieurs emplois qui puissent leur convenir.

Dans le cadre de nos échanges, les bénéficiaires demandent :

Ne vais-je pas y perdre en travaillant ?

En travaillant à temps partiel, comment sera calculée l'exonération article 35[44] ?
Quelles sont les tâches d'un ouvrier de production ?

Puis-je refuser une proposition d'emploi d'insertion ? Ai-je le choix ?
Je dirais que oui….

La déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies datant de 1948 (« toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ») primerait sur les façons de prouver sa disposition au travail. Tel par exemple, le refus motivé d'un emploi d'insertion.

Souvent je m'interroge ? En passant d'agent d'insertion à coach emploi, de l'accompagnement vers l'emploi sur base volontaire aux politiques d'activation, n'ai-je pas perdu le « socio » de « socioprofessionnel » dans mes pratiques ?

La dimension psycho-sociale de chaque être, de chaque situation, de chaque vécu, est à prendre en considération. On m'a dit : « Il ne faut pas tout psychologiser. » C'est vrai, je reconnais mes limites de travailleuse sociale…

[44] Exonération des ressources article 35
Il n'est pas tenu compte de la totalité des ressources professionnelles pour le calcul du complément d'aide éventuel ; un certain montant déterminé par le législateur est exonéré.

Pourtant, dans l'illustration de la situation qui suit, j'aurais pu creuser les aspects psycho-sociaux plus profondément et faire preuve de davantage de vigilance, faire appel aux équipes et à un réseau spécialisé.
Que faire quand les volontés des bénéficiaires, les motivations exprimées fortement, s'orientent vers l'emploi, mais que des fragilités psychologiques – voire psychiatriques – font surface ?

Il restera in fine des propositions de dispense d'apporter des preuves de sa disposition au travail par la mise en santé ou en équité, ou les deux. Un PIIS[45] social pourra être conclu. Étapes nécessaires, indispensables.

Notre Centre est outillé pour ces accompagnements dans son organisation et mérite de voir renforcé son service de référents de parcours sociaux[46].
Le Service Emploi du département insertion socio-professionnelle pourrait l'être aussi, pour ne pas perdre son « socio » dans les méandres d'un coaching actif.

Madame A. veut travailler en tant qu'assistante administrative. Sa motivation est d'améliorer ses conditions de logement. Lors du premier entretien en Service Emploi, Madame nous fait part du fait qu'elle pense retourner dans son pays d'origine en Afrique.

Madame après un temps de réflexion, reviendra sur cette déclaration et exprimera sa décision de « faire son avenir » en Belgique. Madame A. dira aussi assez rapidement au cours des entretiens qu'« on lui en veut, qu'on lui a jeté un sort ». Je suis démunie par rapport à ses dires…. Je propose un relais vers un service d'ethnopsychiatrie.
Mais Madame A. n'en veut pas ; sa volonté est de travailler dans le secteur où elle vient de se former, la bureautique.

---

45 PIIS - Projet Individualisé d'Intégration Sociale (loi du 26/05/2002 réformée par la loi du 21/07/2016)
Contrat écrit d'intégration sociale conclu entre le CPAS et le demandeur d'aide qui porte – selon les besoins – sur l'insertion socioprofessionnelle (emploi, études, formation, développement de compétences) ou sur l'insertion sociale.

46 Référents de parcours sociaux
Travailleurs sociaux accompagnant les personnes dispensées de prouver leur disposition au travail pour motifs de santé/équité et les guidant dans leur parcours social, fournissant des outils à leur développement personnel.

Madame A. a passé en amont un screening administratif avec fruit.Des emplois d'insertion dans son secteur de recherche lui sont proposés. Madame A. réussit les différentes étapes de recrutement et est engagée – avec réserve toutefois, car Madame A. est ressentie « fragile ».

Les sentiments de paranoïa éprouvés par Madame A. n'ont pas disparu avec sa mise à l'emploi, occasionnant des difficultés relationnelles sur les lieux de travail. De multiples tentatives d'aide, dont le recours à une personne de confiance, ont trouvé place en milieu de travail.

S'en est suivi des aides au logement, car Madame A. a connu une expulsion de son appartement et une fin de contrat de travail. Hébergée en Maison d'Accueil avec ses enfants, puis renvoyée de la Maison d'Accueil, elle sera hospitalisée dans un service de psychiatrie pour deux jours sous couvert de la procédure Nixon[47]. Durant cette période, le Service d'Aide à la Jeunesse interviendra pour ses enfants.

Aujourd'hui, Madame est toujours en recherche d'un logement et ce depuis presque cinq ans.

Elle a une adresse de référence au CPAS et a signé un PIIS en matière de logement. Elle est dispensée de la condition de disposition au travail. Ses enfants ont entamé de brillantes études supérieures. Je ressens un profond échec.

Madame n'était pas prête à être mise au travail rapidement. Cet échec est ressenti non seulement vis-à-vis de Madame, mais aussi et surtout par rapport à tous les services de mon institution, collègues et hiérarchie, qui ont accompagné Madame avec beaucoup d'énergie et qui ont été mis en difficulté par des comportements relationnels compliqués. Je leur dois des excuses.
Tout le monde est-il « employable » ?

---

47 Procédure Nixon (dispositif spécifique à la Région bruxelloise)
Mesure de mise en observation urgente pour 40 jours en service psychiatrique d'une personne souffrant de maladie mentale en danger pour elle-même ou pour autrui. Le service est désigné par le Procureur du Roi. Durant la période d'observation, le médecin responsable peut décider de lever la mesure si l'état du patient le permet.

Au moment où j'écris ces lignes, Madame a repris contact avec moi pour obtenir ses certificats de formation dans le cadre d'un accompagnement avec Actiris vers une possibilité d'emploi.

J'aurais dû prendre le temps de diagnostiquer ses fragilités de nature psychosociales : j'aurais pu questionner Madame A. en amont, en l'invitant à parler d'elle, de sa famille ici et dans son pays d'origine, de son réseau en Belgique et dans son pays d'origine, de sa culture et de ses ancêtres.
J'ai eu peur d'être intrusive. Je ne me suis pas documentée sur les phénomènes (culturels ?) de sorcellerie….

Les formations en santé mentale à destination des travailleurs sociaux des CPAS auprès des personnes étrangères m'ont permis de réfléchir et de remettre en question mes pratiques. Elles m'ont apporté des pistes concrètes de soutien en termes de services spécialisés et expérimentés dans toute leur humanité.

Merci pour ce partage qui fera son chemin.Prendre en compte les dimensions psychologiques, culturelles, connaître les réseaux et relayer aux équipes chargées du même accompagnement… Donner l'espace-temps pour ce faire, à la personne et aux travailleurs sociaux….

Je ne suis pas psychologue. Je suis travailleuse sociale voulant davantage tenir compte des vécus psycho-sociaux pour la réussite d'un parcours d'insertion aux yeux de chaque bénéficiaire et de ses lieux d'insertion.

4

Soutien des professionnels

Favoriser le développement de compétences transculturelles chez les travailleurs sociaux

Masha Khaskelberg

Introduction

Le travail social avec les personnes migrantes est à la fois riche et exigeant.

Quels que soient le lieu de travail et la fonction qu'on exerce (les assistants sociaux, les éducateurs, les animateurs et d'autres praticiens), nous sommes confrontés aux personnes dont les langues, les représentations et les pratiques sont différentes des nôtres.

La diversité de bénéficiaires de nos services nécessite donc le développement de compétences transculturelles spécifiques pour nous permettre de continuer à offrir un suivi de qualité à tous.

L'accueil des personnes issues de pays et de régions différents peut sembler un défi insurmontable dans le cadre duquel les compétences seraient sans cesse à renouveler. Le changement des flux migratoires nous met en contact avec des populations nouvelles et cela inquiète certains intervenants. « Je viens enfin de bien comprendre les Afghans, ça y est, j'ai mon dictionnaire, maintenant, et voilà que je dois comprendre les Ukrainiens », nous confiait avec un certain désespoir une assistante sociale participant à l'une de nos formations.

Ces rencontres nous poussent à nous interroger sur nos pratiques déjà existantes et parfois à les modifier en imaginant des nouveaux procédés, afin de mieux accueillir et répondre aux besoins des bénéficiaires de nos services. Si cette créativité peut être motivante à certains moments, il arrive que le sentiment d'épuisement soit tout aussi fort : faut-il que je m'adapte continuellement ?

Développer des compétences culturelles constitue une base solide sur laquelle nous pouvons construire nos interventions et tenir compte des

différences tout en prenant en considération ce que nous avons en commun et d'universel en tant qu'êtres humains.

Les compétences transculturelles

Dans son article sur le développement des compétences transculturelles des soignants, Althaus les définit comme ceci : « Les compétences transculturelles sont un ensemble d'attitudes, de connaissances et de savoir-faire permettant de prodiguer les soins de qualité à des patients d'origines socioculturelles et linguistiques diverses » (2010, p. 79).

Pour cet auteur, les travailleurs qui ont des compétences transculturelles renforcent leurs capacités à entrer plus facilement en interaction avec les personnes migrantes et à pouvoir, comme le suggère Domenig, « comprendre les individus dans leur monde vécu et leur contexte individuel et d'agir de façon adéquate » (Althaus et al., 2010, p. 79). Si cette définition fait référence aux yeux des soignants et pour le travail de soin au sens large, elle peut également s'appliquer au travail social.

Nous sommes convaincus que l'accompagnement transculturel ne doit pas être réservé à quelques experts et que, quel que soit notre lieu de travail, les éléments de cette approche pourraient être inclus dans nos savoir-faire et savoir-être professionnels.

Nous souhaitons présenter quelques pistes de travail autour de l'approche transculturelle et aborder les compétences transculturelles suivantes :

- **Capacité à « se décentrer » ;**
- **Réflexion sur notre contre-transfert culturel ;**
- **Aménagement du cadre.**

Capacité à se décentrer

La base des compétences transculturelles est la capacité de l'intervenant (qu'il s'agisse du travailleur social, de l'éducateur, de l'animateur, d'un professionnel de soins, etc.) à **se décentrer.**

On est appelés à prendre conscience du fait que notre culture n'en est qu'une parmi tant d'autres. C'est une des nombreuses manières de représenter le monde. Il en va de même pour la maladie et la santé, la famille, les rôles des hommes et des femmes, la manière d'éduquer les enfants et de les soigner, etc.

Pour la définition de la culture, je citerai ici Barbier-Le-Déroff (2004) qui, dans son article sur le portage des bébés, souligne que nos façons d'agir, « tout en montrant les caractéristiques de chacun, renvoient à la culture de groupes d'appartenance ou de référence, c'est-à-dire à cet ensemble de croyances, de pratiques et de savoirs partagés par les membres d'une société vivant dans des contextes spécifiques, qu'ils soient géographiques, climatiques, matériels, sociaux » (Barbier-Le Déroff, 2004, p. 243)

Afin de mieux comprendre le concept de « culture », réfléchissons aux aspects simples que nous pouvons rencontrer dans nos quotidiens d'intervenants sociaux.

Illustration :

Tetiana est Ukrainienne, récemment arrivée en Belgique. Maman de deux enfants de 3 et 5 ans, elle vient trouver son assistante sociale du CPAS pour demander un changement d'établissement scolaire. Interrogée sur les raisons de ce souhait, elle explique que les enseignants et la direction ne s'occupent pas bien de ses enfants. Elle constate qu'ils n'ont pas de lieu pour faire une sieste après-midi, alors qu'en Ukraine ils pouvaient bénéficier d'un espace avec des vrais lits. Tetiana trouve aussi qu'il y a des manquements en termes d'hygiène : les enfants utilisent leurs chaussures de rue à l'intérieur. De plus, on demande à la maman de donner des tartines pour le midi, ce qu'elle considère comme très nocif pour leur santé. Elle se sent comme une « mauvaise mère » quand elle leur prépare ce repas (que les enfants refusent de manger).

Cet exemple nous montre à quel point les manières de soigner, de nourrir et de s'occuper d'un enfant varient considérablement dans l'espace et dans le temps. Ce constat nous pousse à nous questionner sur nos propres représentations de ce que serait « une bonne mère », « une bonne école », « une nourriture saine », « une hygiène correcte » ou d'autres composants de

notre propre culture (en ce compris notre culture familiale) qui sembleraient pourtant si évidents au premier abord.

N'oublions pas que les cultures sont plurielles : des macro-cultures (l'Orient et l'Occident, la culture judéo-chrétienne, la culture méditerranéenne, etc.), mais aussi des micro-cultures (la culture ouvrière liégeoise, des Roms du Kosovo, la culture des juifs moscovites, etc.).

Si l'on devait définir la culture belge, on rencontrerait quelques difficultés à le faire d'une manière précise et à rendre compte de toutes ses variations. Il nous semble utile de s'en rappeler lorsque nous rencontrons des migrants. Pouvoir nous intéresser non pas seulement au pays d'origine de la personne, mais aussi à sa région spécifique, à son appartenance religieuse, sociale, etc.

Toutes ces données sont à prendre en considération quand on souhaite comprendre la situation.

Par ailleurs, la manière de vivre et les représentations culturelles se modifient en exil.

Illustration :

0n observe que les femmes tchétchènes arrivées en Belgique il y a quelques années portent progressivement l'hidjab sous la pression de la communauté exercée sur elles via le mari. Cette pression, ressentie par les femmes lors de rencontres avec les compatriotes, stigmatise celles qui s'habillent comme au pays. La Tchétchénie fait partie de la Russie, où la femme qui porte un hidjab risque d'être fréquemment arrêtée par la police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, lors des visites au pays, les femmes sont parfois obligées de changer leur manière de s'habiller, en se découvrant plus qu'en Belgique.

Le contre-transfert culturel

Ce concept, introduit par George Devereux (1980) et développé par Tobie Nathan (1988), fait référence à celui de contre-transfert dans la relation thérapeutique, décrite par Freud (Rouchon et al., 2009).

Le concept de contre-transfert culturel permet de prendre en considération les réactions de l'intervenant en tant qu'un individu habité par une culture

donnée qui entre en relation avec un autre individu d'une autre culture. Ces réactions émotionnelles et cognitives apparaissent dès que l'on rencontre l'autre dans sa différence et sont influencées par ce que nous connaissons de l'histoire, par nos informations sur la politique, par l'histoire familiale, etc.

Il s'agit d'entamer une réflexion sur soi-même, sur son propre contexte culturel, tant au niveau de ses origines sociales et culturelles, qu'au niveau de sa culture professionnelle. Cela nous permet de déceler nos propres préjugés, les stéréotypes qui influencent négativement ou positivement notre comportement à l'égard des bénéficiaires d'une origine différente de la nôtre.

L'analyse de nos représentations « spontanées » concernant une culture peut s'avérer instructive à plusieurs égards. Si l'on fait l'exercice de décrire, ne fût-ce que pour nous-même, la manière dont on se représente « les Africains », « les Russes », « Les Latinos », on découvre, parfois avec un certain malaise, toute une série d'images venant des films hollywoodiens ou autres, des *Tintins* divers en passant par les photos des revues *Geo*, des récits de nos livres d'histoire et d'autres expériences personnelles et familiales. Nos certitudes sur la façon dont « ils » sont « accueillants et solidaires », « grands buveurs », « voleurs », « croyants » vont influencer notre manière d'effectuer la prise en charge et d'accueillir les bénéficiaires de nos services.

Il pourrait alors être intéressant de se poser certaines questions :

« Quelles sont mes représentations concernant la culture de l'autre ? »

« Comment ces représentations (opinions, croyances) influencent-elles mes actions ? « Comment est-ce que, en tant qu'intervenant, je me positionne vis-à-vis des manières de faire du bénéficiaire, de sa manière d'interpréter et d'expliquer ce qui lui arrive (dans sa recherche d'emploi, dans sa recherche de logement, dans ses relations familiales, etc.) ? »

C'est à partir de cette capacité de décentration et l'analyse de son contre-transfert culturel que l'intervenant peut accéder à une double grille de lecture et penser les difficultés d'un bénéficiaire de plusieurs manières différentes : à partir de la grille de lecture occidentale, et à partir des représentations propres à la culture d'origine du bénéficiaire, parfois surprenantes et différentes des nôtres.

Illustration :

Suleiman, est un jeune de 22 ans, peul de la Guinée. Lors de sa rencontre avec son assistante sociale, il explique qu'il n'arrive pas à trouver un emploi stable.

Il a déjà une formation professionnelle, mais à chaque fois qu'il postule, il n'est pas pris. De plus, il n'arrive pas à récupérer correctement après une chute dans l'escalier malgré les séances de kiné. L'assistante sociale l'aide à réaliser son CV et l'inscrit à une séance d'information sur les entretiens d'embauche, tout en se demandant s'il ne faudrait pas l'inscrire à des cours pour améliorer son français. Quand elle interroge Suleiman sur les raisons de ses difficultés, il lui dit que, s'il n'arrive pas à trouver du travail, c'est parce que son père est en colère contre lui et lui a lancé une sorcellerie puissante. Le jeune homme a fui son pays car il n'a pas accepté le mariage coutumier, par lequel sa famille doit faire alliance avec une autre famille (celle de l'épouse de son frère). En désobéissant aux exigences de son père, il a été privé de la protection de son clan paternel et a attisé sa colère.

Selon lui, s'il n'arrive pas à trouver un travail stable, alors que d'autres participants de sa formation ont déjà trouvé un emploi, ce n'est pas un hasard. Puisqu'il est déjà fragilisé, suite à son comportement individualiste qui l'a opposé à son père et, par conséquent, à tout le clan paternel, tel est le résultat de ses actes.

Tous les malheurs qui lui arrivent par la suite (une chute dans l'escalier, des difficultés de santé) ne sont pour lui que suite logique de la colère de son père. Son père étant un marabout, réputé pour sa capacité à entrer en alliance avec les êtres invisibles, sa colère traverse les océans.

On voit dans cet exemple, que l'assistante sociale vise à améliorer les compétences individuelles de Suleiman, ce qui est une très bonne chose.

Toutefois le risque est grand que cela soit voué à l'échec, tant que la question de la malchance et de la protection contre la sorcellerie n'est pas résolue. Cela pourrait se faire notamment en questionnant Suleiman sur les membres de sa famille (oncles, tantes, membres de la famille élargie) qui pourraient entamer les négociations avec le père pour apaiser sa colère. Une orientation

vers un suivi en groupe ethnopsychiatrique pourrait également être intéressant.

Les explications données par Suleiman interrogent notre pratique et notre façon d'accompagner les personnes migrantes.

Faudrait-il connaître la culture guinéenne pour l'aider efficacement ?

Nous pensons qu'il est important d'avoir une certaine connaissance de la culture de l'autre.

Poussés par l'inquiétude face à l'altérité, nous pourrions avoir tendance à chercher à nous renseigner dans des lectures ou des documentations sur la culture des personnes que nous rencontrons.

Toutefois, il est impossible de connaître toutes les cultures. Comment faire ?

Le fait de se décentrer nous permet de nous ouvrir à l'autre et de manifester un intérêt envers ses façons de faire, tout en réduisant l'asymétrie intervenant-bénéficiaire. Nous avons en face de nous les meilleurs experts de leur culture : les bénéficiaires eux-mêmes. Nous pouvons également être épaulés par les interprètes-médiateurs interculturels à condition de les inclure dans notre cadre de rencontre professionnel.

Un autre élément qui fait partie des compétences transculturelles est l'empathie narrative. L'empathie narrative est une attitude valorisante et respectueuse vis-à-vis des migrants qui permet à l'intervenant de **placer la narration au centre de la rencontre et vise l'installation d'une bonne relation** entre l'intervenant et le bénéficiaire. Cette attitude permet d'élargir notre regard en y incluant l'histoire migratoire individuelle, le contexte géopolitique dans lequel la migration a eu lieu, mais aussi les modèles explicatifs des patients eux-mêmes par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent.

Il s'agit de pouvoir interroger le bénéficiaire, par rapport à ses propres idées concernant ses difficultés à trouver un emploi, à valider un diplôme, à poursuivre des études avec succès ou à trouver un logement stable.

Comment explique-t-il cette série de difficultés qui lui arrivent ? Quel est le sens profond qu'il leur donne ?

Dans beaucoup de sociétés traditionnelles, le « hasard » n'existe pas et la « malchance » peut être considérée comme un trouble qui demande des interventions spécifiques des acteurs religieux et des soignants tels que les guérisseurs traditionnels.

Quand on pose la question au patient : « Que dirait-on chez vous d'une personne qui aurait les mêmes difficultés que vous ? », cela permet de **se référer au savoir du bénéficiaire** et de lui donner la **place d'expert**.

Quand le patient occupe cette position de connaisseur, cela lui permet de se rapprocher de sa propre culture et d'y réfléchir. Le fait d'évoquer les représentations issues de la culture d'origine rend la personne plus active dans la recherche des solutions pour répondre à ses difficultés. La frontière entre les deux mondes, le pays d'origine et le pays d'accueil, devient plus perméable.

Le dépassement progressif de cette rupture entre les deux mondes, au profit d'un métissage créatif de représentations, facilite la négociation entre les différents acteurs en cas de désaccord sur l'accompagnement proposé. Des ouvertures permettent la construction d'une prise en charge plus efficace, en partenariat avec le bénéficiaire lui-même et parfois avec sa famille (même si elle est loin), et non pas uniquement à partir de nos propres représentations personnelles et professionnelles.

L'aménagement du cadre

Il nous semble important de souligner le fait que, dans certains cas, il peut être nécessaire d'aménager **son cadre habituel** pour mieux accueillir les migrants. Cet aménagement peut concerner tant les acteurs de la rencontre que l'espace et le temps consacrés à celle-ci. Tous ces aspects ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les rencontres avec les personnes migrantes, mais ils peuvent s'avérer utiles dans certaines situations.

Illustration :

Quand nous rencontrons Aminata pour la première fois, elle nous explique qu'elle dort dans la rue avec Aurélie, sa fille de 2 ans. Pourtant, cette jeune femme tanzanienne a reçu le statut de réfugiée et a droit à l'aide sociale, dont elle ne bénéficie pas.

Dès la première rencontre, l'équipe est touchée par la grande précarité de leur situation. Arrivée à Tabane accompagnée par la bénévole d'une association d'aide aux migrants, Aminata se montre très méfiante : elle a déjà rencontré de nombreux intervenants durant son parcours et n'en a pas une image très positive.

Aminata apparaît comme abattue, mais en même temps en grande colère : « J'ai pas de logement et d'aide sociale, car le propriétaire et l'assistante sociale du CPAS sont des racistes. » Elle nous explique que le propriétaire voulait vendre son logement et l'a obligée à quitter son appartement. N'ayant plus de logement, elle perd droit à l'aide sociale. Révoltée par cette injustice, elle déclare à l'assistante sociale du CPAS vouloir rentrer dans son pays d'origine, puisqu'on la traite de la sorte en Belgique. Pourtant, lors de notre entretien, elle dit qu'elle risquerait l'emprisonnement et la mort en cas de retour.

Interrogée sur son réseau proche, elle explique qu'elle n'a personne en Belgique. Arrivée il y a quatre ans en Europe, elle est en Belgique depuis deux ans et demi et a vécu dans le Centre pour les demandeurs d'asile avant d'avoir un logement chez un propriétaire privé. La seule personne à qui elle fait confiance en Belgique est une pensionnée-bénévole de l'association d'aide aux migrants. Celle-ci l'accompagne dans les différentes démarches et notamment dans la recherche d'un nouveau logement, sans toutefois parvenir à répondre aux multiples demandes sociales, médicales et juridiques d'Aminata. Dépassée par la complexité de la situation de sa protégée et par ses multiples exigences, la bénévole est sur le point de jeter l'éponge.

Lors de cette première rencontre avec Aminata et sa fille, qui a duré deux heures et demie (le temps qui dépasse largement un rendez-vous habituel), l'assistante sociale a passé beaucoup d'appels en vue de trouver un logement d'urgence, malheureusement sans succès. Face à une grande méfiance d'Aminata et soucieuse d'établir un lien de confiance, elle a demandé à deux collègues de venir la rejoindre dans son bureau et de participer à la rencontre.

L'assistante sociale propose de revoir Aminata dès le lendemain pour continuer les démarches et pour fixer un entretien chez un psychologue qui a participé à la rencontre initiale. Elle invite aussi Aminata à revenir quand elle veut pour rester dans la salle d'attente, au chaud avec sa fille et pour pouvoir exceptionnellement lui préparer un repas dans la cuisine. Aminata revient le lendemain et fréquente régulièrement le service, ce qui permet à l'assistante sociale de suivre son dossier de près et de lui retrouver une place dans une maison d'accueil pour femmes.

L'une des caractéristiques partagées par les personnes migrantes qu'on rencontre est l'expérience de nombreuses **ruptures de lien.** En effet, elles ont perdu les liens avec les personnes au pays (la famille, les amis) et elles éprouvent des difficultés à recréer de nouveaux liens. Il arrive que leur capacité à faire confiance aux autres ait été affectée à la suite des expériences traumatiques.

Face à ces situations, notre travail consiste avant toute chose à débuter la reconstruction des liens sociaux. Il s'agit d'un moment crucial qui permettra à la personne de se sentir accueillie.

Dans le cas présent, l'assistante sociale s'est appuyée sur un lien déjà existant avec la bénévole qui accompagne la bénéficiaire.

Le fait de prendre appui sur ce lien nous permet de mettre la personne un peu plus en confiance.

Il n'existe pas de recette toute faite pour créer un cadre d'accueil adapté à la rencontre transculturelle. Toutefois, quelques éléments sont à relever pour faciliter la rencontre. Tout en sachant que nos possibilités et nos disponibilités s'inscrivent dans des cadres institutionnels plus ou moins rigides, nous pouvons imaginer différentes façons d'agir qui permettront d'huiler des rouages du système et d'inventer de nouvelles pratiques qui tiennent compte des besoins de notre public.

On voit que l'assistante sociale accueille Aminata dans un **cadre qu'on peut qualifier d'extensible** : elle prend du temps (2-3 heures) pour ce premier entretien, elle fait déjà des démarches sociales dès la première rencontre pour répondre à l'urgence de la situation.

Elle reçoit Aminata avec une bénévole et invite les collègues (animatrice, psychologue) à la rejoindre à plusieurs reprises lors de ce premier entretien, afin de réfléchir ensemble sur la situation.

Le fait d'être en mini-groupe pour prendre soin de la jeune femme permet de diminuer la méfiance de celle-ci. Le cadre d'accueil occidental, où la parole est « privée » et posée entre deux individus, peut, dans certaines situations, être vécu comme particulièrement menaçant pour nos bénéficiaires issus de sociétés plus communautaires. Dans ce cas, le fait de se trouver en « tête à tête » peut augmenter le sentiment d'être dépendant de la bonne volonté et de la bienveillance de l'autre.

Il arrive que certains patients éprouvent des difficultés à s'inscrire dans un **cadre de relation duelle.** Dans certaines cultures non-occidentales, **l'individu est pensé en interaction avec ses groupes d'appartenance (la famille, la communauté**, etc.).

Un cadre en face à face proposé en fonction de notre propre référence culturelle plus individualiste peut être vécu comme menaçant : on éprouve alors des difficultés pour installer l'alliance avec la personne.

Dans de nombreuses situations de vie (et notamment dans une situation liée aux soins au sens large), la possibilité d'établir une relation dans les sociétés traditionnelles nécessite **la médiation de cette relation par un tiers** (le voisinage, l'entourage familial, la communauté).

Pour certaines personnes venant des sociétés plus traditionnelles que la nôtre, la rencontre duelle avec une personne qui a des « savoirs », qui est « puissante » (comme un guérisseur, un imam, etc.), peut être vécue comme une mise en danger, car celui qui est puissant est également ambigu : il peut faire du bien comme du mal. La présence d'un tiers est la garantie de la sécurité lors de la rencontre avec un guérisseur traditionnel : on va en consultation avec ses proches, pour s'entourer de personnes bienveillantes. Par la méconnaissance de nos fonctions d'assistants sociaux (éducateur, psychologue, accueillant, etc.), cette crainte peut parfois être « projetée » sur nous-mêmes, travailleurs qui croyons bien faire en prenant soin de rencontrer les personnes dans un cadre bien défini par nos institutions et dans un plus grand respect du secret professionnel.

En outre, lors de nos entretiens avec certaines personnes, nous constatons que le cadre de rencontre duelle peut provoquer des craintes liées aux traumatismes vécus dans le pays d'origine et pendant le voyage. Certaines peuvent revivre des moments traumatisants où elles ont vécu des violences « personnifiées » par les figures « gardiens de prison », de « passeurs », mais aussi par les « policiers », « gardes frontaliers », « agents du CGRA ».

La modification de nos cadres habituels, du moins dans un premier temps, facilite l'installation de la confiance mutuelle.

Nous pouvons introduire la notion de cadre à **géométrie variable** (Moro, 2015), inspirée par la pratique clinique transculturelle, on peut proposer au bénéficiaire de venir avec une personne qu'il choisit et qui souhaite l'accompagner (ami, voisin, membre de la famille proche ou élargie). Nous pouvons également travailler avec l'interprète professionnel ou bien organiser des rencontres avec des collègues en co-intervention.

En outre, tout en expliquant qu'il s'agit d'une exception, l'assistante sociale propose à Aminata de cuisiner pour elle et pour son enfant dans les locaux de notre service. Notre collègue y reste à discuter avec la jeune femme pendant qu'elle nourrit son enfant.

Cela permet la création de premiers liens. Cette « mise en lien » continuera avec Aminata et son enfant lors des entretiens thérapeutiques, mais aussi lors de participations à quelques activités collectives, organisées par notre service.

Conclusion

Dans son article « La nécessité transculturelle aujourd'hui pour une société "bonne" pour tous » Marie-Rose Moro invite à penser notre pratique transculturelle comme « une question politique aussi bien que technique » (Moro, 2015, p. 15). Cela nous semble tout aussi vrai pour le travail social. Le développement de nos compétences transculturelles à travers la réflexion autour des éléments évoqués plus haut permet un accueil et un accompagnement social adapté à la situation de chacun. Cela contribue, du moins nous osons l'espérer, à rendre notre société plus inclusive.

Bibliographie

- Althaus, F., Hudelson, P., Domenig, D., Green, A. R., & Bodenmann, P. (2010). Compétences cliniques transculturelles et pratique médicale : Quels besoins, quels outils, quel impact? *Forum Med Suisse*, *10*, 79-83.

- Barbier-Le Déroff, M.-A. (2004). Quand des mamans occidentales portent leur enfant au dos « à l'africaine » : Des interactions singulières et stimulantes. *L'Autre*, *5*(2), 243-254.

- Devereux, G. (1994). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Flammarion.

- Filiol, E., & Marion, J.-Y. (2007). La virologie informatique—Les virus, ennemis utiles. *Pour la science*, *55*, 60.

- Moro, M. R. (2011). *Psychothérapie transculturelle de l'enfant et de l'adolescent*. Dunod.

- Moro, M. R. (2015). La nécessité transculturelle aujourd'hui pour une société « bonne » pour tous. *Le Carnet PSY*, *188*(3), 18-21.

- Nathan, T. (2013). *La folie des autres. Traité d'ethnopsychiatrie clinique*. Dunod.

- Rouchon, J.-F., Reyre, A., Taieb, O., & Marie-Rose, M. (2009). Le contre-transfert culturel, une notion nécessaire pour soigner. *Soins psychiatrie*, *260*, 30-33.

- Rouchon, J.-F., Reyre, A., Taïeb, O., & Moro, M. R. (2009). L'utilisation de la notion de contre-transfert culturel en clinique. *L'Autre*, *Volume. 10*(1), 80-89.

- Salvaggio, S., Masson, N., & Andres, M. (2019). Eye position reflects the spatial coding of numbers during magnitude comparison. *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, *45*, 1910-1921.

Accompagner sans s'abimer

Anissa Tahri

Introduction

Accompagner des demandeurs de protection internationale, c'est devoir faire face à un contexte de travail instable. Entre les crises de l'accueil à répétition, les ouvertures de places expresses et les fermetures tout aussi impromptues, le travail des intervenants sociaux est particulièrement précaire. À cela s'ajoute une charge de travail conséquente avec un nombre de dossiers parfois important qui empêche un accompagnement aussi approfondi qu'on le voudrait.

De plus, le discours politique ambiant réticent à l'accueil des demandeurs de protection internationale, et le parcours d'asile avec lequel on peut ne pas toujours être d'accord mais que nous sommes contraints de faire respecter (annoncer des décisions négatives, faire sortir les personnes des centres ou ILA…) rendent le tableau encore plus sombre. En outre, accompagner des demandeurs de protection internationale, c'est aussi travailler au quotidien avec des personnes aux histoires de vie particulièrement difficiles et devoir faire face aux émotions fortes qu'elles traversent.

Tout ce contexte de travail peut faire naitre chez les travailleurs sociaux des ressentis de colère, de rage, de honte, de culpabilité, d'injustice et d'impuissance mais aussi de solitude et d'impossibilité de dire (Bouvier, 2018; El Husseini, 2016; Lachal, 2006). En effet, comment mettre des mots sur ces multiples histoires que l'on entend et que l'on vit au quotidien ? Comment continuer à accompagner en toute humanité sans que ces émotions finissent par nous ronger ?

Quand l'empathie nous abime

Chaque travailleur accomplit sa mission avec ce qu'il est : ses failles et ses capacités, ses émotions et sa personnalité.

Choisir de travailler dans le social, c'est vouloir contribuer à réduire la souffrance humaine (Bouvier, 2018). C'est un engagement profondément humain qui nécessite de l'empathie, cette capacité à se mettre à la place de l'autre et à se représenter ce qu'il ressent et pense. L'empathie est ainsi une dimension nécessaire à toute relation humaine car elle permet de créer un lien réparateur et réhumanisant et de redonner à l'autre sa valeur et sa dignité humaine (Rogers, 1979; Roisin, 2017). Cependant, cet engagement empathique n'est pas sans risque (Bouvier, 2018). En effet, il arrive parfois que cette empathie se retrouve sous tension, entre fusion et rupture (Wilson & Lindy, 1994). C'est alors que notre propre empathie nous abime (Danon-Boileau, 2018).

La fusion empathique : se sur-engager pour s'anesthésier

La fusion empathique apparait lorsque les travailleurs sociaux s'engagent à outrance, au-delà de leur mandat. Ce type d'empathie, qui peut sembler bienveillant de prime abord, a pour fonction d'anesthésier les émotions ressenties. En effet, l'intervenant peut être traversé par des émotions particulièrement fortes comme la rage, l'impuissance, la culpabilité, l'insécurité qui vont le pousser à agir plus qu'il ne le faudrait. L'action permet alors de masquer ses propres émotions (Wilson & Lindy, 1994). Cette fusion empathique se traduit par deux styles différents.

Le surinvestissement

Plus l'intervenant se sent impuissant face à la situation, plus il s'investit. Mais ce n'est jamais assez, et cela finit donc par l'user. Ce surinvestissement se caractérise par une perte des limites de sa fonction (s'investir au-delà du cadre du travail comme travailler au-delà de ses heures, héberger une personne,…), un plaidoyer excessif pour le bénéficiaire (le défendre à tout prix, ne plus être neutre), voire du militantisme (s'investir dans des associations en dehors du travail, « vivre » pour la migration en ne regardant que des films sur la migration, etc.) (Roisin, 2010; Wilson & Lindy, 1994). C'est typiquement l'image du « sauveur » qui veut tout faire pour aider, sans s'écouter. L'impuissance est l'émotion dominante que la sur-action tente d'atténuer.

La sur-identification

À force d'être confronté à des récits de personnes déshumanisées, on peut finir par partager leur insécurité. Par exemple, si plusieurs récits me parviennent d'agressions dans le métro, je peux finir par développer des craintes de prendre le métro, des réactions psychosomatiques et me sentir en insécurité (Wilson & Lindy, 1994). On parle également de distorsion cognitive car la réalité de l'autre a fusionné avec la mienne et je pense alors que ce que l'autre a vécu peut m'arriver aussi. La sur-identification anesthésie ma propre réalité et je partage dès lors l'insécurité de l'autre (Roisin, 2010). Bouvier (2018) parle également de contagion émotionnelle.

La rupture empathique : se désengager pour se protéger

À l'opposé de la fusion empathique se trouve la rupture empathique. Souvent montrée du doigt comme une réaction négative « anti-sociale », ce type d'empathie a pourtant un rôle et une fonction qu'il est important de prendre en considération. En effet, le désengagement ne signifie pas être sans émotions, froid et insensible mais, au contraire, est une manière de se protéger contre des situations qui nous ont marqués (El Husseini, 2016). Le désengagement est donc bien une forme d'usure émotionnelle qui se divise également en deux parties (Wilson & Lindy, 1994).

L'évitement

Plus j'écoute des récits de personnes demandeuses de protection internationale, plus je développe des idées préconçues (« c'est encore la même histoire » ; « il vient de tel pays, il va sûrement encore me raconter une telle problématique », « c'est toujours la même chose »…). On n'est alors plus dans l'écoute de l'autre mais dans des interprétations hâtives qui peuvent être fausses. On catégorise les individus avant même de les découvrir dans leur singularité. On banalise les histoires pour se protéger de récits difficiles, préférant ainsi être dans le déni de la réalité du patient et se réfugier dans nos idées. On se détache, on évite, on fuit (Wilson & Lindy, 1994).

La répression

L'écoute des récits de vie difficiles peut parfois me renvoyer à mes propres problématiques si celles-ci n'ont pas été résolues (El Husseini, 2016). Par exemple, en écoutant le récit d'une femme battue par son conjoint, alors que je le suis moi-même ou l'ai été et que j'en suis encore touchée, je vais, pour me protéger, me retirer émotionnellement, me détacher, m'empêchant ainsi d'être pleinement à l'écoute de l'autre dans sa singularité. Je réprime mes émotions face à ce récit qui me rappelle le mien car je ne veux pas me le rappeler ou y penser. Cela peut parfois aller jusqu'à se traduire par des émotions négatives vis-à-vis de la personne qui me transmet ce récit qui me rappelle mon histoire que je veux oublier (Roisin, 2010).

Notons que la fusion et la rupture empathique sont des catégories poreuses. En effet, on n'est pas soit en fusion, soit en rupture mais on peut passer de l'un à l'autre, parfois au sein d'une même relation (Wilson & Lindy, 1994).

Pour une empathie équilibrée

Tout humain, aussi professionnel soit-il, est susceptible d'être touché par ce qu'il entend. Cela peut non seulement avoir un impact émotionnel mais aussi cognitif. En effet, nous percevons le monde à travers des schémas de pensée et des croyances (Bouvier, 2018; El Husseini, 2016). Écouter des récits déshumanisants affecte inévitablement ces schémas et croyances (Desbiendras, 2019; Janoff-Bulman & Timko, 1985). Roisin (2010) parle également de destruction du mythe d'invulnérabilité. Alors que l'on vivait jusqu'ici sans penser aux risques, on prend soudainement conscience que certains humains sont capables du pire et que l'insécurité fait partie de nos sociétés.

Travailler avec des demandeurs de protection internationale, c'est donc être confronté à une autre réalité qui modifie notre vision du monde. Le défi est dès lors de veiller à ce que ma vision du monde ne devienne pas exclusivement comme la sienne (fusion) et à ne pas barricader la mienne pour empêcher de rencontrer la sienne (rupture). Pour répondre à ce défi, il s'agira de maintenir une empathie équilibrée, en restant nuancé sur ces schémas de pensées et en gardant notre propre espace de liberté.

Les deux visions du monde cohabiteront ainsi, l'une n'excluant pas l'autre (par exemple « je suis dans un pays sécurisé et je sais qu'il y a aussi de l'inhumanité dans le monde »).

Quelques pistes pour ne pas se fragiliser

- Ecouter ses propres émotions, se recentrer
- (Re)définir son cadre de travail
- Accepter ses limites (elles nous protègent aussi)
- Doser l'engagement pour qu'il reste juste (trop n'est pas pro)
- Prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre (hygiène de vie…)
- Retrouver du sens dans son travail (valeurs) et une reconnaissance
- Appartenir à un collectif de travail, ne pas rester seul, sortir du silence et de l'isolement
- Marquer les petites victoires obtenues
- Être créatif, inventer, utiliser ses ressources personnelles (y compris l'humour)
- Favoriser les ressources et les activités qui ne nous rappellent pas notre contexte de travail

Conclusion

Chaque rencontre avec des personnes ayant vécu des événements douloureux est chargée émotionnellement (Bouvier, 2018). C'est grâce à notre empathie que nous ne pouvons être indifférents à ces récits déshumanisants. En effet, l'empathie est une ressource précieuse pour les intervenants sociaux qui permet de nouer des relations humaines qui rendent aux personnes déshumanisées leur dignité (Bouvier, 2018; Roisin, 2017).

Cependant, il peut arriver que cette empathie soit difficile à doser. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise empathie mais un continuum entre fusion et rupture dont le juste milieu est à trouver pour nouer une relation équilibrée (Wilson & Lindy, 1994).

Cet équilibre commence par la prise de conscience que dans une relation, nous sommes deux. Dès lors, il ne faut pas oublier de s'écouter soi pour être prêt à mieux écouter l'autre.

Bibliographie

- Bouvier, P. (2018). Compassion et action humanitaire : Quand l'humanité de l'humanitaire est en jeu. *Cahiers de recherche sociologique*, *65*, 153-174.

- Danon-Boileau, L. (2018). L'humain et le non-humain du quotidien : Commentaires des articles de C. Fourques, S. Missonnier et P. Huerre. *cliniques: paroles de praticiens en institution*, *15*, 160-166.

- Desbiendras, N. (2019). Le traumatisme vicariant chez les intervenants d'urgence médico-psychologique. *European Journal of Trauma & Dissociation*, *3*(3), 151-156.

- El Husseini, M. (2016). *Exploration du contre-transfert dans la clinique du trauma : Une étude qualitative*. Université Sorbonne Paris Cité, 2016.

- Janoff-Bulman, R., & Timko, C. (1985). Working with Victims : Changes in the Researcher's Assumptive World. In A. Baum & J. E. Singer, *Advances in Environmental Psychology* (Vol. 5). Routledge.

- Lachal, C. (2006). *Le partage du traumatisme : Contre-transferts avec les patients traumatisés.* La Pensée Sauvage.

- Rogers, C. (1979). *A Way of Being*. Mariner Books.

- Roisin, J. (2010). *De la survivance à la vie. Essai sur le traumatisme psychique et sa guérison.* (1re éd.). Presses Universitaires de France.

- Roisin, J. (2017). *Dans la nuit la plus noire se cache l'humanité. Récits des justes du Rwanda*. Les Impressions Nouvelles.

- Wilson, J. P., & Lindy, J. D. (Éds.). (1994). *Countertransference in the Treatment of PTSD* (1st edition). The Guilford Press.

La boussole des postures professionnelles

Un outil au service des travailleurs psychosociaux

Virginie Kolela-Kabangu et Alice da Conceiçao Mestre

Introduction

Le travail d'accompagnement de personnes exilées et réfugiées nous confronte à une souffrance dont les modalités d'expression sont diverses et parfois éprouvantes au niveau émotionnel pour le travailleur social. La forte prévalence du trouble de stress post-traumatique et de ses comorbidités chez ce public invite à proposer certains repères théoriques qui pourront baliser notre parcours professionnel avec eux. En formation et supervision, les travailleurs du champ psychosocial sont en demande d'acquisition de méthodes et d'outils concrets pour être guidés au quotidien. C'est dans cette perspective que nous avons conçu un outil, la « *boussole des postures professionnelles* » que nous vous présentons dans cet article. Loin d'être figé, il appelle à être approprié de manière personnelle et intégré à vos pratiques de terrain.

Contexte d'élaboration de la boussole

La conceptualisation de cet outil a émergé dans un cadre de formation et de supervision professionnelle à destination d'accompagnants psychosociaux de publics migrants. Il peut toutefois être utilisé avec d'autres publics bénéficiaires d'une aide psycho-sociale.

Dans le travail auprès des personnes migrantes, à la fois le vécu traumatique et la nature interculturelle de la relation qui s'engage avec le professionnel nous semblent propices à induire des réactions émotionnelles importantes chez les protagonistes. « *Les récits d'expériences traumatiques peuvent provoquer chez le thérapeute des sentiments et des impulsions de fort contre-transfert. L'indignation et la rage envers le malfaiteur, la sympathie et le désir*

d'aider la personne éprouvée (mais à l'occasion aussi la répulsion ou l'horreur), l'impuissance et la faiblesse liées à certaines situations qu'on peut voir comme des causes supplémentaires de traumatisation collective et individuelle : toutes sont des réactions émotionnelles fréquemment observées. » (Schnyder, 2005).

Dans un souci d'aide pour les professionnels de terrain, notre outil est centré sur le champ psychosocial et peut inclure les domaines du soin et de l'éducation.

En tant que psychologues, nous sommes attentives aux enjeux psychiques pour le professionnel en relation avec son bénéficiaire. À cet égard, les réactions contre-transférentielles face à des personnes traumatisées ont été décrites par Ferenczi (1928/1982), ou plus récemment par Sironi dans « *Bourreaux et victimes* » (1999), Pestre (2019) dans « *La vie psychique des réfugiés* ». Nous nous référons à Lachal (2006) :

(…) la narration d'une expérience traumatique est susceptible de produire les effets suivants :

- *(…) le passage de ce qui est implicite à ce qui est explicite.*

- *Elle contraint à la mise en forme qui requalifie le vécu et lui donne des significations.*

- *Cette mise en forme réunifie les éléments dispersés de l'expérience traumatique et l'inscrit dans le temps,*

- *Elle entraîne des changements, des transformations, aussi bien sur le locuteur et son « implicite » que chez l'interlocuteur. L'importance de ces changements dépend de la situation, du contexte de la narration. Ils peuvent affecter plus ou moins profondément l'un et l'autre*.

Comprenons que le récit traumatique et ses effets sont de nature particulière. À ce titre, les concepts de « traumatisme vicariant » et de « fatigue de compassion » sont particulièrement pertinents pour l'appréhension du vécu des professionnels. Le traumatisme vicariant résulte d'une exposition répétée avec le matériel traumatique des patients ou des personnes prises en charge.

Ainsi, de manière non exhaustive, les infirmiers, pompiers ou psychologues s'occupant de personnes traumatisées y sont exposés. L'engagement émotionnel avec ce public peut créer des distorsions cognitives et des changements dans le système de croyances. À long terme, l'exposition comporte des risques en termes de santé mentale et de capacité professionnelle.

« *Vicarious trauma is described as the counselors' continuous emotional engagement with clients' traumatic material that creates cognitive distortions and changes in core belief systems within the counselor*[48]» Pearlman & Mac Ian cités par Sartor (2016).

Le contexte et la nature interculturelle de la relation sont d'autres facteurs clés de la pratique professionnelle avec notre public de primo-arrivants. L'échange et la relation interculturelle induisent inévitablement des réactions cognitives, affectives et comportementales dont nous devons tenir compte (Rouchon, 2007).

Elghezouan mentionne les implications cliniques de ces particularités : *« Lorsque la question des psychotraumatismes est croisée avec celle de l'altérité sociale et culturelle, elle se complique d'autant et met souvent à mal les catégories classiques de la psychopathologie. Enfin, la dimension de la précarité et de la vulnérabilité sociale, telle qu'elle apparaît dans le travail avec des personnes déplacées, vient encore compliquer le tableau clinique, la relation du professionnel avec le migrant et l'offre de soins ou d'aide. »* (2016, p. 40).

[48] « *Le trauma vicariant est décrit comme résultant de l'engagement émotionnel continu avec le matériel traumatique des clients, créant des distorsions cognitives et des changements dans ses croyances fondamentales.* » [Traduction libre]

Présentation de la boussole

Avancer dans le brouillard

Les personnes migrantes sont aux prises avec différents défis qui constituent des facteurs de stress souvent cumulatifs ; ils ont à gérer de multiples pertes réelles et symboliques en lien avec le changement de lieu de vie, vivent dans des conditions de séjour souvent précaires et peuvent présenter des séquelles liées à des événements ayant menacé leur intégrité physique et psychologique, leur survie et/ou celle de leurs proches. Toujours selon Elghezouan : « *Il y aurait une spécificité du travail clinique avec des personnes ayant vécu des violences extrêmes, de manière répétée, sur le long terme et, de plus, se trouvant déracinés et vivant dans des conditions difficiles. Cette spécificité découle précisément du fait que leurs besoins sont multiples et se trouvent adressés, plus ou moins explicitement et parfois de manière confuse ou paradoxale, à n'importe quel professionnel.* » (2016, p. 34) Face à des demandes massives, dans un climat d'urgence sociale ou psychique, nous pouvons nous sentir perdus. L'outil que nous proposons a pour vocation de susciter l'auto-observation et les échanges en équipe, autour de situations concrètes.

Savoir s'auto-observer

Dans une démarche d'aide à l'intervision/supervision au sein des équipes, l'élément que nous avons approfondi avec la boussole est l'auto-observation, la tâche étant de : *« […]permettre au supervisé de regarder ses propres réactions et ce qui l'a gêné. Il s'agit d'un travail sur les résonnances en premier lieu, puis la découverte de leur utilisation dans la suite du travail social. Apprendre à s'utiliser soi-même comme premier instrument reste l'objectif.* » (Lebbe-Berrier, 2017).

Nous avons conçu la boussole au départ de deux axes permettant de décrire nos pratiques. En se croisant, ces axes définissent quatre espaces qui représentent quatre tendances posturales :

- **L'axe vertical** est un continuum qui représente le degré d'activité versus passivité du travailleur face à la personne avec qui il travaille.

– **L'axe horizontal** est un continuum qui représente le but vers lequel les actions du travailleur sont orientées ; vers la personne ou vers la solution.

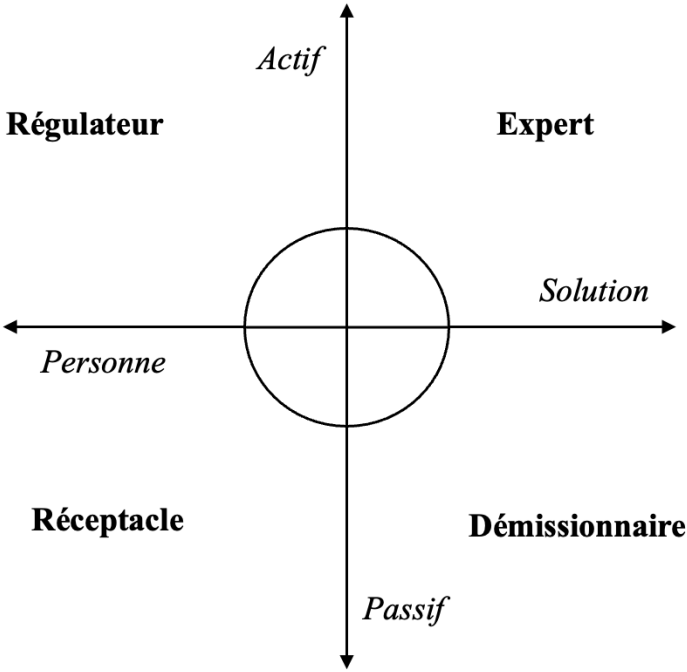

En se croisant, ces deux axes dégagent quatre espaces, qui représentent une typologie de « postures professionnelles ».

Les postures professionnelles

Gardons à l'esprit que nous concevons ces axes, et la typologie qui en résulte, comme des continuums. Ainsi, les postures ne doivent pas être perçues comme des catégories fixes, bien que, pour la clarté du propos, nous devions quelque peu en « forcer le trait ». Chaque posture présente ses avantages, ses risques et inconvénients, pour le travailleur et pour la personne aidée. Il n'y a dès lors pas de « bonne » ni de « mauvaise » posture ; c'est leur

utilisation souple et adaptative qui révèle tout leur intérêt et nous serons plutôt attentifs si l'une d'elle se rigidifie et devient la seule accessible au travailleur. À l'appui d'exemples tirés de notre pratique, voyons chaque posture en détail.

Le régulateur

Sur un axe où le travailleur se montre **actif et orienté vers la personne** bénéficiaire, on retrouve une posture de « *soin* », voire de maternage, favorisant une capacité d'écoute active et de soutien. À l'aide de la boussole, analysons ensemble une nouvelle demande portée à l'attention de notre service.

Cas de Mme C. Une infirmière de centre d'accueil pour demandeurs d'asile contacte notre service psychologique de l'Espace 28 à Verviers, pour prendre en charge une dame arrivée récemment en Belgique. L'envoyeuse se dit très inquiète pour elle. Mme C. est enceinte de sept mois et est accompagnée de sa fille de six ans. Elle est sur le point de faire un retour volontaire dans son pays d'origine, car elle fait l'objet d'un chantage familial. La psychologue évalue une double urgence dans la demande : d'une part, par l'infirmière qui décrit une situation de danger imminent ; et d'autre part, une attention à avoir pour l'enfant à naître. Cette double urgence active la psychologue dans une posture orientée sur la régulation émotionnelle, qui fait appel à des parts de son identité maternelle et de son identité professionnelle. Elle anticipe les risques pour le bébé à venir au cas où la mère, en défaut de contenant et de sécurité, ne pourrait pas assurer son rôle de contenant psychique pour son bébé. Par sa formation de psychologue, elle connaît l'importance des premières interactions mère-bébé dans la constitution psychique du bébé et souhaite intervenir rapidement à titre préventif pour la dyade mère-bébé.

Pour la personne qui reçoit l'aide, l'avantage de cette posture est de se sentir rejoint, de vivre l'expérience de recevoir, d'être soigné, réparé. À l'extrême du continuum, cette posture peut cependant nous mener à nous sentir hyper-responsable de la patiente, et à nier ses propres ressources.

Ainsi, le régulateur pourrait se muer en « *sauveur* », avec le risque de favoriser ou d'entretenir la victimisation du bénéficiaire. Lorsque c'est le cas, la personne peut se laisser aller à plus de passivité et activer insuffisamment ses propres ressources, ce qui favorise la dépendance à l'autre et une

moindre estime de soi. Nous entrevoyons la limite de cette posture, et son potentiel inconvénient.

Si le professionnel est mis en échec dans cette posture, le risque est la culpabilisation et/ou la frustration. Elle pourrait également favoriser la négation de nos limites, par exemple en nous poussant à agir en dehors de nos attributions.

Il nous a semblé que cette posture était favorisée entre autres par des éléments liés à notre vécu individuel mais aussi par des archétypes culturels, ou à l'idéal attaché à une profession du soin.

Le réceptacle

Sur un axe où le professionnel est **passif et orienté vers la personne**, on retrouve une posture où il se tient disponible intérieurement pour recevoir le discours et les émotions qui y sont associées. C'est-à-dire qu'il est à la fois dans un état physiologique régulé, et avec un psychisme suffisamment libéré de sa propre activité interne qu'il peut se rendre présent à l'autre. Cette pleine présence va lui permettre de jouer le rôle de cortex auxiliaire. Ainsi, le travailleur ou assistant social renvoie une image fiable et participe à la création d'un environnement sécure, favorisant l'intégration du vécu par la personne.

Concernant la présence du thérapeute, Geller et Greenberg ont proposé la définition suivante : « *Therapeutic presence involves bringing one's whole self into the encounter with the client, being completely in the moment on a multiplicity of levels, physically, emotionally, cognitively and spiritually*[49] » Geller et Greenberg cités Malet et al.(2022).

Le professionnel prend une position de réceptacle lorsqu'il est suffisamment ancré dans la dynamique thérapeutique de telle manière à recevoir le récit ainsi que les émotions du patient sans se laisser submerger.

[49] « *La présence thérapeutique implique d'apporter tout son être dans la rencontre avec le client, d'être complètement présent dans le moment, et ce, à des niveaux multiples ; physiquement, émotionnellement, cognitivement et spirituellement*. [Traduction libre]

Il prend une posture contenante et devient, par effet miroir, une figure sécurisante capable d'intégrer le discours sans en être submergé.

L'empathie y prend une grande importance, ainsi que la capacité du professionnel à la différencier de la sympathie qui, dans son acception étymologique grecque « ςυμπάθει », peut signifier la « *participation à la souffrance d'autrui* ». L'empathie quant à elle renvoie à la capacité à comprendre, à ressentir les sentiments d'un autre, sans toutefois les partager de l'intérieur. Nous, professionnels, savons d'expérience combien la limite peut se révéler ténue. Il nous semble que son dépassement (fréquent ou massif) ouvre la voie à la fatigue de compassion, dont l'étymologie latine « *Compassio »*, signifie « *action de souffrir avec* ». Un peu comme avec les vases communicants, le professionnel en sympathie a pris en son sein la détresse de l'autre et peut même éprouver une forme de désespérance.

Cette posture du réceptacle a l'avantage de permettre une grande connexion relationnelle, grâce à laquelle le bénéficiaire peut se voir offrir un contenant émotionnel, avec la limite de ressentir honte ou culpabilité de s'être mis à nu. Parfois, le souci de protéger le professionnel les entrave dans la mise en récit. Notons également que, face à ce recueil du récit traumatique, les émotions de honte ou de culpabilité peuvent également émerger chez le professionnel : « *Certains sentiments sont en quelque sorte partagés entre le patient et le thérapeute : la honte, la culpabilité, qui passent de l'un à l'autre selon l'évolution de l'entretien ou de la thérapie. (…) par exemple, le sentiment de honte peut être ce qu'a ressenti le thérapeute du fait d'entendre, d'être témoin auditif de telles scènes, ou d'éprouver une secrète attraction et fascination ; ou encore de s'être identifié, de façon fugitive, à l'agresseur.* » (Lachal, 2006).

Rappelons également que l'échange verbal d'expériences traumatiques peut être un facteur de reviviscences pour la victime, avec les risques iatrogènes que cela comporte. Les reviviscences sont un des signes pathognomoniques du psychotraumatisme, et, lorsqu'elles se manifestent dans l'échange clinique ou social, elles exposent aussi le professionnel à la charge émotionnelle traumatique, le rendant en quelque sorte « témoin différé » du ressenti de l'événement pour la victime. Les reviviscences se différencient des souvenirs: *"A memory is an image (…) which reproduces a past impression. Reexperiencing is something more: it is not only the appearance of an image into the field of consciousness, but this appearance is so clear and is*

accompanied by such a precise and intense reproduction of the state of personality of the subject at the time of the initial impression, that this subject again believes they are going through the same events as before.[50] » Ribot, cité par Bogousslavsky & Walusinski (2009)

Cas de Mme Z. : Le prochain exemple m'est donné par une patiente qui avait subi une forme de torture psychologique, physique et sexuelle de la part de son mari. Le scénario émergeant qui s'était construit lorsque je l'écoutais était particulièrement effrayant et j'ai dû m'efforcer rapidement de le rejeter de mon champ de conscience tant je ressentais son potentiel de destruction. Dans une autre situation, c'est mon corps qui a réagi avec une nausée de dégoût persistante durant plusieurs heures.

Si des situations extrêmes de ce type ne sont pas fréquentes, elles peuvent surgir au détour de notre pratique. Dans le cas décrit ici, le récit très cru, accompagné de reviviscences, peut conduire le bénéficiaire vers le sentiment d'avoir « blessé » l'intervenant, par un phénomène d'identification à l'agresseur. Il peut alors éprouver de la honte, de la culpabilité, ce qui a un impact sur la relation. Nous percevons ici qu'à l'extrême du continuum, cette posture comporte des risques conjoints pour la qualité de la relation thérapeutique, pour le sujet qui raconte et pour le professionnel (trauma vicariant).

L'expert

Face à une situation où domine le sentiment d'urgence, et lorsqu'on sent l'autre manquer de ressources, avec une incapacité à se mettre en mouvement et à agir, nous pouvons adopter **une posture active orientée vers la recherche de solutions** que nous avons appelée « L'expert ».

Cette posture est également activée lorsque le problème nous est présenté en termes opérationnels, et quand les difficultés demandent une intervention précise. Paule Lebbe-Berrier explique que « *[d]ans l'urgence, il s'agit de*

[50] « *Le souvenir est une image qui reproduit une impression passée. La reviviscence est bien plus que cela : ce n'est pas seulement l'apparition d'une image dans le champ de conscience, mais cette apparition est si nette et est accompagnée d'une reproduction si intense et précise de l'état de la personnalité du sujet au moment de l'impression initiale, qu'il croit traverser encore les mêmes événements qu'auparavant*. » [Traduction libre]

prendre momentanément la responsabilité de certains actes posés sans obligatoirement obtenir l'accord de la personne. On retrouve, dans la catastrophe, cette notion d'urgence dans laquelle il faut intervenir, et savoir prendre l'autre en main et la main de l'autre. » (2017, p. 151)

Cette posture se montre avantageuse lorsque la situation nécessite une intervention extérieure vitale pour la personne, au point de vue physique ou psychique (Lebbe-Berrier, 2017). L'expert est à l'opposé d'une position de retrait sécuritaire. L'avantage majeur de cette posture est de favoriser un changement concret dans la situation. La personne se sent soutenue et nous sentons que la situation avance.

Mme N. se présente en entretien aux prises avec une situation de violence conjugale. Arrivée en Belgique via une procédure de regroupement familial, son statut de séjour est tributaire du lien conjugal. Durant la consultation, Mme N. rapporte des faits de violence psychologique et verbale laissant entrevoir un risque de passage à l'acte violent. Dans ce contexte, la psychologue a une réaction contre-transférentielle de protection et de mise en sécurité de la patiente. Elle se positionne d'emblée dans une posture d'experte en proposant une lecture psychoéducative de la violence conjugale. Dans la suite de la prise en charge, face à la détresse et au maintien de la situation à risque, cette posture s'est rigidifiée, entravant la possibilité de rejoindre la patiente dans son vécu et sa réalité du moment ; sa crainte de perdre son séjour si elle venait à se protéger différemment de la violence de son conjoint.

Le risque que nous identifions à cette posture est de rendre la personne dépendante de l'action d'autrui et de percevoir les risques selon notre propre prisme.

Chez le professionnel, cette posture peut engendrer une surcharge de travail et une hyper-disponibilité, par exemple en restant joignable à tout moment, en reprenant du travail à domicile (démarches en tout genre, rédaction de rapports, etc.) ou en dépassant son horaire. Avec un(e) patient dont les limites ne sont pas respectées, ou écrasées par des éléments de réalité, comme dans le deuxième exemple, nous pouvons nous-même glisser vers un non-respect de nos limites. Dans certains terrains favorables au burn-out, ce type de situation peut devenir un facteur précipitant.

Le démissionnaire

Lorsque le professionnel adopte une posture orientée vers la recherche de solutions, tout en se sentant démuni voire impuissant à en trouver une, soit parce que la problématique est très complexe, que ses moyens sont insuffisants, ou parce que le bénéficiaire le met en échec (du fait de son rejet, de sa passivité ou parce qu'il se montre envahissant), le professionnel peut se sentir coincé, éprouver de l'impuissance à agir et finalement se placer dans une posture démissionnaire.

L'avantage de cette posture est qu'il est parfois nécessaire de lâcher prise pour conserver son énergie. « Démissionner » a donc une fonction protectrice pour le travailleur. S'y autoriser à certains moments d'un accompagnement difficile peut être salvateur. Conséquemment, la diminution d'activité du professionnel peut augmenter la responsabilisation du bénéficiaire face à ses difficultés et le reconnecter avec sa capacité d'agir.

L'inconvénient pour le professionnel est une diminution du sentiment de compétence, voire une perte de l'estime de soi professionnelle pouvant dans certains cas aller jusqu'à un éprouvé de honte.

Cas de Mme T. Après plusieurs mois de suivi psychologique, l'état de Mme T. ne semble pas s'améliorer. Elle reste en proie à des affects dépressifs chroniques importants. Au cours de la thérapie, le psychologue a oscillé entre une posture de réceptacle et d'expert, afin d'inciter une dynamique de changement. Face à l'inertie dans la thérapie, la psychologue finit par se sentir de moins en moins impliquée et observe être dans une posture « démissionnaire » qui, dans ce cas, s'apparente à une forme "d'impuissance acquise", peut-être inconsciemment transmise par la patiente.

Pour la personne bénéficiaire de l'aide, le principal risque, qu'il est important de prendre en compte et d'évaluer, est un vécu de solitude et d'abandon, venant réactiver une blessure d'abandon antérieure. Cette posture sera donc soulagée par un « passage de relais » vers un collègue ou un membre du réseau.

Utilisation et pratiques d'intervision/supervision

Nous avons eu l'occasion d'utiliser la boussole avec plusieurs équipes de travailleurs psycho-médico-sociaux dans le cadre de formations. C'est également un outil qui peut être mobilisé en supervision individuelle. Tout comme dans la pratique professionnelle avec le public qui nous occupe, les échanges entre professionnels nécessitent un cadre sécurisant. En effet, faire appel à la boussole en équipe est très exposant pour le professionnel qui doit avoir la garantie que ses actions, sentiments et éprouvés soient accueillis avec bienveillance.

Nous souhaitons que les conditions suivantes soient définies explicitement avant chaque utilisation de l'outil. Un modérateur doit veiller à leur respect tout au long des échanges.

1° Le respect de la parole de l'autre et de son point-de-vue (non-jugement) ;

2° La confidentialité des échanges, car la règle du secret protège l'usager et le professionnel ;

3° La bienveillance, au détriment de la compétition ou de la comparaison de compétences ;

4° La mise en place d'un contexte favorable à l'émergence de nouvelles hypothèses de travail, dont chaque membre du groupe peut être garant.

Conclusion

En contexte de supervision et d'intervision, l'outil permet d'observer nos pratiques de terrain et d'en révéler certains aspects moins accessibles en situation. Il favorise la prise de conscience de nos états intérieurs, à savoir notre degré de disponibilité, nos réactions émotionnelles et nos représentations de la situation. La boussole est aussi utile pour révéler les dynamiques relationnelles telles que le niveau d'accordage et l'interdépendance des acteurs. Enfin, il permet de réfléchir à l'influence du cadre institutionnel sur la posture prise par le travailleur.

Nous avons à cœur que chacun·e puisse s'approprier l'outil, pour nourrir les échanges dans l'équipe ou pour prendre un temps de pause en individuel.

Bibliographie

- Bogousslavsky, J., & Walusinski, O. (2009). Marcel Proust and Paul Sollier : The involuntary memory connection. *Schweizer Archiv Für Neurologie Und Psychiatrie*, *160*(04), 130-136.

- Elghezouan, A. (2016). Souffrances psychiques et syndromes psychotraumatiques chez les migrant(e)s : Éléments pour un nouveau paradigme. In L. Snoeck & A. Manço, *Soigner l'Autre en contexte interculturel* (p. 33-41). L'Harmattan.

- Lachal, C. (2006). *Le partage du traumatisme : Contre-transferts avec les patients traumatisés.* La Pensée Sauvage.

- Lebbe-Berrier, P. (2017). *Supervisions éco-systémiques en travail social. Un espace tiers nécessaire*. Érès.

- Malet, P., Bioy, A., & Santarpia, A. (2022). Clinical Perspectives on the Notion of Presence. *Frontiers in Psychology*, *13*.

- Pestre, E. (2019). *La vie psychique des réfugiés*. Payot.

- Rouchon, J.-F. (2007). *La notion de contre-transfert culturel : Enjeux théoriques, cliniques et thérapeutiques* [Thèse d'exercice]. Nantes Université. Pôle Santé. UFR Médecine et Techniques Médicales.

- Sartor, T. A. (2016). Vicarious Trauma and Its Influence on Self-Efficacy. *VISTAS Online*, *27*, 1-13.

- Schnyder, U. (2005). Psychothérapies pour les PTSD – une vue d'ensemble. *Psychothérapies*, *25*(1), 39-52.

- Sironi, F. (1999). *Bourreaux et victimes : Psychologie de la torture*. Odile Jacob.

Faire histoire ensemble

Jean-Luc Brackelaire

Introduction

Une relation *autre*

J'avance la formule « faire histoire ensemble » pour désigner et interroger dans le champ clinique et social *une façon d'être à l'œuvre qui mobilise ce processus créateur d'histoire entre les parties impliquées*. Nous connaissons tous par expérience personnelle et professionnelle des phénomènes de cet ordre. Ils méritent d'être reconnus et élaborés conceptuellement. Notamment pour mieux en comprendre les mécanismes et en mesurer la portée, les limites et les enjeux, personnels, professionnels, sociaux, politiques. J'aborde ce processus en ce qu'il engage la dialectique des rapports de rupture et de construction d'histoire entre soi et autrui (Gagnepain, 1994), c'est-à-dire sur le plan de la personne et de la société dans la perspective anthropologique et clinique qui m'oriente comme chercheur et psychologue.

Je commencerai (1) par indiquer en quoi faire histoire ensemble ne constitue en rien une espèce de fait concret quasi matériel, présentifié devant nous et observable du dehors ou objectivable comme en sciences naturelles. Il s'agit d'un objet – un processus – humain : une forme de relation, une tendance à organiser la relation d'une manière singulière, en la mettant au centre, en œuvrant à son histoire propre, l'histoire de la relation elle-même. Une visée de relation sur le fond d'une altérité, c'est-à-dire d'une conflictualité, d'une divergence, qui nous en abstrait, qui nous absente de la relation, qui nous arrache à l'histoire et relance sans cesse le processus d'altération, d'historisation, de transformation de nos histoires. Un processus humain donc, qui inclut en cela sa propre contradiction dialectique, où il trouve son explication anthropologique : tenter de faire histoire entre nous contre – et avec, en moteur – ce qui infatigablement nous fait autres (Quentel, 2023).

J'évoquerai ensuite (2) dans quel sens ce processus est et peut être mobilisé pour relancer cette dialectique des rapports entre soi et autrui dans des situations où elle est suspendue, empêchée, attaquée, comme dans la violence interculturelle déniée (3), la déréliction des exils sans asile (4), la solitude vide des survivants (5). En conclusion, je reviendrai sur le rôle de l'altérité et du conflit au cœur de la socialité et de l'histoire.

Reconnaître l'altérité au cœur de la relation

Faire histoire ensemble est une visée possible de toute relation humaine. Elle est cruciale dans le champ qui nous occupe. Mais on n'arrive jamais tout à fait à faire histoire ensemble, quelle que soit la relation. Car celle-ci trouve son fondement dans l'altérité, c'est-à-dire dans le conflit, qui sous-tend toute relation. Nous sommes autres. Toujours à nouveau. Entre nous et en nous. Avec les autres et avec soi. Cette contradiction dynamique entre altérité et relation, ces paradoxes d'une relation qui nous altère et d'une altérité qui nous relie, ce mouvement dialectique d'un être qui n'est jamais que de ne pas être ce qu'il est, sont constitutifs de notre humanité (Brackelaire & Egas, 2023).

« Mon identité, dit ainsi Jacques Laisis est au-delà de toutes les manières d'être. Mon identité est le contraire de ce qu'on en a cherché longtemps : c'est le vide, ou la possibilité en permanence de faire le vide. Chaque rencontre me rend autre, je deviens quelqu'un d'autre. Chaque rencontre m'altère, mais je porte en moi cette possibilité de dépasser en permanence ce que je suis. Mais cette possibilité-là me renvoie à un vide. Finalement, l'identité c'est le vide par excellence ou le néant. C'est-à-dire la possibilité toute simple d'entrer en relation, la possibilité de n'être réductible à strictement aucune de ces relations » (1998, p. 120).

Jean Gagnepain (1994, p. 124-158) montre comment, sur le plan de la personne et de la société, qui est celui de l'être, d'une façon analogue aux autres plans de la rationalité humaine, nous ne cessons dialectiquement de créer les ruptures que nous devons transcender, les fossés par-dessus lesquels nous tentons de communiquer, les séparations – où se pose la question de savoir qui nous sommes par rapport à l'autre que nous ne sommes pas – qui nous poussent à nous re-lier autrement. Nous créons le vide qui nous contraint sans cesse à partir à la recherche d'un autre être, à inventer une autre façon d'être, à habiter autrement la relation, avec ce que

cela implique de manque à être mobilisateur, d'arbitrarité créatrice de nouveau, de conflictualité source d'histoire, d'hostilité désaliénante.

Investir cette altérité créatrice dans la relation, c'est toujours vouloir faire histoire, en suivant des visées politiques inverses, selon que l'on tende à transformer l'autre en conformité avec nous-mêmes, à l'intérieur de nos frontières, ou à se transformer soi en correspondance avec l'autre, en élargissant nos frontières jusqu'à lui. Mais à côté de ces deux visées, il en existe une troisième, endocentrique et esthétique, que Gagnepain appelle chorale, où la relation est sa propre fin, où elle porte sur elle-même, en un art de la relation, une célébration de l'être ensemble – toutes questions de valeur, d'éthique ou de morale mises à part, car elles relèvent d'un autre plan d'humanité, même s'il est articulable avec celui qui nous occupe ici. C'est sur la visée politique chorale que met l'accent l'idée de « faire histoire ensemble ». On n'oubliera pas qu'il s'agit d'une tendance, d'un accent, d'une visée, que l'on se gardera de fixer, de positiver, de réifier.

Relancer le chœur de la relation

Faire histoire ensemble met au centre la relation, notre relation, celle qu'on travaille entre nous et qui devient notre œuvre. L'accent n'est pas sur l'un ou l'autre, ou l'action de l'un sur l'autre, mais sur l'un et l'autre. Seul, à deux, à plusieurs, l'altérité humaine engendre des êtres et relations dont on se fait responsable, et cette responsabilité peut être chorale, au sens tout juste évoqué. En ce sens, la relation même qui naît entre des êtres humains peut être vue comme leur enfant qu'ils accompagnent et dirigent vers sa propre voie ou qu'ils abandonnent en chemin. Cette voie est celle de l'histoire commune qui se fraye entre les protagonistes lorsqu'ils œuvrent à leur relation.

Adopter cette voie où l'on cherche à répondre de la relation elle-même est une option politique. Cela vaut à toute échelle : qu'il s'agisse de la relation avec soi ou de celle entre deux groupes d'immense ampleur, c'est du processus qu'il est question. Comme visée humaine, elle est certes en quelque façon toujours en jeu dans une relation, mais on peut l'embrasser politiquement – en toute situation, professionnelle par exemple. Et nous nous trompons si nous sous-estimons sa portée en la réduisant à ses circonstances, comme un moment festif, une cérémonie localisée, une

ambiance communautaire, alors qu'elle engage la dialectique de la personne et de la société dans un mouvement possible de récréation créatrice, de révolution transformatrice, de retour en chœur sur le rapport d'altérité entre nous pour rompre ensemble et tenter de faire histoire autrement.

Faire histoire ensemble c'est donc partager du conflit, faire rupture commune. L'histoire est en elle-même un processus humain conflictuel et politique à toute échelle. Chaque relation est politique, pas d'abord par son lien avec le champ dit politique mais en tant qu'elle engage dialectiquement de l'altérité séparatrice et des essais de se relier par telle ou telle voie. C'est précisément parce que ce processus anthropologique de séparation et de liaison est en jeu dans toutes les sphères à toutes échelles de la vie personnelle et sociale que ces sphères et échelles existent séparément et que nous cherchons inlassablement à les articuler. Nous passons de l'une et l'autre comme on change de monde, comme on se traduit d'une langue à l'autre, en jetant des ponts, en trouvant des façons, en créant des espaces médiateurs.

Ceux-ci méritent toute notre attention. Dans le domaine du travail psycho-social, ces espaces permettent que ce qui se joue dans les sphères de vie des personnes, et en particulier dans le champ dit politique, puisse se rejouer et se travailler personnellement dans la relation professionnelle (Brackelaire & Egas, 2023). Se rejouer et se travailler : s'attester et se transmettre, se faire reconnaître et s'élaborer ; et se jouer peut-être autrement.

Au cœur de ce travail, faire histoire ensemble est une voie cruciale et indispensable à emprunter dans des situations où il n'y a plus d'histoire, où on ne fait plus histoire, soi-même, avec d'autres, pour d'autres, parce qu'il n'y a pas ou plus d'altérité, de divergence, de conflit possible. C'est le cas lorsque la culture est déniée à autrui, comme si de rien n'était, c'est-à-dire comme s'il n'était rien, néantisé, ni porteur ni créateur de culture, ni contributeur possible à l'entre-cultures tendu et dynamique que tissent les humains – et qui les tisse.

Créer de la culture entre nous

Dénier à autrui la culture est aussi ravageur que lui dénier la personne. J'ai montré comment culture et personne sont l'envers l'une de l'autre (Brackelaire, 2009). On ne peut ignorer ou privilégier l'une ou l'autre ni les confondre sous prétexte que l'on n'arrive pas à penser leur nouage complexe. Les cultures ne sont pas plus de simples produits des personnes que celles-ci des sous-produits des cultures. Il convient de les voir comme des processus qui se créent l'un par l'autre. Restaurer l'altérité culturelle peut réparer l'altérité de la personne et relancer sa transformation propre. Reconnaître et remobiliser la singularité personnelle peut rouvrir le rapport d'origine à la culture et (ré)inventer de la singularité de culture. Altérité et singularité sont ici synonymes. Et il vaudrait mieux parler d'altération et de singularisation – personnelles et culturelles – pour en souligner la dimension processuelle contre les multiples formes de substantialisme, d'objectivisme, de naturalisme, de réalisme trompeurs.

La violence interculturelle est infiniment dévastatrice et d'immense ampleur. Elle prend d'innombrables figures et imprègne le quotidien. Elle s'exécute d'autant mieux qu'elle inclut en son sein son propre déni, qui masque le rejet de l'autre que l'on fait disparaître en même temps que l'on disparaît soi-même comme responsable de l'opération (Brackelaire, 2017). Elle consiste précisément à réduire l'autre à un trait ou un ensemble de traits dits culturels et soi-disant substantiels, objectifs, naturels, réels. Autrui se trouve chosifié, objectivé, naturalisé, animalisé ou encore ramené à la réalité de son organisme. On exproprie autrui de sa capacité à porter et à créer de la culture. On le déshumanise en l'extirpant de la dialectique humaine qui est au principe et de la personne et la culture. Une telle violence dévoie et annihile les processus créateurs qui forgent inlassablement l'altérité et la singularité. On en vient au contraire à « altériser » autrui, entendons à le traiter comme « autre chose », hors relation humaine, et à le « singulariser », au sens d'une exclusion. Où l'on réalise combien est essentiel et fragile le jeu dialectique entre altérité et relation, et cruciale la démarche anthropologique de réciprocité interculturelle (Devisch, 2018).

L'enjeu de cette violence interculturelle, ce qu'elle attaque, ce qu'elle tente d'entraver et de faire disparaître, c'est l'enjeu *inter-culturel* en tant que tel : ce qui se joue précisément *entre* cultures, ce qui doit se créer nécessairement dans la relation entre cultures. L'interculturalité n'est pas un caractère extérieur des relations, elle est leur enjeu. Elle désigne ce qui peut en émerger. Altérité culturelle et relation interculturelle sont une contradiction dialectique permanente. C'est parce que nous divergeons sans cesse culturellement les uns par rapport aux autres que nous tentons sans relâche de créer des liens interculturels. Ces liens que l'on crée sont un essai de transcender la contradiction et de relancer la dialectique. Ils engagent notre responsabilité interculturelle, celle qui nous oblige à faire face à la violence déculturante.

Créer de la culture entre nous est une façon de faire histoire ensemble. C'est travailler à créer quelque chose qui nous rassemble dans un entre-cultures, avec la conflictualité que cela implique et le dépassement auquel cela nous pousse dans une relation qui devient le centre de l'échange. Se donner entre étrangers une terre de culture partagée et y cultiver un nouvel entre nous prend inévitablement une figure paradoxale et inédite. Elle est sans exemples.

Comme toute création, toute révolution, toute traduction, toute œuvre relationnelle et culturelle, lorsqu'elles se font ensemble. Elles créent précisément cet *ensemble*. Il s'agit d'une expérience, de la création d'une expérience, d'une forme de rencontre, ni plus ni moins. Elle peut être éphémère et même fugace, ne constituant qu'une des visées de la relation, toujours en tension avec les autres visées, elle n'en est pas moins essentielle car artisane de la relation elle-même, créatrice d'inédit et ouvreuse d'avenir (Singleton, 2021, 2022).

Partager la précarité de l'exil

Créer de la culture entre nous – comme citoyens et comme professionnels – implique d'adopter personnellement une position et un rôle instituant la distance qui permet de faire émerger la relation, de s'y situer et d'y œuvrer ensemble. La relation humaine est un site d'accueil, de devenir, d'émergence à soi et à l'autre, de transformation personnelle, d'élaboration de culture entre nous. Elle peut être aussi un lieu de restauration et de remobilisation de tels processus abîmés ou détruits. Il n'y a pas lieu de disjoindre l'interculturel et

l'exil comme s'ils relevaient de registres et d'abords discordants. L'*entre* de l'interculturalité rejoint l'*ex* de l'exil. L'altérité crée l'écart qui à la fois nous extrait des lieux culturels et personnels où nous vivons et nous pousse à les (re)trouver ailleurs, autrement, une autre fois.

Lorsqu'ils se font introuvables, quand se court-circuite la dialectique de l'absence et de la présence et que l'on vit dans le pressentiment de disparaître, corps et biens, avoir et être, nous et nos autres, partager dans une relation avec un professionnel la précarité de l'exil recrée de l'altérité. Ce partage offre un lieu d'accueil à l'exil et de reconnaissance à la précarité. Il les inscrit dans une histoire propre, qui résulte toujours du mouvement dialectique de désappropriation et réappropriation de ce que l'on est et de ce que l'on a à être.

Si l'exil anthropologiquement nous désapproprie de notre être, dans ses coordonnées d'espace, de temps et de milieu, la précarité nous abstrait de notre responsabilité. Dans les situations traumatisantes d'exil sans asile, on en est véritablement exproprié. Elles exilent d'un exil que l'on ne peut pas habiter (Benslama, 2004). Elles rendent incapable d'assumer personnellement ce dont on répond et à quoi on tient le plus intimement, exilant de l'intime (Gori & Del Volgo, 2020).

Si l'on extrait un humain de toute forme d'histoire à partager, on le pousse vers la déréliction (Nshimirimana, 2004). Partager la précarité silencieuse de l'exil avec un professionnel revêt alors une portée singulière. Les professions sont une figure anthropologique majeure de la responsabilité humaine. Elles représentent et incarnent la responsabilité envers Autrui. Les métiers de l'humain à la fois la mettent en œuvre et œuvrent à la soutenir, à la restaurer, à la relancer. La relation avec un professionnel de l'humain est souvent la première ligne officielle de reconnaissance et de traitement possibles des vécus uniment psychiques et sociaux d'expropriation et d'atteinte violente et précarisante à la responsabilité entre humains (Brackelaire et al., 2013; Cornejo et al., 2013).

Répondre d'autrui restaure la responsabilité abolie en instaurant une relation à habiter ensemble. Nous avons avant tout à veiller et à travailler à cette relation elle-même. Si protocole il y a, il est à inventer à chaque fois solennellement entre les protagonistes. L'enjeu n'est pas d'abord scientifique ni technique ni moral, il est de recréer la socialité humaine à partir du trauma

qui l'a détruite. Je pense ici particulièrement aux traumas psycho-sociaux qui traversent les personnes que nous rencontrons, dans les suites de désastres humains affolants, guerres, dictatures, génocides, etc.

Recréer la socialité à partir du trauma

Le traumatisme psycho-social, comme le nomme Martín-Baró (1988), attaque et atteint la dialectique d'altérité et de relation qui est au fondement de la vie personnelle et sociale à toutes échelles. Comment puis-je encore me relier à toi, à moi, à eux si nous ne pouvons plus être autres, alors qu'on a voulu nous tuer, extirper notre dissidence, nous exterminer ? Comment déposer à nouveau sa confiance dans la personne de quelqu'un d'autre, la moindre parole adressée ou reçue, la culture pervertie et déchue, la société déchirée, un régime politique qui peut reproduire le désastre, un État qui peine à reconnaître les événements et à contribuer au changement social ? Plus spécifiquement, les traumas psychosociaux décapitent la responsabilité qui nous adosse à Autrui (Cornejo et al., 2009). Répondre d'Autrui : comment en restaurer le principe ? De tels traumas appellent une clinique de la responsabilité sociale qui réponde de ce dont on ne répond pas ou plus en apportant écoute et reconnaissance aux voix tues et disparues (Brackelaire et al., 2017, 2018).

Naasson Munyandamutsa se demandait avec ses patients rescapés comment tordre le cou au génocide. « Tout le credo de Naasson était le lien, retisser les liens, parler, écouter, entendre ce qui ne se dit pas clairement, prendre le temps » (Godard, 2019, p. 123). Il nous décrit comment, dans l'espace de la relation, doit pouvoir se trouver la distance nécessaire face à l'adversité pour (re)créer une histoire propre et (re)tisser du lien (Munyandamutsa, 2014). Créer ensemble est impérieux, entre la personne et le professionnel, face à la ténacité de la mémoire et de la peur de l'exclusion et de l'anéantissement. « Il est illusoire d'espérer parvenir à s'engager sur le chemin de la création sans pouvoir compter sur un destinataire adéquat. Un destinataire de notre récit, de notre solitude même, un destinataire aux yeux duquel nous pouvons lire le souhait que nous existions » (p. 270). « Créer pour acquérir une existence face à l'autre » (p. 264) : cela vaut de part et d'autre, d'un seul geste. L'enjeu est de recréer la socialité, son mouvement

dialectique intrinsèque, qui est celui de l'histoire, sur le fond de sa forclusion traumatique.

Dans ce processus, créer ou recréer la relation elle-même, avec la prise de distance et le lien que cela implique et permet, est une visée et une voie fondamentales. C'est « faire histoire ensemble » dans deux sens qui se conjoignent. Nos histoires se croisent au point redoutable d'expropriation d'une histoire broyée ou trouée dont on peut partager l'essai actuel de réappropriation à partir des éclats qui viennent toucher et interroger l'autre dans la fragilité et les brisures de sa propre histoire revisitée. Simultanément, elles se croisent au point d'origination où l'on se met l'un l'autre à créer ou recréer de l'histoire ensemble contre le néant. Cela appelle une collaboration sans délai : sur-le-champ et sans échéance. Après un long temps de marche côte à côte, quand on se retourne sur le sentier tracé, qui grimpe en lacets, accidenté, on peut entrevoir d'où on vient, notre parcours, où on en est.

Cheminer ensemble élabore un *point de vue* : sur le trauma, sur l'histoire et à l'intérieur même de l'histoire en train de se faire. Dori Laub (2015) nous a appris l'importance de se donner un tel point de vue implicite pour tenter de se représenter le néant du trauma et rétablir le dialogue détruit avec soi et avec les autres. Il montre comment ce qu'il appelle l'art du trauma, par son caractère indirect, non esthétisant et dialogique ouvre ce point de vue dans le désert du trauma, au même titre que les actes imaginatifs salvateurs qui se produisent dans la survie, entendue elle-même comme une forme d'art du trauma.

Conclusion

Recréer le conflit

Ceci m'invite à revenir, pour conclure, sur la conflictualité qui est inhérente à l'échange entre nous et sur l'art qui consiste à faire de notre relation la visée même de notre échange. Faire histoire ensemble relève d'une forme d'art, celui de la socialité, Gagnepain dirait d'une esthétique sociale, la socialité portant sur elle-même, veillant sur elle-même, œuvrant à elle-même. Sur le fond d'horreur du trauma psychosocial, cet art du social peut soigner et ranimer la dialectique de la socialité, c'est-à-dire aussi le conflit qui lui est inhérent. Recréer la socialité, c'est recréer le conflit. Quand on a tenté de nous anéantir réellement, c'est rendre vie au néant, mais au néant comme vide créateur, comme évidement au fondement de la personne et de la vie sociale, ouverture à l'altérité, au conflit par où on diverge, de soi comme de l'autre. On se trompe quand on pense la socialité humaine en dehors de l'altérité et du conflit qui la fondent, qui y obligent, qui la relancent. Faire histoire ensemble, de la manière dont j'en ai parlé dans ce texte, est tout sauf un long fleuve tranquille.

C'est un processus contradictoire toujours tendu entre l'altérité et le lien, qui isolément peuvent nous dissocier ou nous enchaîner mais dont la dialectique fait au contraire notre histoire, toujours en train de se faire dans cette contradiction. En mettant au centre notre relation et en œuvrant à cette relation, à notre altération mutuelle et à notre histoire en cours, en participant ainsi l'un et l'autre à cette construction commune inédite et en y contribuant, faire histoire ensemble peut relancer entre nous et en chacun la dialectique de l'histoire, suspendue, empêchée, écrasée, et conduire à partager l'expérience de pouvoir chacun (re)créer autrement la sienne propre.

Bibliographie

- Benslama, F. (2004). Qu'est-ce qu'une clinique de l'exil ? *L'Évolution Psychiatrique*, *69*(1), 23-30.

- Brackelaire, J.-L. (2009). « Il a mis ma culture à l'envers ». Essai sur le nouage entre personne(s) et culture(s). In P. Collart, *Rencontre avec les différences—Entre sexes, sciences et cultures* (p. 133-146). Academia-Bruylant.

- Brackelaire, J.-L. (2017). *Artisan·e·s interculturel·le·s – pour déjouer la violence interculturelle dans les soins de santé* [Analyses]. FUCID.

- Brackelaire, J.-L., Cornejo, M., & Gishoma, D. (2017). Violence politique, traumatisme et (re)création des métiers cliniques. Pour une clinique de la responsabilité sociale à partir des traumatismes psychosociaux. *https://www.tetralogiques.fr*, *22*, 357-381.

- Brackelaire, J.-L., Cornejo, M., & Kinable, J. (2013). *Violence politique et traumatisme—Processus d'élaboration et de création*. Acadamia.

- Brackelaire, J.-L., & Egas, V. (2023). El arte de vivir juntos contra la nada. Espacios mediadores como lugares alternativos de (re)creación de vinculos consigo mismo y con el Otro. In *Creando espacios de mediación comunitaria. Jóvenes, Comunidad y Violencia*. Centro de Publicaciones PUCE.

- Brackelaire, J.-L., Kinable, J., & Rutembesa, E. (2018). *Recherches et pratiques en santé mentale suite aux violences politiques- Répondre d'Autrui*. Academia.

- Cornejo, M., Brackelaire, J.-L., & Mendoza, F. (2009). Des chaînes du silence à la chaîne de l'écoute. Une recherche à partir des récits des professionnels de la Commission Nationale sur l'Emprisonnement

Politique et la Torture au Chili. *Cahiers de psychologie clinique*, *32*(1), 203-231. Cairn.info.

- Cornejo, M., Morales, G., KoValsKys, J., & Sharim, D. (2013). La escucha de la tortura desde el Estado : La experiencia de los profesionales de la Comisión Nacional sobre Prisión Política y Tortura en Chile. *Universitas Psychologica*, *12*(1), 271-284.

- Devisch, R. (2018). *Corps et affects dans la rencontre interculturelle*. Academia.

- Gagnepain, J. (1991). *Du voiloir dire—Traité d'épistémologie des sciences humaines II*. Institut Jean Gagnepain.

- Gagnepain, J. (1994). *Huit leçons d'Introduction à la Théorie de la Médiation* (édition numérique). Institut Jean Gagnepain.

- Godard, M.-O. (2019). *Docteur Naasson Munyandamutsa, L'UMUPFUMU- Un psychiatre à l'épreuve du génocide*. Academia.

- Gori, R., & Del Volgo, M.-J. (2020). *Les exilés de l'intime : Vers un homme neuroéconomique ?* Liens Libèrent.

- Laisis, J. (1998). Identité invidivuelle, identité collective ? In J.-Y. Dartiguenave & J.-F. Garnier (Éds.), *Travail social—La reconquête du sens* (p. 107-125). L'Harmattan.

- Laub, D., & Podell, D. (2015). Art et trauma. *Le Coq-héron*, *221*(2), 35-51. Cairn.info.

- Martin-Baro, I. (1988). La violencia política y la guerra como causa del trauma psicosocial. *Revista de Psicología de El Salvador*, *7*(28), 123-141.

- Munyandamutsa, N. (2014). Créer pour acquérir une existence face à l'autre : La ténacité de la mémoire des exclus. *Les Temps Modernes*, *680-681*(4-5), 264-270. Cairn.info.

- Nshimirimana, L. (2004). Exil, histoire et psychose. In J. Kinable & J. Giot (Éds.), *Transhumances V : Résistances au sujet, Résistances du sujet.* (p. 451-465). Presses Universitaires de Namur.

- Quentel, J.-C. (2023). *La personne au principe du social. Les leçons de l'adolescence*. Gallimard.

- Singleton, M. (2021). *Tous (dé)missionnaires—Pour un nouvel ordre de mission (interculturelle)—Livre 1*. Academia.

- Singleton, M. (2022). *Tous (dé)missionnaires—Pour un nouvel ordre de mission (interculturelle)—Livre 2*. Academia.

Il était une fois

Ozlem Baslarli

Texte rédigé à l'issue d'un atelier d'écriture animé par Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue (UCL – LAAP) et autrice.

Assistante sociale au sein d'un CPAS, je travaille dans un Service d'Insertion Sociale pour personnes étrangères ou d'origine étrangère. J'anime des ateliers pour un groupe de femmes. Et je vais vous conter une histoire.

Il était une fois des femmes venues d'ailleurs, des femmes venues de tous horizons, venues de tous continents. Elles sont marocaines, algériennes, rwandaises, turques, afghanes, …

Elles sont là depuis 1 an, 2 ans, 10 ans.

Venues avec un rêve, un espoir.

Venues réaliser leurs rêves de jeunes filles.

Venues pour trouver d'autres rêves.

Venues dans un pays inconnu. Pas de famille, pas d'ami.

Mais venues avec leur prince charmant.

Tout laisser par amour et pour l'amour.

Pour construire ou reconstruire une nouvelle vie, une nouvelle famille. Pour se faire de nouvelles amies et parfois, tout simplement, pour se reconstruire.

« Il était une fois, une jeune fille, Leila, et son prince charmant. Ils se marièrent, furent heureux et eurent beaucoup d'enfants ».

Et puis un jour, cette jeune fille et son prince se disputent. Une grosse dispute éclate et une gifle arrive sur la joue de Leila. Et ensuite une autre gifle et encore une autre et encore et encore.

Leila explique :

« Il était en colère, il s'excuse, il me promet qu'il ne recommencera plus, ce n'est pas grave, cela arrive dans un couple, je le pardonne.

Les mois et les années passent, il m'enferme à la maison. Je n'ai plus le droit de sortir. J'ai trois enfants. Il ne s'en occupe pas du tout. Mon mari ne paie pas le loyer ni les charges. Il ne fait pas les courses.

On se dispute de plus en plus, il continue à me frapper. Il est de plus en plus violent. Cette fois, je porte plainte à la police, je fais constater les coups et blessures. Il reçoit une peine avec sursis.

Ça fait maintenant 10 ans que je suis en Belgique. Depuis le jugement, il ne me touche plus, je reste tout le temps dans ma chambre. On ne communique plus, on n'a plus de dialogue. J'accompagne mes enfants à l'école. J'achète de la nourriture et des vêtements pour mes enfants avec l'argent des allocations familiales.

Où est mon prince charmant qui m'avait promis monts et merveilles ?

Cela ne peut pas continuer, je dois faire quelque chose, je dois le faire pour mes enfants.

En janvier 2021, je décide d'apprendre le français. Mon mari ne me l'interdit pas.

J'explique ma situation aux professeurs, je pleure, je pleure beaucoup ! On me parle d'atelier de confiance en soi. J'en ai besoin !

Septembre 2021, l'assistante sociale m'appelle et me propose un rendez-vous. Je participe aux ateliers. Cela me fait du bien. Je suis entourée de personnes qui ont vécu des histoires similaires. Je ne suis pas toute seule !

Novembre 2021, c'est décidé, je vais quitter mon mari. Pour le bien-être de mes enfants. J'ai tout essayé, il n'y a plus d'espoir, ça ne marche plus, c'est fini !

L'assistante sociale m'aide et m'accompagne dans les démarches. Elle cherche un lieu d'accueil pour mes enfants et moi. Je suis sur une liste d'attente.

Décembre 2021, mon téléphone sonne. Le centre m'appelle, une place est disponible pour m'accueillir. Je suis contente et, en même temps, j'ai peur ! »

Décembre 2021, je suis en excursion avec le groupe de femmes, nous allons prendre le train après une journée passée à Bruxelles. Le téléphone sonne, le centre d'accueil m'informe qu'une place est disponible pour accueillir Leila et ses enfants dès lundi prochain. Leila est heureuse. Je l'informe une dernière fois des avantages et des difficultés qu'elle peut rencontrer au centre. Que la situation risque d'être dure au début. Leila me dit qu'elle est décidée, qu'elle ne peut plus continuer à vivre de la sorte. Elle va quitter son mari. Je l'informe de préparer le strict minimum, uniquement l'essentiel. De rester discrète et de ne rien dire à son mari. Le taxi l'attendra lundi à 8h00.

Lundi matin à 8h00 précise, Leila prend ses enfants et sa petite valise. Le mari les voyant partir avec la valise, les poursuit et lance des cailloux au taxi. Le taxi s'éloigne et se dirige vers le centre. Enfin, elle quitte son mari et sa maison. Adieu les souvenirs, adieu toutes ces années passées ensemble, adieu son rêve de jeune fille, adieu ses espoirs, adieu !!!

J'appelle le centre pour les prévenir que Leila est en route. Le centre m'annonce que, momentanément, il ne peut plus les accueillir, trop de cas de Covid. C'est l'hécatombe au niveau du personnel.

J'appelle le Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS, j'explique la situation. Nous sommes accueillis par un éducateur. Il rassure Leila et ses enfants. Ils sont rapidement pris en charge. Ils seront hébergés dans un hôtel le temps de trouver un lieu. Grâce à la distribution de colis alimentaires au sein du CPAS, je me procure des denrées alimentaires. Je leur achète des produits d'hygiène, des essuies, etc. L'Urgence Sociale leur fournit un repas chaud.

Dès le lendemain, Leila et ses enfants sont transférés provisoirement dans un autre centre. Ils passeront les fêtes de fin d'années dans ce centre.

Je prends régulièrement de leurs nouvelles, ils sont bien installés et se sentent bien dans ce lieu d'accueil.

Janvier 2022, Leila et ses enfants sont transférés au centre de départ.

Je rencontre l'assistante sociale du centre pour se concerter et répartir les tâches concernant les démarches à effectuer pour la petite famille. Son mari lui demande de rentrer à la maison. Elle refuse. Une demande de divorce est introduite au tribunal.

Leila est soutenue et aidée par les travailleurs sociaux du centre et du service d'insertion sociale. Mais il y a des moments où Leila n'a pas toujours facile, elle pleure. Il y a des périodes plus compliquées et en même temps, elle continue de se battre, pour ses enfants et pour elle !

Mars 2022, son mari a finalement accepté le départ de sa femme. Les enfants voient leur papa. Les choses se passent bien.

Leila continue les cours de français et les ateliers d'insertion sociale.

Les mois passent, Leila maîtrise mieux le français, prend plus confiance en elle.

Elle déménage dans un logement supervisé du centre. Elle est de plus en plus indépendante.

Septembre 2022, elle est de plus en plus souriante, elle dégage du positif autour d'elle.

C'est une femme très forte, très courageuse. Une vraie battante ! Je le lui rappelle régulièrement !

Janvier 2023, la société de logements sociaux la contacte. On lui propose de visiter une maison. Elle accepte et signe.

Mars 2023, elle déménage avec ses enfants. Elle a enfin son nouveau chez soi.

« Elle est belle, cette maison, avec un petit jardin. Je suis heureuse, c'est ma maison ! Les enfants ont leur chambre. Je perçois mon revenu d'intégration sociale entièrement. Je suis libre, je suis indépendante. Je suis heureuse ».

Comment faire le deuil de ce rêve de jeune fille ? Comment vivre avec cette désillusion ? Comment accepter et avancer avec cette grosse blessure ? Est-ce que d'autres femmes auront la force de Leila ?

Comment aider et accompagner ces femmes en tant que travailleur social ? Comment les aider à rêver de nouveau ? Comment assurer un suivi psychologique alors qu'elles n'ont pas les moyens financiers ? Comment aider les enfants à se développer sereinement et sainement alors que la maman est elle-même blessée ? Je n'ai pas de réponse …

Il était une fois, Leila, divorcée. Elle eut 3 enfants et, ensemble, ils furent heureux dans leur nouvelle maison … !

Conclusions

Ce livre se veut autant une boite à outils qu'une vue d'ensemble des enjeux actuels pour les travailleurs et travailleuses sociaux·ales de la migration et de l'accueil. Le croisement des articles d'expert·es avec des témoignages de travailleur·euses de terrain est une bonne manière de souligner la constante réflexivité que demande le travail avec les personnes étrangères et d'origine étrangère. Il est important de préciser que tous ces outils doivent être exercés, ajustés, et, dans l'idéal, faire partie d'une réflexion d'équipe.

Par exemple, identifier ses préjugés ne peut se faire lors d'un seul entretien d'accompagnement. L'apprentissage de la décentration pour sortir d'une vision ethnocentrée et trouver la juste distance prend du temps. Parce qu'il demande des remises en question qui peuvent être confrontantes, il est important qu'il prenne place dans une réflexion globale d'équipe (intervision, supervision, réunion d'équipe, échanges informels, séminaires…). Lorsque l'accueil est réfléchi et pensé par toute une équipe, les bénéficiaires vont le ressentir comme un positionnement institutionnel et non uniquement comme celui des professionnel·les qu'ils·elles ont en face d'elles·eux.

L'exil n'est pas intrinsèquement lié à une souffrance psychique insurmontable. Le contexte dans lequel se déroule le trajet mais également l'accueil dans le pays d'arrivée contribuent grandement à faire de l'exil une étape de vie positive ou non. Tout·e intervenant·e auprès des personnes ayant connu l'exil est susceptible de contribuer positivement à leur parcours.

La réflexivité que demande l'accompagnement des personnes d'origine étrangère est également une plus-value pour l'ensemble des acteurs et actrices impliqué·es. Être en présence de différentes manières d'appréhender le monde lui donne aussi plus de profondeur et de richesse.

Un accompagnement empreint d'empathie et d'humanité est d'autant plus nécessaire qu'à l'heure actuelle les politiques migratoires déshumanisent celles et ceux qui fuient la persécution, la misère ou encore les catastrophes naturelles. Les candidat·es à l'asile sont présenté·es comme une masse

indifférenciée qui voit l'Europe comme le jardin d'Eden. Les routes migratoires de plus en plus dangereuses et le climat de suspicion pour déterminer le bon droit des candidats et candidates réfugié·es impactent la santé mentale des personnes qui arrivent chez nous. Cette souffrance percute de plein fouet les intervenant·es qui prennent en charge ce public.

Il est donc primordial de soutenir les intervenants et intervenantes de terrain et contribuer à maintenir une pratique où la relation et la rencontre sont au cœur du travail.

Merci à vous lecteurs d'avoir parcouru et accompagné, au travers des témoignages en présence, un petit bout de vie du quotidien et des contraintes des personnes en exil mais aussi des professionnels qui les soutiennent et les estiment.

Le Comité éditorial

Claire Bivort, CRéSaM

Emmanuel Bury, Ce.R.A.I.C. ASBL

Valérie Desomer, Fédération des CPAS

Pascal Minotte, CRéSaM

Les auteurs et autrices

Rachid Bathoum est socio-économiste diplômé de l'Université de Mons, de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université Paris Dauphine. Il a travaillé pendant des années comme formateur-chercheur (ULB, Société Immobilière de Service Public en Région Bruxelloise, Unia...). Il est chercheur associé à l'Institut de Recherche de Formation et d'Action sur les Migrations (IRFAM).

Jean-Luc Brackelaire, Docteur en psychologie et diplômé en sociologie, il est professeur aux universités de Louvain et de Namur et psychologue clinicien au Service de Santé Mentale de Louvain-la-Neuve. Il travaille dans le domaine de la psychologie clinique interculturelle, de l'anthropologie et de la psychanalyse, dans les champs de la santé mentale communautaire, de la migration et de l'exil et des traumatismes psychosociaux, en collaboration avec des équipes et des réseaux universitaires et cliniques en Belgique, en Afrique et en Amérique latine.

Anne-Laure Le Cardinal est psychologue systémicienne. Elle travaille depuis de nombreuses années au centre El Paso de Gembloux, dédié à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés. Par ailleurs, en collaboration avec la plateforme de soutien aux réfugiés, elle offre des entretiens individuels, des groupes de parole et un soutien aux migrants, familles et bénévoles. Dans ces deux contextes, elle analyse les mécanismes de loyauté, de gestion des traumatismes et de trouble de l'attachement en tenant compte de leur contexte de vie et des ressources personnelles de chacun.

Alice da Conceição Mestre est psychologue clinicienne et psychothérapeute cognitivo-comportementaliste agréée. Dans le prolongement de son travail de fin d'études dédié à l'impact du vécu traumatique sur la perception identitaire, elle est actuellement engagée dans une formation en psychotraumatologie au Belgian Institute for Psychotraumatology. Elle consulte à Espace 28, une association verviétoise spécialisée dans la prise en charge des personnes en situation d'exil. Parallèlement, elle exerce en tant que professionnelle indépendante au sein du centre "PEPS-E" à Liège, qui se concentre sur le

traitement des troubles émotionnels et des traumatismes psychiques. En complément de sa pratique clinique, elle propose des formations sur le traumatisme psychique et la thérapie cognitivo-comportementale.

Joachim Debelder est diplômé en musicologie des musiques populaires (Uliège) et détenteur d'un certificat en Migrations, diversité ethnique et relations interculturelles (ULB – ULiège). Depuis 2020, il est chargé de projets et de recherche à l'IRFAM. Ses intérêts portent principalement sur les politiques migratoires, le postcolonialisme et les droits des personnes sans-papiers.

Ondine Dellicour est assistante sociale et travaille depuis plusieurs années au Service de Santé Mentale Ulysse (Bruxelles). Ce SSM offre un accompagnement psychosocial et thérapeutique aux personnes exilées ou en précarité de séjour.

En tant que coupole des Centres Régionaux d'Intégration (CRI) de Wallonie, **le DisCRI asbl** est à la fois une structure de concertation, de définition et de représentation de l'action transrégionale des CRI et un service d'appui aux équipes des CRI ainsi qu'aux organisations de terrain travaillant dans le secteur de l'intégration. L'équipe pédagogique travaille notamment sur des questions d'interculturalité, de migrations, d'intégration et d'inclusion, de citoyenneté, d'apprentissage du français ...

Marie-Fidèle Dusingize, diplômée d'un Master en Socio-Anhropologue, elle est spécialiste des identités afro-descendantes. Elle a déjà à son actif plusieurs expériences dans le monde de l'enseignement, de la recherche et des médias et a réalisé plusieurs conférences en Belgique.

Cihan Gunes est psychologue clinicienne et accompagne des personnes exilées victimes de violence politique. Elle travaille avec ce public depuis 2009, d'abord en France puis, depuis 2016 en Belgique au Service de Santé Mentale Ulysse (Bruxelles).

Martin Hamoir, psychologue clinicien d'orientation psychanalytique et systémique, a travaillé durant 6 ans en justice restauratrice dans l'accompagnement d'auteurs de délits. Convaincu de la nécessité d'un

désenclavement et d'une ouverture des pratiques de santé mentale à des publics de plus en plus marginalisés, ainsi que d'une articulation avec des analyses socio-politiques, il travaille dans ce sens depuis 2 ans à Macadam.

Maria (Masha) Khaskelberg, Docteure en psychologie, elle exerce comme psychologue clinicienne au Dispositif Tabane (Liège) depuis 2007. Elle travaille aussi bien avec les adultes que les enfants et utilise les approches telles que la thérapie du jeu de sable, l'EMDR, l'EFT et l'art-thérapie. Son travail lui permet de parcourir le monde tous les jours.

Virginie Kolela est psychologue clinicienne. Elle a poursuivi son cursus par un D.U. en psychiatrie transculturelle à l'université de Paris 13. Depuis 2005, elle travaille au sein de différentes équipes et missions spécifiques « Exil et santé mentale » en Wallonie. Depuis 2012, c'est à l'Espace 28 à Verviers qu'elle exerce et, à partir de 2020, également en libéral chez PEPS-E à Liège. Elle a publié plusieurs articles et propose des formations en lien avec le traumatisme chez les personnes exilées et la clinique transculturelle.

Christophe Mairesse est diplômé en criminologie il est Coordinateur pour le Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères et d'origine étrangère de Liège (CRIPEL). Depuis 2021, il est en charge des projets soutenus par le Fond Social Européen (DiSISMi / JobWay), Appui aux parcours vers l'emploi du Forem en matière d'insertion socio-professionnelle et des projets soutenus par le Fond Asile, Migration et Intégration (AMIF) : Projet de première ligne ASoS (Aide Social spécifique) et projet de seconde ligne HYMA (Hub for Young Migrants Autonomy).

Nathalie Melis est **j**ournaliste de formation et slavophile. Ses différentes expériences professionnelles l'ont conduite à devenir animatrice dans l'interculturel. Elle coanime le collectif du Dispositif Tabane (Liège) depuis septembre 2020. Ses intérêts portent sur la poésie, l'ethnographie, le vivant sous toutes ses formes, le faire soi-même, ...

Charlotte Poisson est diplômée d'un Master en sociologie, avec une spécialisation en intervention sociale. Elle est chargée de projet à l'IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations) et a rédigé plusieurs études et analyses.

Emilie Scheen, diplômée d'un double master en coopération internationale et en droit international des droits humains, elle a complété sa formation par un diplôme universitaire sur les enfants et jeunes de la rue (SamuSocial International). Dans le cadre de ses études, elle a réalisé plusieurs travaux sur les politiques migratoires.Son parcours professionnel l'a amenée 3 ans au Maroc où elle a dirigé des projets "migration" et "jeunes". Par la suite, elle a été éducatrice au sein de l'équipe Hors la Rue à Paris où elle a été en contact avec des MENA en situation de rue et d'exploitation. Aujourd'hui, elle est directrice de l'asbl Macadam.

Anissa Tahri est psychologue clinicienne de formation et psychothérapeute systémicienne, spécialisée en psychotraumatologie. Elle exerce la fonction d'adjointe à la direction thérapeutique au sein du centre CARDA de la Croix-Rouge de Belgique, spécialisé pour les demandeurs d'asile en souffrance mentale.

Davy Webber, Diplômé en ergothérapie, il a travaillé essentiellement dans le secteur de la santé mentale et hôpital de jour. Il s'est formé en Art-thérapie, dynamique de groupe et au psychodrame. Par la suite, il a développé une pratique artistique personnelle (sculpture). Il a repris il y a quelques années une activité professionnelle en santé mentale au sein du Dispositif Tabane (Liège). Il a toujours eu un attrait pour la santé mentale. Son application dans l'interculturalité a été, pour lui, une découverte riche d'apprentissage.